



Procès-verbal de la séance publique du Conseil du 15 décembre 2017

SOMMAIRE

Présidence de monsieur David Kimelfeld, Président	(p. 6)
Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal	(p. 6)
Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 6)
Hommage à la mémoire de messieurs Gilbert Chabroux, Robert Batailly et à madame Farida Casoli	(p. 7)
Approbation du procès-verbal des séances publiques des 11 et 18 septembre 2017	(p. 8)
Rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes portant sur l'Association pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) – Exercices 2010 à 2015	(p. 8)
Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 6 novembre 2017 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 (dossier n° 2017-2370)	(p. 8)
Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations n° 2017-1710 du 30 janvier 2017 et n° 2017-1975 du 10 juillet 2017 (dossier n° 2017-2371)	(p. 9)
Désignation d'un représentant au sein :	
- de l'assemblée générale de l'association de gestion du projet Equilibre - (dossier n° 2017-2372)	(p. 49)
- du Conseil de famille départemental-métropolitain - (dossier n° 2017-2417)	(p. 64)
- du conseil d'administration de la maison de retraite publique Jean Courjon à Meyzieu - (dossier n° 2017-2418)	(p. 64)
- de l'assemblée générale de l'association pour la Mobilisation nationale contre l'isolement des personnes âgées (MONALISA) - (dossier n° 2017-2419)	(p. 65)
- du conseil d'administration de l'association Centre d'échanges et de ressources foncières (CERF) Auvergne-Rhône-Alpes - (dossier n° 2017-2512)	(p. 78)
- de l'association Pôle en scènes - (dossier n° 2017-2429)	(p. 91)
- du conseil d'administration du Musée des Confluences - (dossier n° 2017-2430)	(p. 91)
- de l'assemblée générale de l'association Sylv'ACCTES Rhône-Alpes, des forêts pour demain - (dossier n° 2017-2487)	(p. 105)
- du conseil syndical et de la commission consultative paritaire du Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) - (dossier n° 2017-2488)	(p. 106)
- de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) - (dossier n° 2017-2397)	(p. 114)
- du conseil d'administration de l'association MEDIALYS - (dossier n° 2017-2398)	(p. 114)
- de l'assemblée générale de l'association Réseau national de l'innovation (RETIS) - (dossier n° 2017-2399)	(p. 115)
Désignation de représentants au sein :	
- de la Commission locale du secteur sauvegardé du Vieux Lyon - Quartiers Saint Jean, Saint Georges et Saint Paul et de l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) de la Croix-Rousse - (dossier n° 2017-2513)	(p. 78)
- de la Commission locale de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) des Gratte-Ciel à Villeurbanne - (dossier n° 2017-2514)	(p. 79)
- de la Commission relative aux concessions d'aménagement et de la personne habilitée selon article R 300-9 du code de l'urbanisme - (dossier n° 2017-2515)	(p. 79)
- du conseil d'administration du collège Raoul Dufy à Lyon 3° - (dossier n° 2017-2431)	(p. 92)
- du comité syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel Jonage (SYMALIM) - (dossier n° 2017-2479)	(p. 99)
- du conseil syndical du Syndicat d'aménagement et de gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC) - (dossier n° 2017-2481)	(p. 100)
- du conseil syndical du Syndicat de mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon (SMAGAA) - (dossier n° 2017-2482)	(p. 101)
- du conseil syndical Syndicat du Gier rhodanien (SYGR) - (dossier n° 2017-2483)	(p. 102)
- du comité syndical de l'Etablissement public territorial du bassin Saône et Doubs - (dossier n° 2017-2484)	(p. 103)
- de la Commission métropolitaine d'aménagement foncier (CMAF) - (dossier n° 2017-2485)	(p. 104)

- du conseil d'administration et de l'assemblée générale de l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) de la Métropole de Lyon - (dossier n° 2017-2486) (p. 104)
- de l'assemblée générale de l'association Réseau national de l'innovation de l'information (EPARI) - (dossier n° 2017-2396) (p. 113)
- Annexe 1** – Débat d'orientations budgétaires 2018 (dossier n° 2017-2445) – Document projeté lors de la présentation du dossier par monsieur le Vice-Président Brumm (p. 119)
- Annexe 2** – Requalification des autoroutes A6 et A7 (dossier n° 2017-2443) - Document projeté lors de la présentation du dossier par monsieur le Vice-Président Da Passano (p. 149)

Les textes des délibérations n° 2017-2370 à 2017-2372, 2017-2380, 2017-2383, 2017-2384, 2017-2396 à 2017-2399, 2017-2401, 2017-2402, 2017-2405, 2017-2406, 2017-2417 à 2017-2421, 2017-2426, 2017-2428 à 2017-2431, 2017-2433 à 2017-2436, 2017-2438, 2017-2441 à 2017-2445, 2017-2463, 2017-2469, 2017-2475, 2017-2479, 2017-2481 à 2017-2490, 2017-2496, 2017-2498, 2017-2505, 2017-2512 à 2017-2516, 2017-2521, 2017-2523, 2017-2525, 2017-2528, 2017-2530 et 2017-2531 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 27.

- N° 2017-2370** *Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 6 novembre 2017 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 -* (p. 8)
- N° 2017-2371** *Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations n° 2017-1710 du 30 janvier 2017 et n° 2017-1975 du 10 juillet 2017 - Période du 1^{er} au 31 octobre 2017 -* (p. 9)

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

- N° 2017-2372** *Assemblée générale de l'association de gestion du projet Equilibre - Désignation d'un représentant du Conseil -* (p. 48)
- N° 2017-2380** *Rhôneexpress - Avenant à la convention pluriannuelle de financement avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) et contribution 2017 -* (p. 49)
- N° 2017-2383** *Bron - Carrefour de la Boutasse - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -* (p. 51)
- N° 2017-2384** *Craponne - Requalification de la rue du Pont Chabrol - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -* (p. 53)
- N° 2017-2443** *Dardilly, Limonest, Champagne au Mont d'Or, Ecully, Tassin la Demi Lune, Lyon, La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite – Autoroutes A6 et A7 entre Limonest et Pierre Bénite – Requalification A6-A7 – horizon 2020 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre en appel d'offres ouvert - Approbation du programme et de l'enveloppe financière affectée aux travaux par le maître d'ouvrage -* (p. 54)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, NUMERIQUE, INSERTION ET EMPLOI

- N° 2017-2396** *Adhésion de la Métropole de Lyon à l'Établissement public pour les autoroutes rhodaniennes de l'information (EPARI) - Désignation de représentants du Conseil -* (p. 113)
- N° 2017-2397** *Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) - Désignation d'un représentant du Conseil -* (p. 114)
- N° 2017-2398** *Conseil d'administration de l'association MEDIALYS - Désignation d'un représentant du Conseil -* (p. 114)
- N° 2017-2399** *Assemblée générale de l'association Réseau national de l'innovation (RETIS) - Désignation d'un représentant du Conseil -* (p. 115)
- N° 2017-2401** *Rapport des délégués de services publics - Activité de gestion et d'exploitation du Centre de congrès de Lyon par la société GL Events Cité Centre de congrès de Lyon (GLECCCL) – Exercice 2016 -* (p. 115)
- N° 2017-2402** *Rapport des délégués de services publics - Réseau de communications à très haut débit dénommé la fibre Grand Lyon par la société Grand Lyon THD - Exercice 2016 -* (p. 115)
- N° 2017-2403** *Ouverture dominicale des commerces – Avis sur les projets d'arrêtés municipaux relatifs aux dérogations accordées par les Maires pour l'année 2018 - -* (p. 116)
- N° 2017-2405** *Lyon 7° - Construction du nouveau siège du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Approbation d'une convention de financement - Autorisation à solliciter des recettes -* (p. 47)
- N° 2017-2406** *Lyon 7° - Construction du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) à Lyon 7° - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure de conception-réalisation -* (p. 47)

COMMISSION DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° 2017-2417	<i>Conseil de famille départemental-métropolitain - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 64)
N° 2017-2418	<i>Conseil d'administration de la maison de retraite publique Jean Courjon à Meyzieu - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 64)
N° 2017-2419	<i>Mobilisation nationale contre l'isolement des personnes âgées (MONALISA) - Désignation d'un représentant du conseil -</i>	(p. 65)
N° 2017-2420	<i>Pacte de cohérence métropolitain - Création d'un espace d'accueil et d'accompagnement Maisons de la Métropole (MDM) Centre communal d'action sociale (CCAS) - Approbation de la convention portant création de l'espace -</i>	(p. 65)
N° 2017-2421	<i>Pacte de cohérence métropolitain - Délégation de gestion du Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Feyzin à la Métropole de Lyon - Approbation de la convention -</i>	(p. 72)
N° 2017-2426	<i>Protection de l'enfance - Service d'accompagnement des mineurs isolés étrangers (SAMIE) - Approbation d'une convention modificative d'habilitation de l'association Les amis de jeudi - dimanche (AJD) Maurice Gounon -</i>	(p. 73)
N° 2017-2428	<i>Fonds de solidarité pour le logement (FSL) - Volet accès - Subvention à l'Association collective pour l'accès au logement (ACAL) pour son programme d'actions relatif au premier semestre 2018 -</i>	(p. 77)

COMMISSION EDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2017-2429	<i>Adhésion de la Métropole de Lyon à l'association Pôle en scènes - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 91)
N° 2017-2430	<i>Conseil d'administration du Musée des Confluences - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 91)
N° 2017-2431	<i>Lyon 3° - Conseil d'administration du collège Raoul Dufy - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 92)
N° 2017-2433	<i>Rapport des délégataires de services publics - Activité de restauration scolaire dans les collèges - Sociétés Scolarest - Elior - Mille et Un repas - SHCB - Coralys - Exercice 2016 -</i>	(p. 92)
N° 2017-2434	<i>Lecture publique - Soutien aux bibliothèques des communes de moins de 12 000 habitants - Convention de délégation de gestion entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon - Convention type avec les Communes bénéficiaires - Convention de partenariat avec l'Etat - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 93)
N° 2017-2435	<i>Schéma métropolitain des enseignements artistiques 2018-2021 - Approbation -</i>	(p. 94)
N° 2017-2436	<i>Nuits de Fourvière - Approbation de la convention d'objectifs et de moyens 2018-2022 pour l'organisation du festival -</i>	(p. 96)
N° 2017-2438	<i>Sainte Foy lès Lyon - Association Compagnie Maguy Marin - Attribution d'une subvention d'équipement pour l'extension et la mise aux normes du Centre d'art Ramdam - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 96)
N° 2017-2441	<i>Collèges publics - Contrats d'objectifs tripartites - Convention cadre Rectorat et Métropole de Lyon -</i>	(p. 97)
N° 2017-2442	<i>Organisation d'un voyage de mémoire à Auschwitz-Birkenau - Année scolaire 2017-2018 - Convention de groupement de commandes avec le Département du Rhône -</i>	(p. 97)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2017-2444	<i>Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Année 2017 -</i>	(p. 9)
N° 2017-2445	<i>Débat d'orientations budgétaires 2018 - Tous budgets -</i>	(p. 23)
N° 2017-2463	<i>Vaulx en Velin - Mise en œuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Vaulx en Velin -</i>	(p. 43)
N° 2017-2469	<i>Lyon - Mise en œuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Lyon -</i>	(p. 44)
N° 2017-2475	<i>Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association nationale des Présidents des Conseils de développement - Année 2017 -</i>	(p. 46)

COMMISSION PROXIMITE, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2017-2479	<i>Comité syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel Jonage (SYMALIM) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 99)
N° 2017-2481	<i>Adhésion de la Métropole de Lyon au Syndicat d'aménagement et de gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC) - Modification des statuts - Mise en œuvre de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 100)
N° 2017-2482	<i>Charly, Saint Genis Laval, Grigny, Givors - Adhésion de la Métropole de Lyon au Syndicat de mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon (SMAGAA) - Modification de statuts du syndicat - Mise en œuvre de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 101)
N° 2017-2483	<i>Givors - Adhésion de la Métropole de Lyon au Syndicat du Gier rhodanien (SYGR) - Modification de statuts du syndicat - Mise en œuvre de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 102)
N° 2017-2484	<i>Comité syndical de l'Etablissement public territorial du bassin Saône et Doubs - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 103)
N° 2017-2485	<i>Commission métropolitaine d'aménagement foncier (CMAF) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 103)
N° 2017-2486	<i>Conseil d'administration et assemblée générale de l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 104)
N° 2017-2487	<i>Assemblée générale de l'association Sylv'ACCTES Rhône-Alpes, des forêts pour demain - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 105)
N° 2017-2488	<i>Conseil syndical et commission consultative paritaire du Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 105)
N° 2017-2489	<i>Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement - Année 2016 -</i>	(p. 106)
N° 2017-2490	<i>Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - 2016 -</i>	(p. 109)
N° 2017-2496	<i>Lyon - Rapport des délégués de services publics - Activité de distribution publique d'électricité et de fourniture au tarif réglementé sur le territoire de la Ville de Lyon - Exercice 2016 -</i>	(p. 111)
N° 2017-2498	<i>Solaize - Syndicat intercommunal de distribution d'eau Communay et Région - Approbation d'une convention -</i>	(p. 112)
N° 2017-2505	<i>Plan climat énergie territorial (PCET) de la Métropole de Lyon - Volet Adaptation au changement climatique - Approbation -</i>	(p. 13)
N° 2017-2531	<i>Rapport développement durable de la Métropole de Lyon – Edition 2017 -</i>	(p. 13)

COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2017-2512	<i>Conseil d'administration de l'association Centre d'échanges et de ressources foncières (CERF) Auvergne-Rhône-Alpes - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 77)
N° 2017-2513	<i>Commission locale du secteur sauvegardé du Vieux Lyon - Quartiers Saint Jean, Saint Georges et Saint Paul et de l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) de la Croix-Rousse - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 78)
N° 2017-2514	<i>Villeurbanne - Commission locale de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) des Gratte-Ciel - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 78)
N° 2017-2515	<i>Commission relative aux concessions d'aménagement - Désignation de la commission ad hoc et de la personne habilitée selon article R 300-9 du code de l'urbanisme -</i>	(p. 79)
N° 2017-2516	<i>Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu - Exercice 2016 -</i>	(p. 80)
N° 2017-2521	<i>Elaboration du règlement local de publicité (RLP) de la Métropole de Lyon - Prescription de l'élaboration et définition des objectifs poursuivis, des modalités de collaboration avec les Communes et des modalités de la concertation préalable -</i>	(p. 80)
N° 2017-2523	<i>Financement des dépenses du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) Rhône Métropole - Convention opérationnelle et financière - Exercice 2017 -</i>	(p. 85)

N° 2017-2525	<i>La Mulatière - Le Roule - Projet de renouvellement urbain - Bilan de la concertation préalable -</i>	<i>(p. 86)</i>
N° 2017-2528	<i>Bron - Secteur Raby - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Les Terrasses - Approbation du programme des équipements publics (PEP) -</i>	<i>(p. 87)</i>
N° 2017-2530	<i>Vaulx en Velin - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Mas du Taureau - Modification - Bilan de la concertation préalable - Prise en considération du processus d'évaluation environnementale - Approbation du dossier de création de la ZAC modificatif - Lancement de la consultation d'aménageurs -</i>	<i>(p. 88)</i>

Présidence de monsieur David Kimelfeld
Président

Le lundi 15 décembre 2017 à 14 heures 30, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 28 novembre 2017 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur David Kimelfeld, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer par vote à main levée madame Elsa Michonneau pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et procéder à l'appel nominal.

Je demande aux élus qui n'auraient pas émarginé à l'entrée de procéder à cette formalité à l'appel de leur nom en se déplaçant à la table centrale et, pour ceux qui seraient porteur d'un pouvoir et qui ne l'auraient pas déposé à l'entrée, de venir le déposer à la table centrale.

Madame Michonneau, vous avez la parole.

(Madame Elsa Michonneau est désignée et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, M. Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mmes Bouzerda (pouvoir à M. Brumm), Laurent (pouvoir à M. Butin), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Bernard (pouvoir à M. Sannino), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à Mme Crespy), MM. Blache (pouvoir à M. Rantonnet), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Gouverneyre (pouvoir à M. Colin), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Fromain), M. Passi, Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), M. Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot.

M. LE PRÉSIDENT : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 83 élus est atteint.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

M. Abadie (pouvoir à M. Suchet), Mme Baume (pouvoir à M. Sellès), M. Berthilier (pouvoir à M. Bret), M. Boumertit (pouvoir à Mme Burricand), M. Bousson (pouvoir à M. Vincent), M. Broliquier (pouvoir à M. Gillet), Mme Brugnera (pouvoir à M. Philip), M. Cachard (pouvoir à M. Gomez), M. Chabrier (pouvoir à Mme Tifra), M. Charmot (pouvoir à Mme de Malliard), M. Compan (pouvoir à Mme Balas), Mme David (pouvoir à Mme Gailliout), M. David (pouvoir à M. Jeandin), M. Devinaz (pouvoir à Mme Gandolfi), M. Dercamp (pouvoir à M. Coulon), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Picot), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), M. Fenech (pouvoir à Mme El Faloussi), Mme Farih (pouvoir à M. Desbos), M. Galliano (pouvoir à Mme Frier), M. Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Grivel (pouvoir à M. Guimet), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), M. Hamelin (pouvoir à Mme Basdereff), M. Havard (pouvoir à M. Curtelin), M. Huguet (pouvoir à Mme de Lavernée), M. Martin (pouvoir à Mme Maurice), Mme Millet (pouvoir à M. Vaganay), M. Moroge (pouvoir à M. Odo), M. Petit (pouvoir à M. Cohen), M. Philip (pouvoir à Mme Brugnera), M. Piegay (pouvoir à M. Moretton), M. Pillon (pouvoir à M. Pouzol), Mme Poulain (pouvoir à Mme Glatard),

Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Roche (pouvoir à M. George), M. Rousseau (pouvoir à M. Eymard), M. Roustan (pouvoir à M. Artigny), Mme Runel (pouvoir à M. Coulon), Mme Sarselli (pouvoir à M. Charmot), M. Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Uhlich (pouvoir à Mme Croizier), Mme Varenne (pouvoir à Mme Peillon), M. Veron (pouvoir à Mme Vullien), M. Vial (pouvoir à M. Germain), M. Vincendet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

**Hommage à la mémoire de
messieurs Gilbert Chabroux et Robert Batailly et de madame Farida Casoli**

M. LE PRESIDENT : Mes chers collègues, en ce début de séance, je souhaite rendre hommage à la mémoire de Gilbert Chabroux, de Robert Batailly et de Farida Casoli.

Nous avons appris avec tristesse la disparition, le 1^{er} décembre dernier, de Gilbert Chabroux. Ancien Sénateur Maire de Villeurbanne et ancien élu communautaire, il comptait encore aujourd'hui de nombreux amis au sein de notre Conseil.

Je souhaite prononcer quelques mots à sa mémoire en ouverture de cette séance et y associer plus particulièrement tous les élus villeurbannais.

Gilbert Chabroux a consacré sa vie à Villeurbanne. C'est sa carrière professionnelle qui l'a conduit, en 1958, dans sa ville d'élection. Sorti major de l'Ecole nationale de l'enseignement technique, il est nommé professeur dans un établissement d'enseignement technique de Villeurbanne.

Quelques années après, professeur agrégé de sciences physiques, il intègre l'Ecole nationale normale d'apprentissage de Villeurbanne où il enseignera jusqu'à son élection en tant que Maire. Citoyen engagé dès l'âge de 22 ans dans les jeunesses socialistes, Gilbert Chabroux a été toute sa vie un militant de la justice sociale. Cette passion l'a conduit très tôt à assumer des mandats électifs.

Elu Conseiller municipal aux côtés d'Etienne Gagnaire de 1965 à 1971, il revient à l'Hôtel de Ville dans l'équipe de Charles Hernu en 1977. Durant deux mandats, il assume les fonctions de deuxième adjoint chargé de l'enfance et de l'éducation. Ce pédagogue né y concilie son engagement éducatif et son engagement politique.

Conseiller à la COURLY durant quatre mandats, il est également élu, dès 1982, au Conseil départemental du Rhône, siégeant ainsi en même temps dans les deux instances qui forment aujourd'hui notre Métropole. Premier adjoint en 1989, il devient Maire en 1990. Jean-Paul Bret devient Maire de Villeurbanne en 2001 mais Gilbert Chabroux demeure politiquement actif en tant que Sénateur.

Gilbert Chabroux laisse le souvenir d'un élu impliqué au service du développement de sa Commune et de notre agglomération mais aussi d'un homme enthousiaste et généreux dont l'exemple continuera de nous inspirer.

La Ville de Villeurbanne vient malheureusement de connaître un nouveau deuil, dont je veux dire à Jean-Paul Bret et ses collègues que nous le partageons avec eux. J'ai appris ce matin la disparition de Farida Casoli, adjointe au Maire de Villeurbanne depuis juillet dernier. Elle était appréciée de tous car elle était une élue attentive aux autres, faisant preuve de chaleur humaine et d'un grand sens de la solidarité, autant de qualités brièvement, trop brièvement montrées dans ses fonctions d'adjointe déléguée aux quartiers Charpenne-Tonkin et Buers-Croix-Luizet. Je m'incline devant sa mémoire.

Nous déplorons enfin la disparition de Robert Batailly qui est décédé le 27 novembre. Là encore, nous avons perdu une grande figure attachante de notre agglomération. Elu pendant 30 ans à la Ville de Lyon, Robert Batailly a contribué à notre histoire politique locale. Militant radical, il avait côtoyé Edouard Herriot avant de devenir adjoint au Maire en 1965 sous la mandature de Louis Pradel, une fonction conservée auprès de Francisque Collomb, avant d'achever sa carrière comme Conseiller d'arrondissement sous Michel Noir.

Robert Batailly a été le premier Maire d'arrondissement, du huitième arrondissement, après l'entrée en application de la loi PLM. Après en avoir été le délégué, une fonction à l'occasion de laquelle il a inauguré l'Institut Lumière en 1982, il a été aussi Conseiller général du Rhône et Député européen, autant de mandats dans l'exercice desquels il a montré de vraies ambitions pour notre agglomération et de belles qualités humaines que nous connaissons déjà par son action au sein de l'association Ceux de Verdun.

Je crois pouvoir dire en votre nom à tous que son franc-parler et sa chaleur humaine ont profondément marqué toutes celles et tous ceux qui ont eu la chance de le fréquenter.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir observer une minute de silence en mémoire de Gilbert Chabroux, de Farida Casoli et de Robert Batailly.

(Une minute de silence est observée).

**Adoption des procès-verbaux
des séances publiques des 11 et 18 septembre 2017**

M. LE PRESIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance des procès-verbaux des séances publiques des 11 et 18 septembre 2017. Conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, si personne n'a d'observation à présenter, je les mets aux voix.

(Les procès-verbaux sont adoptés).

**Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes
portant sur l'Association pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY)
Exercices 2010 à 2015**

M. LE PRESIDENT : Avant d'aborder l'ordre du jour de notre séance, je porte à votre connaissance le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes concernant la gestion de l'Association pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) au cours des exercices 2010 à 2015.

Ce rapport vous a été transmis avec la convocation à notre séance publique. Chacun a donc pu en prendre connaissance. En application de l'article L 243-5 du code des juridictions financières, ce dossier donne lieu à débats.

Aucune demande de temps de parole n'ayant été formulée en Conférence des Présidents, je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

Je vous remercie.

(Acte est donné).

Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente par délégation du Conseil

N° 2017-2370 - Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 6 novembre 2017 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRESIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises par la Commission permanente du 6 novembre 2017 en vertu de la délégation d'attributions que vous lui avez accordée et qui font l'objet du dossier numéro 2017-2370.

La Conférence des Présidents a retenu l'intervention suivante : deux minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mesdames, messieurs les élus, vous le savez, en janvier 2015, notre groupe n'a pas pris part au vote de la Commission permanente, ne lui reconnaissant pas une légitimité à délibérer au nom de notre Conseil métropolitain. Comme à chaque séance, nous ne prendrons donc pas part au vote du compte-rendu des décisions prises par cette Commission réunie le 6 novembre dernier.

Nous observons cependant que ce 6 novembre, la Commission permanente a décidé d'accords-cadres qui engagent notre collectivité, notamment avec la CNR mais également avec Engie. Nous pensons que les accords-cadres doivent être examinés en commissions thématiques et en séance et non pas en Commission permanente. De même, le lancement de la procédure d'appel d'offres pour la mise à l'abri, l'évaluation et l'orientation des mineurs aurait dû, à notre sens, faire l'objet d'un travail en amont et en commun ainsi que d'une réaffirmation publique de la protection inconditionnelle de l'enfance mais André Gachet aura l'occasion d'y revenir en séance.

Je vous remercie donc d'enregistrer la non-participation au vote du groupe GRAM.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Je mets donc ce dossier aux voix pour attester de sa communication au Conseil.

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) n'ayant pas pris part au vote.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président par délégation du Conseil

N° 2017-2371 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations n° 2017-1710 du 30 janvier 2017 et n° 2017-1975 du 10 juillet 2017 - Période du 1^{er} au 31 octobre 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises sur la période du 1^{er} au 31 octobre 2017 en vertu de la délégation d'attributions accordée au Président et qui font l'objet du dossier numéro 2017-2371.

Je mets donc ce dossier aux voix pour attester de sa communication au Conseil.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

N° 2017-2444 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Année 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Grivel a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2444. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GRIVEL, rapporteur : Il s'agit de présenter à notre Conseil, le rapport annuel sur la situation de la collectivité en matière d'égalité entre les femmes et les hommes comme le prévoit la loi.

Pour cet exercice 2017, la réalisation du rapport a suscité une mobilisation très significative des services. Sa forme comme son contenu ont donc été considérablement enrichis au regard des versions antérieures. En effet, il décrit de façon exhaustive l'expression de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de notre collectivité, tant dans son administration interne que dans les politiques publiques dont elle a la charge.

S'il est toujours possible d'espérer mieux pour l'élaboration de ce rapport, je tiens, dans ce propos introductif, avant les prises de parole, à remercier les services pour ce progrès notable et leur investissement collectif pour y parvenir. Les sujets ne sont pas si nombreux à pouvoir faire sens et mobiliser l'ensemble de nos collaborateurs et la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes est heureusement l'un d'eux.

Comme chacun aura pu le constater en lisant le rapport, celui-ci propose de structurer de nombreuses actions que la collectivité poursuit d'ores et déjà et qui sont de nature à favoriser cette égalité.

En matière de gestion des ressources humaines internes, notre collectivité présente, à bien des égards, des résultats satisfaisants, avec un effectif permanent très équilibré, respectant une parité presque parfaite.

De même, nous pouvons nous réjouir d'écart de rémunérations qui apparaissent plus faibles, pour chacune des catégories d'agents, que ceux observés en moyenne dans la fonction publique territoriale. Mais ce n'est qu'un constat et la dynamique vers l'égalité et l'équité doit continuer.

Pour autant, les différences restent significatives.

Les métiers territoriaux sont, en effet, encore très fortement influencés par des facteurs culturels et sociaux, avec des régimes de rémunération vieillissants et issus de la fonction publique d'Etat, qui reconnaissent plus facilement la technicité de l'ingénieur que celle du cadre médico-social ou administratif. De ce fait, la rémunération des femmes et des hommes, et surtout celles des femmes s'avère au Grand Lyon encore inférieure de 10 à 15 % à celle des hommes. Notre collectivité doit donc être attentive à réduire autant que possible ces écarts lorsqu'elle détermine, par exemple, les règles applicables au régime indemnitaire.

Et c'est bien évidemment en matière d'articulation des temps de vie que les différences restent les plus marquées, avec des temps partiels attribués à plus de 90 % en faveur des personnels féminins.

Tout comme vous, monsieur le Président, je souhaite que la Métropole adopte des politiques de ressources humaines résolument volontaristes dans ce domaine, que ce soit en matière de recrutement, de parcours professionnel et de rémunération, d'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.

Le rapport soumis au Conseil présente également l'intérêt d'illustrer de façon très concrète les multiples actions menées dans le cadre de nos politiques publiques et qui participent à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes ou encore à la lutte contre les violences faites aux femmes.

Ces multiples initiatives sont bien entendu encouragées et à développer. C'est la raison pour laquelle le rapport propose de les intégrer dans un programme pluriannuel d'actions, afin d'inscrire dans la durée cet axe fort de l'expression de la responsabilité sociétale de notre collectivité.

Nous avons tous à faire notre part. En un mot, il ne faut pas que les différences qui font la richesse de notre collectivité, une collectivité d'hommes et de femmes, ne deviennent ou perdurent comme des inégalités jusqu'à l'injustice.

Ce rapport a reçu bien entendu un avis favorable de la Commission.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Grivel. La conférence a retenu deux minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, d'autres groupes politiques dans cette enceinte ont prévu de parler à l'occasion de ce rapport. Pour ma part, je ne ferai qu'enfoncer le clou par rapport à ce que je viens de dire sur la Commission permanente.

Nous regrettons, monsieur le Président, que vous n'ayez pas saisi l'occasion de votre élection, en juillet dernier, pour faire en sorte que la Commission permanente accueille enfin autant d'élus femmes que d'élus hommes.

La Commission permanente comporte ainsi seulement 17 Vice-Présidentes et Conseillères déléguées sur 50 membres, soit un déficit de 8 représentantes. Mais il n'est jamais trop tard pour bien faire et surtout, nous approchons de la période des vœux. Aussi, au moment où nous prenons acte du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans notre collectivité, je formule le vœu, monsieur le Président, que vous annonciez, pourquoi pas lors de la première séance publique de 2018, une nouvelle composition de la Commission permanente afin que celle-ci respecte la représentation des groupes politiques de notre assemblée, bien sûr, la représentation de la diversité de nos communes et de nos territoires et, bien sûr, l'égalité entre les femmes et les hommes, y compris en politique, sur nos rangs. Et je ne doute pas que 8 Vice-Présidents ou Conseillers hommes n'hésiteront pas, au moment où ils voteront, à laisser la place à 8 de leurs consœurs ; je les en remercie déjà.

Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, madame Perrin-Gilbert. Trois minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller délégué ARTIGNY : Monsieur le Président, chères et chers collègues, j'interviendrai au nom des groupes Lyon Métropole gauche solidaires et Europe Ecologie-Les Verts.

Nos deux groupes tiennent à saluer la qualité de ce rapport 2017 qui marque une réelle progression par rapport à celui de l'année dernière. Enfin, nous avançons vers une plus juste reconnaissance des femmes et nous nous engageons en faveur de la lutte contre toutes formes de sexisme.

Je voudrais toutefois revenir sur quelques points sur lesquels nous devons rester vigilants.

Tout d'abord, comment peut-on arriver à un écart de rémunération de 10 à 15 % alors que les critères de recrutement sont identiques ? Gageons qu'il s'agit là d'une tendance à la baisse et que les rattrapages liés aux formations, aux promotions internes et aux changements de qualification viendront corriger cet état de fait. À ce titre, le recours massif au temps partiel chez les femmes n'est pas sans conséquence : il influe fortement sur les déroulements de carrières, sur les retraites et sur les régimes indemnitaires.

Un vrai chantier demeure donc sur la question de la rémunération globale intégrant les régimes indemnitaires et il pourrait être utile d'avoir une situation comparée plus précise qui tienne compte de l'ancienneté, de l'âge, et ce sur une base de temps de travail homogène.

En second lieu, nous ne pouvons pas nous satisfaire d'avoir des emplois "genrés". Bien entendu, nous savons toutes et tous que sociologiquement les stéréotypes ont fait des filières administratives et médico-sociales des emplois principalement occupés par des femmes, alors que les filières techniques se sont trouvées majoritairement occupées par des hommes. Mais si nous en sommes là, c'est parce justement il y a eu un retard de volonté politique pour changer les mentalités. C'est donc de volonté politique dont nous avons besoin pour inverser ces tendances.

Sur la question de la santé au travail, nous constatons que les femmes sont davantage victimes d'accidents de trajet, de troubles musculo-squelettiques et plus exposées aux risques psycho-sociaux que les hommes. Nous ne croyons pas qu'il s'agisse d'une fatalité.

En matière de politiques publiques, nous saluons le travail réalisé par les directions. Je n'aurai pas le temps de tout citer mais retenons les actions en faveur de la découverte des métiers de la petite enfance aux garçons, le retour à l'emploi des femmes, la lutte contre les emplois précaires majoritairement féminins, etc. Là où la Métropole devrait aussi agir avec force et détermination, c'est dans le combat contre les discriminations qui s'instaurent aujourd'hui dès le plus jeune âge dans les écoles et les collèges.

Deux remarques pour conclure :

- puisque nous sommes sur un dossier qui traite d'égalité femmes-hommes, nous apprécierions que, pour les années à venir, ce rapport féminise les emplois et nombre de termes et intègre l'écriture inclusive pour que le masculin ne l'emporte plus sur le féminin et que les deux sexes soient mis sur un pied d'égalité ;

- enfin, monsieur le Président, quand aurons-nous une élue ou un élu de la Métropole qui soit en charge d'impulser et de coordonner nos actions ? Est-il acceptable que cette question fondamentale ne soit traitée que par les services alors que nous avons des élues et des élus pour toutes les missions régaliennes de la Métropole ? Nos élus sont, à ce titre, sous-représentés au sein du Pôle social et il y aurait place pour ce poste supplémentaire.

Nous voterons bien évidemment ce rapport en net progrès mais nous savons qu'il nous reste un gros travail à réaliser.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu six minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PICARD : Mesdames, messieurs, vendredi 3 novembre 2017, à 11 heures 44 précisément, des centaines de femmes ont symboliquement cessé le travail pour dénoncer l'inégalité salariale entre les femmes et les hommes. A partir de cette date, et ce jusqu'à la fin de l'année, les femmes travailleront gratuitement.

Cette action, initiée par le mouvement féministe Les Glorieuses, nous rappelle que le salaire féminin, reste inférieur de 24 % à celui des hommes. Temps de travail partiel subi, emplois sous-qualifiés, plafonds de verre, discriminations à l'embauche et à l'évolution, les inégalités salariales persistent et s'aggravent.

Par ailleurs, 42 % d'écart séparent toujours les femmes des hommes dans les droits à la retraite. Le Forum économique mondial confirme que les inégalités entre les sexes sont de nouveau creusées cette année dans le monde du travail mais aussi dans le domaine de la santé, de l'éducation et de la politique.

Au rythme actuel, l'égalité hommes/femmes ne pourrait pas être espérée avant 2234, soit encore 217 ans de patience, mesdames.

Les réflexions se répandent dans l'espace public, avec les violences sexistes et sexuelles, voire pire comme il y a quelques jours avec la campagne d'affichage féminicide de Robert Ménard ; dans l'espace privé, avec des chiffres effroyables de violences conjugales ; dans le secteur professionnel, avec le démantèlement du code du travail qui fragilise encore plus ceux qui sont déjà fragiles dont beaucoup sont des femmes ; mais aussi dans l'imaginaire collectif avec ce déterminisme genré qui conduit à la situation que nous connaissons, des secteurs réservés aux femmes et d'autres aux hommes.

Espaces publics, école, santé, pratiques sportives, notre vigilance doit redoubler car, dans le temps de crise économique et morale que la France traverse, les attaques n'avancent plus masquées, elles sont délibérées, elles sont frontales, elles contaminent en profondeur les valeurs et les droits que l'on pensait universels et intemporels.

Dénoncer ne suffit plus, il faut agir sur le terrain. Ce combat est celui de toutes les générations, celles d'hier, celles d'aujourd'hui, celles de demain. Un combat en forme de relais de transmission pour faire avancer, avec les hommes, les droits des femmes partout où ils sont bafoués, rognés ou ignorés. Aucun droit ne nous a été donné, il a fallu les conquérir un à un. Il n'y aurait pas pire erreur de les croire figés dans le marbre, définitivement acquis. C'est notre vigilance, notre combativité, notre capacité à dénoncer des inégalités injustifiables et à interpeller les pouvoirs publics qui feront changer les mentalités, reculer les idées rétrogrades et réactionnaires.

Ce rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes nous donne un espace d'observation, de réflexion et d'action. Au-delà des chiffres, il questionne la place des femmes à la Métropole et dans la société. C'est une démarche nécessaire comme tous les dispositifs législatifs qui soutiennent ce principe constitutionnel depuis plus de soixante-dix ans et que nous mettons bien trop de temps à appliquer. La défense du droit des femmes passe par la loi, le droit commun et les politiques de proximité.

Alerter, éveiller les consciences, informer pour changer de mentalités, ce travail ne peut porter ses fruits que s'il est mené dans la longévité. De l'État aux collectivités territoriales, des associations aux citoyens que nous sommes, chacun doit se retrousser les manches. Face à ce fléau de régression sociale et sociétale, les pouvoirs publics doivent faire beaucoup mieux. Emmanuel Macron a déclaré vouloir faire de l'égalité entre les femmes et les hommes la grande cause du quinquennat mais le compte n'y est pas ; les associations exhortent le Gouvernement à revoir sa copie, nous nous joignons à elles pour dénoncer des annonces non financées, une opération de communication sans aucune augmentation du budget dédié aux droits des femmes ni même aux violences qu'elles subissent en masse.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, madame Picard. Trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère GARDON-CHEMAIN : Merci, monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, c'est avec empressement que nous avons parcouru ce rapport sur l'égalité hommes/femmes. Au regard des engagements forts affichés par les rapports successifs sur ce sujet, nous nous attendions à lire l'engagement d'une évolution sur l'exemplarité de la Métropole mais hélas aucune référence à la composition de votre Exécutif.

25 Vice-Présidents : 8 femmes, 27 Conseillers membres de la Commission permanente : 10 femmes. Doit-on dire que nous sommes déçues ? Naïvement, on aurait pu espérer une autre application de cette loi écrite sur mesure, application qui ferait primer l'intérêt général sur les intérêts politiques à défaut d'avoir contenu le principe de parité de l'Exécutif dans le texte de loi lui-même. En effet, si notre assemblée n'est pas paritaire, ce n'est pas de votre fait, nous l'entendons bien ; mais si votre Exécutif ne l'est pas, cela relève bien de votre choix. Votre choix est simple : s'imposer la parité aurait amené à limiter le nombre de postes des groupes dans lesquels les hommes sont prépondérants. Cela aurait rogné votre capacité de négociation politique. Vous avez donc préféré votre intérêt politique à la préservation de l'équilibre paritaire au sein de notre institution.

Nous nous interrogeons : participer à cet état de fait ne revient-il pas à cautionner le choix de ceux et celles qui promeuvent l'inégalité des sexes ? Une femme vaut un homme, monsieur le Président, même à la Métropole. Finalement, cela pourra en rassurer certains qui avaient un peu peur de l'arrivée de la parité des sexes. Vous pouvez rester bien tranquilles dans vos fauteuils en tribune, la Métropole n'est pas sortie de l'ancien monde paternaliste.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Grivel, vous voulez dire un mot ?

M. le Vice-Président GRIVEL : Oui, simplement deux réactions, surtout une par rapport à la dernière.

On a entendu un certain nombre de remarques qui vont dans le droit fil et je pense que c'est un problème de société ; les apports qui ont été faits sont des apports de société pour les différentes interventions.

En ce qui concerne la dernière, je suis désolé d'entendre que finalement les raisonnements sont autocentrés sur les fonctions d'élus et pas sur le personnel de la Métropole, alors que l'on est effectivement tourné sur l'ensemble du personnel de la Métropole qui mérite que l'on se penche sur la situation de cette Métropole. Je précise que les agents sont pratiquement 9 000, donc cela vaut peut-être le coup d'être un peu plus centré sur leurs difficultés ou la situation qu'ils rencontrent plutôt que de ne parler que de la situation des élus, j'en suis bien désolé.

Ce n'est pas la peine d'instrumentaliser tous les sujets, ce sont des sujets de société et ce ne sont pas des sujets politiques.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Grivel. Quelques mots très rapides, d'abord pour saluer la qualité du travail et mesurer collectivement la progression qu'il nous reste à faire mais avec ici, dans cette maison, dans cette Métropole, une volonté affichée d'aller plus loin. Quant à la Commission permanente, je le dirai avec sourire mais avec sérieux aussi, pour trouver huit volontaires d'ici la fin de l'année, c'est plus même qu'un vœu, c'est la magie de Noël qui va devoir s'opérer.

Ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur vos pupitres :

Dans le 3^e paragraphe de la section III - L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes à la Métropole de Lyon : état des lieux en matière de ressources humaines, il convient de lire :

"- alors que les femmes sont plus nombreuses que les hommes en catégorie A (69,77 % de l'effectif) et en catégorie B (71,45 %), elles sont moins représentées parmi les agents de catégorie C (32,77 % des effectifs),"

au lieu de

"- une surreprésentation des femmes en catégorie A (69,77 % de l'effectif) ainsi qu'en catégorie B (71,45 %). Elles ne représentent que 32,77 % des effectifs en catégorie C,"

Je vous demande de bien vouloir me donner acte de la communication de ce rapport.

(Acte est donné).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous en remercie.

Rapporteur : M. le Vice-Président GRIVEL.

N° 2017-2505 - proximité, environnement et agriculture - Plan climat énergie territorial (PCET) de la Métropole de Lyon - Volet Adaptation au changement climatique - Approbation - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

N° 2017-2531 - proximité, environnement et agriculture - Rapport développement durable de la Métropole de Lyon - Edition 2017 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Charles a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2505 et 2017-2531. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, bonjour.

Sur le Plan climat énergie territorial, en premier lieu, permettez-moi de rappeler la bonne nouvelle qui est que, selon les chiffres de l'OREGES (observatoire régional des émissions de gaz à effet de serre), nous avons baissé de 16 % les émissions du territoire depuis l'an 2000, pendant le même temps où la population augmentait de 13 %. Si on regarde en tendance, c'est encore meilleur parce qu'en réalité, la baisse des émissions n'a commencé qu'en 2008. Nous avons une bonne tendance qui nous permet aujourd'hui de tenir notre objectif 2020. C'est un chiffre 2015 puisqu'il faut deux ans pour que les chiffres soient consolidés et que l'on puisse les publier. Ainsi, de 2000 à 2015, nous avons baissé les émissions du territoire de 16 %.

Mais ce que l'on vous présente aujourd'hui c'est le deuxième pilier, le volet Adaptation. Parce que, malgré la bonne tendance de notre plan climat énergie, les scientifiques nous disent qu'il n'est plus question d'arrêter le réchauffement climatique mais de le limiter. Pour Lyon, cela signifie concrètement que, compte tenu du stock de gaz à effet de serre dans l'atmosphère et de l'inertie du système climatique, en réalité, à la fin du siècle, si nous réussissons notre transition climatique, nous aurons le climat de la ville de Madrid, si nous ne réussissons pas notre transition climatique, nous aurons le climat de la ville d'Alger, même plutôt du sud de la ville d'Alger parce qu'il y a la mer à Alger. Donc la question est : où allons-nous arrêter le réchauffement climatique entre Madrid et Alger ?

Cela signifie concrètement que nous avons du travail pour adapter notre ville au réchauffement climatique et aux futures conditions climatiques qui seront les nôtres à la fin du siècle. En termes historiques, c'est une durée extrêmement rapide pour faire évoluer une ville. C'est ce à quoi nous nous attachons dans les délibérations et dans cette partie du plan climat qui vous est présentée aujourd'hui, avec cinq mesures :

- préserver la ressource en eau : limiter les fuites et un certain nombre de mesures détaillées dans la délibération et dans le document qui est joint ;

- limiter les îlots de chaleur urbains : on sait qu'effectivement, la chaleur se concentre en ville, qu'il fait plus chaud compte tenu de la réverbération et de la concentration de chaleur et que cela a des conséquences importantes sur la santé ;

- accompagner bien sûr les populations et protéger les populations fragiles ;

- adapter les pratiques agricoles : le climat ayant changé, il va falloir aussi adapter les pratiques ; juste un chiffre qui nous a été donné par l'Agence de l'eau : cette année, le débit du Rhône est inférieur de 30 % à ce qu'il est en moyenne et les précipitations sont à peu près à 450 millimètres actuellement pour une année moyenne de 800. Nous sommes en déficit d'eau. Est-ce que nous sommes dans une année exceptionnelle ? Oui mais les scientifiques nous disent que les années exceptionnelles vont devenir de plus en plus récurrentes jusqu'à devenir la moyenne.

Je voudrais saluer au passage la présence et l'adhésion de la Chambre de l'agriculture au plan climat énergie mais nous avons besoin aussi de réfléchir sur les pratiques agricoles du territoire ;

- enfin, bien sûr, continuer à accroître les connaissances scientifiques sur le phénomène et l'importance du phénomène et on propose un certain nombre de mesures qui consistent à continuer à approfondir notre connaissance.

Je voudrais mentionner également que ce second volet du plan climat énergie, comme pour l'atténuation, n'est pas seulement une proposition de l'institution Métropole de Lyon. Nous avons lancé en fait un appel à contributions à l'ensemble des partenaires du plan climat énergie qui sont 101 actuellement et nous avons recueilli

165 propositions d'actions ; certaines sont déjà mises en œuvre. C'est l'ensemble des propositions de notre institution mais aussi de tous les partenaires du plan climat énergie qui constituent le document et la proposition de politique qui vous est soumise aujourd'hui. C'est bien un plan climat du territoire et des partenaires de la Métropole de Lyon et pas seulement un plan climat de notre institution. Et je pense d'ailleurs que c'était à l'origine des chiffres et de la réussite du volet Atténuation et j'espère que cela portera ses fruits pour le volet Adaptation.

En conclusion pour ce rapport, je ferai juste deux observations.

Nous avons axé nos politiques sur ce qu'on appelle des "*nature's best solution*" –pardonnez-moi l'anglicisme–, c'est-à-dire sur des mesures basées sur des méthodes plutôt de réintroduction de la biodiversité de la nature en ville plutôt que sur des méthodes techniques.

Et, notamment sur le fait de planter des arbres pour rafraîchir la ville, une remarque supplémentaire : si d'ici 2050, voire 2100, on veut avoir pour nous et nos enfants de l'ombre et des arbres qui tempèrent la ville, c'est aujourd'hui qu'il faut les planter. Aujourd'hui, nous plantons 3 000 arbres par an, 1 000 en renouvellement et 2 000 en supplément. C'est un rythme qui est intéressant. Il n'y a pas beaucoup de villes qui en font autant. Je crois qu'il va falloir accroître ce rythme de plantation pour qu'en 2050 et 2100, nous puissions avoir une ville ombragée et plus tempérée pour éviter les îlots de chaleur urbains.

Voilà pour le plan climat. Est-ce que je continue tout de suite sur le rapport développement durable ?

M. LE PRÉSIDENT : Oui, vous pouvez enchaîner, monsieur Charles.

M. le Vice-Président CHARLES : Le deuxième dossier a trait au rapport développement durable qui est une obligation légale et, comme vous l'avez constaté dans la délibération, ce rapport que nous vous soumettons aujourd'hui a surtout pour objectif non pas de vous présenter un certain nombre d'actions mais de définir un nouveau cadre de référence pour faire évoluer nos politiques au regard des enjeux de la transition écologique ou du développement durable. C'est une tentative pour désigner une nouvelle étape dans les outils du développement durable après l'Agenda 21 et le plan climat.

L'Agenda 21, dès 2005, avait permis de rechercher une vision globale et surtout de donner de la transversalité dans les actions de la collectivité. Cela a permis une évolution qualitative et quantitative importante.

Avec le plan climat énergie, nous nous sommes dotés d'objectifs chiffrés. En quelque sorte, nous sommes passés d'une obligation de moyens à une obligation de résultats qui nous a obligés à associer les partenaires du territoire et à mesurer la réalité des progrès que nous faisons. Néanmoins, si le plan climat couvre beaucoup de champs, il ne couvre pas tout. Nous avons donc décidé de rechercher un nouveau cadre de référence. Malheureusement, nous avons pris acte de l'échec du Ministère de l'écologie à redonner un nouveau cadre de référence à l'Agenda 21, ce qui nous a obligés à le rechercher par nous-mêmes.

Le travail que nous vous soumettons aujourd'hui est donc une proposition qui sera discutée en 2018 pour redonner cette vision globale qui nous permet une réelle évaluation de l'évolution de notre territoire et de l'impact de nos politiques. Les agendas 21 communaux restent bien sûr toujours pertinents, notamment en tant qu'outils de mobilisation et de transfert sanitaire. Je crois que nous avons besoin d'aller vers une étape supplémentaire dans les outils dont nous disposons au niveau de la Métropole.

Le travail que nous proposons est basé sur plusieurs chapitres.

Tout d'abord, l'étude du métabolisme urbain de notre Métropole, c'est-à-dire l'étude de tous les flux qui rentrent et qui sortent de la Métropole, que ce soit des flux matériels, énergétiques ou de l'eau, que ce soit dû à l'alimentation, que ce soit dû aux matériaux nécessaires au secteur industriel ou aux consommations finales des habitants. Cette étude, que nous avons présentée en commission, est la première étude en Europe sur le métabolisme urbain à l'échelle d'une Métropole. C'est la première fois que nous avons une photographie de tous les flux qui rentrent et qui sortent. Cela permettra de mesurer les fragilités de notre territoire, par exemple la dépendance à des matériaux rares et notre capacité à les remplacer, par exemple par du recyclage ou par des processus d'économie circulaire.

Par ailleurs, nous avons également étudié l'empreinte écologique de notre territoire, domaine par domaine, avec une méthode ouverte ; elle avait déjà été calculée il y a dix ans mais avec une boîte noire dont nous n'avons que les résultats. Cette fois, nous avons une méthode ouverte, dont nous avons tous les éléments, qui nous permettra d'avoir un suivi dans le temps de l'empreinte écologique.

Ces études ont été discutées en commission environnement. Elles sont bien sûr à la disposition de tous les Conseillers qui le souhaitent.

Le deuxième volet du cadre référence que nous proposons recense les politiques déjà mises en œuvre, notamment le plan climat bien sûr mais aussi la stratégie de l'université, la politique de l'eau, la politique de prévention des risques technologiques et naturels et bientôt, j'espère, un projet alimentaire territorial que nous élaborerons en 2018 et 2019.

Le troisième volet est constitué par un travail conduit sous l'autorité du Vice-Président Thierry Philip sur un plan santé environnement de la Métropole. Un diagnostic du territoire vient d'être réalisé, un diagnostic important a été communiqué la semaine dernière aux Communes lors du Club développement durable et nous aurons l'occasion d'y revenir. En 2018 et 2019, nous construirons un plan d'actions sur la santé environnement pour le territoire de la Métropole.

Enfin, dernier volet, nous sommes en train de co-construire une batterie d'indicateurs en collaboration avec l'Agence d'urbanisme. Ils seront mis à disposition à l'automne 2018 et nous permettront, dans le temps, de voir l'évolution du territoire. Je souhaite que ce cadre de référence soit mis en discussion avec les élus de cette Métropole qui sont intéressés. J'espère qu'un groupe de travail formel ou informel sera mis en place pour que nous puissions partager ce nouveau cadre de référence et recevoir vos observations.

Voilà pour ce que j'avais à dire sur le rapport développement durable.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Charles. La Conférence des Présidents a retenu déjà interventions. Cinq minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) mais, en fait, c'est pour une autre délibération, c'est bien cela ?

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Les femmes sont vraiment l'égal des hommes en politique, on peut se tromper aussi. Je suis désolée, je m'étais trompée en Conférence des Présidents.

M. LE PRESIDENT : Donc c'est pour le projet numéro 2017-2420. Merci. Trois minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

Mme la Conseillère déléguée PANASSIER : Monsieur le Président et chers collègues, en fait, pour limiter les redondances et les temps d'interventions dans ce Conseil qui s'annonce un peu long, nous parlerons d'une seule voix avec le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. LE PRESIDENT : C'est eux qui parleront après, c'est cela ? Très bien. Donc trois minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Intervention retirée, monsieur le Président. Monsieur Bruno Charles ayant été excellent, nous n'avons plus rien à ajouter. Merci.

M. LE PRESIDENT : Trois minutes pour le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

M. le Vice-Président CRIMIER : Merci, monsieur le Président. Monsieur le Président et chers collègues, l'adoption du volet Adaptation au changement climatique va permettre de compléter notre plan climat énergie territorial voté en 2012 et d'intégrer en effet un volet Atténuation, c'est-à-dire un plan d'actions pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre par la maîtrise de la demande en énergie.

Malgré tous les efforts que nous déployons dans ce domaine et les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés, les modifications prévisibles du climat local auront des effets de plus en plus visibles et impactants —monsieur Bruno Charles l'a rappelé—. Il nous faut donc prendre en compte cette réalité et définir une stratégie qui fixe un cadre pour des actions visant à limiter les conséquences de ces dérèglements, à défaut d'avoir à soutenir dans le futur des filières d'orangers ou de citronniers dans nos campagnes.

C'est chose faite avec cette délibération qui permet d'inscrire dans notre plan climat des réponses concrètes et adaptées aux enjeux de notre territoire, comme l'accent mis sur la préservation de la ressource en eau, la limitation des îlots de chaleur urbaine, l'adaptation des pratiques agricoles ou encore l'accompagnement des populations ; autant de sujets sur lesquels la Métropole dispose d'importants leviers d'actions.

Ainsi complété, notre plan climat acquiert une dimension nouvelle pour orienter nos différentes politiques publiques. Il n'est pas le seul outil à notre disposition. Dès son origine, le plan climat avait identifié la nécessité d'un schéma directeur des énergies pour aller plus loin vers la territorialisation et la déclinaison opérationnelle de ces actions, c'est-à-dire pour adapter la transition énergétique de la Métropole aux spécificités et aux réalités existantes.

Ce schéma directeur des énergies aujourd'hui en cours d'élaboration enrichira et précisera entre autres les objectifs des actions du plan climat en matière de production et de distribution énergétique, tout en intégrant les enjeux de réduction des consommations. L'objectif à long terme est d'organiser et de coordonner les réseaux et les installations de production d'énergie en intégrant bien sûr les énergies vertes afin d'aboutir à un système

énergétique plus durable. Cette démarche novatrice de planification énergétique a vocation de servir de cadre de référence pour la révision de notre plan climat en calculant la trajectoire énergétique et climatique optimale du territoire à l'horizon 2030.

La Métropole de Lyon est ainsi bien outillée et pleinement engagée pour faire face aux défis climatique et énergétique. Elle est particulièrement en pointe sur cette dimension, avec une volonté politique très affirmée. Des projets urbains actuels ou futurs (Confluence, le Vallon des Hôpitaux –pour n'en citer que deux–) sont ou seront des lieux d'expérimentation, d'application et de développement.

La cinquième Conférence énergie climat qui réunit les acteurs du territoire mobilisé pour le plan climat, qui s'est tenue en novembre dernier et qui a été couplée avec le troisième séminaire d'ensemble du schéma directeur des énergies, a permis de faire un point d'étape sur les actions déjà mises en œuvre. Cette convergence et ce partage dans un partenariat efficient méritent d'être particulièrement soulignés.

Aujourd'hui, sur le volet Atténuation, nous avons d'ores et déjà des motifs de satisfaction et des raisons d'être optimistes car les premiers résultats sont très encourageants –ils ont été rappelés par monsieur Bruno Charles–. Pour bien apprécier ces performances, n'oublions pas que, dans le même temps, la population a augmenté de 13 % et que la Métropole de Lyon connaît un fort dynamisme économique.

Si notre territoire avance en matière de lutte contre le réchauffement climatique, c'est bien grâce à l'engagement de tous. La Métropole joue un rôle moteur en fédérant l'ensemble des partenaires autour d'objectifs partagés pour faire diminuer les consommations d'énergie, pour se déplacer autrement ou pour utiliser plus d'énergies renouvelables.

Je pense notamment au soutien des projets innovants en matière d'énergies renouvelables, avec l'Appel des 30 ou l'aménagement de zones de paysage productif, le développement des réseaux de chaleur urbains alimentés en énergie renouvelable, au dispositif Écoréno'v ou encore à la création de la prime air bois –pour ne citer que quelques exemples–.

Je pense aussi, en matière de mobilité, au renforcement des transports en commun, avec 28 % de fréquentation supplémentaires depuis 2006, au développement du covoiturage et de l'autopartage, au déclassement de l'A6/A7 –nous y reviendrons tout à l'heure dans ce Conseil– ou encore au doublement du trafic vélos entre 2007 et 2017, notamment grâce à des services innovants comme Vélo'v et l'aménagement des voies des modes actifs.

Aujourd'hui, nous devons poursuivre et même amplifier nos efforts sur le volet Atténuation car le défi de la transition énergétique est immense. Il nous faut veiller à tout mettre en œuvre dans les années à venir pour faire de notre nouveau volet Adaptation un modèle à suivre. C'est un challenge impératif et la double condition de la réussite de notre plan climat.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le président, chers collègues, trois minutes ! J'avais mal prévu mais j'enlève l'intervention sur le pacte de cohérence qui était de trois minutes donc $3 + 3 = 6$ et j'en ferai 5 !

M. LE PRÉSIDENT : En fait, vous faites à la carte vous ! Donc il n'y a plus besoin de Conférence des Présidents ! Ça va que c'est le dernier de l'année donc on va faire preuve de bienveillance, allons-y ! Je n'ai pas bien compris votre calcul mais allez-y !

M. le Conseiller MILLET : Si vous voulez, vous me couperez la parole et vous irez lire la suite sur mon blog.

Les agendas 21 –monsieur Bruno Charles l'a fait remarquer–, vecteurs des actions de développement durable, sont passés de mode, sans reconnaissance ministérielle depuis 2014. Cela pourrait traduire une priorité, avec les plans climat territoriaux, aux engagements climatiques. Cela semble être le cas médiatiquement mais sûrement moins au plan pratique –j'y reviendrai–. Nous regrettons que cette transversalité des agendas 21, qui permettrait de prendre en compte les dimensions environnementales mais aussi économiques et sociales du développement durable, soit délaissée nationalement.

Le cadre stratégique de développement durable proposé par cette délibération nous paraît un bon support à la fois de mobilisation de nos actions publiques et de nos efforts de sensibilisation des acteurs de la ville et des citoyens. En effet, les deux axes permettent de prendre les sujets du point de vue de l'habitant par les effets sur son cadre de vie : pour le premier axe, les effets des canicules, des phénomènes climatiques loin de la moyenne, des ruptures possibles d'approvisionnements ; pour le deuxième, la qualité de l'air, l'action contre les nuisances sonores, etc. Résilience du territoire et santé-environnement, ces deux axes peuvent permettre de partir des

préoccupations citoyennes pour remonter la chaîne des causes et identifier les politiques publiques qui peuvent agir efficacement sur les effets constatés par les habitants.

Nous partageons donc ce nouveau cadre stratégique et nous voterons cette délibération.

Pour le dispositif d'observation du développement durable, utile en l'absence de référentiel national, nous souhaitons qu'il soit travaillé avec les Communes –ce que proposait monsieur Bruno Charles– en 2018. Vénissieux publie depuis 2010, dans son rapport annuel du développement durable, un ensemble de 96 indicateurs issus du référentiel agenda 21 ministériel, donc qui couvrent aussi les dimensions économiques et sociales comme l'insertion, le handicap, l'égalité hommes-femmes. Il serait évidemment plus intéressant de le rendre cohérent avec le référentiel métropolitain et que celui-ci soit aussi organisé avec la maille communale.

De la même manière, plusieurs collectivités (la Métropole, les Villes de Lyon, Vénissieux et Rillieux la Pape) sont engagées dans la labellisation Cit'ergie. C'est un énorme travail avec de nombreux indicateurs qu'il faut gérer, vérifier, valider, démontrer et il serait préférable de rendre cohérent le référentiel Métropole avec celui du Cit'ergie pour simplifier le travail et d'ailleurs faciliter peut-être à d'autres Communes l'accès à la démarche Cit'ergie.

On sait cependant qu'il faut un important effort non pas de communication –même si c'en est une partie– mais réellement d'éducation populaire pour faire partager les constats, les actions et leurs résultats. C'est un peu le contraire du discours ambiant simpliste, souvent catastrophiste, qui croit convaincre de l'urgence à changer des comportements alors que c'est l'intelligence collective et elle seule qui le peut. Ainsi de la qualité de l'air, dont nous avons déjà dit qu'il est indispensable de faire prendre conscience des progrès que nous avons faits pour orienter correctement l'effort public, alors que les raccourcis médiatiques, comme les 48 000 morts de la pollution de l'air, conduisent au contraire à des réactions clivantes entre crainte et rejet.

C'est bien pour cela que le discours sur le climat prend une importance politique considérable. Au niveau de la Métropole, comme souvent au niveau de nos Communes, nous avons marqué des points pour l'atténuation du changement climatique en dépassant parfois même les objectifs des 3 x 20 ; c'est le cas à Vénissieux –j'en profite– : 30 % de baisse des émissions de gaz à effet de serre, 32 % de part d'énergies renouvelables dans les consommations énergétiques du patrimoine communal.

Mais je me permets de faire remarquer à monsieur Crimier qu'il n'y a pas de territoire à climat autonome et, par conséquent, le climat est un enjeu mondial et ce qui nous intéresse, pour savoir où nous serons dans dix ans, ce n'est pas seulement la baisse de nos propres émissions. Le Président Macron a donc tout à fait raison de sonner l'alarme, après d'autres, car ce n'est pas la situation globale, sauf qu'il faut aller jusqu'au bout et sortir d'un discours médiatique éloigné des faits, ce qu'est obligé de reconnaître le Ministre Hulot avec l'annonce du report de l'objectif de baisse de la part du nucléaire. Les réactions sont nombreuses et très médiatiques mais le vrai débat public sur les scénarios énergétiques n'a toujours pas lieu.

La COP21 avait déjà surfé sur l'objectif de 1,5°C, ajouté au dernier moment pour obtenir le soutien des pays les plus touchés par le changement climatique, mais objectif totalement publicitaire puisque tout le monde sait que le carbone qui conduit à dépasser les 1,5°C est quasiment déjà dans l'atmosphère et que nous dépasserons donc ce seuil même si nous réduisons drastiquement nos consommations fossiles.

Pour le comprendre, il y a un scénario énergétique peu connu, qui s'appelle Efficiency-N. C'est le seul, à ma connaissance, qui respecte l'objectif de 1,5°C. Il est basé sur le scénario Efficiency, reconnu par tous pour son ambition d'efficacité et de sobriété permettant la disparition de toute consommation fossile en 2080 mais avec un développement important du stockage de carbone. La variante Efficiency-N accélère la disparition du fossile pour 2060, sans faire le pari du stockage de carbone et atteint les 1,5°C mais avec un fort développement du nucléaire, au rythme de son développement passé en France dans les années 70.

Si la loi de transition énergétique a masqué ce débat à partir d'un accord électoral entre les partis politiques de la majorité de 2012, la question reste posée. L'Allemagne remplace sa production nucléaire par de l'éolien, à un coût qui représente aujourd'hui la moitié de la facture pour l'utilisateur, mais sans réduire d'une tonne sa consommation fossile pour la production électrique, donc ses émissions. Ce choix politique peut être légitime à la limite mais il conduit à l'abandon de toute ambition d'atténuation pour rester à 2°C. En France, c'est pire car l'Allemagne peut réduire ses émissions en remplaçant du charbon par du gaz mais, en France, le gaz ne peut remplacer que le nucléaire, c'est-à-dire augmenter nos émissions !

Le Président Macron –c'est le dernier paragraphe– peut surfer sur les déclarations médiatiques, ce sont les investissements publics qui comptent et le constat, c'est qu'ils sont aujourd'hui d'abord en Chine, avec le plus fort développement des énergies renouvelables électriques et le plus fort développement du nucléaire. Dans dix ans, la Chine aura développé la filière thorium et nous pourrions lui demander de l'aide pour étudier les scénarios énergies renouvelables + nucléaire que le politiquement correct interdit ici de discuter.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Millet. Cinq minutes pour le groupe La Métropole autrement.

Mme la Conseillère REVEYRAND : Merci, monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, l'an dernier, ma critique du rapport de développement durable de la Métropole avait été un peu rude ; il n'était pas tout à fait abouti, c'est vrai.

L'année 2017 semble être un bon cru. Le choix des deux axes stratégiques que sont la résilience du territoire et la santé-environnement permet de s'attacher aux causes des pollutions, au bien-être des populations comme à la préservation des ressources naturelles et à la réponse aux bouleversements environnementaux. Attention cependant à ne pas s'arrêter à l'analyse, fort intelligente voire savante, de la vulnérabilité de notre écosystème urbain et aux orientations, aux propositions mais à s'installer dans les réalités et dans l'action !

La Métropole a choisi d'agir sur les trois volets classiques d'une stratégie de développement durable de collectivité : son patrimoine et ses activités, les politiques publiques qu'elle déploie et les autres activités du territoire, avec deux leviers : la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre. Nos collectivités sont la preuve que cela est possible : j'ai retenu, entre 2000 et 2015, les - 16 % d'émissions de gaz à effet de serre, les - 9,5 % de consommations d'énergie et les + 6 % d'énergies renouvelables et de récupération, tout cela dans la mobilité, les bâtiments, les process industriels.

À ce propos, dans les activités du territoire que je citais plus haut, il y a l'activité économique et, justement, il lui faut s'orienter vers une économie plus sobre en ressources naturelles pour garantir sa pérennité, rechercher la sobriété mais aussi la proximité et la circularité. Mais quid des secteurs de la chimie, de la métallurgie/mécanique, de l'agro-alimentaire ou de la construction, directement visés ? Comment satisfaire la demande de biens et de services, modifier notre mode de croissance. Je n'ai pas dit "modifier notre croissance" ni même parlé de décroissance ; je n'en vois d'aucun frémir à cette idée !

Pour ma part, je ne retiendrai qu'une chose des réunions internationales qui se sont déroulées récemment : il nous faut une détermination collective qui ne soit pas en permanence tempérée par une prise en compte impérieuse de profits qui conduisent à repousser les décisions.

Pour ce qui est du plan climat énergie territorial, au-delà des 26 actions-cadres pour l'atténuation en cours de mise en œuvre, c'est aujourd'hui l'adaptation aux modifications prévues du climat qui est détaillée.

Accompagnement des populations, protection des populations fragiles, c'est bien ! Mais une chose à ne pas oublier, c'est que tout un chacun devient fragile quand les températures dépassent un certain seuil et qu'il n'y a plus de différentiel de température entre le jour et la nuit, plus aucun temps de récupération et une fatigue qui s'accumule. C'est ce que nous avons pu vivre dans le dernier épisode de canicule estivale.

Trouver les adaptations à des conditions de travail correctes sans avoir recours à la climatisation qui augmente les consommations d'énergie et l'épuisement des ressources –je parle des locaux de travail comme des locaux d'habitation– et les dispositifs de rénovation du bâti conçus par les Communes et la Métropole y concourent. Comment la végétalisation des espaces extérieurs peut-elle y participer ? Quelles mesures sur le bâti et dans ses abords immédiats ? Quel réapprentissage de comportements ancestraux oubliés pour la gestion de l'air intérieur ?

Je suppose que, comme à Villeurbanne, guidées par une étude très précise des îlots de chaleur et des effets compensatoires, toutes les Communes ont mis en place des instances de travail sur ce sujet, notamment avec leur CHSCT. Nous attendons avec impatience la diffusion des savoirs et des expérimentations sur ce sujet par la Métropole.

Toutes les mesures inscrites dans les cinq axes stratégiques de ce plan climat énergie territorial sont judicieuses et bienvenues. Il y aura grand besoin de formations pour leur mise en œuvre par les services de la Métropole. J'ai parfois plaidé, dans des réunions avec les services de la Métropole justement, pour une gestion des eaux pluviales qui ne consiste pas qu'en un écoulement vers les pieds d'arbres mais en une réelle désimperméabilisation des sols afin que ceux-ci puissent rendre à l'air ambiant, par leur évapotranspiration, une fraîcheur souhaitée dans les épisodes de canicule, sans jamais être entendue ; vous me voyez donc ravie de la proposition de réflexion sur l'impact des matériaux de voirie.

Pour ce qui est des pratiques agricoles, elles sont importantes pour une Métropole qui veut conserver son agriculture périurbaine, une agriculture paysanne de proximité qui puisse contribuer à réduire notre empreinte écologique. Cette proximité justement peut parfois mettre en péril notre écosystème urbain. Heureusement, un certain nombre d'agriculteurs n'ont pas attendu pour mettre en place l'autonomie alimentaire de leurs élevages, une irrigation raisonnée et des cultures sans pesticides, aidés en cela par le Conseil régional précédent. Les mesures proposées vont dans le bon sens et aideront tous les autres changements, je l'espère.

On pourrait rêver que toutes les Communes s'attachent à réaliser à leur échelle leur propre plan climat. Il n'y a plus d'obligation désormais mais Villeurbanne a réalisé son deuxième plan climat air énergie territorial. Ce serait une manière d'être au plus près du terrain et des réalités des territoires. Ce serait sans doute une bonne manière de sensibiliser tous les acteurs de leurs territoires et notamment d'amener les habitants à prendre part à l'action

sans qu'ils attendent tout de la collectivité alors que la réussite dépend aussi de la mise en œuvre individuelle. Un moyen de faire vivre l'atténuation comme l'adaptation au changement climatique. La dimension "suivi" de ce plan climat est essentielle pour constater les avancées ou les stagnations et mutualiser des pratiques sur le territoire.

Revenons au rapport développement durable : la question de la biodiversité et du végétal dans les espaces métropolitains, de ses mille et un bienfaits, notamment de santé physique et mentale, n'a pas été oubliée et l'on soulignera que 42 % de nature, c'est une moyenne, une moyenne "la tête dans le frigo et les pieds dans le four", des nécessaires terres agricoles à l'hypercentre minéral qui mérite un traitement particulier, la place qui lui est consacrée ne peut que satisfaire l'adjointe au développement durable et à la nature en ville que je suis. Les trames vertes et bleues ne surgissent pas dans la ville ; les favoriser par une agriculture saine permettra de mieux les préserver en ville ou parfois de les réinventer, de les reconstituer car elles sont un élément indispensable à notre équilibre urbain et humain.

Les multiples facteurs environnementaux susceptibles, souvent de manière croisée ou cumulative, d'impacter la santé des populations fragiles seront pris en compte, intégrant les déterminismes sociaux. Comme disait Thierry Philip dans cette enceinte pas plus tard que lundi au Club du développement durable : "Mieux vaut être en bonne santé dans l'ouest lyonnais que malade dans l'est"...

(Manifestations dans la salle).

M. LE PRESIDENT : S'il vous plaît, on laisse madame finir ! S'il vous plaît ! Allez- y, continuez, madame !

Mme la Conseillère REVEYRAND : La Métropole autrement se réjouit de voir naître une véritable stratégie de santé-environnement, déjà à l'œuvre dans le plan Oxygène qui démarre et dont on attend beaucoup ou le plan de prévention du bruit qui pourrait être un peu plus ambitieux quand on lit que 52 % seulement des Métropolitains vivent dans des zones calmes ou apaisées.

Enfin, le dispositif d'observation prévu, que j'appelais de mes vœux l'an dernier lors de la présentation du précédent rapport développement durable, nous donnera des éléments d'analyse et permettra de mesurer la capacité du territoire de notre Métropole à se développer de manière "durable" : empreinte écologique ou indice de développement humain seront évalués par une série d'indicateurs.

Une question demeure : quel sera l'appui de la Métropole aux partenaires locaux pour les accompagner dans leurs initiatives qui relèvent du développement durable ?

Un rapport développement durable a habituellement pour objectif de présenter les réalisations d'une collectivité et de ses partenaires-acteurs du territoire au prisme d'un développement que l'on souhaite "durable". Celui-ci se situe en amont et nous donne une séduisante méthode de travail pour l'avenir. Espérons que notre action à tous permettra de répondre aux actions.

Je pense que j'ai été mal comprise mais je vous remercie tout de même de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Je crois que c'était surtout parce que le temps de parole était dépassé. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Conseiller BLACHIER : Monsieur le Président, mon intervention sera pour le groupe Socialiste et républicains et celui du Centre démocrate Lyon métropole.

Madrid ou le Sahara, ce n'est pas la même chose, on en conviendra, en matière de climat et de ressources naturelles. Et c'est pourtant les alternatives qui sont posées au futur climatique de notre Métropole : d'avoir, si nous agissons, le même climat que la capitale espagnole ou d'avoir comme autre alternative du panel, si nous n'agissons pas, celui d'un des plus célèbres déserts et des plus brûlants du continent africain.

Cela veut dire, pour une forte partie de l'humanité, se débattre avec des problèmes majeurs en matière de santé et de production d'eau et de nourriture, en témoignent les faits.

Dans le concert des territoires mondiaux, notre Métropole essaie, comme le colibri de la fable, de faire sa part et même plus que sa part, en témoignent les baisses de gaz à effet de serre observées ces dernières années qui sont de l'ordre de 16 %, ce qui est très loin d'être négligeable.

La Métropole de Lyon est également un territoire producteur d'énergies propres, que ce soit à travers ses barrages hydro-électriques (ceux de Villeurbanne ou de Pierre Bénite) ou ses toits arborant de nombreux panneaux photovoltaïques, même si les conditions fiscales instables au niveau national ont découragé nombre de nos concitoyens à investir. D'ailleurs, cette production d'énergie propre serait elle aussi menacée en cas de réchauffement climatique puisque nos productions hydro-électriques seraient en forte baisse du fait de l'assèchement des cours d'eau.

Notre territoire, en matière d'énergie, c'est aussi, avec la production responsable, celui de la consommation raisonnée, avec notamment les smart grids –qui sont, paraît-il, un exemple– expérimentés à Confluence ; ces smart grids permettent, via la technologie, de faire plus avec moins d'énergie produite, en évitant les gaspillages.

Ce plan prévoit aussi que notre institution, celle de la Métropole de Lyon, soit exemplaire dans ses commandes et ses actions. Mais une institution toute seule, ce n'est pas grand-chose si on n'y adjoint pas l'énergie nécessaire des entreprises et des associations du territoire qui opèrent un travail important et nécessaire en la matière.

Enfin, ce second volet du plan climat énergie qui est présenté par le Vice-Président Bruno Charles prend en compte une dimension importante pour nos concitoyens, quel que soit l'endroit de notre Métropole, que ce soit à l'est ou à l'ouest, le commun des habitants des grandes métropoles, c'est la préoccupation du développement durable, une préoccupation qui se manifeste avec l'emploi croissant du vélo ou des consommations de circuits courts et verts.

Mes chers collègues, les groupes Socialistes et républicains métropolitains et Centre démocrate Lyon Métropole se félicitent d'avoir à voter un tel dispositif qui nous aide tous à façonner notre avenir.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Quelques mots... Non, excusez-moi, cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés. Toutes mes excuses !

M. le Conseiller QUINIOU : Merci, monsieur le Président. Mon intervention traitera, avant toute chose, du rapport développement durable.

Monsieur le Président, chers collègues, le développement durable est devenu au fil du temps plus qu'une préoccupation, il est devenu le socle de nos politiques publiques. Plus personne aujourd'hui ne remet en cause les principes fondateurs ainsi que les objectifs recherchés par cette thématique.

Au moment de préparer ce Conseil, notre groupe s'est posé la question de l'opportunité d'intervenir sur ce rapport. En effet, faire une litanie bien-pensante sur tout ce que fait la Métropole en termes de développement durable allait déjà être fait par la multitude de groupes de notre assemblée. Heureusement, il y a eu quelques rassemblements de groupes !

Cependant, ne rien dire pourrait laisser à penser que ce sujet, malheureusement réduit à l'environnement –et on l'a entendu encore ce soir, ne serait-ce que par l'association avec le plan climat–, n'est pas appréhendé à sa juste valeur et mesure par notre groupe, ce qui n'est pas le cas. Le développement durable souffre trop souvent de la vision parfois extrémiste des écologistes qui continuent à croire, à tort, que c'est un sujet sur lequel ils ont une légitimité.

Alors, si tout le monde est d'accord sur l'objectif à atteindre, pourquoi intervenir ? Justement pour revenir sur la méthode, monsieur le Président, car les enjeux du développement durable sur notre agglomération sont considérables mais la façon dont ils sont appréhendés sont malheureusement le reflet de notre Métropole : l'appropriation des actions par la technocratie et la déconnexion assumée des élus des orientations et des éléments de contrôle et de décision.

Je ne sais pas si tout le monde a lu cette délibération annuelle mais elle a atteint cette année des sommets : abstraite, technocratique, indigeste, universitaire, voire même –comme l'a dit madame Reveyrand- savante.

Comme évoqué dans les éléments de contexte de cette délibération, c'est bien la loi qui nous oblige, collectivité, à soumettre, avant la présentation des débats budgétaires, un débat et un projet sur le rapport du développement durable. Je me permets, chers collègues, de vous rappeler le contenu de ce décret qui définit très précisément ce que l'on doit trouver dans ce rapport. Le rapport prend en compte les cinq finalités du développement durable : la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, la cohésion sociale, l'épanouissement de tous les êtres humains et la transition vers une économie circulaire.

Ce rapport est un exercice imposé par la loi. Il doit, comme le décret le stipule, comporter deux parties :

- l'une relative au bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du financement et des actions à terme de la collectivité ;

- l'autre partie doit être relative au bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire. Et tous ces bilans qui doivent être dans ce rapport doivent aussi contenir une analyse des modes d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques publiques, des programmes menés par la collectivité.

Aucun de ces éléments n'est aujourd'hui présent dans ce pseudo-rapport. En effet, depuis 2015, la délibération constitue elle-même le rapport, le dernier vrai rapport datant de la Communauté urbaine. Aucun bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine n'est disponible, aucun bilan du fonctionnement des activités internes de la collectivité, aucun bilan des politiques publiques, aucun bilan des orientations et aucun bilan du programme des orientations mis en œuvre selon les territoires de la Métropole.

Ce rapport se limite à proposer une nouvelle vision de la présentation de la thématique du développement durable. Honnêtement, à la lecture de ce rapport, j'ai eu l'impression de lire le passage d'une thèse. Les quelques rares passages où la Métropole est évoquée se bornent à des données généralistes.

Je me permets de vous résumer, chers collègues, à titre d'exemple, le chapitre "résilience" et particulièrement son point A: comment réduire la dépendance matérielle de l'économie lyonnaise ? On apprend ainsi qu'une étude sur l'empreinte matérielle –Bruno Charles l'a rappelé– a été réalisée ; les enseignements sont importants : on apprend, par exemple, que notre Métropole a une forte présence d'industries –merci pour l'étude !– et que l'empreinte matérielle est bonne par rapport aux autres métropoles ; nous sommes rassurés. Cette étude sera diffusée et permettra de coproduire une feuille de route qui précisera le rôle à jouer par la Métropole. Vous le voyez, nous sommes bien loin du bilan de nos actions.

Au-delà de l'obligation légale, le rapport de développement durable doit être un outil qui doit nous permettre d'avoir un regard concret sur les actions et les projets de la collectivité ; et c'est bien pour cela qu'il est fait en amont du budget. Si le développement du territoire est bien au centre de nos préoccupations, il est parfois délicat d'appréhender quelles actions doivent être mises en œuvre et quelles pistes d'actions choisir. Ce rapport est donc une occasion de faire le point sur les différents documents de planification élaborés par la collectivité –le SCOT, nous n'en parlons pas dans ce rapport ; le PLU-H, il est cité ; aucune donnée concernant les transports– et, évidemment, de vérifier la cohérence et la compatibilité au regard des cinq finalités du développement durable. Si on écarte les phrases pompeuses et généralistes sur le nouveau mot à la mode qui est "la résilience", il n'y a quasiment aucune information chiffrée dans ce document, aucune évaluation.

Notre groupe regrette l'absence d'un réel rapport de développement durable et considère donc que nous n'avons pas les éléments nécessaires pour évaluer réellement les orientations budgétaires au regard du développement durable. Nous vous demandons donc, monsieur le Président, de fournir à cette assemblée un vrai rapport de développement durable afin que nous puissions, en toute connaissance de cause, débattre des actions menées par notre collectivité.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Bruno Charles vous vouliez dire quelques mots je crois.

M. le Vice-Président CHARLES : Je vais répondre rapidement puisque ce qui est excessif est insignifiant. C'est bien dommage, monsieur Quiniou, que nous ne veniez plus au club développement durable parce qu'il y a un certain paradoxe à se plaindre du caractère un peu techno d'un rapport alors que, justement, nous sommes en train d'essayer de bâtir quelque chose qui permet d'être plus concret et de donner une vision globale. Et j'ai précisé dans mon rapport qu'il fallait, comme dans n'importe quelle politique, donner une base de connaissances commune, la faire partager pour ensuite aller dans le concret ; c'est ce que nous proposons de faire en 2018.

Le constat que font toutes les collectivités –et nous avons assisté à une réunion assez étonnante avec le ministère– c'est que le cadre de référence donné par le ministère –que vous avez cité– est justement trop technocratique et ne donne plus une vision globale et nous essayons d'en bâtir une. Nous allons essayer de la bâtir ensemble avec les Communes mais, pour cela, il faut tout de même une mise de départ que nous avons essayé de bâtir pendant le temps où la Métropole se constituait. Nous allons essayer de travailler un petit peu en back office de manière à produire cette base de données. Nous aurons le temps de la partager. J'espère qu'elle vous convaincra.

Je regrette que vous n'ayez pas eu le temps de lire les études parce qu'il y a un certain nombre de chiffres qui existent déjà. Vous en avez déjà énormément, par ailleurs, dans les rapports Barnier. Si vous voulez simplement que l'on aligne les chiffres qui sont dans les rapports Barnier, on peut le faire, c'est très simple mais cela ne nous avance pas beaucoup. Je pense, par contre, que les indicateurs qui seront publiés en 2018 vous donneront une réponse qui, j'espère, vous permettra d'avancer et surtout de coordonner, parce que c'est bien cela qui est l'enjeu, l'action des Communes, l'action de la Métropole avec l'action des partenaires du territoire.

Si vous voulez polémiquer, je vous rappellerai tout de même que j'ai entendu cette semaine plusieurs voix se plaindre de l'absence d'appropriation de l'écologie par la droite –je renvoie aux journaux–. Dans ce cadre-là, je vous prie de m'excuser mais je crois que nous n'avons pas de leçon à prendre de votre courant politique. Vous êtes une exception, tout le monde le sait, mais quand la droite se sera réellement approprié l'écologie, je crois qu'elle pourra donner des leçons de morale.

M. le Conseiller COCHET : C'est grotesque !

M. LE PRESIDENT : S'il vous plaît... s'il vous plaît, monsieur Cochet, vous savez que nous allons être pendant longtemps ensemble aujourd'hui. Si nous commençons comme cela, je ne sais pas dans quel état nous allons être à 22 heures 30 ou 23 heures. Si je peux m'exprimer, monsieur Cochet, juste quelques instants sur ce sujet, je n'en aurai pas pour longtemps.

D'abord pour dire que sur ces sujets, je pense que notre responsabilité collective est plutôt de rassembler que de diviser et nos concitoyens, sur la Métropole, en matière de développement durable et de qualité de l'air, attendent des réponses concrètes que nous devons produire collectivement plutôt que d'essayer de savoir si, sur ces questions, c'est plutôt à droite, plutôt à gauche, plutôt vert, plutôt rouge. C'est le premier point.

Deuxième point, je voudrais juste vous ramener très vite et pas très longtemps à une étude qui vient d'être portée par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), par EDF, par le CNES (Centre national d'études spatiales). C'est une première étude mondiale sur les opinions exprimées par les réseaux sociaux au sujet du développement durable et au sujet du climat. Que dit cette étude ? Elle dit –je la communiquerai, elle est publique, elle est d'ailleurs dans un certain nombre de journaux– que le climat devient un combat massif au niveau local, que les projets locaux se multiplient et que c'est dans les villes et dans les métropoles que l'on trouve les recours, sans minimiser les solutions à l'échelle planétaire.

Qu'est-ce que je constate ici sur cette Métropole ? D'abord, ce n'est pas ce que fait la Métropole, c'est ce que nous faisons collectivement avec les industriels, les associations, l'ensemble des acteurs et les Communes. Et ce qui est constaté dans cette Métropole, c'est ce que nous faisons collectivement. Je voudrais en donner rapidement une petite liste ; ce n'est pas une liste à la Prévert mais une liste où la Métropole accompagne le mouvement –quelquefois, elle en a l'initiative, quelquefois elle l'accompagne–, bien loin des polémiques que vous pouvez avoir ici qui, à mon avis, réduisent bien évidemment cet enjeu qui mérite plus d'ambition.

Quand on évoque ensemble les déplacements dans cette Métropole, quand on cherche ensemble des solutions sur les contournements routiers, quand on parle du déclassement de l'A6/A7, quand on parle d'un certain nombre de difficultés à nous déplacer et que l'on cherche des solutions, on tente d'apporter des solutions en matière de développement durable.

Quand on lancera lundi, sur la zone de faible émission, la grande concertation avec l'ensemble des professionnels de la route, et les commerçants, et les artisans, c'est bien évidemment dans la recherche de solutions en matière de développement durable.

Quand on décline le plan Oxygène, quand on a pris la compétence de l'énergie et que l'on développe le schéma directeur de l'énergie, qui est sans doute dans notre pays le premier schéma directeur de l'énergie qui commence à tenir la route –Je voudrais remercier Roland Crimier et auparavant Hélène Geoffroy qui avait initié ce mouvement–, nous apportons des solutions concrètes en matière d'utilisation d'énergies renouvelables. Nous apportons aussi des réponses concrètes en matière de précarité énergétique, ce qui fait partie du développement durable.

Quand nous développons un plan modes doux –monsieur Hémon, qui est ici, sait de quoi je parle et vous le savez aussi, monsieur Quiniou–, nous apportons aussi des réponses concrètes mais nous ne les apportons pas seuls, nous les apportons avec l'ensemble de nos partenaires.

Quand Béatrice Vessiller agite –dans le bon sens du terme– le dispositif de l'éco-rénovation, elle apporte aussi un certain nombre de réponses concrètes au niveau local, avec des partenaires, avec des entreprises, avec nos concitoyens et elle répond aussi à des questions de précarité énergétique.

Quand on accompagne ici, par des subventions, des projets de recherche et développement en matière de méthanisation, quand on travaille avec Emeline Baume sur les déchets, quand on travaille avec Thierry Philip autour de la santé et du lien étroit entre santé et environnement et qu'on décline un certain nombre d'actions concrètes, nous répondons localement, collectivement, aux enjeux de développement durable.

Et je pourrais évoquer un certain nombre d'actions : quand on décline la ville intelligente, on la décline aussi avec ce sujet du développement durable et je voudrais remercier Karine Dognin-Sauze qui mène ce travail.

Je voulais dire que ce n'est pas simplement un discours, ce sont des actions concrètes, des actions locales, ce ne sont pas uniquement des actions portées par la Métropole, le bénéfice n'en est pas directement lié aux actions de la Métropole, elle est là pour animer un travail partenarial et je crois que nous avons des résultats extrêmement concrets sur cette Métropole à faire valoir et je crois qu'on peut, au-delà des polémiques, en être fier collectivement.

Il y a deux rapports : le premier rapport, le numéro 2017-2505 - Plan climat énergie territorial (PCET) de la Métropole de Lyon - Volet adaptation au changement climatique. Je le mets aux voix :

Adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : Concernant le rapport développement durable qui est le numéro 2017-2531, ce dossier ne donne pas lieu à un vote. Je vous remercie simplement de me donner acte de la communication de ce dernier.

(Acte est donné).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

N° 2017-2445 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Débat d'orientations budgétaires 2018 - Tous budgets - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2445. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Mes chers collègues, comme chaque année, je vais vous présenter ce débat d'orientations budgétaires qui est une obligation fixée par la loi, aux termes de laquelle ce débat d'orientations budgétaires doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget métropolitain.

Je vais vous faire une présentation –que j'espère claire et pas trop longue–, en deux parties. Quand on dit que cela ne va pas être long, cela peut être long mais, en l'occurrence, j'ai fait des efforts.

La première partie présentera le contexte économique et législatif dans lequel s'élaborera le budget 2018. Je m'attacherai particulièrement à vous présenter les propositions du projet de loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 qui vont fortement structurer les relations financières avec l'Etat et les collectivités pour les cinq prochaines années. Puis je vous présenterai aussi le projet de loi de finances pour 2018 qui, quant à lui, comporte peu d'éléments concernant les collectivités, hormis la mesure phare relative à la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % de la population à un horizon de trois ans.

Dans une seconde partie, je m'attacherai à vous présenter la situation métropolitaine avec les perspectives d'évolution de notre section de fonctionnement, en recettes comme en dépenses, les grands équilibres et les ratios financiers ; enfin, la PPI (programmation pluriannuelle des investissements) et la dette.

(Projection de diapositives –VOIR annexe 1 page 119–).

Commençons par les éléments de contexte.

I – Les éléments de contexte

A – La conjoncture économique

Seulement quelques mots sur la conjoncture économique parce que vous la connaissez parfaitement. La situation économique de la Métropole favorable se confirme, avec des indicateurs supérieurs à la moyenne nationale au niveau de l'emploi et le double bénéfice, d'ailleurs généralisé dans la zone euro, d'une reprise économique et de la poursuite des taux d'intérêt faibles.

B – Les mesures législatives en cours d'adoption

J'ai été bref sur la conjoncture économique, je le serai un peu moins sur les mesures législatives en cours d'adoption, c'est-à-dire qu'en ce moment, au moment même où je parle, des mesures législatives peuvent modifier un peu les annonces que je fais. Enfin, on le découvrira lundi ensemble. Nous élaborons le budget dans un double cadre dont les contours ne sont pas encore définis à la date de finalisation. Comme je vous le disais, les discussions sont en cours mais, néanmoins, les grands axes sont tracés –en tout cas je l'espère–.

Le projet de loi de programmation des finances publiques met l'accent sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement et de l'endettement ; je reviendrai plus tard sur les moyens mis en œuvre.

Quant au projet de loi de finances 2018 –comme je le disais précédemment–, il introduit la suppression d'une partie de la taxe d'habitation et son remplacement par des dégrèvements. Il fixe l'évolution des dotations versées par l'Etat aux collectivités, confirmant ainsi la fin du mouvement fort de baisse des dotations que nous avons vécu pendant plus de trois ans.

Le projet de loi de programmation des finances publiques 2018 à 2022

Penchons-nous en premier lieu sur la loi de programmation des finances publiques.

Ce projet de loi donne une vision pluriannuelle de ce que doit être l'évolution des dépenses réelles des collectivités sur la période 2018-2022. Il fixe un pourcentage de 1,2 % –à la date d'aujourd'hui– à ne pas dépasser sous peine de modulation des dotations à percevoir, à compter de 2019 ; ce pourcentage important comprend l'inflation. Il s'appréciera d'année en année à compter du compte administratif 2017 et ensuite, de CA à CA, jusqu'en 2022. Le périmètre de départ reste à préciser avec la prise en compte de tout ou partie des budgets et l'inclusion ou non de certaines allocations de solidarité et des frais financiers. Cette contrainte est bien évidemment prise en compte dans la préparation budgétaire en cours.

Le projet de loi de programmation des finances rappelle aussi que la limitation de l'endettement fait partie des engagements que la France affiche auprès de l'Union européenne. Les collectivités sont donc amenées à participer à cet effort de maîtrise en matière d'endettement.

Cette maîtrise se traduira tout d'abord par une limitation de la capacité de désendettement des collectivités, limitation comprise entre 9 et 13 ans, selon le type de collectivité. La capacité de désendettement mesure –je vous le rappelle– à l'instant T le nombre d'années nécessaire à un complet désendettement si on ne souscrit pas évidemment, dans l'intervalle, de nouveaux emprunts. Cette capacité de désendettement se calcule en rapportant l'encours de dette tous budgets sur l'épargne brute. Avec un ratio proche de quatre années, la Métropole de Lyon se trouve bien en-dessous des seuils en discussion et cette potentielle contrainte n'a pour nous qu'une importance relative.

Un autre point du projet de loi concerne l'endettement, avec la volonté affichée par l'Etat de diminuer le besoin de financement des collectivités territoriales avec une diminution globale de leur endettement de 13 milliards sur cinq ans, soit 2,6 milliards par an. A travers cette mesure, et afin de participer à l'effort national de maîtrise de l'endettement, l'Etat souhaite donc que le besoin de financement des collectivités, c'est-à-dire les nouveaux emprunts à réaliser minorés des remboursements de la dette existante, diminuent de 13 milliards sur la période de la mandature présidentielle. Les modalités d'application de cette mesure restent à préciser à ce jour ; ainsi, la déclinaison de cet objectif national au niveau local n'est pas encore détaillée.

Cependant, on peut déjà supposer que cette contrainte sur le niveau d'endettement se traduira par une contrainte sur la capacité à financer les PPI dans les collectivités. À travers cette mesure, l'Etat incite des collectivités à utiliser plus fortement le levier de l'autofinancement plutôt que l'endettement pour financer les programmes d'investissement. Il s'agit donc plus précisément de contraindre les collectivités à financer prioritairement leur investissement par des ressources propres plutôt que de la dette.

Globalement, le projet de loi de finances de programmation des finances publiques nous permet de disposer de la vision prospective de la trajectoire d'évolution de nos dépenses pour les cinq prochaines années. Les objectifs différenciés par niveau de collectivité permettront de tenir compte de l'évolution de la population, la situation en termes de pauvreté sur le territoire ou encore les efforts budgétaires déjà accomplis.

Comme vous le savez, les dispositions de ce projet de loi doivent être formalisées à travers une contractualisation entre l'Etat et les principales collectivités. Initialement, étaient concernées les 319 plus grandes collectivités françaises, soit les Régions, les Départements, les intercommunalités de plus de 150 000 habitants et les Communes de plus de 50 000 habitants. Au niveau du territoire métropolitain, seules étaient concernées la Métropole de Lyon ainsi que les Communes de Lyon, Villeurbanne et Vénissieux.

Les travaux en cours sur ce projet de loi de programmation pourraient toutefois aboutir à un élargissement de l'assiette avec une prise en compte des collectivités dont le budget annuel dépasse 30 M€. En ce qui concerne notre territoire cette fois-ci, les Communes de Vaulx en Velin, Saint Priest, Bron, Caluire et Cuire et Rillieux la Pape pourraient être intégrées au dispositif de contractualisation.

Une autre idée serait qu'on aille jusqu'à 60 M€ mais je n'ai pas d'élément pour continuer à l'affirmer.

Le projet de loi de finances pour 2018

Après l'examen de la loi de programmation sur lequel je me suis beaucoup étendu, je serai plus bref pour le projet de loi de finances proprement dit pour 2018.

Ce projet introduit des engagements majeurs –dont je vous parlais tout à l'heure– du nouveau Président de la République, avec la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables appelés en fonction des seuils de revenus indiqués ici. Ce dégrèvement sera progressif : 30 % en 2018, 35 % en 2019 et 35 % en 2020.

Pour lever toute ambiguïté sur le sujet, je rappelle que le dispositif des dégrèvements garantit aux collectivités une perception intégrale des recettes perçues auparavant, y compris en ce qui concerne la réévaluation forfaitaire des bases et la construction de nouveaux bâtiments.

Aux termes de la loi de finances, l'effort de péréquation va être poursuivi comme les années précédentes. Ainsi, les dotations de péréquation progresseraient de près de 190 M€ dans l'état actuel du projet de loi de finances. Cette augmentation de la péréquation serait financée, entre autres, par l'intégration de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) comme variable d'ajustement de l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat aux collectivités. Un prélèvement sur la dotation forfaitaire fournirait le complément de ce financement. Enfin, l'enveloppe du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) resterait stable.

Je vous ai présenté, dans cette première partie, la conjoncture économique et les deux projets de loi.

Je vais vous proposer maintenant d'examiner successivement la situation et la stratégie financière de la Métropole de Lyon puis les recettes de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement, les grands équilibres budgétaires, la PPI et la dette.

II – La situation et la stratégie financière de la Métropole de Lyon

Je commencerai par les recettes de fonctionnement, selon l'ordre qui vous est présenté sur ce tableau. Regardons grâce au schéma qui s'affiche quelle est l'évolution des recettes de fonctionnement constatée depuis la création de la Métropole. On constate essentiellement la diminution continue de la part relative des dotations de l'Etat. Elles passent en effet de 22 % en 2015 à 20 % en 2016 puis 19 % en 2017. La seule dotation globale de fonctionnement, la DGF, a perdu 102 M€ entre 2015 et 2017, soit plus de 20 % de sa valeur.

A – La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

En comparaison de ces évolutions sur les années passées, le nouveau dispositif proposé est bien plus intéressant budgétairement pour les collectivités. En effet, il substitue à une baisse forte des dotations d'année en année une responsabilisation des collectivités sur l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement. Ce contrat de responsabilisation, s'il est respecté, permettra aux collectivités de conserver leur dotation, ce qui est pour nous un élément essentiel.

Les concours financiers de l'Etat

Quant aux concours financiers de l'Etat, ils accentueront leur dimension péréquatrice entre 2017 et 2018, comme je l'ai déjà précisé. Pour la Métropole, ces concours financiers représentent 478 M€ en 2017. Le niveau devrait rester sensiblement le même en 2018. Toutefois, la Métropole devrait contribuer au financement de l'augmentation de la péréquation avec, par exemple, la progression de 90 M€ de l'enveloppe DSU qui profitera ainsi à une dizaine de Communes de notre Métropole.

La fiscalité

Examinons à présent la fiscalité. Elle repose sur une hypothèse de revalorisation des bases à + 1,01 ; actuellement c'est ce que nous savons mais, même si aujourd'hui elle serait plus proche de 1,012, ce montant pourra être définitivement calculé dans les jours, les semaines qui viennent.

Quant à la croissance physique, elle serait de + 1,2 % au vu des évolutions constatées ces dernières années, ce qui traduit le fort dynamisme du territoire métropolitain et conforte la politique menée depuis plusieurs années consistant à favoriser l'implantation et le développement des entreprises sur notre territoire. Ces seuls éléments nous conduisent à anticiper une augmentation de nos recettes fiscales par rapport aux prévisions 2017 qui atteignent 1,8 milliard d'euros. Vous voyez à titre d'illustration sur le tableau affiché les prévisions que nous envisageons à taux constant pour l'année 2018 pour le foncier bâti, pour la cotisation foncière des entreprises et pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

Jetons un regard particulier à présent sur les droits de mutation à titre onéreux qui constituent bien entendu une des recettes fiscales. Cette recette sensible à la conjoncture économique est en augmentation significative depuis la création de la Métropole, ce qui traduit là encore le dynamisme de l'activité des transactions sur notre territoire. Dans ce contexte favorable, les DMTO sont estimés à environ 290 M€ pour 2018.

La politique tarifaire

Quelques mots rapides avec les recettes sur la politique forfaitaire. Vous verrez que les autres recettes de gestion seront affectées d'un coefficient de revalorisation de l'ordre de l'inflation, comme la plupart des biens et services qui évoluent globalement à minima selon ce rythme dans la vie courante.

Les dépenses de fonctionnement

L'évolution des dépenses de fonctionnement

Après avoir commenté les recettes, je vous propose à présent d'examiner les dépenses de fonctionnement en commençant par leur évolution depuis la création de la Métropole. Là aussi, trois jolis silos vous sont présentés, qui montrent que les dépenses de fonctionnement ont augmenté de près de 85 M€ entre 2015 et 2017, dont plus de la moitié en raison de l'évolution des dépenses sociales, dépenses qui s'imposent à la Métropole pour leur plus grande part. À noter également l'impact en 2016 des crédits liés au refinancement de la dette toxique héritée du Conseil général.

L'impact de la contrainte à + 1,2 %

Parlons à présent de l'impact de la contrainte à + 1,2 %. Il est utile de vous apporter quelques précisions sur les conséquences que cela a pour nous. Ainsi, si l'on part d'un volume annuel de dépenses de l'ordre de 2,3 milliards, qui est le nôtre bien sûr, on peut mesurer que l'augmentation qui serait autorisée par la loi annuellement serait de l'ordre de 28 à 29 M€, c'est une simple multiplication de 1,2 x 2,3 milliards.

Cette marge de manœuvre budgétaire dont nous disposons est utilisée nécessairement dans la décomposition suivante : tout d'abord pour les dépenses sociales qui, sur la base d'un montant de l'ordre de 700 M€ et une augmentation annuelle raisonnable proche de 3 %, représentent une progression de 21 M€ par an ; ensuite, pour les dépenses de personnel qui, sur la base d'un montant de l'ordre de 400 M€ et une augmentation annuelle proche de 2 %, représentent une progression de 8 M€.

Si l'on additionne les 21 M€, d'une part, et les 8 M€ de l'autre, on s'aperçoit que notre marge de dépenses supplémentaires est totalement absorbée. En effet, deux postes de dépenses importants mobilisent l'ensemble des marges budgétaires dont nous disposons. Cela signifie que, globalement, l'ensemble des autres dépenses que les deux postes que j'ai précisés (charges courantes, subventions, péréquation entre Communes, frais financiers) devront être stables pour que nous puissions respecter l'encadrement budgétaire indiqué dans le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

Tout cela, vous le comprenez bien, justifie pleinement la poursuite de notre plan marges de manœuvre afin d'optimiser pleinement l'utilisation de nos ressources pour leur utilisation efficiente au profit de nos politiques publiques.

Les principaux chapitres budgétaires

Penchons-nous à présent, avec ce magnifique camembert, sur les différents postes budgétaires. Ce schéma illustre le poids des dépenses sociales dans la structure de notre budget, soit 722,5 M€ sur 2,33 milliards d'euros, ce qui représente plus de 30 %. Les autres dépenses sont ensuite réparties dans quatre blocs principaux : les charges à caractère général (300 M€), les charges de personnel (403 M€), les versements aux Communes (234 M€) et les subventions et participations (429 M€).

La politique de gestion des ressources humaines : 2 objectifs

Un zoom rapide –car cela le mérite– sur les ressources humaines. Afin de maîtriser la masse salariale, seules les créations de postes financées par des recettes ou permettant un retour sur investissement seront autorisées. Ce faible nombre de créations conduit à stabiliser nos effectifs, indépendamment des nouveaux services qui peuvent être apportés à la population.

Au 31 décembre 2016 –il s'agit des données du bilan social–, les effectifs en activité s'élevaient à 9 200 agents affectés sur 8 407 emplois permanents et 793 emplois non permanents.

Les emplois permanents se répartissent comme suit : catégorie A : 17 %, catégorie B : 23 %, catégorie C : 60 %. Ils relèvent principalement des filières technique : 58 %, administrative : 27 % et médico-sociale : 15 %. On y dénombre 52 % d'hommes pour 48 % de femmes, avec un taux de féminisation très variable d'une filière à l'autre : 20 % environ pour la filière technique et 91 % pour la filière sociale.

B - Les grands équilibres budgétaires

Après les recettes et les dépenses de fonctionnement, quelques mots sur l'équilibre budgétaire. Tous les éléments présentés auparavant s'inscrivent dans une stratégie financière et budgétaire mise en oeuvre de longue date. Cette stratégie se traduit principalement à travers l'évolution de deux indicateurs majeurs que sont l'autofinancement et la capacité de désendettement.

En ce qui concerne notre niveau d'autofinancement, la stratégie affichée consiste à rechercher et à maintenir à haut niveau, proche de 380 M€ depuis deux ans, sans agir sur le levier fiscal pour lequel, je vous rappelle, un engagement a été pris en début de mandat pour une augmentation unique; cela afin de garantir notre forte capacité à investir et ainsi soutenir l'activité sur notre territoire, tout en offrant une gamme de services à nos concitoyens.

En ce qui concerne la capacité de désendettement, notre objectif n'a pas varié depuis la création de la Métropole. Il est toujours fixé à moins de dix années alors que notre structure budgétaire est totalement nouvelle depuis la création de la Métropole. Je vous rappelle que nous sommes actuellement entre 4 et 5 années de capacité de désendettement, ce qui remarquable.

Cela illustre bien la rigueur de gestion dont nous avons su faire preuve jusqu'à ce jour. C'est d'ailleurs cette même rigueur qui nous permet de bénéficier de conditions de financement favorables auprès des différents établissements bancaires.

C - La programmation pluriannuelle des investissements (PPI)

Parlons à présent –on aura bientôt fini, je vous rassure– de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI), avec un tableau qui s'affiche. Notre stratégie financière a pour objectif prioritaire de maintenir un haut niveau d'autofinancement permettant de conserver une forte capacité de financer la réalisation de nos politiques publiques sur nos propres ressources. Notre capacité à investir dépend directement des financements que nous saurons dégager de notre section de fonctionnement. Notre bonne santé financière nous permet d'ailleurs de garder un niveau ambitieux de réalisation de la PPI.

En effet, sur les 3 520 M€ qui constituent la PPI du mandat, 2 427 M€ ont déjà été versés et 1 567 M€ sont d'ores et déjà engagés. Pour cette seconde partie du mandat, qui représente généralement la phase intense de réalisations des projets lancés, le cadrage budgétaire a été desserré et porté à 700 M€ pour les autorisations de programme à ouvrir en 2018 et 650 M€ pour les crédits de paiement à réaliser dans l'exercice.

D - Structure et gestion de la dette

Je terminerai cette présentation du débat d'orientations budgétaires par quelques indications concernant la dette et sa gestion. Comme je vous l'ai déjà précisé, les choix financiers de notre Métropole s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie rigoureuse de gestion des ressources de financement, au premier rang desquels la dette. Il est indispensable de continuer de bénéficier des conditions de financement avantageuses pour soutenir notre effort d'investissement. Nous y parvenons puisque la gestion active de notre dette durant l'année 2017 a permis de diminuer notre taux moyen tous budgets qui est estimé à 1,76 %, à comparer avec 1,98 % au 1^{er} janvier 2017, en mettant ainsi des gains d'intérêts de plus de 4 M€ annuellement.

Par ailleurs, nous affichons toujours la même volonté de mixer la part des taux fixes et variables dans un rapport 60/40.

Enfin, notre encours de dette est aujourd'hui à 100 % sans risque, ce qui n'était vraiment pas le cas il y a deux ans. Il devrait rester dans un volume de l'ordre de 2,100 milliards d'euros au 1^{er} janvier 2018.

Notre stratégie a donc fait preuve de son efficacité. Elle ne varie pas et s'inscrit dans une vision pluriannuelle qui nous permet de programmer nos choix d'efforts, ce qui au final est à la fois plus confortable et plus responsable. Il faut constater que, nonobstant les contraintes qui pèsent sur nous depuis plusieurs années, qui changent de nature à présent mais qui sont tout de même des contraintes, nous sommes en mesure de présenter des chiffres tout à fait acceptables et je suis persuadé que le budget primitif que je présenterai le 22 janvier saura recueillir votre approbation –je ne dirai pas vos félicitations–.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci pour cette intervention modeste mais réelle parce qu'il y a beaucoup de travail et je pense que le budget sera à la hauteur.

La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, nous prenons acte que le débat d'orientations budgétaires 2018 nous a bien été présenté en séance publique comme la loi le demande et nous remercions monsieur Richard Brumm pour sa présentation ainsi que les services pour leur travail. Nous voterons donc cette délibération qui prend acte.

En revanche, j'ai le regret de vous le dire, monsieur Brumm, nous nous abstenons cette année encore sur le budget primitif 2018 de notre Métropole, quand nous aurons à le voter le mois prochain. Nous nous abstenons pour plusieurs raisons :

1° - Lors de votre prise de fonction en juillet dernier, monsieur le Président, vous avez annoncé que l'écologie et les politiques sociales feraient davantage partie de vos priorités et que vous souhaitiez rendre notre Métropole innovante, y compris en ces domaines. Nous en avons pris acte. Nous en attendons les concrétisations en termes de politiques publiques et bien sûr en termes de budget.

Nous considérons que la Métropole est un lourd paquebot et que les réorientations politiques et budgétaires ne peuvent se faire en six mois. Nous restons, pour autant, dans l'attente d'évolutions significatives ; notamment, nous rappelons que la Métropole, ses élus comme ses services, ne peuvent se contenter et ne pourront se contenter d'une reconduction à l'identique des politiques que menait précédemment le Département. Nous devons nous fixer nos propres objectifs en matière de politique sociale –nous ne l'avons pas assez fait encore–, repenser nos logiciels, nos méthodes d'intervention et mettre en face de nos objectifs les moyens qui conviennent.

2° - Deuxième raison de notre abstention : gros paquebot, je disais, notre Métropole peut avoir un fort effet levier sur notre territoire et nous pensons nécessaire, en effet, comme vous, que notre collectivité poursuive sa politique soutenue en matière d'investissement public qui fait travailler les entreprises et ainsi crée ou maintient de l'emploi.

Mais, en parlant d'entreprises, notre groupe a souvent attiré l'attention sur la nécessité d'avoir des critères qualitatifs plus forts dans le cadre de nos appels d'offres. Nous ne devons pas choisir systématiquement les entreprises les moins-disantes car, au final, elles nous sont coûteuses tant financièrement que socialement. Le cas Vortex pourrait en être un exemple assez spectaculaire mais, on le sait, c'est aussi "l'arbre qui cache la forêt".

3° - Troisième raison de notre abstention : donneuse d'ordre, maître d'ouvrage, notre collectivité est aussi employeur : 9 200 agents. Le groupe GRAM veut rappeler son attachement au développement des services publics structurants sur le territoire métropolitain mais également des services publics de proximité dans nos quartiers, auprès des publics dont nous avons la responsabilité de l'accompagnement.

Ce service public, rappelons-le, suppose des hommes et des femmes en nombre suffisant et on ne peut pas le corréliser à un retour sur investissement budgétaire. Réduire la masse salariale pour des conditions budgétaires n'est pas, selon nous, un objectif en soi. Nous devons plutôt réfléchir où sont nos priorités, quels sont les secteurs où l'humain est et sera toujours indispensable.

Enfin, le débat d'orientations budgétaires aborde bien sûr la question fiscale. Monsieur Brumm a abordé la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables à l'horizon 2020, assurant que l'Etat compenserait cette perte de recette. D'une part, les problèmes n'engagent que celles et ceux qui y croient et nous regrettons d'être soumis, à l'avenir, au bon vouloir du Gouvernement prochain. D'autre part, nous analysons cette suppression comme une volonté de recentralisation de la part du Gouvernement, de reconcentration des pouvoirs avec des marges de manœuvres et d'initiatives ôtées au territoire. Il s'agit pour nous d'un retour en arrière.

Par contre, monsieur Brumm, vous êtes passé un peu rapidement à notre goût sur une autre recette fiscale, celle de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Nous savons que le Tribunal administratif a annulé le 3 octobre dernier le taux 2015 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Dans le cadre du vote du budget 2018, nous allons être amenés à nous prononcer sur le taux 2018 de cette taxe. L'Exécutif de notre collectivité a-t-il tenu compte de la sanction et du jugement du Tribunal administratif pour présenter à notre vote, enfin, un taux conforme à la législation ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Perrin-Gilbert. Cinq minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

Mme la Conseillère déléguée PANASSIER : Monsieur le Président, chers collègues, les élus du groupe Centre démocrate Lyon Métropole tiennent à affirmer leur satisfaction quant à ces orientations budgétaires de 2018. Même si nous maintenons un cap plutôt satisfaisant, comme l'ont encore récemment montré les indicateurs nationaux et internationaux, on le souligne tous, le contexte de raréfaction des finances publiques reste difficile.

Cela s'ajoute d'ailleurs à une nécessaire maîtrise de la dette, ce qui peut être compliqué à l'heure où la PPI se concrétise pleinement dans cette deuxième partie de mandat, ainsi qu'à une limitation de l'évolution des dépenses de fonctionnement à 1,2 % par an pour notre Métropole.

Il est vrai que nous aurions aimé pouvoir avoir des budgets plus élevés, notamment pour les associations qui, pour certaines, sont de réels compléments de service public, pour aller plus vite sur les objectifs du plan Oxygène, pour développer les grandes infrastructures et améliorer encore les transports en commun et notamment les parkings de dissuasion, éléments majeurs au sein de nos politiques métropolitaines, que ce soit en termes de déplacements ou d'environnement. Mais nous sommes conscients que le budget métropolitain doit être maîtrisé.

Nous voulons cependant réitérer notre mise en garde, notre alerte, sur les conséquences de l'article 52 de la loi de finances 2018 qui concerne le financement du logement social et qui va très certainement impacter les capacités des bailleurs. Il se posera alors la question de la réalisation des objectifs que leur a fixés la Métropole en termes de production et de rénovation, notamment d'éco-rénovation.

Nous restons cependant confiants sur la mise en œuvre de ce budget ainsi que sur votre suivi assidu, monsieur le Président, de toutes les problématiques qui lui sont rattachées.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Panassier. Cinq minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

M. le Conseiller délégué JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, avec le débat d'orientations budgétaires, nous sommes sur les enjeux politiques que devra concrétiser le budget primitif de 2018. Pour notre collectivité et malgré les contraintes imposées par le Gouvernement, il se présente en progression prévisible par rapport à l'an passé. Nos recettes fiscales produisent 28 M€ de marge qui seront utilisés pour l'activité sociale et les ressources humaines, respectivement 19 et 9 M€ supplémentaires. Nous nous en félicitons.

Cette tendance en progression est à rebours des orientations nationales. Celles-ci imposent aux collectivités et aux organismes publics un encadrement de la dépense et de la gestion de leur dette, sous peine de sanction l'an prochain appelée "responsabilisation". La Conférence des territoires hier a semble-t-il marqué quelques assouplissements que nous apprécierons lorsque nous en saurons plus. Mais en attendant et malgré cela, la libre administration des collectivités en prend un sacré coup alors que celles-ci ne sont pas responsables de la dette publique.

Pour justifier la note présentée aux collectivités territoriales, on nous dit qu'il faut bien maîtriser notre dette, bien sûr. Mais, pour cela, quel diagnostic des causes avons-nous ? Regardons vers la faiblesse des recettes du fait de l'optimisation et de l'évasion fiscale des grandes entreprises. À force de favoriser et choyer les plus fortunés, la crise globalisée se creuse, mine notre société et les inégalités, enjeu majeur aujourd'hui en France et dans le monde, explosent. Il convient donc de travailler à des réorientations qui prennent en compte cet enjeu. Comment ? Par le financement de l'innovation, du savoir, de l'économie, ce que notre collectivité sait faire, pour la planète et pour le progrès, pour l'émancipation de notre humanité.

Notre discussion se situe dans ce contexte et sous ces contraintes.

Pour notre débat d'orientations budgétaire 2018, 1,2 % de hausse tolérée des dépenses de fonctionnement -vous l'avez indiqué, monsieur Brumm- parmi lesquelles d'ailleurs il y a les frais financiers -mais j'y reviendrai- et une capacité de désendettement de 4 ans et 3 mois au compte administratif 2016 pour un plafond fixé entre 9 et 11 ans, 13 ans peut-être.

Une première remarque sur ce 1,2 % car il y a débat : + 0,15 point selon les situations proposés hier à la Conférence des territoires ou 1,4 selon l'amendement du Sénat ou 1,9 nécessaires pour répondre aux exigences -ce que tous les élus pensent tout bas, certains tout haut- ; une simulation de ce que cela nous permettrait serait utile pour alimenter nos échanges et nos débats politiques.

Ensuite, 3 % de hausse des dépenses pour les activités sociales - vous l'avez indiqué-, une attention appuyée aux mineurs isolés non accompagnés, aux personnes âgées et handicapées, ce n'est pas négligeable et nous l'approuvons. Mais nous savons bien que cet effort reste inadapté face à la montée des besoins.

Enfin, stabilité de la masse salariale, hors mesures nationales, soit une hausse prévisible d'environ 2 %, soit 8 M€ d'augmentation dans nos dépenses. Là aussi, ce n'est pas négligeable et nous pensons qu'il faut continuer dans ce sens. Mais nous savons bien que ce n'est pas au niveau de nos objectifs d'excellence, tant l'intensité du travail de nos salariés et ses exigences se ressemblent visiblement. En même temps, nous n'insisterons jamais assez pour que nous donnions à la direction des ressources humaines les moyens nécessaires à la réalisation de ces objectifs audacieux, notamment d'améliorer le bien-être au travail, objectif précisé dans la feuille de route RH.

Nous en terminerons avec les frais financiers : chacun peut remarquer que ces frais de fonctionnement ne sont pas l'objet des foudres de l'Elysée -motus et bouche cousue- : au plan national, pas de limite, pas de contrainte.

Je renouvelle ici la suggestion faite il y a déjà quelques années : lorsque notre gestion nous permettait de rembourser de manière anticipée des emprunts (105 M€ pour 2017, à ce jour), nous subissions une pénalité. Par un travail sérieux de nos responsables financiers, cette pénalité ne s'élève qu'à 1,300 M€, bien moins élevée que l'an dernier lorsqu'il s'est agi de régler -bien entendu, pas comparable- la dette toxique du Département. Mais tout de même, lorsqu'un sou est un sou, 1,300 M€ de pénalités de bonne gestion, c'est insupportable !

Nous pensons, monsieur le Président, qu'une démarche auprès de Bercy pour demander l'exonération de cette pénalité serait une bonne chose, et de la demander d'ailleurs pour les collectivités mais aussi pour les organismes publics et parapublics, tels les TCL, les offices HLM, les hôpitaux. Une telle exonération de cette pénalité permettrait aux banques, que nous avons su sauver en 2008, de participer à l'effort de redressement des comptes publics tout en nous donnant quelques marges de manœuvre supplémentaires.

Nous prenons acte que le débat sur les orientations budgétaires a bien eu lieu.

Merci de votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Jacquet. Cinq minutes pour le groupe Parti radical de gauche (PRG).

Mme la Conseillère HOBERT : Monsieur le Président, dans la continuité de ce que nous affirmons depuis sa création, la Métropole de Lyon a su contenir les risques liés aux emprunts toxiques hérités à l'ancien Conseil général ainsi que les baisses successives des dotations de l'Etat. Elle affiche aujourd'hui une santé financière qui lui confère une liberté d'action que nous saluons.

Je commencerai néanmoins par quelques commentaires sur ce qui a été énoncé concernant la situation mondiale et nationale de lente mais sûre reprise économique. Les comptes publics se portent mieux, des entreprises voient leurs bénéfices augmenter, la dynamique semble reprendre. Nous avons cependant une lecture macro-économique qui ne prend que peu en compte les nombreuses fluctuations qui diffèrent selon la taille de l'entreprise, selon la catégorie socio-professionnelle du travailleur et selon les territoires. Aussi convient-il que nous restions vigilants quant à une reprise qui laisserait sur la route certaines catégories d'actifs.

Quant au bonus accordé aux territoires selon qu'ils seraient jugés de bons ou de mauvais élèves, nous sommes circonspects. Nous nous accorderons sur le fait qu'il est plus facile d'être un bon élève dans un territoire dynamique que dans certains territoires où la pauvreté ne régresse pas et où le faible niveau des produits fiscaux laisse très peu de marge de manœuvre pour maintenir un service public de qualité.

Nous regrettons également que l'élan décentralisateur ne poursuive pas sur sa lancée. L'Etat gouverne à distance en arbitrant et en distribuant de bons ou mauvais points. Tandis que nous prenons une vraie politique décentralisatrice et évidemment cohérente. Ne devrions-nous pas choisir soit une fiscalité entièrement pilotée par l'Etat qui laisserait cependant toute latitude aux collectivités de mener, avec un budget alloué, leurs propres politiques avec des compétences étendues, soit une fiscalité elle aussi décentralisée où les collectivités auraient une liberté accrue, à condition qu'une péréquation territoriale soit opérée par l'Etat ? Bref, il faudrait se déterminer et ne pas rester dans un entre-deux qui continue de peser sur les collectivités comme sur l'Etat.

Je reviens maintenant sur notre budget pour l'année 2018 qui, lui, est sans appel. Avec une hausse des principaux produits fiscaux, avec un endettement à 100 % de la part variable et classé A1 et B1 selon la classification Gissler et avec une capacité d'autofinancement qui permettra à la seconde partie du mandat de tenir le haut niveau d'investissement qui nous caractérise, nous ne pouvons que vous féliciter, monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, pour la rigueur avec laquelle vous conduisez votre politique budgétaire. Une rigueur mais un choix également d'augmenter les dépenses sociales de près de 3 %, même si des efforts restent à faire car les besoins sont grands. Nous avons assez regretté la baisse de subventions aux associations, le recours de plus en plus fréquent aux appels d'offres pour l'action sociale pour saluer aujourd'hui ce choix fort qui est de redistribuer, dans une proportion acceptable, une partie des recettes à ceux qui en ont le plus besoin.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Hobert. Quatre minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Monsieur le Président et cher-e-s collègues, tout d'abord, je tenais à remercier monsieur Brumm et les services pour la clarté de la présentation de ce dossier évidemment complexe.

Toutefois, le rapport qui nous a été présenté ce soir n'est pas très réjouissant : non seulement, depuis 2014, nous avons dû absorber les baisses des dotations de l'Etat mais nous avons aussi eu à gérer les conséquences de la dette qui nous a été transférée avec la création de la Métropole. Et aujourd'hui, même si la DGF (dotation globale de fonctionnement) pour 2018 est stable, nous sommes contraints de limiter l'augmentation de nos dépenses de fonctionnement à 1,2 % par an, inflation comprise, et ce sur les cinq prochaines années, sans connaître –comme l'a dit monsieur Brumm– le périmètre précis de cette contrainte.

Comme le disaient quelques Vice-Présidents lors d'une récente réunion, nous "attaquons l'os" et nous devons nous interroger sur les politiques que nous devons mener pour les années à venir.

Par exemple, nous venons juste de voter le rapport sur l'égalité femmes-hommes dont nous avons souligné les avancées. Mais, sincèrement, pourrions-nous tenir nos engagements en matière de lutte contre les violences faites aux femmes dans ce contexte de limitation budgétaire ?

Dans le même ordre d'idée, nous baissons systématiquement les subventions aux associations, notamment celles qui s'occupent d'enfants et de personnes en situation de handicap, des personnes âgées et du logement.

Nous atteignons là des limites de la décence alors que, par ailleurs, nous soutenons des structures associatives censées dynamiser l'emploi et l'économie locale mais dont nous attendons toujours les effets concrets.

Enfin, nous avons voté il y a quelques semaines avec enthousiasme le projet métropolitain des solidarités. Mais, avec ce cadrage, pourrions-nous le mettre en œuvre ?

Alors oui, monsieur le Président et cher-e-s collègues, il est temps de revoir notre stratégie et de reconsidérer, à mi-mandat, les politiques structurelles qu'il nous faut mener de manière pérenne pour le bien-être de nos concitoyens.

Pour une fois, notre groupe saluera les déclarations du Président Macron en faveur de l'écologie et nous sommes d'accord pour dire avec lui que la bataille du changement climatique est en passe d'être perdue. Mais nous ne pouvons pas nous contenter de grandes phrases sans lendemain.

Pour les élus Europe Ecologie-Les Verts et apparentés, il est grand temps de faire de vrais choix prioritaires qui doivent orienter nos politiques dans le sens de la transformation écologique de nos sociétés. Cela passe par des projets du XXI^e siècle et non plus par des projets du passé et aussi par des moyens supplémentaires attribués aux collectivités qui ont des actions volontaristes. En ce sens, nous sommes favorables à l'attribution d'une part de la contribution énergie climat aux collectivités qui ont adopté un PCET (plan climat énergie territorial). Des amendements dans ce sens ont été approuvés au Sénat et nous espérons que l'Assemblée et le Gouvernement valideront ce principe.

Au plan local, nous souhaitons une priorisation sur :

- la mise en œuvre d'une économie circulaire territoriale créant des emplois utiles et organisant les nécessaires flux de matières et de biens, évitant ainsi le pillage et le gaspillage de nos ressources ;
- la préservation de nos espaces naturels, de nos ressources en eau, de la qualité de l'air, la création de la ZFE (zone à faibles émissions) dès 2018 ;
- le soutien à une agriculture locale, respectueuse de l'environnement et sans glyphosate ;
- le développement des mobilités actives ;
- la rénovation des bâtiments ; à ce titre, le bilan d'Ecoréno'v montre qu'il faudra sans doute augmenter l'enveloppe annuelle de 5 M€ par an de la PPI (programmation pluriannuelle des investissements). Il nous faudra aussi un budget d'investissement vers la rénovation thermique des collèges, en mobilisant les aides annoncées par le Gouvernement ;
- le soutien aux associations défendant les plus fragiles de nos concitoyens ; la baisse de 6 % que j'évoquais tout à l'heure pénalise les acteurs locaux qui sont de véritables partenaires pour la mise en œuvre de nos politiques de solidarité et de la transition écologique ; elles doivent en avoir les moyens.

Bien entendu, nous voterons ce rapport, monsieur le Président, car nous savons que nous avons les ressources et les compétences pour faire face à ces enjeux mais, désormais, il nous faut définir pour les quelques années qui nous restent dans ce mandat une autre stratégie vers d'autres priorités, vers plus de social et vers plus de protection de notre environnement.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Six minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, ce débat d'orientations budgétaires est le premier après l'élection d'Emmanuel Macron. Il se tient, dans le contexte d'une loi de finances 2018 qui reste encore à préciser, ces précisions pouvant avoir un impact très fort sur nos collectivités et sur notre budget.

Nous aurons l'occasion de débattre plus précisément des finances de la Métropole en janvier lors de l'examen du budget. D'ici là nous aurons peut-être une vision plus précise des effets de la loi de finances sur nos budgets. Aujourd'hui, je souhaite principalement évoquer le contexte dans lequel notre budget 2018 va s'inscrire.

La loi de finances telle qu'elle a été adoptée montre une réelle rupture par rapport aux précédents budgets de l'Etat. C'est une bonne chose qu'il convient de souligner. Les économies annoncées ne sont pas fictives mais bien réelles, même si hélas elles se font le plus souvent dans la poche des autres que dans celle de l'Etat lui-même –nous allons y revenir–.

A l'inverse, les élus UDI estiment qu'à travers ce budget, nous assistons au retour en force du jacobinisme. Oui, nous sommes dans une phase de recentralisation intense, la liberté d'administration des collectivités locales risque de devenir un vague souvenir. Oui, la tutelle de l'Etat va être de plus en plus pesante et présente.

Premier exemple : le dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80 % des Français. Bien que progressive, elle est évidemment populaire, même si elle n'aboutit en rien à la baisse de la pression fiscale des ménages. Cette mesure était électoraliste et est démagogique. Oui, la fiscalité locale est injuste et, depuis sept ans, je demande, au nom des élus centristes, au Maire de Lyon –sans succès à ce jour– une réévaluation des valeurs locatives pour la totalité de la Ville de Lyon, pour introduire plus de justice dans la fiscalité locale. Mais, puisqu'elle est injuste, pourquoi la supprimer pour seulement 80 % des Français ? Pourquoi la taxe foncière n'a pas le même traitement puisqu'elle est calculée sur la même assiette (les fameuses valeurs locatives) ? La taxe d'habitation est même plus juste que la taxe foncière car elle est pondérée par les revenus. C'est donc finalement l'impôt le plus injuste que la majorité a décidé de supprimer.

Ce dégrèvement, donc cette recentralisation d'une partie des impôts locaux, a un effet majeur sur les finances de notre collectivité et donc sur les projets que nous pourrions construire.

Depuis, le Président Emmanuel Macron a annoncé une grande réforme de la fiscalité locale en 2020. Il aurait été plus efficace de mettre en œuvre cette réforme dès le budget 2019 et de ne pas bricoler les recettes fiscales en 2018. Au-delà, qui peut raisonnablement croire qu'à un an de l'élection présidentielle et des élections législatives, il sera possible de faire une réforme d'ampleur de la fiscalité locale ? En effet, dans une telle réforme, il y aura des gagnants mais il y aura aussi des perdants.

Deuxième exemple : la baisse des APL (aides personnalisées au logement), avec l'obligation pour les bailleurs sociaux de baisser en proportion les loyers. Le Gouvernement fait ainsi 1,7 milliard d'économie dans la poche des bailleurs. Au niveau de la Métropole –nous en avons déjà parlé–, c'est 40 M€ de recettes en moins chaque année ; ce serait donc un arrêt brutal des programmes de rénovation, ce serait une réduction d'un tiers du nombre de logements neufs, soit 1 350 logements en moins sur les 4 000 logements programmés annuellement. C'est vous-même, monsieur le Président, qui le dites dans votre courrier adressé au Premier Ministre. Et, dans le même temps, des milliers de Lyonnais cherchent un toit pour loger leurs familles.

D'autres exemples touchent des structures régionales : par exemple, le prélèvement de 497 M€ sur les recettes perçues par les agences de l'eau, soit un détournement de 22 % des recettes au profit des caisses de l'Etat ; mais aussi la ponction de 150 M€ sur près de 900 M€ au niveau du budget des CCI, soit une réduction de 17 % du budget développement économique.

Dernière illustration de cette recentralisation : les règles financières très strictes qui vont être imposées aux collectivités locales, alors même –et cela a été dit par d'autres orateurs– qu'elles présentent chaque année un budget équilibré, sans déficit, contrairement à celui de l'Etat ; des règles dont la mise en œuvre n'est toujours pas communiquée avec exactitude, ce qui a grandement compliqué la tâche de monsieur Brumm et des services de la Métropole.

L'Etat fournit près de la moitié des ressources des collectivités locales. Les savants calculs de dotations et de péréquations, qu'elles soient verticales ou horizontales, placent les collectivités dans une situation de négociation constante et de dépendance vis-à-vis de Paris. Et les nouvelles règles votées dans la loi de finances 2018 vont encore accentuer ce phénomène.

Comment les électeurs, les citoyens, pourraient-ils juger correctement une action municipale ou métropolitaine s'ils ne sont pas également contribuables ? Pour que la démocratie locale vive, il est indispensable que chacun sache à quoi servent ses impôts et qu'à l'inverse, chacun sache comment ont été financés une réalisation, un projet.

La décentralisation, y compris la décentralisation fiscale, est une urgence démocratique.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Geourjon. Sept minutes pour le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous

M. le Vice-Président DA PASSANO : Monsieur le Président, chers collègues, en 2018, pour la première fois depuis cinq ans, les dotations de l'Etat aux collectivités ne baisseront pas et seront même en légère hausse à l'échelle nationale. Rappelons qu'en 2017, le manque à gagner pour notre Métropole a été de l'ordre de 60 M€ par rapport à l'exercice précédent.

Cette bonne nouvelle ne doit cependant pas faire illusion. La contrainte qui pèse sur nos finances est toujours présente et restera très forte dans les années à venir car la maîtrise des dépenses est devenue un élément structurant pour l'ensemble des administrations publiques. Cette contrainte change simplement de forme avec la contractualisation aujourd'hui proposée par l'Etat pour encadrer l'évolution des dépenses de fonctionnement et limiter l'endettement.

Comme vient de l'expliquer le Vice-Président aux finances Richard Brumm, sur les 28 M€ supplémentaires mobilisables en 2018 par rapport au budget 2017, dans l'hypothèse d'une progression maximum autorisée des dépenses de fonctionnement de 1,2 %, plus de 20 M€ seraient absorbés par nos seules dépenses sociales et encore 8 M€ pour la masse salariale du simple fait d'évolution que nous ne maîtrisons pas ou de décisions qui ne nous appartiennent pas. Cela illustre bien à quel point nos marges de manœuvre seront une fois de plus fortement limitées.

Nous pouvons certes espérer que le statut particulier de la Métropole de Lyon sera reconnu dans les négociations à venir avec l'Etat. Cela serait légitime puisque nous devons faire face, comme les Départements, à une forte croissance des dépenses de solidarité, de l'ordre de 3 %, ce qui représente un coût financier important avec plus de 700 M€ inscrits au budget 2017. Mais les termes de l'équation ne seraient pas profondément modifiés pour autant.

Nous devons donc aborder cette nouvelle période qui s'ouvre avec confiance et détermination.

Avec confiance car, après trois exercices comptables, nous avons le recul nécessaire pour affirmer que la Métropole a fait, jusqu'à présent, la preuve de sa capacité à relever ce double défi qui consiste à assumer ses compétences dans de bonnes conditions et à préserver, dans un contexte difficile, un niveau d'autofinancement suffisant afin d'alimenter un programme d'investissement ambitieux au service du développement de nos territoires.

Notre détermination à poursuivre les efforts déployés ces dernières années doit rester intacte. Il s'agit d'être en capacité de dégager des marges de manœuvre nouvelles pour répondre aux grands enjeux identifiés sur notre territoire et aux attentes de nos concitoyens.

Je pense en premier lieu aux dépenses d'investissement qui préparent l'avenir. L'objectif affiché de stabiliser à minima pour les exercices à venir notre niveau d'autofinancement brut, lequel est aujourd'hui à un bon niveau, est important à tenir. Cela nous permettra d'entrer dans une phase accélérée de réalisation de notre PPI pour la seconde partie de mandat en portant l'année prochaine les crédits de paiement à 650 M€ contre 532 M€ en 2017. Cela nous permettra aussi de limiter le recours à l'emprunt pour maintenir un excellent ratio de désendettement qui sera un indicateur clé de notre bonne santé financière dans le cadre de la future contractualisation avec l'Etat.

Se consacrer à l'essentiel, c'est aussi poursuivre au quotidien un programme d'actions volontariste dans différents champs de compétences, en particulier pour décliner, à travers des mesures concrètes, les grands schémas sectoriels que nous avons adoptés. C'est, par exemple, notre schéma de développement économique qui vise à renforcer notre attractivité, synonyme de création d'emplois ou, plus récemment, le schéma métropolitain des solidarités qui recouvre des politiques publiques sur lesquelles se fonde notre pacte social.

Se consacrer à l'essentiel, c'est enfin être en mesure de faire face à des dépenses nouvelles qui répondent à des enjeux stratégiques importants. Nous débattons par exemple un peu plus tard du déclassement de l'A6/A7. Nous devons aujourd'hui prendre nos responsabilités, c'est-à-dire crédibiliser notre démarche en mettant en œuvre le plus rapidement possible le programme d'actions proposé.

Il s'agit donc de continuer sur cette dynamique positive en matière de trajectoire de nos finances publiques, en amplifiant nos efforts sur plusieurs leviers à notre disposition.

Je pense notamment à l'optimisation de nos recettes car, comme le montrent les projections budgétaires, c'est bien le dynamisme de notre territoire en matière démographique, en matière d'implantation d'entreprises, qui assurera une progression solide de nos ressources financières. Le renforcement de l'attractivité, du rayonnement de notre Métropole est ainsi une priorité.

Autre levier, la poursuite de la mise en œuvre du chantier marges de manœuvre. Sur ce point, il convient d'être imaginatif et d'exploiter pleinement les innovations offertes par le pacte de cohérence métropolitain décliné dans chaque Commune pour réaliser des économies de gestion.

Enfin, il nous faut travailler sur l'amélioration de l'efficacité de nos politiques publiques. Assurer une évaluation systématique et permanente de nos actions pouvant conduire à des réarbitrages en fonction de résultats obtenus nous semble particulièrement important.

C'est en poursuivant dans cette voie que nous assurerons l'avenir et la réussite de notre Métropole.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Da Passano. Cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain

Mme la Conseillère PICARD : Monsieur le Président, mesdames, messieurs, le document qui nous est proposé porte beaucoup plus sur la mise en valeur d'une bonne gestion interne que sur l'orientation, la priorisation des politiques publiques ; un document qui met très largement en avant la politique gouvernementale en essayant de montrer à quel point la contractualisation est une bonne idée.

Monsieur le Président, votre bienveillance à l'égard du Gouvernement Macron est étonnante dans un contexte national où une très large majorité de Maires et de Présidents d'intercommunalités, toutes tendances politiques confondues, tire la sonnette d'alarme face aux mesures dévastatrices prises à l'encontre des collectivités territoriales.

Par où commencer cette longue liste des mauvaises nouvelles pour les politiques de proximité et pour les habitants ?

- 13 milliards d'euros d'économie demandée aux collectivités pour les cinq ans à venir après une chute sans précédent des dotations de l'Etat sous François Hollande ;

- le montant de la dotation globale de fonctionnement fixé à 27,05 milliards d'euros en 2018 contre 30,86 milliards d'euros en 2017, soit une baisse de 3,8 milliards d'euros ;

- l'exonération progressive de la taxe d'habitation pour 80 % des foyers d'ici 2020. Personne n'est dupe, en matière de pouvoir d'achat, ce qui est donné d'une main est repris de l'autre et on peut déjà citer la baisse des APL, la hausse de la CSG, etc. Mais pour les collectivités, la suppression du levier fiscal a un double coût : politique, avec sur le fond la remise en cause du principe de libre administration, et financier bien sûr. L'Etat s'est engagé à compenser la perte du levier fiscal mais nous ne savons ni comment, ni à quelle hauteur, ni combien de temps et l'expérience de la taxe professionnelle nous a montré par le passé que les compensations promises ne sont jamais à la hauteur des recettes perdues.

Ces chiffres déjà vertigineux sont accompagnés de coupes dans les crédits politique de la ville, coupes dans le logement, coupe annoncée de 48 M€ de la dotation de soutien à l'investissement local, auxquelles il faut ajouter la réduction du nombre de contrats aidés (200 000 en 2018 contre 320 000 en 2017), provoquant de vives tensions en milieu scolaire et dans les associations.

Enfin, pour achever le tableau, le Gouvernement a fixé l'évolution des dépenses de fonctionnement à 1,2 % par an. Derrière cet impératif, le Gouvernement n'a pas caché sa volonté d'appliquer un malus sur la DGF aux collectivités qui ne respecteraient pas cet objectif. C'est à nouveau une atteinte directe au principe de libre administration et à la décentralisation. Les ressources humaines n'en sont pas épargnées, bien au contraire : la suppression des 70 000 postes dans la fonction publique territoriale est engagée. Derrière la politique de la terre brûlée se cache une réelle volonté d'externaliser, de privatiser des pans entiers de missions de service public et de démanteler la fonction publique.

Les annonces du tandem Macron-Philip ont provoqué la colère et l'incompréhension de tous les élus locaux, qu'ils soient de droite ou de gauche, urbains ou ruraux. Une colère justifiée, légitime car jamais les collectivités locales n'ont encaissé autant de mauvais coups en termes de ressources financières mais aussi humaines.

Je vous dispense d'un long développement sur l'accroissement des inégalités sociales tant elles sont criantes et directement liées à l'appauvrissement du plus grand nombre, pendant que les premiers de cordée s'enrichissent.

Nos choix politiques doivent réduire ces inégalités et répondre aux besoins de toutes les populations en matière d'emploi, d'insertion, d'action sociale, d'éducation, de logement, etc. La Métropole doit supprimer toute fracture sociale et territoriale, sortir d'une logique marchande pour se recentrer sur ses missions de service public, pour tous et de partout.

Nous prenons acte que le débat a eu lieu. Monsieur le Président, vous pourriez peut-être expliquer ce principe à vos collègues vénissiens.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Picard. Cinq minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller BERTHILIER : Monsieur le Président, chers collègues, le document du débat d'orientations budgétaires est paradoxal dans sa présentation : précis sur les conséquences de la politique gouvernementale mais général sur celle de la Métropole. Le DOB n'est certes pas le budget mais il pouvait être plus éclairant sur le choix politique.

Tout d'abord, le document décrit bien les inflexions majeures dans la politique nationale, même si le dogme de la baisse des dépenses publiques ne date pas de ce quinquennat. En revanche, les collectivités sont désormais infantilisées ; et c'est le problème, cette logique imprègne jusqu'à l'écriture de notre délibération.

Concernant le projet de contractualisation, le terme "responsabilisation" revient à plusieurs reprises dans le document –je cite– : "Les collectivités seraient ainsi responsabilisées sur la maîtrise de leurs dépenses". Mais où les rédacteurs de ces lignes se trouvaient-ils lors des votes des trois derniers budgets ? Lorsque nous avons voté les baisses cumulées chaque année de 6 % de subventions au secteur associatif ? Qui a besoin d'être responsabilisé par qui ? Chacun connaît bien le Maire de Lyon et il ne nous semblait pas jusqu'ici irresponsable, ni le Maire de Villeurbanne, ni la Maire de Vénissieux, les trois villes pressenties pour la contractualisation.

Alors pourquoi l'Etat, dont le représentant ne répond pas devant les électeurs, serait-il par essence plus responsable que des élus locaux ? Tout glissement sémantique est révélateur du fond d'une politique. Le Président Macron n'a pas vraiment besoin des élus locaux et sa première préoccupation est d'en diminuer le nombre. Bien sûr, il se trouve toujours des esprits croyants qui penseront bénéficier d'une mansuétude locale contre toute logique constitutionnelle. Mais il ne s'agit pas ici de briser les rêves les plus doux à l'approche de Noël.

Tout se lit désormais clairement à l'aune des décisions du projet de loi de finances 2018 : des collectivités encadrées dans leurs marges de manœuvre, des recettes fiscales qui sont peu à peu étatisées, sauf pour 20 % de nos concitoyens qui vont tout de même avoir du mal à comprendre le sens de la justice fiscale de la mesure pour un euro de plus de revenu annuel que leur voisin ; enfin, un investissement local sous tutelle. C'est une recentralisation très assumée de la France. J'avoue avoir eu, pour ma part, une autre idée du modèle dit "lyonnais" si souvent vanté dans cette enceinte.

Quant au reste du document, il convient de saluer le travail mené sur la feuille de route ressources humaines pour un meilleur accompagnement des agents dans leur parcours professionnel.

Mais ce qui attire l'attention, c'est davantage ce qui ne s'y trouve pas. Après bientôt trois ans de création de la Métropole, on peine à aller plus loin que les grandes intentions. Certes, les exigences réglementaires du document sont respectées mais on cherche en vain une orientation politique générale qui doit pourtant présider aux choix qui seront faits dans le prochain budget primitif.

Le terme "volontariste" est accolé au terme "cadrage" pour mieux affirmer la volonté de réduire les dépenses ; nous pensons qu'il y a sans doute d'autres volontés à afficher que celle de la réduction budgétaire.

Par exemple, nous nous accordons à dire –cela a été évoqué– que le projet métropolitain des solidarités est une avancée importante pour notre Métropole. Mais comment le faire vivre s'il n'est pas traduit budgétairement ? Il est simplement indiqué dans le document du DOB "l'évolution de la dynamique des dépenses sociales". Pour ne mettre en lumière qu'un sujet d'actualité mais qui est très prégnant –et sur lequel, monsieur le Président, vous vous êtes exprimé–, il y a eu cette année des centaines d'enfants qui ont dormi dans les rues de notre Métropole prospère, dans la pleine rigueur de l'hiver. Et pendant que l'Etat revient sur l'inconditionnalité de l'accueil, qu'il va jusqu'à abandonner des jeunes livrés à eux-mêmes sur le col d'une montagne gelée –ce qui nous fait honte–, réaffirmons, nous, dans les actes, la Métropole humaine.

Nous aurions aimé avoir enfin davantage de précisions sur la stratégie financière, sur la réalité du bilan financier de la création de la Métropole –dont la dette toxique–, sur le pacte financier avec les Communes que nous réclamons depuis l'adoption du pacte de cohérence métropolitain –nous l'avons déjà évoqué et je n'y reviens pas davantage aujourd'hui–. Il faudrait, sans doute aujourd'hui ajouter le besoin de connaître l'impact sur les investissements à venir du déclassement de l'A6/A7.

Nous attendons donc la présentation du budget pour en savoir davantage. Il nous faut, à deux ans de la fin de notre mandat, avoir des éclairages sur l'orientation de notre collectivité, ses priorités et comment elles s'expriment clairement dans le budget.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Huit minutes pour le groupe Synergies avenir.

M. le Vice-Président GRIVEL : Monsieur le Président, avant d'avoir à développer de la situation actuelle –c'est Max Vincent qui le fera au nom du groupe–, nous souhaitons faire une remarque préliminaire qui nous ramène directement au budget de la Métropole. C'est une remarque qui est néanmoins fondamentale quant à la construction budgétaire de notre Métropole à partir du budget 2018.

Nous en avons déjà parlé dans nos différentes réunions de travail, nous n'en sommes plus au temps de la méthode, j'allais dire méthode unique du coût des travaux, que nous pouvions comprendre dans les trois premières années de la construction de la Métropole, méthode certainement nécessaire pendant trois ans, nous en sommes à une nouvelle étape –et nous l'ouvrons, et nous la demandons–, à celle des priorités budgétaires.

Ces priorités budgétaires doivent former la structure, si ce n'est la colonne vertébrale, de notre budget et de nos budgets successifs à partir de celui de 2018. Ces priorités budgétaires, elles sont déjà indiquées dans les grands schémas que nous élaborons et que nous votons les uns après les autres et nous devons les retrouver en termes de priorités budgétaires dans nos budgets à partir de 2018 et les années suivantes.

Je passe la parole maintenant à Max Vincent.

M. le Conseiller délégué VINCENT : Monsieur le Président, mes chers collègues, après l'introduction de notre collègue Marc Grivel, je voudrais rappeler que le document du débat d'orientations budgétaires est très complet et nous permet de bien préparer le budget primitif 2018. Je voudrais remercier les services financiers et leur directeur qui, lors de la commission des finances, institutions, ressources et organisation territoriale, nous ont expliqué, de façon très pédagogique je dirai, le contexte.

C'est vrai que ce contexte est particulier puisque le projet de loi de finances 2018 est toujours en discussion et risque bien sûr d'évoluer –personnellement, je l'espère– car ce projet de loi met en place la contractualisation, avec 319 collectivités territoriales, dont la Métropole de Lyon.

C'est vrai que cette réduction contrainte des dépenses de fonctionnement risque de provoquer un choc systémique sur l'ensemble des budgets locaux, compte tenu des transferts financiers, des mutualisations et, plus globalement, compte tenu de l'interdépendance financière entre toutes les catégories de collectivités locales. La croissance des dépenses de fonctionnement devrait donc être limitée à 1,2 %, inflation comprise. Mais là encore, il est nécessaire que l'on connaisse de manière précise le périmètre des dépenses concerné.

En effet, le Premier Ministre a annoncé à Cahors, que le ratio concernant le désendettement des collectivités pouvait évoluer et qu'il était nécessaire que la trajectoire de désendettement soit plutôt incitative que contraignante et nous ne pouvons qu'adhérer à cette formule. Nous espérons que les amendements au projet de loi de finances interviendront dans ce sens. Il est vrai que, pour la Métropole, la situation actuelle au niveau du désendettement est très saine puisque nous ne serons pas impactés si cette mesure devait être contraignante. Mais nous aurons à préciser et à apprécier les conséquences sur le financement de la programmation pluriannuelle des investissements, sachant qu'il sera nécessaire de financer de plus en plus nos investissements par l'autofinancement et nos recettes propres, avec bien sûr la diminution de l'emprunt.

Le projet de loi de finances prévoit la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages. La compensation versée par l'Etat doit normalement neutraliser intégralement la perte des recettes en 2018.

On peut constater aussi un progrès puisque, toutes les années précédentes, les Gouvernements successifs prévoyaient des diminutions des dotations. Aujourd'hui, le Gouvernement a souhaité faire une pause puisque le projet de la loi finances 2018 prévoit une progression de 190 M€ pour les dotations de péréquation et que l'enveloppe du FPIC devrait rester stable.

C'est vrai que nous avons à établir une stratégie financière pour la Métropole de Lyon puisqu'il n'y a pas de diminution de la DGF et une contribution nettement moindre de la péréquation, si l'on compare cela avec une baisse des dotations de plus de 60 M€ –je le rappelle– en 2017.

Sachant que nous aurons à prendre en compte une revalorisation des bases à 1,2 % et une croissance physique des bases d'imposition de 1,2 %, nous attendons aussi une progression sensible des droits de mutation à titre onéreux qui sont le reflet de la forte dynamique du territoire.

Quant aux dépenses de fonctionnement, on nous dit qu'elles seront limitées à 1,2 %, sachant tout de même que les dépenses sociales augmentent de 3 % et les dépenses de personnel de 2 %, d'où bien sûr une limitation sensible de l'évolution des charges générales et une stabilité globale des subventions, ce qui fait que les marges de manœuvre sont éliminées de fait.

Ceci étant, le Premier Ministre a encore annoncé que, même si nous devons avoir une grande maîtrise de la masse salariale et de la stabilisation des effectifs, les allocations individuelles de solidarité –puisque nous avons les compétences départementales, je le rappelle– ne seront pas prises en compte dans ce périmètre. Je pense que c'est intéressant et que, dans le cadre de la contractualisation, nous devrons prendre en compte des critères –la mission Bur, normalement, travaille sur le dossier– puisque ces dépenses pourront aussi varier selon trois critères : évolution de la population, nombre de logements et revenu moyen par habitant. Seront aussi à prendre en compte l'existence de quartiers prioritaires de la ville, sans oublier les efforts de gestion déjà réalisés.

Je crois que la Métropole a des atouts dans le cadre de la future contractualisation avec les services de l'Etat pour que nos dépenses ne soient pas trop pénalisées.

Le groupe Synergies sera extrêmement vigilant quant à la réalisation de la PPI qui, nous l'espérons, ne sera pas pénalisée par la contractualisation avec l'Etat, d'autant plus que notre gestion de la dette a été très efficace et que 100 % de l'encours est sans risque, avec un taux moyen estimé à 1,76 %.

L'objectif est que le prochain budget 2018 soit un budget dynamique, qui permette à notre Métropole un investissement soutenu, dont les besoins sont importants –je le rappelle–. Le groupe Synergies souhaite bien évidemment une augmentation des crédits dans le cadre de la mobilité, avec une accélération des investissements en matière de transports publics. Nous n'oublions pas le logement social, l'agriculture périurbaine et l'action que nous avons à mener au niveau des réserves foncières, gage d'une politique dynamique ultérieure d'investissement.

Je pense qu'il est aujourd'hui nécessaire d'assurer, dans le cadre d'une contractualisation, à nos collectivités leur autonomie dans un cadre de décentralisation qui doit être toujours plus efficace, sans oublier qu'en 2020, il est indispensable que les Maires soient représentés directement au Conseil métropolitain, gage d'une Métropole active et dynamique.

Voilà ce que nous pouvons dire aujourd'hui, monsieur le Président.

Bien évidemment, nous prenons acte de la présentation de ce débat d'orientations budgétaires.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Vincent. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère BRUGNERA : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Conseillers, ce débat d'orientations budgétaires 2018 est l'occasion pour notre groupe d'apporter son soutien à notre Président et à son Exécutif. L'année 2018 sera une année forte en réalisations et ce DOB illustre parfaitement cette volonté.

Comme nous l'avions annoncé en début de mandat, nous entrons dans la phase d'accélération de la mise en œuvre de la PPI, avec un cadrage de 700 M€ d'autorisations de programme et de 650 M€ de crédits de paiement débloqués. La croissance annoncée est au rendez-vous et se traduira par la réalisation des projets attendus par nos concitoyens.

Cette accélération est rendue possible par un pilotage à long terme efficace et par la bonne santé de notre Métropole dont les recettes de fonctionnement demeurent stables et où l'augmentation des dépenses est maîtrisée. Cet investissement est viable et nécessaire car il s'appuie et soutient le développement économique de notre territoire, supérieur à la moyenne nationale, qui confirme ainsi sa forte attractivité et son dynamisme.

Ces résultats, issus pour partie de l'important travail réalisé par notre institution, nous permettent d'être optimistes quant à l'avenir de notre collectivité et surtout quant à la poursuite de nos missions fondamentales auprès de nos concitoyens, que ce soit pour un marché de l'emploi dynamique, une place universitaire de valeur, l'accompagnement des personnes en difficulté et l'amélioration de notre cadre de vie.

En effet, dans notre Métropole, collectivité à statut particulier, alliant les ressources et compétences d'une Communauté de Communes et d'un Département ainsi que de puissantes compétences économiques, notre dynamisme nous procure des recettes fiscales supérieures à la progression de nos dépenses sociales. Cet effet ciseau inversé démontre, s'il en était besoin, toute la pertinence de notre Métropole à statut particulier.

Pour améliorer notre capacité d'autofinancement sur le long terme, nous poursuivons notre politique de maîtrise de nos dépenses et, avec une amélioration des conditions de travail et une modernisation de nos processus et outils professionnels, nous avançons de façon équilibrée vers une stabilisation des effectifs.

Ces efforts continus sur le long terme qui entretiennent notre bonne santé économique nous permettent d'assurer une stabilité de nos politiques de solidarité comme des subventions à nos partenaires sur le territoire. Encore une fois, le résultat est là, et ce pour une nouvelle année consécutive.

Notre capacité de désendettement, quant à elle, est de l'ordre de 4 ans. Elle ne dépassera pas les 10 ans, même en fin de mandature après que nous ayons financé les investissements nécessaires à la réalisation des projets décidés pour ce mandat. Notre endettement est maîtrisé et nos emprunts sont désormais sans risque. Nous avons les moyens effectifs de la réalisation de nos projets.

Nous savons enfin que des discussions sont en cours avec l'Etat, en lien avec la loi de finances 2018 et la loi de programmation des finances publiques 2018-2022. Nous partageons la volonté de maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement dans le cadre d'un contrat sur cinq ans, une contractualisation, différente –je le rappelle– d'une baisse unilatérale des dotations à laquelle hélas nous étions habitués depuis plusieurs années. Cette contractualisation entre notre Métropole et l'Etat nous permettra d'avoir une visibilité budgétaire à cinq ans, ce qui n'était pas arrivé depuis longtemps. Car une Métropole, comme une Commune ou une entreprise, a besoin de lisibilité pour sécuriser ses investissements et son fonctionnement. C'est ce que permettra cette trajectoire pluriannuelle des finances publiques.

Notre collectivité a déjà fait de nombreux efforts dans le passé, notamment pour régler le problème des emprunts toxiques hérités du Département. Nous avons déjà agi pour maîtriser nos dépenses, pour améliorer nos recettes et ceci sera pris en considération à l'occasion de cette contractualisation avec l'Etat qui sera différente selon les

collectivités –plusieurs d'entre nous l'ont dit–, en fonction de leur démographie, leur dynamisme, leurs difficultés éventuelles, leurs projets et, surtout, les efforts qu'elles ont déjà fait –et c'est heureux–.

Concernant la taxe d'habitation, permettez-moi de rappeler qu'elle sera compensée à l'euro près par l'Etat grâce au choix de la méthode du dégrèvement que nous connaissons déjà tous et qui n'a jamais été pris en défaut. Son seul impact sera d'augmenter le pouvoir d'achat de la majorité de nos concitoyens.

Pour conclure, la dotation globale de fonctionnement sera stable en 2018 (+ 0,4 %) alors qu'elle avait connu une baisse constante depuis 2013. Mais il nous faudra poursuivre notre maîtrise de nos dépenses de fonctionnement dans le cadre de la contractualisation Etat/grandes collectivités.

Ainsi, grâce à, premièrement, cette nouvelle visibilité des dotations de l'Etat, deuxièmement, notre maîtrise passée et à venir de notre endettement et de nos dépenses de fonctionnement, troisièmement, notre dynamisme économique remarquable et, quatrièmement, de notre statut particulier de Métropole, nous avons là tous les atouts pour poursuivre notre développement solidaire et durable au service de tous nos concitoyens.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Brugnera. Huit minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère BALAS : Monsieur le Président et chers collègues, évidemment, nous ne serons pas aussi enthousiastes que les groupes de la majorité sur la politique gouvernementale, bien que je n'aie pas senti finalement un enthousiasme si délirant de votre politique budgétaire. Désolée de vous décevoir une nouvelle fois, monsieur Brumm.

Alors si, au niveau mondial effectivement, la croissance redémarre, les taux d'intérêts restent bas, tout cela nous donnerait des raisons d'être raisonnablement optimistes. La réalité nationale n'est pas aussi fantastique. Certes, nous revenons de loin et le quinquennat de François Hollande –dont une grande partie de votre majorité, à commencer par vous, monsieur le Président, avait contribué à l'élection– ne laissera pas un souvenir impérissable, sans aucune baisse des déficits budgétaires ni du chômage, pour ne prendre que ces deux exemples. Mais cela c'était avant, c'était l'ancien monde.

Ce qui est curieux, c'est que parfois l'ancien monde et le nouveau monde se rejoignent dans la complexité. Avant l'été, c'était 10 milliards d'efforts que l'on devait demander aux collectivités puis, à l'automne, cela a été 13 milliards. Ces dernières semaines, c'est une véritable usine à gaz qui se construit. Il est demandé aux collectivités de ne pas augmenter leurs dépenses de plus de 1,2 % mais ce chiffre n'est toujours pas arrêté à l'heure où nous parlons ; en même temps, le périmètre exact des dépenses englobées n'est pas clair ; on commence à parler d'un certain nombre de dérogations, le nombre des collectivités concernées par les efforts évolue aussi au fil des jours : 319, puis 600, puis peut-être entre les deux. Bref, vous l'avez dit vous-même, monsieur Brumm, on a bien senti que la collectivité nage en pleine incertitude sur tous ces sujets. Et j'oubliais le débat sur "dégrèvement ou compensation" ; la question de la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables n'est toujours pas claire non plus.

Parallèlement, l'Etat –et donc le Gouvernement, dont je rappelle que le numéro deux est membre de cette assemblée, monsieur le Président– ne diminue pas sa dépense ni la dette publique, notre dette qui augmentera encore en 2018. Cette sensation de navigation à vue transparait d'ailleurs dans votre rapport d'orientations budgétaires qui est –excusez-moi de vous le dire, monsieur Brumm, j'ai cherché un mot mais je n'arrive pas à trouver le bon qualificatif– je dirai d'une platitude absolue pour ne pas dire d'un vide absolu ; vous restez vraiment dans de grandes généralités, contrairement à celui de l'an dernier qui était tout de même mieux, et vous ne donnez quasiment aucun élément pour envisager le budget 2018. On a juste droit au budget voté en 2017, c'est un petit peu court. À croire que vous n'avez aucun relais gouvernemental ou parlementaire pour avoir des informations. Pourtant, vous arrivez bien de temps en temps à manœuvrer par amendement pour vous dégager quelques marges de manœuvre. Alors, on est un peu perplexé.

Mais revenons à votre rapport. Vous avez raison de rappeler en annexe quel est l'objectif de ce rapport parce qu'on aurait pu un peu l'oublier en le lisant. Qu'est-ce qu'on peut relever malgré tout dans le peu d'éléments que vous nous donnez ?

Au niveau du fonctionnement, en 2018, les hausses de dépenses sociales et de personnels absorberaient toute la possibilité de croissance autorisée par l'Etat. Là-dessus, vous ne nous présentez pas de solution, ce qui rend toujours aussi vive notre inquiétude de voir les missions originelles du Grand Lyon (de proximité, d'aménagement ou économique) négligées ou sacrifiées au profit de ces dépenses incontrôlables, d'autant plus que l'absence de réforme de fond sur l'organisation globale de la collectivité ne laisse que peu de marge d'action.

Sur les subventions, il semblerait qu'on évolue : on passe du rabot uniforme de - 6 % à une certaine stabilité, même si les informations sont là aussi très minimales. Nous pensons que cela doit être au cas par cas que l'on examine les subventions pour certaines structures après audit de leurs activités ou de leur organisation. Il peut

être pertinent de continuer à baisser l'aide que nous leur apportons et d'autres ont besoin d'une stabilité, voire d'une augmentation.

Je prendrai pour exemple la présentation qui a eu lieu la semaine dernière en commission des clubs sportifs pour lesquels la Métropole subventionne les centres de formation : certaines disciplines sont plus dépendantes que d'autres de l'aide publique, notamment le sport féminin, et méritent un traitement différencié. Et c'est curieux parce que, monsieur Brumm, à la Ville, vous acceptez le discernement dans la distribution des subventions, ici on est plus dans une stratégie uniforme.

Autre élément, les ressources humaines : nous avons le sentiment que rien ne bouge, qu'il n'y a pas grand-chose à faire en fait, vous parlez de l'absentéisme. Mais concrètement, qu'est-ce qui est fait ? Nous n'en savons rien.

Sur l'obligation d'emploi des personnes handicapées, nous sommes mauvais –vous le reconnaissez vous-même dans votre rapport– et il est indispensable de progresser. Moi, je dirai que c'est vraiment un scandale de ne pas pouvoir arriver à atteindre ce taux de 6 % ; même la Ville de Lyon y arrive, donc la Métropole doit pouvoir y arriver. Nous nous targuons d'être une collectivité avec une forte fibre sociale, il faut arriver à remplir cet objectif.

Quant aux investissements, nous avons réellement le sentiment que c'est le sujet qui fâche dans votre rapport, en tout cas c'est le sujet qui nous fâche. Vous parlez de phase intense de réalisation des investissements mais nous –et je parle surtout des Maires qui sont présents dans cette enceinte–, comme Sœur Anne, nous scrutons l'horizon et nous ne voyons pas grand-chose venir.

Ce qui est certain, c'est qu'alors que nous avons déjà attendu juillet 2015, soit quinze mois après l'élection pour voter votre PPI –et il restait alors un milliard de l'ancienne PPI qui n'avait pas été réalisé–, compte tenu du taux de réalisation actuel, nous allons encore nous retrouver avec un milliard de non réalisé à la fin de mandat. Et vous commencez à préparer le terrain –on le voit dans ce DOB– en évoquant même la possibilité de devoir encore réduire l'exécution de la PPI si l'endettement devait être limité par la loi.

Sur le sujet des investissements, il n'y a pas non plus de dispositif de soutien ou de fonds de dotation pour accompagner les Communes dans la réalisation de leurs équipements publics que pourtant, vous, Métropole, vous rendez nécessaire à travers vos politiques ; on a voté le PLU-H (plan local d'urbanisme et de l'habitat), les aides à la pierre. Et cette attitude, monsieur le Président, elle n'est pas responsable, les Communes ont besoin d'être accompagnées.

Nous sommes finalement à mi-mandat aujourd'hui et les questions que nous nous posons depuis trois ans sont toujours d'actualité ; ce DOB ne nous aide pas à y répondre :

- premier point : quels sont les bénéfices tirés de la création de la Métropole pour les Communes et leurs habitants ? Et nous ne parlons pas ici que des Communes de la majorité ;
- deuxième point : quelles économies de fonctionnement avez-vous généré ? On les cherche toujours ;
- troisième point : quel est l'état d'avancement de la PPI Commune par Commune ? Cela est une demande récurrente et, là, toujours beaucoup de flou.

Finalement –cela a déjà été dit ici–, d'une collectivité d'investissement, la Métropole est passée à une collectivité de fonctionnement avec des dépenses non maîtrisables. Dans votre présentation, il n'y a rien qui puisse rassurer les Maires, au contraire. Le dynamisme d'un territoire se mesure d'abord aux investissements structurels qui sont faits ; les négliger hypothèque l'avenir de nos Communes et ce n'est pas la laborieuse construction du pacte de cohérence métropolitain –qui n'est pas encore terminé d'ailleurs– qui va y changer quelque chose.

Voilà les réflexions que nous avons sur ce document.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Avant de vous passer la parole, monsieur Brumm, parce qu'il y a eu une interpellation tout à l'heure sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, je voudrais passer la parole à Thierry Philip qui a fait une intervention l'autre jour en commission finances, qu'il va refaire ici pour que tout soit complet. Ensuite, je passerai la parole à Richard Brumm et je dirai quelques mots à madame Balas.

M. le Vice-Président PHILIP : Merci, monsieur le Président. Je vais effectivement essayer de clarifier un dossier complexe. Pour bien comprendre ce dossier, il faut d'abord comprendre de quoi il s'agit sur le plan juridique puis dérouler les événements par dates et enfin préciser la position actuelle de la Métropole.

Tout d'abord, de quoi s'agit-il ? Il faut bien distinguer, d'une part, le contentieux qui est ouvert par la CANOL et qui concerne directement la Métropole ; il s'agit d'un contentieux en excès de pouvoir contre les délibérations qui fixent le taux de TEOM et, plus récemment, contre les budgets ayant inscrit les recettes de TEOM. D'autre part, il y a un contentieux fiscal qui concerne principalement des entreprises qui recherchent le remboursement de la

TEOM qu'ils ont versée. On en a beaucoup parlé ces temps-ci, en mélangeant un peu les choses. Ce contentieux oppose les requérants à l'Etat, pas à la Métropole, car c'est l'Etat qui lève cet impôt. Il perçoit d'ailleurs, à ce titre, les frais de gestion et, dans ce contentieux, c'est d'abord lui qui a la responsabilité juridique et financière.

Ces deux natures de contentieux doivent être clairement distinguées car les parties concernées sont distinctes et la Métropole n'est directement contestée que dans le contentieux en excès de pouvoir.

On en arrive alors au fond de l'affaire. Pour cela, il faut avoir en tête un certain nombre de dates. Jusqu'à 2014, nous avons un raisonnement parfaitement clair, appuyé sur des bases juridiques solides. Nous n'avions pas d'obligation pour un budget annexe, comme c'est le cas par exemple pour l'eau. La collecte et le traitement des déchets étaient donc bien clairement inclus dans le budget général de la Communauté urbaine puis de la Métropole.

Dans ce cadre –et je l'ai rappelé très souvent–, se posaient un certain nombre de questions puisque la recette de taxe d'enlèvement des ordures ménagères est inférieure au coût du service et qu'une partie des déchets collectés est ensuite valorisée donc revendue. Si on ajoute les recettes de cette revente, il y a cette fois un excédent qui est variable d'une année sur l'autre et, jusqu'en 2014, nous avons contesté que ces recettes soient obligatoirement affectées au financement des ordures ménagères. Nous avons aussi insisté, à juste titre me semble-t-il, sur le fait que le budget général avait abondé celui de la collecte pendant de nombreuses années au moment des grands investissements et qu'il n'était pas illogique, lorsqu'on a été longtemps déficitaire, d'être éventuellement en excédent pendant quelque temps.

Le premier moment qui a modifié un peu les choses, c'est en 2014, à la suite d'un contentieux à Lille, qui était d'ailleurs un contentieux fiscal : le Conseil d'Etat a procédé à une novation jurisprudentielle au printemps 2014, qui a remis en cause les principes jusqu'alors admis pour la gestion de la TEOM.

En effet, dans une décision qui date du 31 mars 2014, le Conseil d'Etat, au terme d'une lecture très rigoureuse des textes, a rappelé que le produit de la TEOM ne pouvait financer que les coûts liés à la collecte et au traitement des déchets ménagers nets des recettes non fiscales générées par le service. Il ajoutait d'ailleurs dans cette décision que les coûts de collecte et de traitement des déchets non ménagers mais assimilés car collectables et traitables sans sujétions techniques particulières ne pouvaient pas être inclus dans ceux couverts par la TEOM.

Ce dernier point a été modifié quasiment tout de suite par la loi de finances rectificative pour 2015, applicable au 1^{er} janvier 2016, qui autorise désormais sans problème la couverture par la TEOM des dépenses de collecte et de traitement des déchets non ménagers mais assimilés.

Ces évolutions législatives ont donc modifié une nouvelle fois l'appréciation juridique des faits à partir du 1^{er} janvier 2016 et, d'ailleurs, la TEOM, on ne devrait pas l'appeler la TEOM mais la TEOMA, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés.

Bien évidemment, la décision du Conseil d'Etat de 2014 a créé une situation nouvelle puisque notre délibération antérieure avait été préparée sur la base d'un raisonnement juridique qui a finalement été infléchi par cette jurisprudence rendue sur un cas d'espèce, dans un cadre et une instance qui ne nous concernaient pas.

Je voudrais insister sur les faits que nous étions tout à fait de bonne foi et que, sur ces exercices, il n'y avait donc aucune ambiguïté puisque, avant la décision du Conseil d'Etat, nous étions tout à fait dans la bonne ligne du droit.

Alors, compte tenu de ces évolutions juridiques, où en sommes-nous aujourd'hui ?

Comme vous le savez, par des décisions du Tribunal administratif désormais définitives, les délibérations fixant les taux des années 2011 à 2014 ont été annulées mais, lorsque le juge a annulé cette délibération, il a à chaque fois procédé à une substitution de base prévue explicitement par la loi et il a ainsi substitué les taux annulés par ceux non annulés mais identiques de 2010.

Compte tenu de cette substitution de base légale opérée par le juge administratif, saisi en excès de pouvoir par la CANOL, le Grand Lyon n'avait pas estimé utile de faire appel de cette décision. Cependant, le Tribunal administratif, le 3 octobre 2017, vient d'opérer une novation par le dernier jugement qu'il a rendu ; en effet, ce jugement annule le taux de 2015 et la délibération qui adopte le budget primitif de cet exercice mais ce jugement renvoie au juge fiscal le soin d'opérer en tant que de besoin la substitution de base légale, c'est-à-dire que, pour la première fois, en octobre 2017, nous n'avons pas de substitution de base légale dans le jugement.

Il est absolument indispensable pour nous de contester ce point de droit en appel car renvoyer au juge fiscal le soin de procéder à la substitution de base légale, c'est renvoyer à l'Etat le soin de défendre nos intérêts puisque la Métropole de Lyon n'est pas directement partie au contentieux fiscal.

En effet, comme vous l'avez compris, lorsqu'un contribuable conteste l'impôt mis à sa charge, c'est l'Etat, ce n'est pas la Métropole, qui est appelé à défendre. Sur le plan juridique, si la Métropole de Lyon peut intervenir dans ce contentieux sur invitation du juge, elle n'a pas le droit de développer un argument qui serait distinct de celui présenté par l'Etat et nous ne pouvons venir qu'à l'appui des conclusions de l'Etat. De fait, cette restriction prive la Métropole de toute capacité à défendre ses intérêts, intérêts qui lui sont propres et qui, par nature, peuvent être distincts de ceux de l'Etat. C'est d'abord pour cela que nous avons fait appel de cette décision du Tribunal administratif parce que ne pas prononcer de substitution de base légale, c'est finalement considérer que la totalité du produit de la TEOMA a été perçue à tort, ce qui évidemment est inexact puisque cela reviendrait à dire que le service de collecte et de traitement des ordures ménagères pour l'année en question n'a rien coûté à la collectivité pendant toute l'année considérée.

Je ne suis pas un spécialiste des finances publiques mais j'ai une certaine expérience de la gestion privée. Je sais ce qu'est une comptabilité analytique, je sais qu'un manager privé ne peut pas fonctionner sans s'appuyer sur une comptabilité analytique et je sais aussi que, par définition, elle est juste, sauf à contester les hypothèses qui sont au départ de la constitution de cette comptabilité analytique ; et cette comptabilité analytique que vous retrouvez régulièrement dans le rapport Barnier est sous l'entière responsabilité de la direction de la propreté qui est donc dans ma délégation et je vous le dis pour avoir sérieusement travaillé sur la question, cette comptabilité analytique est juste.

Il faut comprendre que le compte administratif qu'utilise la CANOL ne peut pas trouver les coûts complets –par exemple, la masse salariale de la propreté, ce n'est pas possible de la trouver dans le compte administratif– et c'est le rapport Barnier qui est la base d'une étude correcte des coûts.

Pour revenir à ma remarque sur le fait qu'on peut toujours contester une comptabilité analytique sur les hypothèses qu'on fait au départ, je voudrais appuyer sur le point que nous n'avons absolument rien inventé, que nous nous appuyons sur les recommandations de l'ADEME et que nous avons un mode de calcul de cette comptabilité analytique qui est recommandé par l'ADEME et qui est le même dans toutes les autres collectivités. J'insiste sur ce point parce que notre bonne foi repose justement sur cette analyse de la comptabilité analytique et sur notre conviction de ne pas dépasser les limites de 15 % qui ont été récemment rappelées par une circulaire fiscale.

Nous ne sommes donc évidemment pas d'accord avec les chiffres avancés par nos détracteurs, nous ne partageons ni leur analyse ni leurs méthodes de calcul trop succinctes, qui ne considèrent ni les coûts complets ni la mise en perspective sur une période longue.

La requête en appel vise bien entendu à clarifier ces points et c'est bien la raison pour laquelle nous estimons indispensable de développer nos arguments au niveau de l'appel voire au niveau du Conseil d'Etat afin de garantir les intérêts de notre collectivité.

Pour l'avenir, nous aurons l'occasion, au moment du débat sur le budget 2018, de faire des propositions précises, en particulier pour clarifier la prise en compte des charges d'amortissement lissées, ce qui n'a pas été fait jusqu'ici. Il faudra aussi engager une réflexion qui est absolument nécessaire sur l'anticipation des investissements prévus et ce débat viendra en temps et en heure dans le cadre du budget 2018.

J'espère vous avoir fait comprendre pourquoi nous vous proposerons de voter globalement des taux de TEOMA quasiment identiques à ceux que nous avons proposés précédemment.

J'espère avoir clarifié les choses et vous avoir permis de faire la différence entre le contentieux en excès de pouvoir engagé par la CANOL contre la Métropole et le contentieux fiscal poursuivi par certains contribuables contre l'Etat.

Je pense aussi vous avoir fait comprendre pourquoi, contrairement au jugement précédent, il est aujourd'hui indispensable de faire appel et il appartiendra bien sûr au juge de dire si nous aurions dû faire les choses autrement. Mais notre bonne foi et notre volonté de faire les choses en toute transparence ne sauraient être remises en cause. Dans ce dossier qui est tout de même assez technique, il n'est pas possible que les faits ne finissent pas par s'imposer et, madame Perrin-Gilbert, nous allons essayer de démontrer que nous sommes parfaitement conformes à la législation, à condition qu'on s'appuie sur une comptabilité analytique pour calculer des coûts, ce qui me paraît relativement difficile de faire autrement.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Philip. Monsieur Brumm, si vous voulez répondre à quelques interrogations, quelques commentaires.

M. le Vice-Président BRUMM : Oui, je vais faire quelques commentaires mais, rassurez-vous, ils ne seront pas longs car le temps passe. Je vais simplement apporter quelques petites rectifications ou explications.

Madame Perrin-Gilbert, vous m'avez peiné parce que j'ai déjà compris que vous ne voteriez pas le budget que nous n'avons pourtant pas encore présenté. Vous avez d'ailleurs beaucoup parlé du budget alors que nous n'en sommes qu'au DOB. En outre, pour vous rassurer –et c'est vrai aussi pour monsieur Geourjon–, l'esprit de la loi en ce qui concerne la taxe d'habitation, c'est de donner plus de pouvoir d'achat à la population. C'est aussi, en principe, d'offrir une garantie de maintien de notre budget.

Monsieur Rolland Jacquet –il n'aime pas les banques, monsieur Jacquet !–, quand on passe un contrat avec une banque, il y a un certain nombre de clauses et notamment il y a souvent une clause qui prévoit des indemnités pour remboursement anticipé. Et nous, lorsque nous avons signé des contrats, comme tout le monde c'est-à-dire avec cette clause, il nous appartient de les respecter. Mais nous contractons alors d'autres emprunts à des taux plus intéressants, ce qui constitue, dans la durée, une bonne affaire, nonobstant le montant de l'indemnité payée. Il s'agit d'une politique intelligente de gestion de la dette : on paie l'indemnité parce qu'on n'a pas le choix mais on fait une bonne opération en prenant des emprunts plus avantageux.

Monsieur Geourjon, je le rassure et –je l'ai dit tout à l'heure–, je pense qu'il est plus intelligent pour l'Etat de responsabiliser les collectivités. Dans le passé, on nous retirait des dotations, ce qui nous privait de toute possibilité d'intervenir.

Je rassurerai madame Picard en lui disant qu'il n'y a pas de baisse des dotations, qu'il n'y a pas de baisse des dépenses mais simplement une baisse de l'augmentation de ces dépenses, c'est-à-dire que nous ne pouvons pas augmenter nos dépenses, en principe, de plus de 1,2 %. C'est une baisse de la hausse, c'est un peu cela ! (*Rires*).

Quant à madame Balas, j'ai bien noté que mes propos étaient d'une platitude consternante mais il y a certains sujets sur lesquels je ne peux pas être plus précis. En ce moment, à l'Assemblée, il y a des élus qui se préparent à voter des lois ; et elles ne sont pas encore votées. Alors évidemment, je ne peux pas être trop précis de peur de dire des bêtises. Vous pourrez le dire lundi mais, à ce jour, vous n'en savez pas plus que moi, soyons clairs !

Pour terminer, je le redis encore une fois, cette interdiction d'augmenter nos dépenses de plus de 1,2 % représente pour nous un plafond de 28 M€. C'est vrai qu'avec les seules dépenses sociales et les dépenses de la masse salariale, ces 28 M€ sont totalement absorbés. Pour tous les autres secteurs, il va rester zéro. Mais ce zéro va néanmoins nous permettre, contrairement à ce que vous pensez, d'agir par des marges de manœuvre. Tous les secteurs ne seront pas traités de manière uniforme : ce n'est donc pas un zéro absolu. Il y aura une gestion des différentes dépenses : certains secteurs seront moins touchés parce qu'il existe un besoin impératif et d'autres plus. Ce n'est pas mécanique, ce n'est pas brutal !

Enfin, un dernier mot sur la PPI : si vous avez regardé les chiffres, vous verrez que cette année nous avons prévu 650 M€ de crédits de paiement, ce qui montre bien que notre PPI est dynamique. Elle le reste même si elle a pris du retard au départ du fait des contraintes liées à la création de la Métropole.

Je vous rassure, monsieur le Président, je n'en rajoute pas.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Brumm. Quelques mots, je vais essayer d'être rapide.

Madame Balas, je pense que cela manque un peu de bienveillance de dire que c'est une platitude absolue mais peut-être que votre avis d'avoir toujours un langage fleuri fait perdre à votre propos de la force et quelquefois de la précision. Pourtant, vous avez quelques bonnes questions.

D'abord, dans l'ancien monde, vous étiez, vous, proche de Bruno Lemaire. Vous avez le droit de changer et moi aussi, j'ai le droit de changer.

Ensuite, sur un certain nombre de sujets, j'espère que lors du débat du budget de la Ville de Lyon, vous ferez autant de compliments à Richard Brumm. Puisque vous nous avez expliqué qu'ici on traitait de manière égalitaire la baisse des associations et qu'on le faisait différemment à la Ville, j'espère que, dès lundi, vous rendrez hommage à la volonté de Richard Brumm de faire différemment, même si ici les choses sont faites différemment depuis assez longtemps ; dans les différents sujets, les associations ne sont pas traitées toutes de la même façon, on ne rabote pas - 6 % à l'ensemble des associations ; les choses sont faites avec une analyse précise et vous le savez.

Sur la PPI, vous dites que vous manquez d'informations. Moi, j'ai le souvenir –et je pense que ce n'est pas sympathique de contredire votre Président de groupe, monsieur Cochet, qui l'a dit en commission en septembre– que la première séance en septembre sur la PPI avait montré qu'il y avait de la transparence, de l'information aux Communes et on aura l'occasion de le refaire au mois de janvier. Il l'a dit publiquement, donc j'ai le plaisir à le redire ici : effectivement, nous avons eu une séance très transparente sur les attributions par Commune. Tout cela n'est pas si noir que cela.

Sur le débat sur le DOB qui ne serait pas le budget, effectivement, il y a un débat d'orientations budgétaires et ce n'est pas la discussion sur le budget, il faut faire attention au procès d'intention, c'est-à-dire qu'il faut peut-être attendre les discussions budgétaires. Vous connaissez ma méthode : vous savez que je discute, que j'associe. Je

discute avec les membres de mon exécutif, avec les Vice-Présidents, avec les Conseillers délégués sur le prochain budget. Cela prend un peu de temps et laissez-moi, s'il vous plaît, le temps de discuter et d'aboutir avec l'ensemble des membres de mon exécutif sur le budget. Vous ne pouvez me reprocher d'associer mon exécutif à la discussion budgétaire et aux propositions qui seront faites au mois de janvier, ici même, dans cette enceinte.

Je remercie –je crois que Gilda Hobert l'a remarqué– d'avoir évoqué l'effort fait en matière sociale, qui n'est pas simplement l'indexation des allocations mais une autre ambition. Tout à l'heure, monsieur Berthilier évoquait les mineurs isolés, j'aurai l'occasion de le préciser dans une délibération qui viendra dans les prochaines minutes.

Madame Perrin-Gilbert, j'ai entendu –et Richard Brumm l'a dit– abstention avant la présentation du budget. On aura l'occasion de présenter ce budget, notre politique sociale, notre politique en matière écologique et les évolutions significatives, tout en respectant les grands équilibres tels que les a indiqués Richard Brumm.

Je voulais juste préciser que, sur les achats, vous parliez du moins-disant. Nous faisons déjà ici –et Gérard Claisse préside souvent à ces séances– le mieux-disant et pas simplement le moins-disant. Il y a une marge de progression, je vous l'accorde mais, en tout cas, ce n'est pas une posture systématique. Le moins-disant, c'est le mieux-disant avec un certain nombre de critères.

Sur un propos un peu plus général, quels sont les points positifs qui ont été évoqués ici ?

D'abord, je vois, dans un certain nombre de propositions qui nous sont faites, une stabilité : pas de baisse de la dotation globale de fonctionnement pour l'année 2018, c'est de la stabilité sans conteste. Une visibilité à cinq ans, évidemment, c'est beaucoup plus confortable pour notre Métropole de se projeter sur les cinq prochaines années.

Une négociation qui va s'engager avec un certain nombre de critères. On va défendre un certain nombre de critères dans cette Métropole et je crois que cette négociation sera extrêmement intéressante.

Je vais terminer pour ne pas trop rallonger. Beaucoup ont parlé des dépenses sociales et finalement des grandes missions qu'avait la Métropole avant qu'elle ne devienne grande Métropole. Je crois que tout l'intérêt de cette Métropole ou, en tout cas un des intérêts de cette Métropole, c'est aujourd'hui de pouvoir en même temps, à la différence des Départements, avoir une croissance ; on l'a vu à travers les projections sur les recettes fiscales qui vont nous permettre, parce que nous menons des politiques ambitieuses en matière de développement économique, parce que nous menons des politiques ambitieuses en matière d'emploi, de rentrer de la fiscalité, ce qui nous permettra de mener nos politiques sociales à la hauteur de nos ambitions et je crois que nous en ferons la démonstration lors de la présentation du budget.

Je vous rappelle qu'en application des articles L 3312-1 et L 3661-4, il doit être pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique.

Nous voterons pour prendre acte à la fois de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2018 et de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2018 organisé au sein de notre assemblée.

Le Conseil, par sa délibération, a donc pris acte de ce débat.

(Acte est donné).

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2017-2463 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Vaulx en Velin - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Vaulx en Velin - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission pacte et contrats avec les Communes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président George a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2463. Monsieur George, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GEORGE, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit donc du pacte de cohérence métropolitain.

Notre assemblée a voté 15 contrats territoriaux en septembre, 18 de plus en novembre. 20 contrats vont nous être soumis pour ce Conseil de décembre. Nous commençons donc à voir le bout des 59 contrats territoriaux qui doivent être conclus dans le cadre du pacte de cohérence métropolitain, un pacte qui fluidifie les modes d'organisation de fonctionnement, un pacte qui encourage les mutualisations de moyens, les mutualisations de ressources, les partages d'expérience ; bref, autant de contrats qui doivent notamment permettre à la Métropole

comme aux Communes de réduire nos coûts et de participer à la bonne santé de nos budgets respectifs, comme madame Balas n'a pas manqué de le souligner dans son propos sur le budget et je la remercie.

La délibération 2017-2463 démarre par un contrat qui concerne la Commune de Vaulx en Velin et la Métropole de Lyon.

M. LE PRESIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Vice-Présidente GEOFFROY : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, permettez-moi d'intervenir pour livrer quelques éléments sur ce pacte de cohérence métropolitain qui va lier par un contrat territorial la Métropole de Lyon et la Commune de Vaulx en Velin, dont le Conseil municipal a adopté ce même contrat hier, le 14 décembre.

Un travail important a permis de construire dix-neuf fiches de coopération en prenant en compte les nouvelles compétences de la Métropole de Lyon. Nous pouvons nous féliciter collectivement du travail mené. Monsieur Renaud Georges et ses services se sont montrés d'une grande disponibilité et très à l'écoute. Les fiches ainsi retenues nous permettront de construire des outils d'intervention partagés sur les questions de grande proximité.

Mais il nous faut déjà préparer l'étape suivante et j'avoue avoir eu l'occasion aussi de m'en entretenir avec Renaud Georges. En effet, trois questions majeures traversent tous nos contrats territoriaux et ont déjà été portées dans les débats précédents mais permettez-moi de les redire rapidement :

- Les diagnostics qui vont être établis au fil des fiches retenues permettront-ils de conclure des politiques partagées sur les thématiques culturelle et sportive qui s'appuient sur les richesses des territoires ? Peut-on imaginer des coopérations qui permettent à nos équipements d'être intégrés dans leurs actions au niveau métropolitain, que ce soit dans une politique métropolitaine, dans une programmation financière métropolitaine ?

- Les coopérations sur les champs sociaux et urbains nous permettront-ils de partager des objectifs d'accompagnement du développement urbain sur des territoires, tels ceux de l'est lyonnais qui ont traditionnellement accueilli l'expansion de la Métropole ?

- La proximité sera-t-elle conservée ? Notre responsabilité est de conserver le lien entre l'action publique et les citoyens parce que la complexité de nos institutions ont rendu la résolution des problèmes du quotidien parfois illisible et l'exemple de la propreté est édifiant. Enfin, l'accès aux droits, contrairement aux idées reçues, reste encore insuffisant pour les publics les plus précaires.

Alors que la Métropole parachèvera sa mue en 2020, en changeant notamment son mode de désignation, il est évident que la réflexion doit se poursuivre pour éviter un décrochage entre les élus et les habitants des quartiers populaires qui ne cesse de s'accélérer.

Une efficience la plus grande possible dans l'exercice de compétences articulées relève d'une responsabilité majeure pour les élus que nous sommes. Monsieur le Président, chers collègues, ce contrat territorial est prometteur, évidemment et nous devons continuer à l'enrichir.

Le groupe Socialistes et républicains métropolitains votera ce rapport en raison de la qualité du travail effectué mais aussi convaincu des perspectives qui s'ouvrent.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Geoffroy. Je voudrais au passage –parce que j'ai oublié de le faire– remercier l'ensemble des services, remercier Richard Brumm, pour le travail qui a été mené sur le débat d'orientations budgétaires et remercier aussi les services qui travaillent sur le contrat métropolitain qui est un gros sujet.

Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président GEORGE.

N° 2017-2469 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Lyon - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Lyon - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission pacte et contrats avec les Communes -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président George a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2469. Monsieur George, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GEORGE, rapporteur : Dans la droite ligne de la délibération précédente, il s'agit du contrat territorial qui lie la Métropole de Lyon et la Commune de Lyon ; un excellent contrat à mon sens. Voilà, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Je ne prendrai pas forcément trois minutes, monsieur le Président.

Mesdames, messieurs les élus, au-delà de la mise en œuvre de certaines actions sur le territoire lyonnais que nous verrons tout à l'heure dans le cadre de l'ordre du jour et sur lesquelles notre groupe s'exprimera et votera également, le GRAM s'abstiendra sur le contrat territorial entre la Métropole et la Ville de Lyon.

Nous nous abstiendrons sur ce cadre parce que nous avons des critiques sur la manière dont il a été élaboré. Nous l'avions dit déjà ici et au sein du Conseil municipal de la Ville de Lyon. Ce cadre a été élaboré sans prise d'avis des neuf Conseils d'arrondissement, sans concertation non plus avec les groupes politiques lyonnais, sans prise en compte surtout de la diversité des territoires au sein de la Ville de Lyon. Je ne parle pas ici des limites administratives des arrondissements mais bien des territoires vécus par les Lyonnais et les Lyonnaises, des bassins de vie au sein de la Ville de Lyon. Ces bassins de vie ne sont pas les mêmes, ils n'ont pas les mêmes besoins, les habitants non plus. Nous pensons que la bonne échelle de la proximité, ce sont ces bassins de vie, ce n'est pas la Ville de Lyon, et que le contrat territorial sur Lyon devrait être vu beaucoup plus sur mesure.

Je sais qu'il y aura un temps d'évaluation et nous sommes là aussi en attente de ce temps d'évaluation pour faire évoluer les choses avec vous, avec le nouveau Maire de Lyon également. Dans cette attente, c'est une abstention de la part du GRAM.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Geourjon. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller ODO : Elle ne sera pas retirée. Monsieur le Président, chers collègues, en janvier 2015 naissait la Métropole de Lyon et on s'attaquait enfin au millefeuille territorial, enfin on mutualisait des compétences et enfin on créait des synergies. Mais à quel prix ?

Les Communes ne risquent-elles pas d'être noyées dans une formidable technostucture ? Only Lyon ne devient-il pas le seul slogan qui prévalait ? Les Communes et les arrondissements de Lyon, échelles de proximité par excellence, et leurs Maires, élus du quotidien, connus et reconnus par leurs administrés, ne risquent-ils pas d'être broyés par les services métropolitains et les Cabinets politiques ? Une chose est certaine, les Mairies d'arrondissement n'ont pas été considérées ; mes collègues élus au Conseil de Lyon ont déjà exprimé leur mécontentement à ce sujet et je le ré-exprime aujourd'hui ici en leur nom.

La réponse du Président à l'époque se voulait rassurante vis-à-vis de nos inquiétudes. La contractualisation d'un pacte avec chaque Ville et la Métropole, voilà la belle philosophie, le pacte de cohérence métropolitain. Il semble bienveillant, il symbolise l'écoute, le respect et la coopération Ville/Métropole.

Mais à l'heure où de nombreux pactes ont déjà été signés, j'ai comme un doute : est-il la solution à la meilleure gouvernance de la Métropole ? Le pouvoir sera-t-il vraiment partagé ? Aurons-nous vraiment une cogestion Ville/Métropole ? Resterons-nous dans la logique ancienne du pouvoir détenu dans la main d'un seul homme, du poids considérable des femmes et des hommes de l'ombre ? Resterons-nous dans un déni de démocratie où les Maires ne sont pas écoutés ou simplement même pas reçus en rendez-vous ?

Alors, oui, monsieur le Président, les hommes ont changé, vous semblez plus ouverts au dialogue. Mais concrètement, sur un dossier qui hypothèque la Ville dont je suis Maire, il n'y a aucun changement. Pour vous, monsieur le Président, 1,2 M€ de déficit de la ZAC de Chantelot, ce n'est pas rien. Pour vous, monsieur le Président, un accord politique signé en 2006 par nos prédécesseurs, sans que ni vous ni moi n'ayons un regard sur les dépenses réelles, conduira la Ville de Grigny à une mise sous tutelle dans quelques mois, ce n'est pas important. Pour vous, monsieur le Président, les propositions que je vous ai faites lors du premier rendez-vous que j'ai obtenu –depuis 2006, aucun Maire n'avait été reçu par un Président, donc je salue votre accueil– lors de

l'avant-dernier Conseil de Métropole, quinze minutes d'échanges intéressants, pour trouver un accord sur un financement possible, cela n'a pas été entendable de votre part.

Comment pouvez-vous, monsieur le Président, faire croire ici que le développement économique et que les ZAC ne sont pas une compétence obligatoire de la Métropole ? Vous avez décidé –ou alors on a décidé pour vous– une mise à mort de Grigny. Et là je ne joue pas sur les mots : le récent rapport de la Chambre régionale des comptes l'atteste, les Grignerots paieront très cher leur intégration au Grand Lyon en 2007.

Donc vous voyez, aujourd'hui, je ne doute plus, je suis certain que le pacte de cohérence n'est pas une bonne réponse.

Dans le pacte, page 10, je peux lire : "La Métropole de Lyon place le concept de solidarité territoriale au cœur de son action" –j'ai des doutes–, "La Métropole de Lyon érige la confiance en clé de voûte de son action avec les 59 Communes situées sur le territoire métropolitain, la confiance dans sa capacité à bâtir un avenir commun tout en respectant les identités, les prérogatives des Communes, la confiance dans sa capacité à concerter, à rassembler et fédérer tous les acteurs du territoire dans le sens du bien commun et pour le bien-être des citoyens qui y vivent".

Je vous laisse juge aujourd'hui de la réalité de ces beaux principes. Comment puis-je, moi, aujourd'hui, signer un pacte avec la Métropole ? Comment contractualiser des compétences facultatives alors que vous n'assumez pas les compétences obligatoires ?

Je reste toujours un homme de dialogue et de compromis. La preuve, sur le PLU-H, je n'en ai pas fait un *casus belli*, j'ai voté, avec réserve certes, mais j'ai voté mercredi soir, alors que la dernière lettre que j'avais reçu des services me disait : "Circulez, il n'y a rien à voir !".

Oui, j'ai entendu la parole et l'engagement du Vice-Président Michel Le Faou, sur certains dossiers, qui disait : "Nous avancerons ensemble". Je crois aux paroles des hommes, c'est pour moi important. Mais aujourd'hui aucun engagement sur les obligations légales et réglementaires de la ZAC économique dont vous avez la responsabilité. Manifestement, toutes les portes ont été fermées, cadenassées par vous, par votre prédécesseur et par les Cabinets. Dans ces circonstances, seul le tribunal jugera à terme. En attendant, nous serons mis sous tutelle, le service public des Grignerots sera sacrifié. Le Préfet me remplacera, ce n'est pas très grave, mais ce sera votre responsabilité.

De mon côté, en attendant, je ne vois pas comment signer un pacte de cohérence métropolitain quand les habitants de Grigny sont sacrifiés sur l'autel de la politique politicienne.

Mes chers collègues Maires, aujourd'hui c'est mon tour, demain ce sera le vôtre. Monsieur le Premier Vice-Président, mon cher Marc, ton combat pour la représentativité de tous les Maires dans cette assemblée est noble, chevaleresque même, mais sans intérêt. Présent ou pas au sein de cette assemblée, quand les Cabinets baissent le pouce, les Villes meurent.

Merci.

(Applaudissements dans la salle).

M. LE PRÉSIDENT : Quelques mots, monsieur Odo. D'abord, personne n'a décidé pour moi, j'ai décidé, cela est le premier point. Le deuxième point, vous le savez, ce dossier n'a strictement rien à voir avec la mise en œuvre du pacte de cohérence métropolitain. Vous savez aussi –parce que je vous l'ai dit– que nous continuons à discuter, à tenter avec vous de trouver des solutions mais pas à n'importe quel prix, et pour la Commune certes, mais y compris pour la Métropole. Je vous remercie.

Je mets le rapport aux voix.

Adopté; les groupes Les Républicains et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président GEORGE.

N° 2017-2475 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association nationale des Présidents des Conseils de développement - Année 2017 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2475. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Il s'agit de l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association nationale des Présidents des Conseils de développement pour l'année 2017. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : La Conférence des Présidents a retenu une minute pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Monsieur le Président, juste une explication de vote, nous voterons contre ce rapport tout simplement parce que ces Conseils de développement, en tout cas en ce qui concerne notre territoire, ce sont des gens qui sont nommés par l'exécutif et qui ne s'ouvrent pas à d'autres avis.

M. LE PRESIDENT : Si vous me permettez, juste sur les Conseils de développement, c'est l'occasion pour moi de féliciter, de rendre hommage au Conseil de développement sur cette Métropole, en particulier à sa Présidente, madame Anne-Marie Comparini, et à l'ensemble de celles et ceux qui travaillent au quotidien avec elle dans une ouverture et dans un dialogue extrêmement constructif avec la diversité de celles et ceux qui le composent.

Adopté, le groupe Les Républicains et apparentés ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2017-2405 - développement économique, numérique, insertion et emploi – Lyon 7° - Construction du nouveau siège du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Approbation d'une convention de financement - Autorisation à solliciter des recettes - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2017-2406 - développement économique, numérique, insertion et emploi – Lyon 7° - Construction du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) à Lyon 7° - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure de conception-réalisation - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : Les dossiers numéros 2017-2405 et 2017-2406 ; je me permets de les présenter car madame Fouziya Bouzerda est absente ; elle a une belle grippe, je crois, pour celles et ceux qui l'ont croisée dans les trois précédents jours, je leur souhaite bonne chance.

Ces deux rapports portent sur la construction du nouveau siège du CIRC (Centre international de recherche sur le cancer). Vous savez que le CIRC est installé à Lyon, à proximité de l'hôpital Edouard Herriot et nous avons engagé un travail, il y a déjà maintenant plus de deux ans, avec le CIRC pour le réimplanter au cœur du Biodistrict de Gerland pour plusieurs raisons : d'abord, je vous le rappelle, c'est un élément extrêmement important de la recherche et de la lutte contre le cancer, c'est une émanation de l'Organisation mondiale de la santé donc un organisme international qui vient sans aucun doute renforcer notre attractivité et en même temps renforcer l'écosystème autour des sciences du vivant, ce lien étroit entre l'infectiologie et la cancérologie ; cette implantation au sein du Biodistrict va venir renforcer la recherche et le développement des acteurs des sciences du vivant.

Ce travail a été mené en étroite collaboration avec l'Etat, la Région, la Ville de Lyon. Il a été mené aussi en étroite collaboration avec le CIRC parce qu'il fallait trouver une formule qui, en même temps, soit une réussite architecturale et un bâtiment extrêmement fonctionnel pour les travaux très particuliers du CIRC. Et c'est le résultat qui a été présenté dans les différents rapports qui sont sur vos tables.

La Conférence des Présidents a retenu deux minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Vice-Président CHARLES : Monsieur le Président et chers collègues, à l'occasion de cette délibération, nous voulons souligner l'importance du Centre international de recherche sur le cancer et saluer le rôle que cette institution a tenu dans une affaire récente –et toujours en cours–, celle du glyphosate.

En effet, la décision du CIRC de classer le glyphosate en génotoxique (c'est-à-dire que le produit s'attaque à notre ADN) et en cancérigène probable a eu une importance extrême dans le débat sur le renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché de la molécule herbicide, présentée comme miraculeuse et inoffensive par son promoteur, la société Monsanto.

Malgré l'accumulation des preuves sur les effets du glyphosate sur la santé humaine, la plupart des institutions, notamment l'Agence européenne de sécurité des aliments, continue de se référer à des études produites par Monsanto qui est donc juge et partie. Ces études sont, de surcroît, confidentielles et donc ne peuvent pas faire l'objet d'une discussion entre scientifiques sur leur sérieux et leur validité afin de fonder une décision rationnelle.

Au contraire, le CIRC est la seule institution qui a fondé sa décision sur un ensemble d'études publiées dans des revues scientifiques et donc publiques et vérifiables. Le CIRC a ensuite fait l'objet d'une campagne de calomnies intense et méthodique organisée par la société Monsanto, campagne qui été révélée grâce à la saisie par la justice américaine de documents internes à la société. Le scandale a été dévoilé dans la presse internationale sous le nom de "l'affaire des Monsanto Papers".

Nous connaissons tous la fin de l'histoire, ou du moins la fin provisoire de l'histoire : le débat au sein de l'Union européenne, le revirement du Ministre de l'agriculture allemand, la réautorisation du glyphosate pour cinq ans renouvelables et l'annonce du Président de la République française d'interdire l'utilisation du glyphosate en France d'ici trois ans.

Nous nous saurions que vous recommander vivement la lecture du livre ou la vision du film réalisé par Marie-Monique Robin *Le Roundup face à ses juges* qui relate le procès symbolique instruit par des citoyens devant de vrais magistrats en 2016.

Alors, si la question de l'opportunité du financement d'une institution internationale par notre collectivité pourrait se poser, nous pensons que donner des moyens de travail corrects au CIRC est une décision qui nous honore.

Nous voterons avec enthousiasme cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président BRET : Monsieur le Président, les deux orateurs précédents, dont vous-même, ont rappelé les choses comme je souhaitais le faire. Donc je vais commencer peut-être à raccourcir mon propos et à participer au raccourcissement de cette séance.

Néanmoins, sur le premier point, je voudrais dire tout de même que dès 2015, à travers le contrat de plan Etat-Région, même si l'engagement pour la reconstruction du CIRC n'en faisait pas partie *sensu stricto*, elle avait été néanmoins présentée en février 2015 dans ce cadre-là ; c'était lié globalement à ce que nous faisons, à ce que nous accompagnions dans le cadre de ce contrat de plan pour la recherche et le CIRC avait bien sa part, même s'il est un peu à part d'une certaine manière par rapport à d'autres engagements.

Depuis –vous l'avez aussi rappelé–, nous avons eu plusieurs délibérations : autorisations de programme, conventions-cadre bilatérales et celle d'aujourd'hui qui est la plus importante sur le plan financier puisqu'elle engage pratiquement l'opération dans sa totalité, même si c'est sur les quatre prochaines années. Cela témoigne de notre engagement à travers cette délibération particulière aujourd'hui.

Evidemment –deuxième point–, c'est l'occasion de rappeler –vous l'avez fait, monsieur Bruno Charles l'a dit également– l'importance du CIRC dans la prévention contre le cancer puisque je précise que ce n'est pas une lutte, je dirai une exploration thérapeutique –si on peut dire–, mais ce sont des facteurs de prévention et notamment les facteurs environnementaux. Et c'est vrai –Bruno Charles l'a dit– que l'actualité donne une pertinence à notre engagement aujourd'hui à travers ce qu'on peut appeler "l'affaire glyphosate" –il l'a développée davantage, je ne vais pas trop y revenir– et c'est vrai qu'on peut mesurer l'importance d'une autorité indépendante comme le CIRC par rapport à des agences qui devraient être indépendantes, aux deux agences européennes qui ont été amenées à donner des avis positifs et dont l'actualité a révélé qu'on était dans des copier-coller, "les Monsanto Papers", des experts non indépendants de Monsanto et qui ont recopié.

Je dirai que l'actualité donne une pertinence et nous montre que, comme c'était déjà le cas en 1967 sans doute au moment de la création du CIRC, ce qui était nécessaire en 1967 l'est encore plus aujourd'hui.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Bret. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains ayant retiré son intervention, je mets les rapports aux voix.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD, en remplacement de Mme la Vice-Présidente BOUZERDA absente.

N° 2017-2372 - déplacements et voirie - Assemblée générale de l'association de gestion du projet Equilibre - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Da Passano a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2372. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit d'une désignation afin de pourvoir au remplacement de monsieur Martial Passi qui représentait notre Métropole au sein de l'assemblée générale de l'association de gestion du projet Equilibre. Je rappelle que cette association a pour objet la transition énergétique du transport routier vers le gaz naturel véhicules, le GNV.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Da Passano.

**Désignation d'un représentant au sein de l'assemblée générale
de l'association de gestion du projet Equilibre**

(Dossier n° 2017-2372)

M. LE PRESIDENT : Nous devons désigner un représentant titulaire au sein de l'assemblée générale de l'association. Je vous propose la candidature de monsieur Da Passano.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets aux voix la candidature de monsieur Da Passano.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

N° 2017-2380 - déplacements et voirie - Rhônexpress - Avenant à la convention pluriannuelle de financement avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) et contribution 2017 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Veron a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2380. Monsieur Veron, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VERON, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération concerne le Rhônexpress et notamment l'avenant à la convention pluriannuelle de financement avec le SYTRAL et la contribution 2017.

Je souhaiterais rappeler à notre assemblée que la compétence de création et d'exploitation de transports non urbains de personnes, ferrés ou guidés, d'intérêt local, attribuée au Département par la loi du 13 août 2004, est devenue, le 1^{er} janvier 2015, une compétence de la Métropole de Lyon.

Le 15 décembre 2014, le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon a transféré cette compétence au SYTRAL en y intégrant le service public Rhônexpress. Le SYTRAL est ainsi devenu l'autorité concédante du contrat de concession avec la société Rhônexpress d'une durée de trente ans, en lieu et place de la Métropole. Ce contrat arrivera à échéance en 2038.

Les statuts du SYTRAL prévoient la prise en charge financière des dépenses Rhônexpress par la Métropole par des remboursements faits au SYTRAL. Afin d'organiser ces remboursements, une convention financière pluriannuelle 2016-2038 existe entre la Métropole et le SYTRAL. Elle prévoit le remboursement des quatre dépenses connues au moment du transfert de compétence, c'est-à-dire au 1^{er} janvier 2015, pour un montant annuel plafonné de 5,2 M€.

L'avenant à la convention financière, objet de cette délibération, relève de l'application normale de la convention financière. Il vise notamment à actualiser le montant plafond d'une des quatre dépenses remboursées qui est la prise en charge d'une partie des frais d'entretien et de maintenance de l'infrastructure commune Rhônexpress et T3. Ces frais seront, pour 2017, d'un montant de 1,5 M€, montant plafonné.

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Véron. Trois minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller délégué HÉMON : Monsieur le Président, mes chers collègues, notre groupe votera cette délibération mais vous demande, monsieur le Président, de mettre en place un groupe de travail qui étudie et propose des solutions pour remédier aux graves difficultés que génère ce contrat plus que léonin qui nous lie jusqu'en 2038 –cela a été précisé à l'instant– à l'exploitant de Rhônexpress. Et les raisons ne sont pas que financières.

En effet, la cohabitation sur une même ligne de Rhônexpress et du tramway T3 devient conflictuelle, et ce au détriment des plus nombreux, les usagers de ce T3 : en moyenne 47 000 voyageurs actuellement tous les jours

(contre 3 000 à 3 500 pour Rhônexpress). Mais on dit que c'est sur des pendulaires, c'est-à-dire sur des périodes précises, sur les périodes de pointe le matin et le soir, qui obligent certains à laisser circuler parfois –parfois seulement– plusieurs rames bondées de T3 –jusqu'à trois, me fait signe monsieur Quiniou–, tout en regardant passer un Rhônexpress à moitié plein certes, à moitié vide certainement.

Pour rappel, afin de répondre à l'augmentation continue de la fréquentation –au succès donc du T3–, le SYTRAL a remplacé les rames de 33 mètres par des rames de 43 mètres et les fréquences sont "au taquet" on peut dire.

La situation critique devrait donc s'aggraver au regard des enjeux repérés pour l'est. En effet, l'emploi doit se développer sur la Plaine de Saint Exupéry et l'accessibilité en transports en commun doit suivre, comme cela est souligné encore dans la toute dernière mouture du plan de déplacements urbains.

Or, le prix à acquitter pour aller travailler sur la plateforme aéroportuaire n'est pas incitatif, loin de là ! L'abonnement mensuel est de 126,80 € –pris en charge à 50 % par l'employeur bien évidemment–, auquel s'ajoute souvent l'abonnement TCL. Vous imaginez ce que cela représente dans un SMIC. Conséquence : une partie des personnels se rend au travail avec son véhicule personnel, ce qui, effet collatéral, fait vivre BlaBlaCar –à 4 € le trajet pour l'aéroport, c'est très concurrentiel et très prisé–.

On peut y ajouter les freins pour le développement de la gare TGV Saint-Exupéry. En effet, les porteurs de billets OUIGO à 10 ou 20 € payent plus cher pour aller à Saint-Exupéry et en revenir que pour l'aller et retour de Saint-Exupéry à Paris.

Cerise sur le gâteau, voire sur le bon fromage, l'exploitant se permet de réclamer des indemnités supplémentaires au SYTRAL en le menaçant de contentieux, pour de prétendus manques à gagner, et ce avec un chiffre d'affaires en progrès de plus de 12 % sur l'année –de quoi me rendre agélaste !–.

Rappelons encore que cet exploitant a contraint le SYTRAL à fermer deux lignes d'autobus, la 29 et la 30 qui, en desservant entre autres Genas et Pusignan, permettaient d'atteindre l'aéroport Saint-Exupéry pour un ou deux tickets.

Nous pensons donc, monsieur le Président, qu'il devient vraiment nécessaire de sortir de cette nasse. Ce n'est pas très compliqué techniquement : par exemple, si le T3 allait jusqu'à l'aéroport, avec une tarification spéciale entre Meyzieu ZI et Saint-Exupéry, on pourrait augmenter largement les fréquences, etc. C'est plus difficile juridiquement, nous n'en doutons pas, mais c'est indispensable. Nous comptons sur vous, monsieur le Président.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Merci, monsieur le Président. Nous poursuivons un peu l'échange que nous avons eu au moment du SYTRAL, il y a quelque temps en arrière, sur ce contrat qui, à l'époque, avait été négocié pour Rhônexpress, avec notamment un opérateur qui est très présent sur le territoire et aujourd'hui –comme cela a été indiqué à juste titre par le rapporteur–, nous avons besoin de rembourser 5,2 M€ par année ; je rappelle simplement –et là je parle sous le contrôle de madame Picot et de monsieur Chabrier– que c'est le montant qui, chaque année, sera mis à disposition notamment sur l'espace culturel de l'ensemble de la Métropole. Je pense que c'est important d'avoir ce genre de chose en tête.

Comme nous l'avons évoqué –et je vous remercie d'ailleurs de votre réponse– lors du SYTRAL, vous avez indiqué que vous souhaitiez que l'on puisse regarder la faisabilité pour revenir sur cette incohérence, incohérence qui se rajoute à une autre incohérence. Je vous rappelle qu'aujourd'hui, dans notre Métropole, on a tout de même un élément particulier, c'est que nous n'avons pas d'aéroport dans le périmètre de notre Métropole. Je ne vais pas revenir là-dessus, je vais surtout revenir sur le fait qu'aujourd'hui –et comme cela a été évoqué à l'instant–, il y a un développement sur l'est de la Métropole, il y a un enjeu métropolitain qui se pose. Bien évidemment, un contrat existe, il y a des contraintes juridiques ; comme je l'ai dit, il y a aujourd'hui l'opérateur qui est tout de même très présent sur notre territoire et je pense que, dans le cadre de la négociation, il devrait y avoir un certain nombre de possibilités à obtenir une évolution sur ce contrat.

Par ailleurs, n'oublions pas que notre Métropole doit être attractive au niveau international et c'est vrai que, lorsque l'on voit le coût de transport entre l'aéroport et l'arrivée dans la Métropole, on arrive à des situations aberrantes et cela pose un problème par rapport à la notion internationale de notre secteur.

Monsieur le Président, comme il m'avait semblé comprendre que vous en ouvriez l'augure lorsqu'il y a eu la réunion du SYTRAL, je souhaiterais savoir s'il serait possible d'organiser, au-delà de ce qui a déjà été fait et de ce qui a déjà été initié, un groupe de travail intergroupes sur ce sujet pour peut-être trouver ensemble un certain nombre de pistes pour résoudre ce problème, c'est-à-dire rendre accessible financièrement, tout au long de l'année, à l'ensemble des Métropolitains bien sûr, cet équipement Rhônexpress.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quelques mots très rapides, d'abord pour dire que je crois qu'ici, nous partageons le diagnostic, j'ai eu l'occasion de le dire au SYTRAL et je le redis ici.

Il faut en même temps prendre la mesure des contraintes. Vous les avez évoquées sans les détailler mais en tout cas elles existent. Il faudra les aborder de front et en aucune façon les minorer. Il y a des contraintes juridiques, tout le monde les a en tête. Il y a des contraintes financières, bien évidemment, qui sont lourdes. Elles ont été ici exprimées à travers un rachat possible de la concession ; cela reste à affiner parce que quand on me dit entre 35 et 50 M€, cela fait une belle différence. Sur la tarification, la différence aussi est extrêmement importante, extrêmement lourde, il s'agit de bien observer tout cela.

Puis, dans un cadre du plan de mandat du SYTRAL qui est connu, qui est ambitieux, qui est équilibré, qui est bien engagé, notamment sur l'augmentation des capacités des lignes de tramway, 400 M€ sont inscrits au mandat ; c'est assez important, c'est même considérable. C'est ce qui va permettre d'augmenter un certain nombre de lignes de tramway –je ne vais pas refaire le détail ici– : les lignes T1, T2, T4, etc.

Vous l'avez dit, monsieur Hémon l'a dit, des investissements ont été faits pour changer les rames de 32 mètres et les passer à 43 mètres, ce qui a amélioré la fréquence du T3 mais, très clairement, les choses ne sont pas suffisantes, même si on a gagné, je crois, 1 minute 30 ou 2 minutes, ce qui est important sur un voyage.

Bien évidemment, on peut faire plus mais, à un moment donné –c'est la discussion que nous aurons–, finalement, une fois qu'on a levé les obstacles juridiques, qui paie ?

Ce débat nous l'aurons, j'ai indiqué qu'il fallait réinterroger ce dossier. Je continue à le dire, il faut le réinterroger à travers un groupe de travail. Je l'ai dit à Fouziya Bouzerda qui prendra des initiatives. Il faut le faire collectivement, il ne s'agit pas de le faire d'une manière unilatérale. Nous prendrons des initiatives dans les prochaines semaines, en tout cas en début d'année.

On hérite d'une situation, on hérite d'un contrat de concession et il faut qu'on prenne l'ensemble de ces contraintes et qu'on ne se raconte pas, avant même de les avoir examinées, que les choses sont impossibles ni qu'elles sont possibles, sans coût financier et sans obstacle juridique. Je pense que c'est la voix de la sagesse qui doit nous guider et il faut qu'on le fasse collectivement.

Voilà ce que je souhaitais vous dire. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, Mme Vessiller (Europe Ecologie-Les Verts et apparentés) et le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VERON.

N° 2017-2383 - déplacements et voirie - Bron - Carrefour de la Boutasse - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Abadie comme rapporteur du dossier numéro 2017-2383. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué SUCHET, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président ABADIE, absent momentanément : Monsieur Abadie a dû s'absenter, je le remplace. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Conseiller délégué LONGUEVAL : Monsieur le Président, chers collègues, un petit mot pour Bron, une fois n'est pas coutume, pour me réjouir de ce projet de délibération et rappeler que ce projet est inscrit à la PPI de la Métropole. Il relevait en grande partie de l'héritage du Conseil général et il s'intègre au premier projet de renouvellement urbain du quartier de Parilly, inscrit à l'ANRU en priorité nationale, sachant qu'on prépare aujourd'hui le deuxième plan. C'est un projet qui a pris du retard puisqu'il faisait partie des engagements du Conseil général et j'en toucherai deux mots tout à l'heure.

L'aménagement de ce carrefour, plus précisément, l'aménagement d'un nouveau carrefour à feux, en sortie du boulevard Laurent Bonneval, intègre la suppression d'une bretelle sud et la construction d'écrans antibruit ; c'est cette suppression de bretelle et ces écrans qui relevaient d'un engagement du Conseil général mais la réalisation va être aujourd'hui assurée par la Métropole.

En effet, la dépense la plus conséquente réside dans la mise en œuvre, sur une distance limitée, d'écrans antibruit le long du boulevard Laurent Bonneval, sur sa façade est, qui sont indispensables pour protéger les espaces extérieurs et les premiers niveaux d'habitation des ensembles de logements sociaux, que l'on appelle à Bron, les UC8 (UC comme "unités de construction") gérés par Lyon Métropole Habitat (LMH).

Ce que je voudrais dire, c'est qu'au moment où l'actualité se concentre sur le déclassement de l'A6/A7, j'invite toutes les personnes intéressées à venir constater sur place la proximité des UC, à quelques mètres du boulevard et séparés par un simple grillage.

Sur ce tronçon qui coupe la Ville de Bron et sépare le quartier des Essarts du reste de la Ville, je rappelle aussi que le boulevard Laurent Bonnevey ne compte pas moins de 10 voies de circulation, plus deux bretelles soit 12 voies.

Je rappelle aussi que sur ce boulevard Laurent Bonnevey, à ce niveau-là, devant les habitations, 140 000 véhicules par jour passent devant les UC8. Je vous rappelle –mais j'en reparlerai tout à l'heure– pour mémoire qu'au niveau de l'A6/A7, on est aujourd'hui entre 85 000 et 115 000 véhicules par jour, c'est-à-dire en moyenne 100 000 véhicule par jour. Ici, sur Bron, nous parlons de quelques mètres et de 140 000 véhicules par jour.

Je rappelle aussi que l'A43, en provenance de Grenoble-Chambéry, qui coupe le quartier de Parilly dans une vraie fracture urbaine, c'est 140 000 véhicules par jour.

Dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier de Parilly, ces fractures constituées par ces grandes voiries sont des problématiques lourdes, dont le traitement doit être pris en compte, à court, moyen et long termes et, en tant que Maire de Bron, je compte sur la solidarité d'agglomération pour prendre en compte ces fractures majeures qui touchent d'ailleurs chez nous les habitants les plus précaires de notre Métropole.

Je vous invite à venir emprunter une passerelle piétonne au droit de l'UC1 ; c'est une grande barre qui va être démolie dans le cadre du PNRU (330 logements) à l'horizon 2020.

Je voudrais aussi dire qu'au droit des UC, nous ne sommes pas dans une bande de 100 mètres ou de 200 mètres ou 300 mètres, nous sommes dans une bande de quelques mètres, même pas 10 mètres qui séparent ces grandes voiries des habitations, sans protection.

Quand je dis cela, je veux dire aussi mon entier soutien au projet de déclassement de l'A6/A7 parce que je pense que c'est important et aussi mon entier soutien pour toutes les mesures qui seront prises pour éloigner le trafic de transit de notre agglomération. On en parlera probablement tout à l'heure mais je veux rappeler –une fois n'est pas coutume– que le long du boulevard Laurent Bonnevey, dans la traversée de Bron, habitent beaucoup de familles et que très près de l'autoroute A43, on a 2 100 logements sociaux gérés par LMH qui donnent sur la grande voirie de l'A43.

Je rappelle également que le Préfet Delpuech a rapidement été convaincu de la nécessité de limiter à 70 kilomètres/heure le tronçon de l'A43 et qu'aujourd'hui, je milite pour que cette limitation soit étendue au boulevard Laurent Bonnevey, parce qu'il est difficile d'expliquer aux habitants qu'en arrivant au carrefour de l'Aviation sur l'A43, on est à 70 kilomètres/heure alors qu'il est possible de rouler à nouveau ensuite à 90 kilomètres/heure alors qu'on est rentré un peu plus dans le cœur de l'agglomération.

Je voudrais aussi vous dire que la réduction de la vitesse, c'est certes les pollutions mais, sur Bron, c'est la réduction des nuisances sonores provoquées par les bandes de roulement.

C'est aussi la réduction de la pollution et les réflexions aujourd'hui autour du plan Oxygène et des zones à faible émission concernant tout particulièrement les habitants de Bron, puisque la croisée de l'autoroute A43 et du boulevard Laurent Bonnevey est pratiquement le lieu le plus dense en termes de véhicules de notre agglomération. Cela concerne d'autres habitants qui sont proches du boulevard Laurent Bonnevey sur Villeurbanne, Vénissieux, Saint Fons et Lyon 8°.

Pour conclure, je voudrais dire enfin et merci, monsieur le Président, de proposer une autorisation de programme complémentaire qui, certes, s'approche des 3 M€ et rappeler que même si, à la création de la Métropole, cet engagement était, dans le cadre de l'ANRU, pris par le Conseil général, il ne s'est pas traduit par un transfert de fonds du Conseil général et c'est bien la Métropole qui vient, par cette autorisation de programme, respecter cet engagement du Conseil général.

Voilà, vous l'avez compris, l'implantation de ces écrans acoustiques est importante, même s'ils sont sur une durée limitée puisqu'ils font la jonction entre les écrans existants. Ils permettent de supprimer la bretelle sud qui d'entrée dans Bron centre, de reporter le trafic sur la bretelle nord, de créer un nouveau carrefour à feux. Le SYTRAL avait anticipé cet aménagement, puisque les voies du tramway sont aménagées déjà pour permettre la traversée et desservir le quartier de Parilly au sud de Bron.

Notre groupe votera bien évidemment cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Longueval. Je mets donc ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué SUCHET en remplacement de M. le Vice-Président ABADIE absent momentanément.

N° 2017-2384 - déplacements et voirie - Craponne - Requalification de la rue du Pont Chabrol - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Abadie comme rapporteur du dossier numéro 2017-2384. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué SUCHET, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président ABADIE, absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller CHARMOT : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, à la dernière commission déplacements et voirie, lors de la présentation par les services de ce projet communal, plusieurs élus du groupe Les Républicains ont manifesté leur désaccord avec les arbitrages PPI de la Métropole;

Ce dossier précis était-il particulièrement critique ? Certainement que non ! Nous avons vu passer de nombreux dossiers depuis le vote du budget de la PPI que nous avons tous approuvés, je le rappelle. La Commune bénéficiaire du projet n'est donc pas en cause mais ce Conseil est l'occasion d'exprimer de nouveau les constantes interpellations de notre groupe, ignorées avec mépris, vis-à-vis de la méthode de l'Exécutif sur la mise en œuvre de la PPI.

Depuis votre élection, monsieur le Président, nous attendions un changement de méthode, des choix un peu moins clientélistes et plus fondés sur l'étude des priorités, basés sur les besoins des habitants. Il apparaît que ce n'est pas le cas. Après trois années de mandature, il est évident que de nombreux dossiers de certaines Communes gérées par des élus de l'opposition, inscrits pourtant à la PPI, ne font pas l'objet de l'attention ni de l'intérêt, encore moins de l'empressement que l'Exécutif porte à ceux de certains autres territoires.

Les oubliés de la PPI, ces projets annoncés, triés de façon très limitative par vos services, dont on ne voit aucune délibération dans vos ordres du jour de séance depuis plus de trois ans ni aucune pointe à l'horizon, sauf à supposer, dans les derniers mois du mandat, un timide démarrage pour faire le service minimum, eux sont en panne sèche de financement et de considération.

Monsieur le Président, allez-vous enfin répondre aux Maires sur l'enveloppe financière consacrée à la PPI de leur territoire, projet par projet ? Car si le groupe de travail a pu obtenir au bout de deux ans un point général sur l'avancé de la PPI, vous nous refusez, toujours et encore, un point financier détaillé, projet par projet, Commune par Commune.

Monsieur le Président, même en ce temps de Noël, ce ne sont pas des cadeaux que nous attendons, c'est simplement la mise en œuvre juste des politiques de la Métropole au service de ses habitants.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Charmot. Je vais parler tout à fait naturellement, vous me connaissez, puisque l'on a eu l'occasion de se voir sur votre commune il n'y a pas si longtemps. D'ailleurs, on y a passé un bon moment ensemble et je ne comprends pas pourquoi vous êtes si différent quand je vous vois en tête à tête et quand vous vous exprimez comme cela en assemblée. La différence entre nous, c'est que moi je ne change pas mon expression...

Simplement, madame Balas est absente mais, je l'ai exprimé tout à l'heure, je crois que, sur la PPI, nous avons entamé un travail de transparence avec un certain nombre de séances collectives sur la déclinaison de la PPI. Je crois –je le dis comme je le pense, alors je vais y mettre peut-être des guillemets– "assez irrespectueux" de penser que nos services recevraient des instructions politiques pour faire le tri entre le bon grain et l'ivraie. Je m'inscris en faux sur cet élément-là, c'est totalement faux. Et nous aurons l'occasion, lors d'une séance prochaine –je pense en début d'année–, de refaire une séance comme en septembre pour faire un point PPI, dans la transparence, Commune après Commune.

Voilà ce que je souhaitais vous en dire.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué SUCHET, en remplacement de M. le Vice-Président ABADIE absent momentanément.

N° 2017-2443 - déplacements et voirie - Dardilly - Limonest - Champagne au Mont d'Or - Ecully - Tassin la Demi Lune - Lyon - La Mulatière - Oullins - Pierre Bénite - Autoroutes A6 et A7 entre Limonest et Pierre Bénite - Requalification A6-A7 - horizon 2020 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Lancement d'une consultation de maîtrise d'oeuvre en appel d'offres ouvert - Approbation du programme et de l'enveloppe financière affectée aux travaux par le maître d'ouvrage - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Da Passano a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2443. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est un rapport qui est important pour l'avenir de l'ensemble de notre territoire métropolitain, il concerne en effet le déclassement de l'axe A6/A7, entre Limonest et Dardilly, l'échangeur de la Garde au nord et Pierre Bénite au sud, et fait suite à un certain nombre d'étapes que nous avons déjà franchies ensemble.

Rappelons-nous le décret de déclassement de l'axe A6/A7 intervenu le 29 décembre 2016. Rappelons-nous déjà les trois délibérations à la Métropole du 11 juillet 2016, du 30 janvier 2017, du 18 septembre 2017. Rappelons-nous les quatre réunions du groupe de travail grandes infrastructures qui rassemble l'ensemble des Maires concernés. Rappelons-nous également que depuis le 1^{er} novembre 2017, les seize kilomètres de cet itinéraire ont été pris en gestion par les équipes de la Métropole.

Je rappelle que ce dossier va s'échelonner jusqu'à 2030 et qu'à l'horizon 2030, il répond à trois principes.

Le premier est d'écarter les trafics de transit du cœur de la Métropole et quand on dit "cœur de la Métropole", ce n'est pas –comme je l'entends quelquefois– "cœur de la Ville de Lyon", c'est également le boulevard Laurent Bonneval –d'ailleurs monsieur Longueval le rappelait il y a quelques instants– et la rocade est qui sont concernés. Ce sont ces trois itinéraires que nous voulons réserver au trafic local et nous voulons que le trafic de transit passe par ailleurs.

Deuxième principe, améliorer la mobilité interne de la Métropole de Lyon en bouclant le périphérique lyonnais grâce au projet multimodal Anneau des sciences. Je rappelle en effet, qu'aujourd'hui, sous Fourvière, nous avons 115 000 véhicules par jour dont 16 000 en transit. Vous voyez bien qu'en éliminant le transit, il en reste 99 000 et, comme le but c'est d'arriver sur cet axe-là à avoir un boulevard urbain apaisé avec un maximum de 50 000 véhicules par jour, il convient également que le trafic local qui ne se rend pas au cœur de l'agglomération puisse utiliser une autre voie, soit en voiture, soit en transports en commun puisque l'Anneau des sciences sera un équipement multimodal. Aujourd'hui, force est de constater qu'entre Tassin la Demi Lune au nord et Pierre Bénite au sud, c'est l'axe A6/A7 qui sert de bouclage du périphérique, donc l'Anneau des sciences est bien complémentaire de ce déclassement de l'axe A6/A7. Je rappelle, à cet égard, que le débat public a eu lieu sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP) en 2012-2013 et qu'aujourd'hui, le tracé de cet Anneau des sciences est fixé.

Troisième objectif, favoriser la multimodalité, c'est-à-dire tous les modes de déplacements sans les opposer les uns aux autres, au contraire en les combinant grâce à un principe que nous défendons dans cette assemblée, c'est l'intermodalité.

Pour parvenir à écarter les trafics de transit du cœur de la Métropole, nous nous sommes engagés à agir en premier sur les poids lourds d'ici 2020 et également sur les véhicules légers d'ici 2025. Si agir sur les poids lourds représente un enjeu certain sur A6/A7 –rappelons qu'il n'y a que 1 500 poids lourds en transit par jour–, il l'est bien davantage sur l'est de notre territoire, sur le secteur de Rillieux la Pape, descente de Sermenaz, Nœud des îles, Vaulx en Velin, Décines Charpieu, Meyzieu, Chassieu, Saint Priest aussi, avec plus de 10 000 poids lourds en transit chaque jour. Et je n'oublie pas Villeurbanne, Bron, Vénissieux, communes desservies par le boulevard Laurent Bonneval qui, lui aussi, draine chaque jour environ 1 000 poids lourds en transit qui n'ont rien à faire sur cet itinéraire puisqu'ils ne desservent pas notre agglomération.

Nous avons donc là une opportunité historique à saisir pour permettre à notre agglomération de disposer enfin demain d'un véritable itinéraire de contournement qui utilise l'A432. Ce sera le moyen de soulager nos communes, y compris celles de l'est lyonnais, la rocade est et le boulevard Laurent Bonneval, d'un trafic de transit qui devient très difficile à supporter pour tout le monde. C'est également une opportunité à saisir pour résoudre rapidement un certain nombre de points durs qui ont pu être constatés, identifiés, par des visites sur site ; je pense notamment aux nœuds de Manissieux et de Ternay, dont chacun connaît bien aujourd'hui les saturations quotidiennes.

Je vous rappelle que nous avons délibéré avec trois échéances : 2020, 2025 et 2030. Je vous propose à présent d'examiner –c'est l'objet de ce rapport– la première étape de ce vaste projet, donc l'horizon 2020, en illustrant, si vous le voulez bien, mon propos de quelques slides qui présentent les réalisations prévues sur A6/A7 à cet horizon 2020.

(Projection de diapositives –VOIR annexe 2 page 149–).

Le premier slide présente la mise en place d'un site propre bus sur la section nord de Dardilly (échangeur de la Garde) au Pérollier, avec la création d'un nouveau parking-relais à la Garde. Ce site propre bus sera réalisé sur la bande d'arrêt d'urgence actuelle, dans les deux sens, et permettra un accès rapide et fiable à la gare de Vaise, pôle multimodal et terminus de la ligne D du métro.

Le deuxième slide présente l'opération au sud, entre Perrache et Pierre Bénite. Ici, c'est un peu différent parce que le profil de l'autoroute A7 étant différent, c'est la voie de gauche qui est utilisée pour créer une voie express bus reliant Bellecour à la future halte ferroviaire d'Yvours en 18 à 22 minutes. Cette voie sera partagée avec les véhicules de covoiturage.

Nous passons au slide suivant. Il montre les aménagements cyclables qui seront réalisés simultanément quai Perrache, sur le pont de La Mulatière, sur le quai Pierre Sépard à La Mulatière, l'avenue Jean Jaurès à Oullins puis sur la Commune de Pierre Bénite pour permettre une liaison cyclable continue depuis Perrache. Je tiens à préciser que la ViaRhôna, du Léman à la mer, empruntera cet itinéraire dans la traversée de nos communes.

Si l'on revient quelques instants sur la section nord, je voudrais mettre en relief le covoiturage sur la voie de gauche. Rappelons que la voie complètement à droite, la bande d'arrêt d'urgence, sera réservée aux bus express, on l'a vu tout à l'heure. La voie de gauche sera réservée, aux heures de pointe, au covoiturage, véhicules électriques, taxis et VTC (voitures de transport avec chauffeur) avec client. Un système de caméra et de lecture automatique de plaque permettra de rendre ce dispositif efficace. Vous voyez à gauche le panneau à messages variables qui indique à un conducteur qu'il est en infraction et qu'il a quelques instants pour quitter cette voie.

Le slide suivant présente le même dispositif pour la section sud, à la différence que –comme on le disait tout à l'heure– la voie de covoiturage est ici partagée avec la voie du bus express.

Avant-dernier slide, c'est donc le programme de cette opération qui, ce soir, vous est proposé et qui doit donc se terminer comme prévu à l'horizon 2020. Ce sera donc la première étape. Vous voyez, pour l'instant, on est à jour, on est exactement dans le programme prévu.

Je rappelle, en résumé, l'objet de cette délibération qui est :

- l'approbation du programme de requalification A6-A7, tel que je viens de vous le présenter, à l'horizon 2020 ;
- le lancement de la consultation du marché de maîtrise d'œuvre de cette opération ;
- le vote d'une autorisation de programme globale de 29,3 M€ TTC. En fait, c'est une AP complémentaire de 28,5 M€ puisque 800 000 € ont déjà été votés lors de la délibération du 30 janvier 2017 pour nous permettre de faire les premières études.
- également, bien sûr, d'autoriser monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires pour percevoir deux recettes qui sont attendues : 5 M€ HT de l'Etat au titre du FSIL 2017 (fonds de soutien à l'investissement local) et 175 650 € TTC de la Caisse des dépôts et consignations pour les études préliminaires.

Voilà, monsieur le Président et mes chers collègues.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Da Passano. La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

M. le Conseiller délégué JACQUET : Monsieur le Président et chers collègues, ce rapport ainsi que les présentations faites lors du groupe de travail grandes infrastructures et ici même –je vous en remercie– donnent à nos deux groupes, Lyon Métropole gauche solidaires ainsi que Centre démocrate Lyon Métropole qui s'associe à cette intervention, l'occasion de revenir de manière plus globale sur l'ensemble des trafics métropolitains aux horizons, à court, moyen et long termes, de 2020, 2025 et 2030.

Au regard des cartes présentées, chacun voit bien que le déclassement A6/A7 n'est que le premier pas d'un projet beaucoup plus vaste. Il s'agit de l'ensemble des déplacements dans notre aire urbaine, englobant les modes actifs, les modes collectifs, doux et co-organisés mais aussi le ferroviaire –la grande vitesse, les TER (transports express régionaux) et bien sûr le fret– et le fluvial.

Or, si notre Métropole maîtrise la partie qui relève de ses compétences, celles de la voirie et de la mobilité sur lesquelles nous avançons d'ailleurs à grands pas, nous n'avons pas ou peu de visibilité sur les autres parties qui pourtant nous impactent.

Ainsi, il serait bon de savoir quels sont les projets à l'horizon 2030 pour la SNCF et RFF (Réseau ferré de France), que ce soit en termes de gares, de lignes, de triages ou d'autoroutes ferroviaires ; je parle d'autoroutes ferroviaires car il s'agit de permettre l'inversion de la tendance actuelle du nombre en hausse de poids lourds en circulation.

Qu'en est-il des grands contournements routiers et ferroviaires, plus ou moins confirmés comme encore dans les cartons par monsieur le Préfet, le 30 novembre dernier ?

Que projette la Région en termes de réseaux secondaires type RER et/ou d'A45 ?

Que penser du projet futuriste d'Hyperloop et de ceux présentés au salon Solutrans concernant les véhicules électriques ou de logistique urbaine ?

Quelle utilisation du trafic fluvial, notoirement sous utilisé ?

Tout, on le voit, ne dépend pas de nous mais, sans réponse, nos actions ne pourront qu'être partielles et aux effets limités quant aux enjeux de fluidité et d'environnement. D'où, bien sûr, l'urgence de vouloir essayer de réduire les problèmes des nœuds de Manissieux et de Ternay-Givors ou encore l'orientation des déplacements de transit sur l'A432.

Nous en revenons donc par quoi tout commence, l'A6/A7 déclassée et apaisée, avec une conviction qui concerne le report modal de la voiture aux modes doux ou collectifs. Car il convient de rendre attractive la démarche de garer sa voiture et d'accéder simplement et rapidement aux différentes mobilités proposées par notre Métropole. Cela peut passer par des parkings-relais aux capacités adaptées à l'objectif ambitieux que nous avons et par la carte multimodale tous usages, parkings compris. La mise à l'étude de cette suggestion avait été actée lors de la concertation.

Puisque nous en sommes au rappel des propositions issues de la concertation, nous avons alors beaucoup discuté des financements nouveaux à initier. La carte multimodale en faisait partie d'ailleurs, comme le fait de dédier les pénalités de transit à l'entretien de l'Anneau des sciences et la valorisation du foncier aux portes de l'Anneau des sciences et de monter "au taquet" la taxe transport; suggestion du Président de la CCI l'époque.

Nous connaissons votre implication sur ces sujets, monsieur le Président, et nous restons bien sûr avec vous mobilisés pour les faire avancer.

Merci de votre écoute.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Jacquet. Huit minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président et chers collègues, cette délibération est pour nous à la fois source de satisfactions mais aussi de regrets.

Satisfaction car le projet de déclassement de l'A6/A7 avance enfin et nous vous en remercions, monsieur le Président. C'est un vrai changement par rapport à la situation précédente.

Satisfaction car vous vous engagez sur un calendrier en trois phases jusqu'en 2030.

Satisfaction car le projet que nous votons aujourd'hui est très proche de celui que les élus UDI ont pu proposer il y a quelques semaines, à savoir engager sans attendre la réalisation de l'Anneau des sciences, la requalification de l'axe autoroutier en favorisant le report modal vers les transports en commun, les modes actifs et le covoiturage.

Satisfaction car, dès la phase 1, un premier itinéraire cyclable reliant Pierre Bénite à Perrache sera réalisé.

Regret de l'absence de concertation avec les Communes, notamment en amont de cette délibération qui prévoit pourtant 29 M€ d'autorisations de programme. En commission, il nous a été annoncé une concertation avec les Communes concernées dans les semaines et les mois à venir, reconnaissez que c'est un peu tard !

Regret car cette phase 1 n'est pas à la hauteur de l'enjeu pour les 20 kilomètres de l'A6/A7 à requalifier. Pour nous, il s'agit d'une première étape qui doit être complétée dans les mois à venir.

Regret car vous n'envisagez le déclassement réel de l'A6/A7 qu'après la réalisation de l'Anneau des sciences. Or, celui-ci n'est pas encore en programmation. Cette temporalité indique clairement que vous voulez reporter une part importante du trafic automobile de l'axe A6/A7 vers l'Anneau des sciences, environ 50 000 véhicules par jour –cela a été dit en commission–. En l'état actuel de votre projet, le report modal n'est donc pas une priorité pour la Métropole.

Regret car vous n'avez pas fait le choix de prolonger l'A432, solution qui permettait de ne pas reporter le trafic de transit sur la Commune de Saint Priest.

Regret enfin car vous évoquez les phases 2 et 3, respectivement en 2025 et 2030, sans indiquer de budget prévisionnel ni de sources de financement. Ces deux points sont pourtant indispensables pour crédibiliser le calendrier annoncé.

J'illustrerai ces regrets par un seul exemple : la ligne de bus express que vous prévoyez. Les élus UDI sont favorables à la mise en place de cette ligne –c'était d'ailleurs la pierre angulaire de nos propositions– mais sa mise en œuvre n'est pas à la hauteur de l'enjeu. En effet, le parc relais prévu est insuffisant avec seulement 150 places sur l'échangeur de la Garde ; si on veut un réel report modal, c'est plusieurs milliers de places qui sont nécessaires, sinon la ligne de bus sera vide et donc inutile. De plus, cette ligne "express" offre un temps de trajet trop long, avec une liaison entre Limonest et la gare de Vaise en 25 minutes, pour réellement convaincre les automobilistes d'abandonner leur voiture pour la ligne express.

Les élus UDI sont partisans du prolongement de l'A432 plutôt que de l'élargissement de l'A46 sud en 2 fois 3 voies. Ceci est plus pertinent sur le moyen terme, en évitant d'augmenter le trafic de transit en cœur d'agglomération et en particulier sur le territoire de Saint Priest.

Nous approuvons les mesures incitatives en faveur du covoiturage, cela fait juste cinq ans que nous les réclamions ! Mais nous regrettons que ces mesures n'intègrent pas la création d'un label covoitureur valable pour la journée et offrant un panel de services dédié. Pour augmenter significativement le nombre de passagers dans une voiture, il faut une politique incitative globale. Pour nous, nous le redisons, le covoiturage est un moyen de transport en commun individuel.

De même, nous soutenons la mise en œuvre du péage de transit permettant d'éloigner de notre agglomération les véhicules en transit. Ce dispositif permettra de protéger effectivement les riverains de l'axe A6/A7, du boulevard périphérique Laurent Bonneval et de la rocade est.

Cette phase 1 peut et doit être améliorée par un travail en commun avec les Communes concernées, par exemple sur la section nord : alors que des voies urbaines seront requalifiées à Oullins, La Mulatière ou Lyon, nous regrettons l'absence d'aménagements structurants sur la partie nord. Le Maire d'Ecully souhaite d'ailleurs rappeler qu'environ un tiers de la population de sa Commune subit aujourd'hui les nuisances de l'autoroute. La Ville d'Ecully doit donc bénéficier des mêmes aménagements qualitatifs que ceux prévus sur le secteur de Confluence. Nous serons particulièrement vigilants pour que les études complémentaires mentionnent clairement des aménagements sur cette section nord.

Au-delà –et c'est un point important–, la mise en œuvre en l'état de cette phase 1 du projet pourrait aboutir non pas à une baisse du trafic mais à une augmentation du nombre de personnes empruntant cet axe. Ceci compliquerait d'autant la mise en œuvre des prochaines phases du déclassement.

Pour finir, nous souhaitons que des études précises soient effectuées en termes de report de trafic, afin que les bouchons constatés quotidiennement sur le secteur de Fourvière ne soient pas purement et simplement déplacés sur la partie nord de l'actuelle autoroute. Ceci pourrait notamment être le cas après la réalisation de l'Anneau des sciences, au niveau de l'échangeur du Valvert.

Monsieur le Président, les élus UDI voteront cette première étape de la phase 1 du déclassement de l'A6/A7. C'est une vraie avancée que vous nous proposez. C'est le signe que vous souhaitez enfin que le déclassement de l'A6/A7 ne soit pas simplement des charges et des responsabilités supplémentaires pour la Métropole mais une réelle opportunité pour notre territoire.

Monsieur le Président, nous vous demandons cependant de retravailler le projet afin que, très rapidement, vous puissiez compléter ce projet par une étape 2, toujours incluse dans la phase 1, permettant de mettre en œuvre, dès 2020, un déclassement ambitieux et pas simplement un démonstrateur.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Geourjon. Neuf minutes pour le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

M. le Vice-Président CRIMIER : Merci, monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, sur ce dossier particulièrement important, il convient de garder à l'esprit que le déclassement de la portion des autoroutes A6/A7 dans l'agglomération lyonnaise a été officialisé seulement fin 2016 et que la Métropole assure la gestion de ces voies depuis le 1^{er} novembre 2017 seulement.

Moins d'un an plus tard, la Métropole est en mesure de présenter un programme d'actions d'un montant de près de 30 M€ à l'horizon 2020, c'est-à-dire demain à notre échelle. Il va permettre de concrétiser ce déclassement par des aménagements qui vont profondément améliorer le cadre de vie de nos concitoyens et renforcer l'attractivité de notre agglomération, tout en agissant concrètement pour le climat et le plan Oxygène ; et là, on est loin des généralités qui avaient été évoquées sur le plan climat, on est résolument dans l'action.

Aujourd'hui, la Métropole démontre qu'elle assume ses responsabilités avec détermination. Par cette décision, nous affirmons aussi clairement notre crédibilité vis-à-vis de l'Etat, en prouvant notre capacité à gérer un dossier aussi complexe et impactant du point de vue financier.

Le SYTRAL, pour sa part, jouera son rôle en se mobilisant aux côtés de la Métropole pour transformer cette portion autoroutière en un boulevard urbain apaisé et multimodal. Cela passe notamment par des solutions de transports en commun performantes, comme l'a décrit mon collègue Jean-Luc Da Passano, comme cela est proposé avec la mise en service de lignes express sur le secteur nord et sur le secteur sud ; je ne le détaillerai pas plus avant.

Néanmoins, cette profonde mutation de l'axe A6/A7 ne sera réalisable qu'à condition de réduire drastiquement le flux de véhicules qui l'empruntent au quotidien.

La requalification de l'A6/A7 est un élément parmi d'autres d'un projet global et cohérent à l'horizon 2030, mené avec l'ensemble des acteurs de la mobilité pour répondre aux enjeux de déplacements sur le territoire de la Métropole.

Le SYTRAL s'est doté pour cela d'un plan de mandat ambitieux de plus d'un milliard d'euros pour proposer une offre nouvelle et plus attrayante de transports en commun sur l'ensemble du territoire à travers des projets structurants.

Je ne les citerai pas tous mais il y a bien sûr le prolongement du métro B aux hôpitaux, la création du tramway T6 jusqu'aux hôpitaux est, avec la réalisation de parcs relais correspondants –cela a été évoqué–, pour ne citer que quelques exemples.

C'est aussi la poursuite des études et prospectives pour préparer l'avenir à des échéances plus lointaines, comme la création d'un métro de Lyon 5^e vers Alaï ou le prolongement de la ligne T6 vers la Doua. D'autres projets sont à approfondir, notamment le traitement de l'entrée sud et sud-ouest de l'agglomération aujourd'hui saturée, avec le prolongement du métro B jusqu'à l'A450 et de la ligne A vers le boulevard urbain est.

C'est enfin les investissements qui accompagneront la réalisation également indispensable de l'Anneau des sciences, autre pièce maîtresse du dispositif. L'objectif est d'en faire une véritable infrastructure multimodale connectée au réseau de transports publics. Ce sont les orientations retenues à l'issue du débat public national, je vous le rappelle, mes chers collègues.

Pour réussir le déclassement de l'A6/A7, nous devons aussi éloigner de l'agglomération, et pas seulement du cœur de ville, l'intégralité du trafic de transit qui n'y a pas sa place, en exploitant mieux le potentiel de l'A432, déjà bien au-delà de la rocade, qui est aujourd'hui trop peu utilisée. De la même manière, le trafic de transit venant de l'ouest doit lui aussi être traité correctement. Je pense ici à la nécessité de ne pas faire déboucher la future A45 dans l'agglomération mais bien de la connecter plus au sud. La création d'un barreau A89/A46 nord relève de la même logique et monsieur Geourjon a évoqué des études complémentaires et ces deux points devraient être rajoutés à l'avenir.

Il faut là aussi de la cohérence dans la posture des uns et des autres et le soutien des élus pour pouvoir entendre des craintes légitimes de certains sur le phasage proposé. On peut craindre effectivement des reports de trafic mais il faut également s'opposer aux projets soutenus par d'autres collectivités qui amèneraient plus de véhicules dans notre agglomération et chez ceux qui, justement, ont des craintes aujourd'hui.

Il nous faut, en effet, anticiper dès à présent les conséquences du déclassement et sa réussite et veiller à la bonne réalisation de l'ensemble de ces projets, lesquels –ne l'oublions pas– relèvent de maîtrises d'ouvrages variées et de temporalités différentes.

En proposant un programme d'actions concret et réalisable à court terme pour la requalification de l'A6/A7, la Métropole crée un véritable effet d'entraînement.

C'est un signal fort envoyé à l'Etat pour que soient tenus les engagements et les délais sur les opérations relevant de sa responsabilité. Nous voyons d'ailleurs dès à présent les effets positifs de la dynamique que nous avons lancée avec l'accélération de la présentation des scénarii et de la définition des calendriers.

C'est aussi un signal fort envoyé aux autres acteurs concernés par la problématique de la mobilité dans notre agglomération. Le ferré doit notamment être un volet à part entière de ce plan global, avec un investissement important attendu de la Région avec le développement des trams-trains en provenance des quatre points cardinaux de notre agglomération.

En ce sens, les premiers aménagements proposés par la Métropole ne sont pas un aboutissement mais bien un commencement. La Métropole devra continuer à peser de tout son poids pour mobiliser l'ensemble des acteurs concernés. C'est la condition de la réussite du projet de boulevard urbain sur l'A6/A7 et de son acceptation par les populations des territoires métropolitains.

Il s'inscrit aussi dans la réussite de notre politique de transition écologique et énergétique. Avec le recul, prenons date aujourd'hui que ce qui a été engagé sera plébiscité dans l'avenir et perçu comme une évidence et une impérieuse nécessité qui est aussi territorialement de notre responsabilité d'acteurs territoriaux.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Crimier. Cinq minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller DEVINAZ : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération est importante pour ce qu'elle dit et pour ce qu'elle ne dit pas. Mon intervention se divisera en deux temps : le premier se félicitera des avancées qui se trouvent dans cette délibération ; le second concernera des motifs de vigilance sur l'évolution générale de ce projet.

Depuis la décision de ce déclassement, notre groupe est cohérent. Nous soutenons son principe et nous restons vigilants pour que gommer une erreur historique ne conduise pas à en créer une nouvelle. Nous restons vigilants à ce que les bénéficiaires attendus soient bien partagés par l'ensemble des habitants de la Métropole. À ce titre, je salue une évolution dans les objectifs affichés du projet –je cite– : "mieux protéger les communes du trafic de transit et soulager le périphérique et la rocade est" ; ce sont des signes forts pour les populations de ces territoires.

Nous nous félicitons aussi de l'avancée concrète illustrée par les mesures que nous allons voter aujourd'hui : créer des voies de covoiturage, des voies dédiées aux bus, construire des aires de covoiturage, changer les panneaux de signalisation. Certes, toutes ces mesures ne vont pas changer à elles seules la nature du trafic. Cependant, il s'agit bien d'une première étape dans un processus plus vaste. Le déclassement et les mesures qui l'accompagnent ne sont qu'un premier pas vers une amélioration globale des déplacements.

Je l'ai dit lors d'une précédente intervention, je le redis ce soir : en annonçant le déclassement de l'A6/A7, monsieur le Président, votre prédécesseur a fait du point d'arrivée le point de départ. Cependant, le chemin demeure toujours aussi long et le calendrier présenté ce soir en est l'illustration.

Pour atteindre le bout du chemin, il faut lever un certain nombre de doutes. J'ai des inquiétudes qui portent moins sur la délibération que sur le projet global.

Dans la présentation faite aux élus et à la presse, j'ai apprécié les précisions apportées sur les mesures pour orienter le trafic de transit vers le contournement. Notre groupe partage une partie des inquiétudes exprimées par les élus de l'est de l'agglomération. Si elles sont souvent légitimes, elles relèvent aussi parfois de la posture : si monsieur le Maire de Saint Priest s'inquiète des projets pour le nœud de Manissieux, je voudrais l'entendre sur l'A45, projet porté par le Président Laurent Wauquiez à la Région.

Son arrivée actuelle –je parle bien de l'A45– est, me semble-t-il, une catastrophe pour la cohérence de notre stratégie de déplacements. Le 12 octobre dernier, lors d'une réunion des Parlementaires avec madame la Ministre des transports, j'ai rappelé la position que porte la Métropole de Lyon. L'arrivée actuelle sur l'agglomération de l'A45 n'est pas la bonne. Nous devons travailler sur l'intermodalité et, à ce titre, la Région gagnerait plutôt à améliorer la liaison ferroviaire entre Saint Etienne et Lyon.

Madame la Ministre souhaite refaire des études et j'ai évoqué que, dans ces études supplémentaires, il fallait prendre en compte l'ensemble des risques météorologiques mais on ne peut pas faire abstraction que, dans le sud de notre agglomération, on est dans le couloir de la chimie et qu'il y a un certain nombre de sites Seveso.

Pour revenir sur le débat aujourd'hui, même si tout est lié, permettez-moi de poser quelques questions qui ont pour but d'alimenter le débat.

Si j'ai bien compris, le principe d'un grand contournement par l'est est acté. J'entends les arguments en sa faveur mais je veux souligner ici, une nouvelle fois, l'effort demandé à ces territoires, à ces habitants en faveur du développement de notre agglomération. Et je m'interroge : est-ce que le projet de contournement par l'ouest est abandonné ?

Sur le contournement par l'est, je m'interroge aussi : au-delà du tracé qui pose peut-être question, quel est le modèle économique d'une telle infrastructure ? Qui va financer ? Est-ce l'Etat alors que le Gouvernement stoppe les grands projets à l'échelle nationale ? Si ce n'est pas l'Etat, ce seront donc les sociétés concessionnaires. Comment s'assurer qu'elles ne pratiqueront pas des tarifs prohibitifs, rendant l'usage de son contournement peu incitatif ? Car l'enjeu n'est pas de faire une belle autoroute mais bel et bien qu'elle soit utilisée.

Autre grand absent du débat : l'Anneau des sciences. Alors qu'il représente le projet le plus coûteux, il est évoqué en quelques lignes.

Toutes ces questions illustrent bien que, pour la réussite de ce déclassement, le chemin est encore long et que la concertation engagée sur ce projet est salutaire.

Le groupe La Métropole autrement, monsieur le Président, votera cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Devinaz. Cinq minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller délégué VINCENT : Monsieur le Président, je consacrerai mon intervention sur le secteur A6/A7 au nord pour nous réjouir de cette délibération qui est déjà une première étape pour la mise en oeuvre de cette nouvelle voirie et, en particulier, de la ligne de bus, une ligne qui permettra de rejoindre le métro en 20 minutes. J'estime que c'est déjà un très gros progrès. Certains voudraient que cela aille plus vite mais je pense que cela nous permettra, en particulier, de pouvoir drainer tous les salariés de la zone de Techlid. Je me permets d'insister pour que ces travaux démarrent le plus vite possible, dans la mesure où la zone de Techlid se développe de manière importante. J'en veux pour preuve l'inauguration, mardi, du siège de Blédina, avec plus de 350 personnes qui viendront travailler sur le site et d'autres implantations aussi d'activités qui vont venir. Je crois que nous avons enclenché une bonne étape.

Concernant le parc-relais, même si on considère que c'est insuffisant, c'est déjà une première étape mais c'est vrai qu'avec ma collègue de Dardilly, nous avons toujours milité pour que, parallèlement à ce développement et ces aménagements, la ligne Saint Paul-Lozanne soit aussi développée et que l'on puisse avoir des parcs-relais pour que la ligne de chemin de fer soit utilisée.

Ce site propre de bus sur la bande d'arrêt d'urgence ne peut donc qu'améliorer les transports en commun dans notre secteur.

Nous ne pouvons qu'approuver cette délibération que le groupe Synergies votera.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Conseiller SANNINO : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous votons aujourd'hui une délibération concrète et importante pour notre projet de déclassement des autoroutes A6/A7. Elle acte un certain nombre d'aménagements et, par extension, le début tangible de ce déclassement.

Trois points nous paraissent essentiels :

- le premier est le renforcement des transports en commun en direction de l'ouest et du sud par la création de nouvelles voies expressives de bus.

Dessinées après un important travail d'analyse réalisé en partenariat avec le SYTRAL, ces lignes seront construites à partir des bandes d'arrêt d'urgence lorsque cela est possible –sur la partie nord notamment– ou sur une des voies de circulation. Elles permettront de desservir rapidement nos territoires et de rendre plus intensif le report modal. Au nord, la ligne prévue permettra de desservir la gare de Vaise et la ligne de métro D qui relie le cœur de notre agglomération en quelques minutes. Au sud, la nouvelle ligne permettra de rallier la place Bellecour et donc les lignes de métro A et D.

Ces nouvelles lignes, en desservant des axes de transports en commun structurants, offriront de réelles possibilités de report modal pour les usagers qui pourront ainsi rallier le cœur de l'agglomération plus rapidement en transports en commun de même qu'en voiture.

Deux parcs-relais viennent compléter ce dispositif. Ils seront réalisables à l'horizon 2020 et pourront renforcer d'autres équipements de ce type qui se déploieront aux différentes phases de ce projet de déclassement ;

- le second point sur lequel notre groupe souhaite insister est la mise en place d'une politique innovante et volontariste de soutien au covoiturage.

Ce déclassement est cohérent avec la stratégie mise en place par notre Métropole de soutenir de nouveaux usages de modes de transports. Nous le savons tous, le covoiturage pourrait potentiellement résoudre une bonne partie du problème de congestion auquel est soumise notre Métropole.

L'enjeu est de changer les habitudes et d'inciter nos concitoyens à recourir à ce mode de transport.

Le dispositif proposé dans le cadre de ce projet de requalification est donc ambitieux : il créera une voie réservée au covoiturage aux heures de pointes sur la partie nord de l'autoroute déclassée et une voie partagée entre les bus et les véhicules de covoiturage sur la partie sud. Ce système s'appuiera sur un dispositif de surveillance et de régulation assorti de possibilités de sanctions ; déjà au travail avec l'Etat, nous visons des amendes pouvant atteindre 135 € pour les véhicules utilisant ces voies réservées sans y être autorisés.

Pour faciliter le développement du covoiturage, 3 aires de covoiturage seront créées, ainsi que 12 arrêts/dépose en sortie de bourg et 4 arrêts en milieu urbain (Perrache, Confluence, Gerland et Valmy).

Ces réalisations sont un bon moyen pour inciter les automobilistes à changer leurs déplacements et à se tourner vers les applications et plateformes de covoiturage existantes ;

- le troisième volet, enfin, est le renforcement des modes de déplacement actifs avec la réalisation de nouvelles pistes cyclables sur la partie sud et surtout l'aménagement du pont de La Mulatière pour permettre aux cyclistes de le traverser dans de bonnes conditions. Nous savons tous à quel point cet aménagement particulier est attendu.

Cette délibération rend possible un nombre important de changements d'usages. Elle illustre notre volonté de se saisir de l'opportunité historique que constitue ce déclassement autoroutier pour développer des solutions efficaces et innovantes de transports multimodaux. Ceci permettra de réduire la part de la voiture dans les transports métropolitains et donc d'agir sur le trafic routier pour moins de congestion, de meilleurs temps de trajet mais surtout moins de pollution et des voiries aménagées et paysagées.

Notre groupe votera évidemment ce rapport et salue le travail réalisé par nos équipes métropolitaines.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Six minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller GASCON : Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est bien au nom de tous les élus du groupe Les Républicains et apparentés que je m'exprime aujourd'hui. Avec mes collègues, que nous soyons élus de l'ouest, de l'est, du nord, du sud ou de Lyon intra-muros, nous ne pouvons qu'exprimer notre étonnement et notre irritation.

Si nous avons des doutes sur le mode de gouvernance de l'Exécutif, ils sont aujourd'hui définitivement levés. C'est la gouvernance du passage en force. Les territoires sont ignorés, les élus représentant ces territoires sont mis systématiquement devant le fait préparé et accompli. Notre assemblée n'a plus que le rôle d'une chambre d'enregistrement.

Je ne reviendrai pas sur l'opportunité du déclassement de l'A6 et de l'A7 et surtout de son phasage dans le temps, nous en avons tous largement débattu. Il s'agit aujourd'hui d'approuver un programme et une enveloppe financière affectée aux travaux de requalification de l'A6 et de l'A7.

En l'espèce, revenons sur les méthodes de l'Exécutif : nous avons été invités le 30 novembre dernier à une réunion Grandes infrastructures, sous la présidence de monsieur le Président de la Métropole et en présence de monsieur le Préfet de Région. Cette réunion nous a alors été présentée comme une réunion de travail et de concertation et, plus de quinze jours après, nous attendons toujours la communication de la présentation faite, alors même que vous vous y étiez engagé, monsieur le Président ; et ce n'est pas faute d'avoir relancé votre Cabinet. De qui se moque-t-on ?

Dans les faits, ce fut tout bonnement une réunion d'information dans laquelle nous ont été présentés des choix d'aménagement préparés, décidés et actés ; la preuve en est qu'une conférence de presse a immédiatement suivi cette réunion afin de présenter les résultats de la concertation qui avait soi-disant eu lieu quelques minutes auparavant.

Tout était ficelé, je le répète, sans concertation avec les élus concernés de l'ouest, du nord, du sud, pour les aménagements, objets des décisions de ce jour, sans concertation avec les élus de l'est et du grand est, qui va au-delà de la Métropole, en ce qui concerne les répercussions sur les transferts de trafic dans et hors la Métropole.

Deux aspects sur cette délibération.

Premier aspect, on nous apprend qu'un certain nombre d'aménagements seront réalisés sur les sections nord et sud pour un coût qui passe de 20,4 M€ à 28,5 M€, soit une rallonge d'un peu plus de 8 M€. On nous liste toute une série de travaux et aménagements destinés –je vous cite– "à pacifier le trafic au service d'un cadre de vie plus sain". Belles intentions mais, dans les faits, comment comptez-vous absorber le trafic supplémentaire ? On ne sait pas.

Au niveau de l'ex-A6/A7, le trafic est actuellement de 115 000 véhicules par jour en moyenne. Vous nous dites qu'un fort pourcentage de ce trafic (87 %) est local mais les alternatives à la voiture que vous présentez sont tout à fait insuffisantes voire dérisoires. Deux parcs relais sont prévus mais ils sont de taille ridicule : 150 places au nord pour celui de la Garde vers Dardilly et 290 places au sud pour celui de la gare d'Yvours. A cette distance de la ville centre, le taux de rotation est de 1,2, ce qui permettra seulement à 530 véhicules de stationner chaque jour sur 100 000, soit 0,5 %.

Sur les tracés et les arrêts de la ligne de bus express, les Communes concernées n'ont pas toutes été consultées. Si aucune alternative crédible à la voiture n'est apportée aux habitants des communes de ce secteur, ils n'auront d'autre choix que de continuer à utiliser leur véhicule, passant encore plus de temps dans les bouchons ou en se reportant sur les voiries locales, embolisant et asphyxiant ces communes, y compris Lyon.

Cela, couplé avec le plan Oxygène dans le périmètre de la zone de faible émission qui se limiterait à Lyon et Villeurbanne, l'impact environnemental va être désastreux. Le secteur de Techlid, par exemple, dont l'essentiel des employés proviennent de communes éloignées, sera lui aussi impacté, ce qui nuira au développement économique de ses entreprises. Blédina –dont vous parliez tout à l'heure– qui vient de s'installer appréciera, je pense.

Passons au deuxième aspect de cette délibération, celui qui a trait au report du trafic sur le nord, l'est et le sud de Lyon. Il faut en parler puisque cela a été l'objet d'un développement et d'une présentation lors de cette fameuse réunion du 30 novembre. Qu'y avons-nous appris ? Rien de moins que la création d'une grande autoroute urbaine qui, via l'A432 par Saint-Exupéry, rejoint l'échangeur de Manissieux à Saint Priest pour continuer sur l'A46 sud jusqu'à Ternay. Une autoroute qui sera réalisée grâce à la construction d'un shunt à Manissieux et le passage à deux fois trois voies sur l'A46 sud. Une autoroute qui va traverser le sud de la Métropole et que nous devons déclasser, j'imagine, dans quelques années. On continue les mêmes erreurs, encore et toujours.

Et le grand contournement inscrit au SCOT –je vous le rappelle– et qui devait être réalisé avant tout déclassement ? A l'ouest, il n'en est plus question. Certes, à l'est, on va engager le dialogue et les études, une manière de dire que le projet est reporté aux calendes grecques.

Alors, quand je lis que votre projet est destiné à pacifier le trafic et offrir un cadre de vie plus sain, je me demande si on ne se moque pas du monde ! Outre que votre projet ne satisfasse aucunement nos collègues de l'ouest pour les raisons que je vous ai exprimées précédemment, votre volonté de créer ce qui sera une autoroute urbaine à l'est se confrontera –je vous le dis avec force– à une opposition déterminée des élus de l'est. Et de shunt à Manissieux, il n'y en aura pas !

Des questions, enfin, pour finir mon intervention : d'où proviennent les 8 M€ supplémentaires annoncés ? Est-ce que cela va être au détriment d'autres projets inscrits à la PPI et lesquels ? Quel serait le coût réel final de l'ensemble des travaux de requalification de ce boulevard urbain multimodal ? Qu'en est-il de l'Anneau des sciences, est-il réellement envisagé, quand et avec quel budget ?

Vous conviendrez, mes chers collègues, que ce projet de délibération pose plus de questions et suscite plus de problèmes que de réponses et de solutions. Pour toutes ces raisons notre groupe s'abstiendra.

Monsieur le Président, ce n'est pas encore l'heure des bonnes résolutions mais, si vous écoutiez un peu plus les représentants des territoires que nous sommes, c'est toute la Métropole qui y gagnerait. J'espère qu'en 2018, nous rattraperons le temps perdu.

Maintenant, dix secondes pour répondre à mon collègue qui m'a interpellé tout à l'heure : à la Région, je vous conseille tout simplement de prendre rendez-vous avec le Président de la Région, Laurent Wauquiez, qui –je l'espère– aura peut-être le temps de vous répondre étant donné qu'il passe beaucoup de temps à rattraper le temps perdu par vos collègues ces quinze dernières années.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Gascon. Monsieur Da Passano, si vous voulez dire quelques mots, puis j'en dirai aussi quelques-uns.

M. le Vice-Président DA PASSANO : Si vous voulez, quelques mots pour constater tout de même que la délibération telle qu'elle est présentée –je parle de l'horizon 2020– semble recueillir une large approbation sur ces bancs.

On critique un peu la taille modeste des parcs-relais, il est vrai. Considérons que ce n'est qu'une première phase. Considérons également que ces parcs-relais ne sont pas uniquement alimentés par l'automobile mais que nous allons travailler avec le SYTRAL –Roland Crimier l'a rappelé– pour que ces parcs-relais soient alimentés par des lignes de transports en commun. N'oublions pas non plus que ces parcs-relais vont être aménagés de telle manière que les cyclistes puissent les utiliser également. Il n'y a pas, comme je l'ai entendu, uniquement 500 automobilistes qui pourront les utiliser. Ce sont aussi des points de départ pour le covoiturage. C'est une donnée que je voulais préciser.

Sur les autres points qui ont été abordés, sur la concertation, je ne sais pas ce qu'on appelle "concertation", le Président en dira peut-être deux mots. J'ai commencé tout de même mon introduction en rappelant qu'en un an et demi, nous avons eu quatre réunions du groupe de travail Grandes infrastructures avec tous les Maires de toutes les Communes concernées et trois délibérations ici même dans cette assemblée. C'est sûr qu'à un moment, il faut prendre une décision, c'est le rôle d'un exécutif de prendre ses responsabilités et de faire ce qu'il a annoncé après concertation.

D'autres points ont été abordés, qui débordent largement le sujet.

Le prolongement de l'A432, pourquoi pas, mais je rappelle que c'est, en tracé le plus court, au moins 400 M€ à trouver ; en tracé long, c'est au moins un milliard d'euros à trouver. Cela freine peut-être un peu les choses.

On a parlé du ferroviaire, notamment notre collègue monsieur Jacquet, et il est vrai qu'à côté de ce projet, nous avons demandé qu'un débat public soit lancé en 2018 sur la désaturation du nœud ferroviaire lyonnais.

Ensuite, sur l'A45, je ne veux pas rentrer dans la polémique mais il est bien évident que nous avons toujours dit que ce n'était pas la peine d'écarter le trafic de transit en nord-sud pour ramener le trafic de transit en ouest-est à l'intérieur de l'agglomération. Il est bien évident que l'arrivée prévue actuellement est antinomique avec cette volonté politique de la Métropole de séparer le trafic de transit du trafic qui se rend dans l'agglomération.

Je rappelle que tout ce projet repose également sur l'intermodalité et que tous les parcs-relais prévus sont des équipements intermodaux, notamment tout au long de l'Anneau des sciences, ce qui n'est pas du tout abandonné. Et si nous avons tenu plus de 20 réunions publiques lors du débat public, ce n'est pas pour abandonner ce projet, c'est au contraire plus que jamais pour le faire.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Da Passano. Quelques mots très rapides.

D'abord, monsieur Gascon, je voudrais vous remercier puisque vous êtes constant. J'ai ici effectivement le relevé de notre groupe de travail –et c'est ce qui a pris un peu de temps, vous l'avez sans doute reçu hier soir–, c'est 31 pages d'échanges in extenso. J'ai demandé à ce qu'on ait nos échanges in extenso et je relisais votre intervention : c'est vrai que vous êtes décidément toujours, sur ces sujets, sur une scène politique et jamais sur la construction. Au moins, vous avez cette constance-là et je voulais vous en remercier.

Ce n'est pas le cas d'un certain nombre de vos collègues, y compris dans votre groupe –et vous lirez le compte-rendu–, qui se sont bien mis dans la phase de la concertation, de la co-construction et de la discussion en faisant fi quelquefois, y compris de leurs réalités locales, pour envisager le fait métropolitain. C'est ce que je voulais simplement vous dire –mais je l'avais dit lors du groupe de travail– que nous en aurons un autre, monsieur Gascon, début janvier –c'est la demande que j'ai faite au Préfet– pour que nous continuions à travailler ensemble et à co-construire ce grand projet.

La requalification de l'A6/A7 –je crois que monsieur Jean-Luc Da Passano l'a dit–, ce n'est pas simplement de parler de la requalification de l'A6/A7, c'est un projet global pour l'ensemble de la Métropole et c'est ce que j'ai affirmé au groupe technique qui s'est déroulé au mois de novembre, avec un objectif, c'est que les bénéficiaires en quelque sorte ne soient pas uniquement celles et ceux qui habitent sur les deux dizaines de kilomètres (moins de 20 kilomètres) le long de l'A6/A7.

L'objectif, c'est l'éloignement du trafic de transit des axes structurants de la Métropole, monsieur Gascon, c'est bien sûr l'A6/A7 mais c'est aussi Laurent Bonnevey, la rocade est. On a donné un certain nombre de chiffres tout à l'heure –vous les avez donnés ou d'autres les ont donnés–, notamment sur le trafic poids lourds, bien plus important sur la rocade est, bien plus important sur Laurent Bonnevey qu'il ne l'est sur l'A6/A7.

Avec quelques principes que je vais énoncer ici sans trop détailler, il faut continuer à travailler ensemble, c'est le sujet des groupes de travail. C'est d'éviter, je crois, les postures qui ne nous font en aucune façon avancer. C'est d'essayer –c'est difficile dans ces sujets– d'avoir le moins possible de contradictions ; certaines ont été relevées

ici mais les choses peuvent évoluer. Avoir le souci aussi de la temporalité, cela veut dire de l'efficacité : arrêtons quelquefois d'évoquer des projets dont on sait pertinemment qu'ils sont irréalisables et dans la temporalité et dans les moyens qu'on peut y mettre.

Il y aura un groupe de travail technique début janvier et je suis à votre disposition pour aller voir les habitants avec vous, tous les habitants avec vous pour évoquer ces projets et présenter avec vous l'ensemble de nos projets et pas simplement de manière parcellaire mais sur l'ensemble des projets. C'est un rendez-vous que je vous donne en 2018 et, monsieur Gascon, si vous en êtes d'accord, j'aurai plaisir peut-être à commencer plutôt sur votre commune, puis nous ferons les autres avec beaucoup de plaisir.

Je vous remercie.

Je mets le rapport aux voix.

Adopté, le groupe Les Républicains et apparentés ; MM. Diamantidis et Vaganay (Centristes et indépendants - Métropole pour tous) s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

N° 2017-2417 - développement solidaire et action sociale - Conseil de famille départemental-métropolitain - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de l'adoption -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère Runel a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-2417. Madame Runel, vous avez la parole.

Mme la Conseillère RUNEL, rapporteur : Il s'agit de désigner un représentant au Conseil de famille. Avis favorable de la commission.

Désignation d'un représentant au sein du Conseil de famille départemental-métropolitain

(Dossier n° 2017-2417)

M. LE PRESIDENT : Je vous propose la candidature de madame Virginie POULAIN.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : Mme la Conseillère RUNEL.

N° 2017-2418 - développement solidaire et action sociale - Conseil d'administration de la maison de retraite publique Jean Courjon à Meyzieu - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la vie en établissement -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Gandolfi a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-2418. Madame Gandolfi, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GANDOLFI, rapporteur : Il s'agit de nommer un représentant au sein de la maison de retraite publique Jean Courjon à Meyzieu. Avis favorable de la commission.

Désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration de la maison de retraite publique Jean Courjon à Meyzieu

(Dossier n° 2017-2418)

M. LE PRESIDENT : Je vous propose la candidature de madame Laura GANDOLFI.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GANDOLFI.

N° 2017-2419 - développement solidaire et action sociale - Mobilisation nationale contre l'isolement des personnes âgées (MONALISA) - Désignation d'un représentant du conseil - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Gandolfi a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-2419. Madame Gandolfi, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GANDOLFI, rapporteur : Il s'agit de nommer un représentant de la Métropole au sein de l'association MONALISA, association qui lutte contre l'isolement des personnes âgées. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Gandolfi. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

M. le Conseiller GACHET : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Gachet.

**Désignation d'un représentant au sein de l'assemblée générale
de l'association pour la Mobilisation nationale contre l'isolement social des personnes âgées
(MONALISA)**

(Dossier n° 2017-2419)

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons désigner un représentant titulaire pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'association. Je vous propose la candidature de madame Murielle LAURENT.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GANDOLFI.

N° 2017-2420 - développement solidaire et action sociale - Pacte de cohérence métropolitain - Création d'un espace d'accueil et d'accompagnement Maisons de la Métropole (MDM) Centre communal d'action sociale (CCAS) - Approbation de la convention portant création de l'espace - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction des ressources -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère Runel a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-2420. Madame Runel, vous avez la parole.

Mme la Conseillère RUNEL, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Il s'agit en effet d'adopter cette délibération concernant la création d'un espace d'accueil et d'accompagnement entre les Maisons de la Métropole (MDM) et les antennes de solidarité de la Ville de Lyon, qui a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. La Conférence des Présidents a retenu un certain nombre d'interventions mais, avant, je voudrais passer la parole à madame Zorah Ait-Maten qui préside le CCAS de la Ville de Lyon.

Mme la Conseillère AIT-MATEN : Merci, monsieur le Président. Mesdames et messieurs les élus, chers collègues, le dossier qui vous est présenté à travers le vote de cette délibération marque un tournant dans la vie de nos administrés. Il s'agit en effet d'un changement majeur, fruit d'une forte volonté politique de simplifier la vie des usagers et de la faciliter par la loi Maptam du 27 janvier 2014.

Monsieur le Président, vous me permettrez de commencer par rendre hommage à nos agents, qu'il s'agisse des agents de la Métropole ou de ceux du CCAS, tous se sont engagés –parfois à leur corps défendant, il faut le dire– dans ce processus de rapprochement et de construction d'un guichet unique.

Depuis deux ans, malgré les incertitudes et les inquiétudes bien légitimes suscitées par ce changement, les équipes travaillent à la mise en œuvre de cette décision politique. Immersion des agents de la Métropole dans les antennes de solidarité ou inversement des agents du CCAS dans les Maisons de la Métropole, échanges autour des pratiques professionnelles et de la façon dont chacun concevait et mettait en œuvre son métier, formation au dispositif, création d'un dossier unique numérisé, rien n'a été négligé.

Les immersions et la mise en place des groupes de suivi qui ont précédé ce rapprochement ont permis aux agents de découvrir et de s'approprier leurs missions respectives. Cette mise en commun de leurs savoir-faire constitue une véritable opportunité de développement pour tous.

L'informatisation des dossiers des Maisons de la Métropole notamment représente une vraie plus-value pour les agents de la Métropole qui les géraient encore manuellement. L'expertise du CCAS dont les 27 000 dossiers gérés jusqu'ici par un logiciel propre du CCAS et qui vont être transférés dans IODAS sous Web s'en trouvent ainsi valorisés.

Les représentants du personnel des CHSCT des deux collectivités nous ont alertés sur l'impact que pouvait avoir un tel projet sur la santé et la sécurité des agents concernés, notamment en termes de risques psycho-sociaux. Conscients des enjeux managériaux que représente le fait de faire travailler ensemble des personnes dont l'histoire, la culture et la pratique professionnelle sont éminemment différentes, nous avons regardé de très près horaires et conditions de travail. Une mission d'expertise accompagnera la mise en œuvre de ce rapprochement et nous permettra de procéder aux ajustements nécessaires au fur et à mesure, le cas échéant. Je veux donc saluer cette implication.

Je crois très sincèrement que chaque équipe a su tirer le meilleur de son expérience au profit de l'utilisateur. Car nous l'avons voulu, ce rapprochement se fait au service de nos concitoyens.

A partir du mois de février 2018, tous les Lyonnais pourront être accueillis dans les Maisons de la Métropole pour les solidarités de leur arrondissement. Les 18 lieux répartis sur l'ensemble de la Ville seront ouverts tous les jours de la semaine, de 8 heures 30 à 12 heures 30, sauf le mardi matin et de 13 heures 30 à 17 heures, sauf le vendredi où la fermeture se fera à 16 heures 30. Au sein de ces espaces, les Lyonnais seront accueillis de façon inconditionnelle et immédiate, ce qui est une nouveauté pour les Maisons de la Métropole.

Selon leur demande, ils se verront orientés vers un travailleur social ou vers un agent administratif qui leur apportera une réponse adaptée à leur situation. Un rendez-vous pour un accompagnement social pourra leur être proposé s'ils le souhaitent. Cette organisation vise à répondre à la pluralité des demandes. La personne qui les aura reçus deviendra leur référent, ce qui leur évitera de devoir raconter leur histoire à chaque fois.

L'adoption d'un logiciel commun et la constitution d'un dossier social numérisé pour chaque usager permettront une actualisation des dossiers en temps réel, ce qui représentera un vrai confort pour l'utilisateur.

Les améliorations pour le public sont réelles : chaque personne aura un référent, une offre simplifiée, plus accessible, améliorée, qui permet de répondre plus efficacement aux défis présents, de lutter contre les exclusions en favorisant l'accès aux droits pour tous. L'offre de service sera regroupée au sein d'un même lieu, ce qui simplifiera les démarches et évitera aux personnes d'être renvoyées d'un lieu à l'autre par des fiches de liaison. Une personne pourra, par exemple, déposer une demande d'APA pour son parent âgé et faire un micro-crédit pour elle ou encore recevoir son courrier et engager une demande de RSA ; une famille en visite à la PMI pourra demander une aide facultative pour payer la restauration scolaire, etc.

Chers collègues, ce projet va dans le sens de l'histoire. Vous l'avez compris, l'unité de lieu et le rapprochement des expertises visent à réduire la complexité des situations et à en faciliter la compréhension. Sachant que 300 000 personnes ont été reçues par l'ensemble des équipes en 2016 et que 66 % des usagers sont connus

des deux bases de données informatiques, ces Maisons nous permettront aussi d'optimiser les moyens dans le contexte d'accroissement de la demande sociale que nous connaissons. Ce rapprochement va également nous permettre d'avoir une meilleure connaissance des besoins exprimés. Une évaluation qualitative et quantitative va en effet mesurer le degré de satisfaction des usagers et des agents.

En recourant à l'expérimentation et en activant ainsi une des possibilités offertes par le pacte de cohérence métropolitain, la Ville de Lyon garde la maîtrise totale de sa politique sociale. Elle donne ainsi à voir une nouvelle façon de construire la Métropole, respectueuse de la volonté politique de chaque collectivité, volontariste et ambitieuse pour les usagers.

Monsieur le Président, nous sommes au début d'un long processus et le commençons de façon modeste mais ce projet de nature à construire une Métropole solidaire dont nous rêvons tous, je dirai même que nous la construisons avec une modestie ambitieuse. Je sais que les Communes de la Métropole nous regardent, elles ne sont pas les seules, les CCAS de France rêvent d'un guichet unique et nous observent. L'enjeu de cette expérimentation va donc bien au-delà de la politique sociale lyonnaise et métropolitaine. Je sais que chacun d'entre vous aura à cœur que ce projet réussisse.

Je vous en remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci madame Ait-Maten. La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

M. le Conseiller GACHET : Merci, monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, Zorah Ait-Maten vient de le rappeler, le cadre est posé, il a été longuement débattu par les groupes de travail et en commission. Je me joins d'ailleurs volontiers à l'hommage qu'elle rend aux personnels des deux collectivités.

Bien sûr, nous regretterons toujours que nous n'ayons pas trouvé une appellation qui rende compte d'une manière claire des missions. Nous aurions aimé voir naître les "espaces" ou "Maisons de la solidarité" plutôt que des MDM mais le débat n'est plus là.

Le cadre est posé, nous allons pouvoir aborder l'avenir, le fonctionnement, les finalités, les écueils à éviter, tout ce qui fera finalement l'objet d'évaluation annuelle progressive. Mais je voudrais revenir sur deux points.

Le premier point sur lequel je voudrais revenir, c'est la notion d'inconditionnalité. Il est bon d'en préciser le sens —madame Nachury le rappelait en commission— : l'inconditionnalité n'est pas celle des droits mais celle de l'accueil. Nous ne pouvons qu'être d'accord. L'inconditionnalité de l'accueil ne modifie pas les conditions légales d'accès aux différents droits et c'est cela qui doit nous intéresser parce que, finalement qu'allons-nous mettre derrière l'appellation "accueil inconditionnel" alors même qu'aujourd'hui, aussi bien au plan politique que juridictionnel, cette notion est parfois mise à mal.

L'accueil dans sa forme la plus ouverte consiste justement à ne fermer aucune porte et à prendre en compte les demandes pour lesquelles la légitimité doit être trouvée dans ce qu'elle porte de souffrance et d'attente et non pas uniquement dans la qualité d'ayant-droit. Nous touchons là à l'essence même du travail social. Il n'appartient pas à l'action sociale d'effectuer un tri entre les demandeurs d'aide et de soutien en fonction de leur légitimité supposée à formuler une demande, l'objectif de l'action sociale est de donner à chacune et chacun les clés qui ouvrent sur l'avenir.

Pour chacun des acteurs de l'accueil, cela réclame de l'humilité, il n'y a pas de toute puissance et, dans le même temps, cela réclame la volonté et la possibilité de passer le temps nécessaire pour prendre soin des personnes qui viennent vers les services.

L'actualité vient alimenter notre réflexion. Nos collègues du Conseil de Paris, il y a deux jours, ont délibéré sur un vœu proposé par l'exécutif et relatif aux relations entre l'Etat et les gestionnaires de centres d'hébergement parisiens. Ce vœu concerne directement la notion d'inconditionnalité et si je parle de Paris, finalement je crois que je parle aussi de Lyon.

A partir de l'engagement de la collectivité en faveur de l'hébergement d'urgence, au-delà de ses compétences propres et de la fonction du CCAS qui reposent sur des règles statutaires et sur l'éthique du travail social, en soulignant l'attachement au principe d'inconditionnalité de l'accueil —qui est inscrit dans le code de l'action sociale, il faut le rappeler— : toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès à tout moment à un dispositif d'hébergement d'urgence, dans des conditions d'accueil conformes à la dignité de la personne humaine, pour lui permettre de bénéficier de prestations assurant le gîte, le couvert et l'hygiène, une première évaluation médicale, psychique et sociale réalisée au sein de la structure et d'être orientée vers tout professionnel et toute structure susceptible de lui apporter l'aide justifiée par son état.

Le Conseil de Paris estime qu'il existe d'ores et déjà dans le droit français un corpus établi de règles juridiques permettant d'opérer un contrôle des situations administratives des étrangers présents sur le territoire et qu'il n'est toutefois pas pertinent de systématiser de tels contrôles à l'intérieur des centres, dans la mesure où cela est

contradictoire avec le projet social des établissements et la mission des professionnels du social qui est d'accueillir et d'accompagner des personnes qui ont souvent eu des parcours traumatiques importants et que, pour ce faire, la construction d'un lien de confiance est essentiel.

C'est pour cela que la Ville de Paris interpelle l'Etat sur la nécessité de respecter les statuts et l'objet social des acteurs ainsi que l'ensemble des règles relatives à l'éthique du travail social.

Dans les moments les plus difficiles, face aux situations les plus complexes, nos services sont renvoyés aux références premières de l'humanité qui se confondent parfois avec l'humanitaire. Rappeler cela ici, c'est simplement souligner l'importance que nous devons accorder à la fonction des travailleurs sociaux en charge de l'accueil et de l'accompagnement. Ils sont les porte-parole de la Métropole vis-à-vis des plus faibles et des plus vulnérables.

Le second point concerne directement cette conclusion. Nous construisons un modèle qui doit fonctionner sur deux piliers, Métropole et Ville, deux catégories de salariés dont les traitements ne sont pas similaires et pour lesquels des ajustements seront nécessaires. Nous devons être attentifs à cela. Les étapes d'évaluations devront associer l'ensemble des personnels et déjà les étapes du développement de la nouvelle organisation devront se construire avec les actrices et acteurs du quotidien.

La souffrance au travail n'est pas un concept à la mode mais une réalité qui doit être regardée en face. La surveillance de l'évolution du taux d'absentéisme comme indicateur de progrès ou au contraire de recul est un impératif.

L'implication des agents dans la construction des réponses est aussi un impératif. Les services de la Métropole doivent être en capacité d'assumer avec fierté les évolutions en cours. Si ce n'était pas le cas, nous aurions raté une étape décisive.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Gachet. Cinq minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires. Retirée ? Non, pas retirée, j'entends une voix qui est bien de votre groupe... Allez-y, madame Rabatel !

Mme la Conseillère déléguée RABATEL : En fait, on a inversé avec la délibération numéro 2017-2469 et la numéro 2017-2420 ; il y a eu un problème. Je n'ai pas parlé tout à l'heure et donc je parle maintenant !

Monsieur le Président, chers collègues, le groupe Lyon Métropole gauche solidaires a approuvé le pacte de cohérence métropolitain et a participé activement sur Lyon à la réponse de notre Ville aux propositions de travail avec la Métropole.

Concernant les politiques sociales, nous avons fortement appuyé la forme d'une expérimentation. La Ville de Lyon gardera sa politique sociale de haut niveau, ce à quoi nos deux groupes tenaient sur Lyon et sur la Métropole. Nous sommes favorables à la création de ces lieux communs d'accueil et d'accompagnement pour tous les habitants. Il leur sera intéressant d'aller en un seul endroit qui réunira les équipes des antennes sociales du CCAS et celles de la Métropole. Les avantages seront multiples :

- pour les habitants, raconter une seule fois leurs difficultés de vie et se voir proposer toute une palette de services, traités auparavant par des allers et retours entre les MDM et les antennes sociales ;
- pour les habitants encore, nous espérons que cela aidera à la réduction du non-recours aux droits qui touche presque la moitié des personnes éligibles aux aides sociales, le non-recours étant très largement supérieur aux abus dont on nous parle si souvent ;
- pour les habitants toujours, nombre de personnes éligibles renoncent aussi à leurs droits du fait de la complexité administrative. Nous espérons que la palette de renseignements offerts en un seul lieu par les MDMPs permettra de réduire ce découragement ;
- nous pensons enfin que ce lieu unique renforcera la connaissance réciproque des équipes de la Métropole et de la Ville qui mutualiseront ainsi plus efficacement leurs connaissances, leurs savoir-faire, leurs services et leurs prestations complémentaires.

Notre groupe apprécie particulièrement l'accueil inconditionnel sans rendez-vous dans ces 16 lieux et avec des horaires stables et harmonisés sur la Ville, ce qui n'était pas le cas. Cet accueil sera très important par exemple pour les femmes victimes de violences qui arrivent souvent en urgence et qui ont besoin d'être entendues et soutenues immédiatement, au risque de renoncer à leurs démarches si l'accueil n'a pas lieu le jour même ou n'est pas de qualité.

L'engagement des personnels dans cette nouvelle façon de faire sera primordial. Nous remercions tous les salariés de différents niveaux pour leur implication auprès des personnes vulnérables et plus largement de tous les habitants à la recherche de renseignements. L'accueil des personnes et la gestion des dossiers n'est pas un métier facile. Nous alertons sur le fait que les personnels ne peuvent accueillir toujours plus de monde et traiter de nouveaux dossiers souvent complexes sans jamais créer des postes, et ce d'autant que nous espérons plus de recours aux droits.

Nous avons eu, en effet, l'engagement que l'objectif principal de cette réorganisation n'est pas de réaliser des économies financières, même si certaines ont été faites ou seront faites, soit en mutualisant les lieux d'accueil, soit en ne remplaçant pas des responsables d'antennes partis à la retraite. Notre objectif profond est de mieux traiter les personnes et de réaliser des économies au passage, si c'est possible, mais pas en finalité première.

Notre groupe Lyon Métropole gauche solidaires est donc intéressé par le bilan annuel qui sera réalisé pour permettre à cette expérimentation d'évoluer selon les besoins observés.

Nous votons cette délibération qui ouvre une nouvelle ère dans la réalisation de nos politiques sociales.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Rabatel. Trois minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

Mme la Conseillère PANASSIER : Monsieur le Président, chers collègues, les élus du groupe Centre démocrate Lyon Métropole se réjouissent de voir apparaître les premières réalisations sur Lyon d'une politique sociale et médico-sociale d'échelle métropolitaine.

Notre Métropole rayonne, on le sait, dans beaucoup de domaines ! Mais elle doit, aussi, rayonner par la solidarité et la qualité de ses pratiques dans le domaine social. Ce rapprochement entre les antennes de solidarité du Centre communal d'action sociale et les Maisons de la Métropole est un bon exemple d'un développement pour faire mieux, pour être plus efficace dans l'accueil et l'accompagnement de ceux qui connaissent des situations de grande fragilité. C'est une initiative qui s'inscrit évidemment dans le contexte de restrictions budgétaires actuelles mais qui a permis toutefois de repenser un service plus efficace et, nous le souhaitons, plus humain.

Ce nouveau fonctionnement vise à simplifier le plus possible les lieux et les conditions d'accueil des personnes qui subissent déjà le poids lourd de leurs difficultés et ont bien d'autres choses à penser que les complications administratives. Si l'on veut donner les moyens à chacun de gérer au mieux ses difficultés, il faut que l'accompagnement soit simple et véritablement aidant et accompagnant. C'est bien ici –et Zorah Ait-Maten l'a bien précisé– nous semble-t-il tout l'objectif.

Nous tenons ainsi à saluer le travail qui est fait sur Lyon et tenons à encourager tous les professionnels dont le travail est, certes, enthousiasmant mais souvent difficile et nous ne doutons pas qu'avec le cadre que nous offre le projet métropolitain des solidarités, des expérimentations telles que celles-ci pourront être développées sur d'autres territoires de notre agglomération, en fonction des contextes et des particularités de chacun.

Nous ne doutons pas non plus que l'expérience ou l'expérimentation de Feyzin sera également riche d'enseignements.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Panassier. Cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, chers collègues, aujourd'hui, dans le cadre du Pacte de cohérence métropolitain, vous nous demandez d'approuver la création d'un "guichet unique du social" sur le territoire de la Ville de Lyon. Concrètement, cela se traduit –cela a été dit déjà– par la réunion des équipes des 9 antennes Solidarités du CCAS de la Ville de Lyon et des 16 antennes Solidarités des Maisons de la Métropole, l'ensemble formant, à compter de début 2018, 18 Maisons de la Métropole pour les Solidarités.

Dès la création de la Métropole de Lyon, les élus UDI ont proposé un rapprochement entre le CCAS et les services de la Métropole de Lyon. Un rapprochement qui pouvait, selon les territoires, aboutir à une fusion des services. L'objectif de cette convergence est pour nous, avant tout, d'augmenter l'efficacité de l'accompagnement des personnes en difficulté sociale et/ou personnelle.

Ce rapprochement tel qu'il est mis en oeuvre au niveau de Lyon, accompagné et voulu par le CCAS présidé par Zorah Ait-Maten, est bénéfique car un guichet unique pour les solidarités :

- cela représente plus de moyens humains pour l'accompagnement. Les 18 Maisons de la Métropole compteront désormais 300 agents, soit 300 personnes au service de la politique sociale de Lyon et de la Métropole de Lyon. Ceci représente une augmentation de 30 % des conseillers solidarités ;

- ce sont des démarches simplifiées par l'existence d'un seul interlocuteur, point très important pour des personnes qui sont parfois peu à l'aise avec les démarches administratives ;

- c'est aussi une meilleure prise en charge, élément important pour la dignité et le respect de chacun. La non-nécessité de répéter une tranche de vie, parfois douloureuse, à de multiples interlocuteurs est déjà en soi un service de meilleure qualité. A titre d'illustration, 66 % des personnes qui sollicitaient les agents du CCAS rencontraient également les agents des Maisons de la Métropole ;

- cette convergence va permettre une prise en compte globale des difficultés et des besoins de l'usager autour d'un interlocuteur unique.

Au-delà, le rapprochement des pratiques professionnelles des équipes de ces deux structures va permettre une amélioration du service rendu et un échange de compétences bénéfiques à tous. Par exemple, la généralisation de l'accueil inconditionnel sans rendez-vous est un vrai progrès. Cet accueil était déjà en place au niveau du CCAS.

Enfin, nous notons avec satisfaction que ce rapprochement bénéficie d'un accompagnement au changement incluant 9 jours de formation pour chaque agent ainsi qu'un dispositif d'information et de communication pour les agents bien évidemment mais aussi pour les usagers.

Comme je l'ai déjà dit en introduction, la motivation de ce rapprochement doit d'abord être l'amélioration de la qualité de l'accompagnement. Mais cette amélioration de la qualité de service va aussi générer des économies qui permettront de financer d'autres actions dans le domaine des solidarités : des économies au niveau des locaux puisque les antennes Solidarités du CCAS vont déménager et intégrer les locaux des Maisons de la Métropole et leurs locaux vont fermer. Des économies également au niveau des ressources humaines : les 4 responsables d'antennes du CCAS ne seront pas renouvelés et 7 agents "services généraux" des antennes CCAS vont renforcer les équipes des EHPAD du CCAS.

Aujourd'hui, dans le pacte de cohérence métropolitain, vous avez fait le choix d'un rapprochement des services. Ceci va permettre d'expérimenter ce travail en commun. C'est une première étape nécessaire pour convaincre par la preuve de l'exemple d'aller vers une intégration plus poussée dans les années à venir, et ceci y compris en dehors du domaine social.

Les élus UDI voteront bien évidemment ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Geourjon. Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère NACHURY : Monsieur le Président, chers collègues, en préambule, je souhaite affirmer que le rapport 2420 ne peut être considéré comme simplement lyonnais et le rapport 2421 comme simplement feyzinois. Ces expérimentations ne se veulent ni imposables ni même modélisables mais elles affecteront le fonctionnement de la Métropole, aujourd'hui certes mais aussi demain, dans l'évolution nécessaire des relations aux habitants, aux bénéficiaires. En ce sens, ces rapports concernent tous les élus métropolitains.

Le contrat territorial Métropole/Ville de Lyon, issu du pacte de cohérence métropolitain porte l'expérimentation qui associe le CCAS de la Ville de Lyon et la Métropole pour partager les lieux et surtout associer les équipes des antennes Solidarités lyonnaises et des Maisons de la Métropole situées sur le territoire de la Ville. La convention entre le CCAS lyonnais et la Métropole crée l'espace d'accueil et d'accompagnement social. Elle liste les missions déléguées, précise les modalités de mise à disposition, de financements. Elle organise la gouvernance et l'évaluation.

Concrètement, sur les quatre territoires métropolitains de la Ville de Lyon et sur dix-huit sites, l'accueil social sera unique pour tous les habitants bénéficiaires. Clairement aussi, il n'y a pas fusion, il y a bien la politique sociale de la Commune et la politique sociale de la Métropole mais il y a la possibilité de mieux coordonner, de rendre plus efficace l'action sociale qui est voulue en commun. C'est un guichet unique du social pour accueillir, informer, orienter.

Alors, plusieurs observations.

Première observation : parce qu'elle mutualise les moyens humains et matériels et qu'elle vise à une prise en charge plus globale et simplifiée, cette nouvelle organisation est positive et nous soutenons cet engagement pour une action publique plus cohérente, plus lisible et plus efficace dans l'utilisation des moyens.

Deuxième observation : personnellement, je ne peux que saluer cette conversion de la Ville, ayant eu, en tant que Vice-Présidente du Conseil général, bien des difficultés à mettre en œuvre à Lyon les politiques territoriales et à coordonner, notamment en matière de prévention et singulièrement en matière de prévention spécialisée.

Troisième observation : on ne part pas de rien. J'ai évoqué la part de territorialisation déjà mise en place mais surtout des liens existent déjà et les échanges permettent la coordination des actions. Et je crois qu'il faut ici saluer les agents présents et passés pour leur engagement. C'est ce dont beaucoup peuvent ici témoigner même si d'autres mettent en avant parfois l'obstacle des cultures différentes et la tendance à défendre la singularité de sa mission et de son action.

Quatrième observation : associer des équipes venues de structures différentes et qui y restent rattachées est un objectif ambitieux dont il ne faut pas nier la difficulté. Cela nécessitera beaucoup d'échanges, de mises au point et donc de temps à passer. Il ne faudra pas que cela soit au détriment du temps à consacrer aux différents publics qui ont besoin d'un accueil, d'un accompagnement par des professionnels disponibles.

Cinquième observation : faire fonctionner cet espace territorialisé nécessitera une forte gouvernance dont nous notons la complexité. Une gouvernance globale pour assurer la cohérence et une gouvernance locale pour assurer l'efficacité. Veillons à ne pas laisser la technostructure prendre le pas sur la proximité. J'ai lu, entendu souvent, que Ville et Métropole ont à coeur humanisme, proximité et solidarité ; le déclarer, c'est bien, le porter au quotidien, c'est moins bruyant mais c'est mieux.

Sixième observation : expérimenter suppose évaluer et donc bâtir en amont les outils de l'évaluation. Ils sont à venir et un rapport d'activités est prévu à l'issue de la première année. Revenir devant l'assemblée pour faire le bilan et débattre des orientations nous semble donc nécessaire.

Enfin, septième et dernière observation : un peu en écho aux propos de Zorah Ait-Maten, j'ai pu dire en d'autres lieux que cette expérimentation, aussi intéressante et prometteuse qu'elle peut être, restait modeste. Mais je l'ai dit en référence à l'idéal de prise en charge globale, dont on a bien conscience de l'impérieuse nécessité. Cela concerne surtout la coordination de politiques principalement métropolitaines. Et cela se heurte à la réalité de dispositifs qui fonctionnent souvent en silos et à la nécessaire spécialisation des agents en raison de la complexité des sujets.

Le chemin sera long mais je pense que nous faisons les premiers pas.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Nachury. Monsieur le Maire de Lyon, vous souhaitez dire un petit mot ?

M. le Vice-Président KÉPÉNÉKIAN : Je veux bien juste dire un mot. D'abord pour remercier tous les intervenants qui saluent le travail que nous avons fait émerger, j'allais dire un vrai travail socratique, d'une vraie maïeutique pour faire arriver ce projet partagé par toutes les équipes et j'entends bien toutes les suggestions qui nous sont faites mais on sait que faire c'est plus compliqué que dire. Je crois qu'il faut saluer toutes les équipes qui ont su faire et ce n'était pas simple, nous le savons, vous le savez, chacun et chacune. Et je voudrais saluer, au fond, ce caractère d'exemplarité que vous avez été plusieurs à souligner et qui ouvre peut-être –et sûrement, nous le voulons, je veux y croire– la voie à d'autres types de coopérations entre nos Communes et la Métropole, la Métropole étant somme toute le résultat d'un travail fait tous ensemble. Et tout cela est très bien.

Je voulais juste faire un commentaire sur l'inconditionnalité qui est inscrite dans notre Ville. Le CCAS le faisait déjà, nous continuerons bien sûr à le faire. Un des chiffres que je voudrais donner c'est 2 000 domiciliations par an faites à travers nos structures et vous savez qu'être domicilié, c'est pouvoir accéder à ses droits, quel que soit le cheminement que l'on ait eu à faire auparavant. Je ne voudrais pas qu'il y ait de doute sur ce qui a pu être dit, ou sous-entendu, ou mal compris. En tout cas, il n'y a pas de problème avec l'inconditionnalité. Nous avons ouvert le plan froid et je voudrais ici dire aussi qu'il répond aujourd'hui strictement aux conditions de l'inconditionnalité. Je veux l'affirmer clairement aujourd'hui et ici.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Képénékian. Alors vraiment quelques mots parce que beaucoup de choses ont été dites et je crois que l'on est nombreux à souscrire à cette proposition. Un, je trouve –et monsieur Geourjon l'a dit– que c'est une belle réforme de structure. Deux, on parle souvent d'un meilleur accès aux droits ; voilà l'expression claire, nette, précise, d'un meilleur accès aux droits parce que, sans conteste, pour un certain nombre, découragés face aux formalités, ces lieux uniques vont leur permettre un meilleur accès aux droits et –Georges Képénékian l'a dit– un accueil inconditionnel dans dix-huit lieux au lieu des neuf initialement à travers le CCAS.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère RUNEL.

M. LE PRÉSIDENT : Avant d'aborder le rapport suivant, j'hésitais à faire une suspension de séance car cela ne ferait que la rallonger. Je crois que le buffet est ouvert et je voudrais simplement que vous puissiez y aller au fil de l'eau, si je puis dire –mais ne vous levez pas tous en même temps, il y en aura pour tout le monde–.pour ne pas tomber ici en malaise et que l'on continue notre séance. Je vous en remercie.

N° 2017-2421 - développement solidaire et action sociale - Pacte de cohérence métropolitain - Délégation de gestion du Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Feyzin à la Métropole de Lyon - Approbation de la convention - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction des ressources -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère Runel a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-2421. Madame Runel, vous avez la parole.

Mme la Conseillère RUNEL, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Tout le monde se lève tout de même, c'est dommage...

M. LE PRÉSIDENT : Non, on va faire par vagues successives. Madame Runel.

Mme la Conseillère RUNEL : Cette délibération est importante pour notre Métropole. Elle concerne une convention de délégation de gestion entre la Ville de Feyzin et la Métropole de Lyon, notamment pour l'accueil, l'information et l'analyse des situations des demandeurs, l'instruction d'aide sociale légale ou facultative et la gestion du plan canicule.

Le rapport vous présente en détail et de manière explicite les modalités de cette délégation. Il est important cependant de souligner le caractère innovant et ambitieux à la fois de cette délibération et le fait que la Ville de Feyzin se soit positionnée sur la proposition n° 3 du pacte de cohérence métropolitain, sachant que c'est la seule Commune qui expérimente cette proposition. Après pas mal d'échanges et de débats dans le cadre de la commission, il a été bien sûr évidemment rappelé que cette mise en œuvre serait suivie attentivement, qu'une évaluation continue serait également mise en place, ce qui permettra en tout cas, si ce n'est de donner l'envie, au moins l'idée à certains Maires de pouvoir expérimenter cette proposition.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Runel. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Monsieur le Président et chers collègues, cette délibération a beaucoup interrogé notre commission quand nous l'avons examinée et nous ne sommes pas du tout dans la même situation que ce dont nous avons discuté précédemment concernant la Ville de Lyon.

Chaque commune décide mais il n'empêche qu'en tant que Conseillers métropolitains, nous conservons notre libre arbitre quant aux décisions que nous approuvons ou pas. Notre groupe s'est toujours prononcé pour l'existence de Centres communaux d'action sociale, ce qui n'exclut ni mise en commun de l'information, ni accueil partagé, ni compétence articulée, et toujours pour un meilleur service aux populations. Mais ici, il ne me semble pas qu'il s'agisse de cela, il n'y a pas fusion d'ailleurs mais il y a plutôt substitution.

C'est la première fois qu'une Commune délègue ainsi entièrement sa compétence CCAS, dans ses objectifs comme dans l'organisation, à la Métropole et c'est tout de même une commune de plus de 10 000 habitants, 46^e sur 59 du point de vue du revenu médian disponible mensuel selon une étude de consommation. Le personnel du CCAS ne sera pas repris par la Métropole mais il se consacrera à d'autres missions. C'est donc bien une expérience, un savoir-faire que la Commune abandonne.

Autre question, monsieur le Président, pour nous qui sommes dans la même Conférence territoriale que Feyzin avec Saint Fons, Corbas et Solaize : on nous dit en commission que les missions nouvelles seront assurées exclusivement par les agents de la Maison de la Métropole de Feyzin. Mais alors quelles missions les agents qui les assumaient précédemment à ce transfert vont-ils ne plus pouvoir assumer ? Parce qu'il me semble qu'il ne peut pas y avoir de surcharge de travail perpétuelle et on ne voit pas bien où est l'amélioration du service rendu.

La délibération est d'ailleurs plus claire et plus explicite que ce qui nous a été dit en commission parce qu'elle indique : "Les missions accomplies pour le compte du CCAS de la Ville de Feyzin dans le cadre de la présente convention seront réalisées par une partie du service de gestion des dispositifs de la direction pris en établissement et une partie du service social de la Maison de la Métropole du territoire de Saint Fons-Vénissieux". Il n'y a donc pas de plus-plus mais plutôt du moins.

Je continue. Quelles seront les conséquences pour les autres Communes et notamment pour l'ensemble des missions sociales ? À moins qu'avec l'expérience feyzinoise, vous pensiez avancer dans la longue marche vers

des CCAS à l'échelle des Conférences territoriales. J'interroge aussi précisément les 0,18 équivalents-temps plein relatifs à l'aide sociale, facultatifs, qui vont être remboursés par la Ville de Feyzin. Vont-ils être réutilisés pour les services sociaux du point de vue de cette Conférence territoriale ?

Il y a donc beaucoup d'interrogations pour lesquelles nous n'avons pas des réponses claires. C'est pourquoi nous nous abstenons sur cette délibération dont on ne peut pas considérer qu'elle n'engagerait que la Ville de Feyzin.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Burricand. Cinq minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Vice-Président GRIVEL : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère NACHURY : Très rapidement, monsieur le Président, puisque cela a été évoqué, je renvoie au préambule de mon intervention précédente sur le fait que ce dossier n'est pas simplement feyzinois mais qu'il est bien métropolitain, d'autant que là, il y a aussi une dimension différente qui a été soulignée par madame Marie-Christine Burricand et dont nous avons pu débattre lors de la commission développement solidaire, qui est le fait qu'un territoire, celui de la Conférence territoriale des Maires, est concerné aussi dans le cadre de la mise en œuvre de ce qui a été décidé.

La municipalité de Feyzin bien sûr décide librement mais, néanmoins, les conséquences pourront être sur la Maison métropolitaine de ce territoire et je pense qu'il aurait été important d'informer les Communes concernées : Vénissieux, Saint Fons, Solaize et Corbas, je crois. Il sera important d'évaluer parce que dire "on comprend les inquiétudes qui ont pu s'exprimer", il faut pouvoir démontrer qu'on va dans le bon sens et non qu'on pénalise d'autres territoires.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Nachury. Simplement, je serai très attentif et j'ai entendu ce que disait madame Burricand. J'ai lu aussi le compte-rendu de la commission et je veillerai à ce qu'il n'y ait aucune incidence sur les autres Communes, tel que cela a été décrit par madame Burricand.

Je mets le rapport aux voix.

Adopté, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain s'étant abstenu.

Rapporteur : Mme la Conseillère RUNEL.

N° 2017-2426 - développement solidaire et action sociale - Protection de l'enfance - Service d'accompagnement des mineurs isolés étrangers (SAMIE) - Approbation d'une convention modificative d'habilitation de l'association Les amis de jeudi - dimanche (AJD) Maurice Gounon - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de la protection de l'enfance -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère Runel a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-2426. Madame Runel, vous avez la parole.

Mme la Conseillère RUNEL, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Ce rapport a également fait débat lors de la commission mais a obtenu un avis favorable. Il concerne une convention entre les services d'accompagnement des mineurs isolés étrangers avec la fondation AJD et l'intervention de la Métropole au travers de la MEOMIE.

M. LE PRESIDENT : Merci. Huit minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

M. le Conseiller GACHET : Monsieur le Président et chers collègues, tout d'abord, avant d'aborder la question des mineurs isolés, permettez-moi de dire simplement un petit mot sur la question de l'inconditionnalité pour répondre à Georges Képénékian : il est évident, dans ce que j'ai dit tout à l'heure, qu'il n'y avait aucune remise en cause du travail de nos services en matière d'inconditionnalité et je sais que tous y sont fort attachés. Ce que je voulais simplement dire, c'est que cette inconditionnalité aujourd'hui est menacée, c'est ce qui fait mon souci. Une décision du Conseil d'Etat confirmant une ordonnance du tribunal administratif de Lyon et tombée aujourd'hui nous le montre encore une fois, à l'évidence ; il s'agissait de l'accueil d'un couple de demandeurs d'asile avec un enfant malade. Donc oui, il y a effectivement menace. Il y a également menace dans la circulaire du Ministre de l'Intérieur qui vient d'être publiée concernant les contrôles dans les lieux d'hébergement. Voilà c'est tout. C'est donc une inquiétude que j'exprime et ce n'est en aucun cas un jugement sur nos services qui ont toute ma confiance en la matière.

Dans le domaine de la protection de l'enfance, la demande des mineurs non accompagnés entraîne toujours des questions et d'abord des questions sur le nombre de ceux qui sont concernés. Et c'est vrai que l'absence de données précises ouvre la voie à toutes sortes de spéculations. Combien sont-ils ? D'où viennent-ils ? Pourquoi chez nous, etc. ?

On peut rappeler d'abord quelques chiffres : dans le monde, le nombre d'enfants demandeurs d'asiles et migrants voyageant seuls a été multiplié par cinq depuis 2010. Selon l'Unicef, 300 000 enfants non accompagnés ont été enregistrés dans environ 80 pays en 2015 et 2016 ; ils étaient 66 000 en 2010 et 2011. Eurostat signale que 63 000 demandes d'asiles d'enfants isolés ont été déposées en 2016 dans les Etats de l'Union européenne. En France, le nombre de ces mineurs pris en charge par les Conseils départementaux s'élevait à 13 000 en décembre 2016 et pourrait dépasser 25 000 à la fin de l'année 2017 selon les prévisions avancées dans le rapport d'information du Sénat publié en juin 2017. Je signale que j'ai trouvé ces chiffres dans la proposition de loi déposée par les Députés communistes en décembre dernier, proposition de loi relative à la protection des mineurs. Dans la Métropole, les services nous disent que nous pourrions passer de 600 demandes à 1 200 en fin d'année. Comme vous le voyez, les chiffres locaux se situent dans la situation générale, celle dont nous prenons notre part. Voilà pour les chiffres.

Les règles de droit, elles sont claires, elles ont été rappelées par le Conseil d'Etat en juin dernier et, même si les projets d'évolution ont été évoqués, ils ne sont pas d'actualité. En conséquence, la question qui se pose à notre collectivité est celle de savoir comment nous voulons et comment nous pouvons agir pour l'accueil de ces mineurs. Notre volonté est d'abord de faire face aux obligations légales qui nous incombent mais nous devons aussi avoir celle d'agir en humanité pour la protection des enfants qui ont franchi des étapes parfois d'une extrême dureté pour arriver jusqu'à nous.

Dans son dernier livre sur les bidonvilles, Julien Damon souligne combien il est naturel que les Métropoles à forte croissance attirent celles et ceux qui cherchent une vie meilleure. S'il y a un appel d'air, c'est bien celui-là ; à nous de l'accepter et de l'assumer.

Les contrôles de l'efficacité et des actions pour la protection de l'enfance sont définis par les dispositions du code de l'action sociale et des familles. Il s'agit d'assurer le soutien matériel, éducatif et psychologique indispensable aux enfants confrontés à des difficultés, ce qui implique –comme le dit le texte– de pourvoir à l'ensemble des besoins des mineurs qui nous sont confiés. Force est de constater que nous ne sommes pas aujourd'hui organisés pour le faire ; le nombre de jeunes à la rue en témoigne ainsi que les ruptures de parcours auxquelles ils sont trop souvent soumis.

Il ne s'agit pas ici de nous contenter de le déplorer ou de pointer des responsabilités particulières encore une fois. Il nous faut simplement admettre la difficulté et aussi parfois les attermoissements qui ont conduit à cette situation. Nous devons prendre la mesure des besoins nouveaux, de la complexité d'une approche qui nécessite de mobiliser et de valoriser des disciplines qui peut-être ne sont pas suffisamment exploitées, de l'ethnopsychologie au droit, des sciences de l'éducation à la géographie politique, de la connaissance des conflits à celle des parcours individuels.

Nous devons porter un regard nouveau pour –comme le dit le psychologue Jean-Claude Métraux– nourrir la reconnaissance mutuelle. Au-delà des paroles, cette reconnaissance se traduit par des actes et c'est le défi qui nous est lancé. Dans ce domaine, nous disposons de moyens financiers et humains importants. Certains doivent être recalibrés pour plus d'efficacité.

Nous avons un formidable mouvement de solidarité sur nos territoires, des initiatives locales ou à l'échelle de la Métropole, qui participe à l'accueil, l'orientation, l'hébergement, les soins, la nourriture et le vestiaire. Nous pouvons compter sur des acteurs professionnels à l'œuvre, nous pouvons aussi compter sur ceux qui peuvent être mobilisés avec leurs compétences et leur expérience : la fondation AJD –qui fait l'objet de cette délibération– mais aussi les Apprentis d'Auteuil, la fédération OVE, l'association pour le droit et l'accompagnement de l'enfant à l'adulte en Rhône-Alpes, la Sauvegarde de l'enfance, France horizon et tant d'autres, des associations souvent anciennes avec une expérience confirmée, porteuses d'une réflexion riche et renouvelée.

L'évolution de l'action de la Métropole repose sur l'ensemble de ces acteurs. Elle repose sur notre capacité à en susciter et soutenir le rassemblement, la coordination, la synergie. Mettons tout cela autour de la table, faisons en sorte de libérer les énergies créatrices, offrons aussi à chacun de ces acteurs l'opportunité de sortir de la solitude, du cloisonnement et du sentiment de devoir assumer seul les tâches les plus difficiles. En donnant de l'espoir aux professionnels, aux bénévoles et aux militants, la Métropole se donnera les moyens de son efficacité car enfin, tous ces acteurs portent les projets qui doivent être les nôtres parce qu'ils reposent sur une base commune : assurer la protection de l'enfant qui est un sujet de droit.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Gachet. Trois minutes pour le groupe Parti radical de gauche (PRG)

Mme la Conseillère HOBERT : Monsieur le Président, notre groupe votera favorablement cette délibération bien entendu. L'association AJD Maurice Gounon a en effet en charge la gestion du service des mineurs isolés qui, quel que soit leur lieu de provenance, relèvent tous de la protection de l'enfance. Je ne vais pas reprendre les modalités de fonctionnement depuis l'aide sociale à l'enfance et les points de coordination et d'articulation entre le service des mineurs isolés et la mission d'évaluation et d'orientation, chacun aura pu prendre connaissance des termes de la convention sur laquelle nous devons nous prononcer aujourd'hui.

Cette convention fait apparaître de manière exhaustive les points sur lesquels l'association AJD s'engage et atteste de la volonté d'une prise en compte digne et humaine des jeunes concernés. Les AJD, rappelons-le, sont engagés depuis longtemps auprès des mineurs et des jeunes, y compris habitants de nos quartiers, et sont rompus à l'exercice délicat du soutien, du dialogue, du conseil. Qu'ils doivent agir de manière souple ou plus ferme, les éducateurs le font toujours avec maîtrise, empathie et humanité. Les travailleurs sociaux méritent notre plus profond respect.

Je voudrais évoquer ici la situation particulière et souvent douloureuse d'un jeune étranger arrivant dans un pays qu'il ne connaît pas, dans des conditions rudes, fuyant parfois une précarité extrême, la famine, voire la violence des combats. Lorsqu'il arrive en France, il doit se soumettre –et c'est normal– à une évaluation pour juger de sa minorité, selon un faisceau d'indices.

Tout d'abord, il doit produire un acte d'état civil qui puisse attester de son identité et de son éventuelle minorité. S'il peut présenter ce document, il pourra solliciter une protection pour enfance en danger et s'il ne peut produire ce justificatif –ce qui ne manque pas d'arriver souvent–, il entame alors un deuxième parcours du combattant après l'exode. En l'absence de pièce d'identité justifiant de sa minorité et si, après évaluations diverses opérées de façon pluridisciplinaire, il s'avère évident que le jeune est mineur, la prise en charge suit son cours. En revanche, s'il y a doute, l'autorité judiciaire peut requérir un examen osseux avec accord de l'intéressé, et ce depuis la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant. La loi est heureusement venue encadrer ces moyens de contrôle dont on sait toutefois qu'une marge d'erreur existe dans ces conclusions.

Alors, si ces aspects ne relèvent pas du domaine de compétence de notre Métropole, notre devoir est de mettre tout en œuvre pour que ceux dont la minorité est reconnue soient pris en charge par notre instance, aux conditions notamment décrites par la convention objet de cette délibération, des conditions qui leur assurent encadrement et prise en charge décente du quotidien en matière d'accueil, d'hygiène, de santé, de scolarité, de formation et d'hébergement. Ce dernier aspect tellement sensible sort du cadre de cette délibération mais nous l'avons tous à l'esprit.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quatre minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Monsieur le Président, chers collègues, mon intervention est un peu à cheval sur les deux délibérations successives donc je vais peut-être déborder un peu mais je vais retirer celle qui était prévue pour la délibération suivante.

M. LE PRÉSIDENT : En fait, chez vous, vous faites votre propre comptabilité de temps de parole !

Mme la Conseillère BURRICAND : Non mais vous allez voir, le total sera moindre –et là, regardez, je perds du temps–, je vous le promets.

Les élus locaux font, avec tous les acteurs de l'hébergement d'urgence (les associations, les militants, les parents d'élèves et enseignants), le constat de la multiplication des situations de familles sans toit, d'enfants scolarisés qui n'ont pas de logement pour rentrer chez eux après l'école, de familles avec enfants en bas âge qu'on retrouve en début de nuit devant un centre social, une mairie.

Le SAMU social et la Ville de Paris viennent de lancer un cri d'alarme face à la pénurie de logements dans la capitale mais aussi en Ile de France. Le SAMU social et la Ville de Paris appellent à l'aide comme ceux de Marseille. Ce sont des centaines de familles avec enfants qui sont laissées dehors malgré le froid qui s'installe et, dans l'agglomération lyonnaise –sans nier les efforts qui sont faits, parce que des efforts sont faits–, c'est aussi une situation que nous rencontrons trop souvent ; et tout indique une aggravation forte des situations de sans-toit, malgré les efforts réalisés pour augmenter les capacités d'accueil ces dernières années, malgré les efforts des associations, des militants, des acteurs de l'hébergement, des citoyens.

Nous constatons, notamment dans notre Ville –mais j'ai vu que cela se passait ailleurs–, que les familles qui cherchent refuge dans les écoles se multiplient. Il y a des centaines d'enfants dont les familles sont en situation de précarité de logement, hébergées dans des conditions instables qui en conduisent régulièrement certaines à la rue.

Les Villes font ce qu'elles peuvent avec leurs moyens, nous intervenons partout. Elles cherchent à intervenir pour chercher des solutions. Nous, dans notre Ville, nous intervenons avec le service social, la mission logement, nous sollicitons les services de l'Etat, tous mobilisés pour trouver des solutions de logement ou d'hébergement stable pour l'année mais, malgré tout, le système d'hébergement d'urgence et de logement très social est engorgé.

Il y a les migrants, les réfugiés, des centaines qui restent dehors et pourtant on sait –puisqu'on a pu le faire– que les centres d'accueil et d'orientation, ça peut réussir, ça peut marcher. On sait que l'Etat peut organiser un accueil digne pour un coût maîtrisé et qui ouvre des perspectives et des solutions administratives et sociales pour les personnes. Mais le bilan est connu : il y a en France 70 000 places d'hébergement, le double d'il y a trois ans mais avec près de 100 000 demandeurs d'asile selon la CIMADE, il y a aussi les pauvres, les précaires, souvent salariés mais que la faiblesse et la variabilité des revenus ont exclu du droit à un logement digne et accessible, des familles qui ont perdu leur emploi dans d'autres régions et qui viennent à Lyon parce qu'ils y ont un parent, un ami et espèrent pouvoir rebondir.

Il y a donc des milliers de personnes, de familles qui sont hébergées mais de manière quasi clandestine dans le parc privé ou dans le parc social, souvent dans des situations de sur-occupation qui rendent difficiles le maintien dans l'hébergement précaire. Et ce constat est connu de tous, des élus, des services sociaux, des associations, de la Préfecture, des services de police, des services d'urgence et il n'est pas acceptable de ne réagir que quand le pire est à craindre, que quand il y a le plan grand froid, que quand il faut ouvrir des gymnases parce que nous savons bien que les personnes à la rue, et notamment les familles, ne cherchent pas un gymnase mais un logement, un hébergement.

Pour l'instant, ce sont les associations, les services sociaux et les élus locaux qui gèrent l'urgence et nous souhaiterions que des décisions plus rapides soient prises pour mettre en place un dispositif partagé et transparent du traitement de l'urgence, dans une démarche qui nous permette de sortir du débordement dans lequel nous sommes aujourd'hui. Nous pensons qu'il faut un service d'astreinte sociale de la Métropole, disponible 24 heures sur 24, capable d'activer tous les dispositifs existants et capable de prendre des décisions d'urgence pour *a minima* ne jamais laisser aucun enfant dehors ; et nous savons qu'aujourd'hui, beaucoup d'enfants sont dehors.

Nous sommes favorables à une Conférence métropolitaine réunissant l'ensemble des acteurs (Etat, Métropole, bailleurs, associations, élus locaux) :

- d'abord, pour partager un bilan détaillé des capacités d'hébergement que, nous, élus ne connaissons pas suffisamment, un bilan détaillé des besoins des sans-toit et faire converger les moyens pour un renforcement immédiat des capacités d'accueil ;

- ensuite, pour construire des propositions avant la publication de la loi logement annoncée par le Gouvernement et évaluer les besoins en places d'hébergement et en logement social pour être capables de sortir enfin de ce scandale des familles à la rue.

Nous ne voulons pas, en tant qu'élus, nous retrouver avec des femmes, beaucoup de femmes, des enfants qui s'installent devant les centres sociaux, devant les écoles et pour qui il nous faut trouver une solution d'urgence dans la nuit parce qu'on ne peut pas les laisser dehors.

M. LE PRESIDENT : Merci. Quelques mots, d'abord pour remercier monsieur Gachet, madame Hobert et madame Burricand et souligner leurs propos constructifs et très responsables sur ce sujet, parce qu'ils rejoignent finalement les principes que l'on peut donner sur cette question extrêmement complexe, difficile et éprouvante pour tout un chacun.

Le premier principe –et vous l'avez dit–, c'est d'être dans la recherche d'efficacité, c'est-à-dire ne pas être juste dans la bonne conscience mais d'être efficace, de se dire qu'il n'y a pas d'un côté –et vous l'avez dit en filigrane– celles et ceux, vertueux, qui pensent qu'ils pourraient faire –qui ne font pas mais pourraient faire– beaucoup plus que celles et ceux qui aujourd'hui ont un certain nombre de dispositifs et les manettes pour faire et que les choses sont beaucoup plus compliquées que cela.

Ce ne sont pas de grandes déclarations –vous n'avez pas été dans cet exercice, je voulais vous en remercier– qui vont nous faire trouver les solutions. Je crois que ce qui apporte les solutions, c'est ce qui a été esquissé ici. C'est d'abord un travail collectif qui a été entamé puisque nous avons demandé, en l'occurrence avec le Maire de Lyon, un premier travail avec le Préfet avec un certain nombre de structures, pour partager, faire un diagnostic, voir le chemin parcouru et bien évidemment, voir le chemin qui nous reste à parcourir pour en tout cas tenter d'apporter un certain nombre de solutions sans avoir la prétention de régler tous les problèmes ; et je pense qu'il faudra continuer dans cette direction.

La proposition qui a été faite par monsieur Gachet –et que vous avez reprise– de trouver un lieu, de pouvoir échanger avec les associations, avec la Métropole, avec les acteurs présents sur le terrain me paraît être une

bonne solution. Elle existe déjà, elle n'est pas formalisée et je crois que nous recevrons d'ailleurs lundi, ici à la Métropole, un certain nombre de structures et d'associations qui nous ont interpellés et pas simplement pour être sur un mode revendicatif mais sur un mode constructif.

Bien sûr, il faut inscrire un certain nombre de choses très concrètes, je l'avais dit, je le confirme ici.

Nous allons renforcer dès la mi-janvier l'accueil à travers la MEOMIE –j'avais eu l'occasion de m'exprimer– puisque les choses ont été actées aujourd'hui en CPAO –et je regarde Gérard Claisse– et nous aurons l'occasion de reparler de ce sujet très rapidement. Un renforcement de l'accueil des mineurs non accompagnés permettra de retrouver un délai acceptable, que ce ne soit pas celui d'aujourd'hui de cinq ou six semaines mais un délai de deux ou trois jours, avec derrière bien sûr l'obligation légale –je reviendrai sur l'obligation légale et l'obligation "morale"–, des cinq jours de mise à l'abri, avec la création de places pour assurer cette suite. Et bien sûr –je le disais tout à l'heure dans le débat d'orientations budgétaires–, nous aurons l'occasion de le montrer concrètement avec un budget consacré à la création d'un certain nombre de places sur notre Métropole.

Je voulais remercier au passage les associations, les structures qui travaillent avec nous mais aussi les Communes, les Maires des Communes qui, dans la discrétion, ont fait un certain nombre de propositions et vont prendre un certain nombre d'engagements avec nous.

On connaît bien sûr notre obligation légale. Vous l'avez rappelé, il y a une obligation légale et il y a une obligation morale. Cette obligation morale, elle ne se révèle pas sous la pression des uns ou des autres, elle se révèle simplement parce que je crois que nous avons un socle de valeurs que nous partageons et il faut que ce socle de valeurs se caractérise dans nos engagements.

Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère RUNEL.

N° 2017-2428 - développement solidaire et action sociale - Fonds de solidarité pour le logement (FSL) - Volet accès - Subvention à l'Association collective pour l'accès au logement (ACAL) pour son programme d'actions relatif au premier semestre 2018 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère Runel a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-2428. Madame Runel, vous avez la parole.

Mme la Conseillère RUNEL, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Ce rapport concerne le volet accès du financement du Fonds de solidarité pour le logement (FSL) et la subvention l'Association collective pour l'accès au logement (ACAL), une association qui existe sur le territoire rhodanien depuis de nombreuses années et qui fait un travail assez formidable. Ce dossier a reçu un avis favorable de la commission. Je ne vais pas m'éterniser puisqu'il y a des temps de parole en fait sur ce dossier. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain ; c'est celui-là que vous rendez par rapport à l'autre, c'est bien cela ? Très bien, merci.

Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère RUNEL.

N° 2017-2512 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Conseil d'administration de l'association Centre d'échanges et de ressources foncières (CERF) Auvergne-Rhône-Alpes - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2512. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : monsieur le Président, mes chers collègues, donc il s'agit d'une désignation au Conseil d'administration de l'association Centre d'échanges et de ressources foncières (CERF) Auvergne-Rhône-Alpes.

**Désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration
de l'association Centre d'échanges et de ressources foncières
(CERF)**

(Dossier n° 2017-2512)

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Nous devons désigner un représentant titulaire. Je vous propose la candidature de madame Hélène GEOFFROY.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2017-2513 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Commission locale du secteur sauvegardé du Vieux Lyon - Quartiers Saint Jean, Saint Georges et Saint Paul et de l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) de la Croix-Rousse - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2513. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Tout à fait, monsieur le Président. Il s'agit de la désignation d'un représentant du Conseil pour siéger au sein de la Commission locale du secteur sauvegardé du Vieux Lyon.

**Désignation d'un représentant au sein de la commission locale
du secteur sauvegardé du Vieux Lyon - Quartiers Saint Jean, Saint Georges et Saint Paul
et de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) de la Croix-Rousse**

(Dossier n° 2017-2513)

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Nous devons désigner un représentant titulaire. Je vous propose la candidature de madame Dominique NACHURY.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2017-2514 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Villeurbanne - Commission locale de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) des Gratte-Ciel - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2514. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : C'est toujours la même chose : il s'agit de la désignation de représentants du Conseil pour la commission locale de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) des Gratte-Ciel.

**Désignation de représentants au sein de la commission locale
de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) des Gratte-Ciel à Villeurbanne
(Dossier n° 2017-2514)**

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Nous devons désigner cinq représentants titulaires. Je vous propose les candidatures suivantes :

- M. David KIMELFELD,
- M. Richard LLUNG,
- M. Michel LE FAOU,
- Mme Fouziya BOUZERDA,
- Mme Anne REVEYRAND.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2017-2515 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Commission relative aux concessions d'aménagement - Désignation de la commission ad hoc et de la personne habilitée selon article R 300-9 du code de l'urbanisme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2515. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit de désigner les membres titulaires et suppléants de la commission relative aux concessions d'aménagement et désigner ce qu'on appelle la personne habilitée, selon l'article R 300-9 du code de l'urbanisme, qui sera donc chargée de négocier les concessions d'aménagement avec les futurs concessionnaires.

M. LE PRÉSIDENT : Avant de procéder à la désignation de nos représentants, je mets le dossier aux voix :

Adopté à l'unanimité.

**Désignation de représentants au sein de la commission relative aux concessions d'aménagement et
désignation de la personne habilitée selon l'article R 300-9 du code de l'urbanisme
(Dossier n° 2017-2515)**

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons désigner cinq représentants titulaires et cinq représentants suppléants. Lors de la Conférence des Présidents du 12 décembre, une seule liste a été déposée, constituée des candidats suivants :

Titulaires

- M. Richard BRUMM,
- Mme Fouziya BOUZERDA,
- M. Yves JEANDIN,
- Mme Véronique SARSELLI,
- Mme Béatrice GAILLIOUT.

Suppléants

- M. Rolland JACQUET,
- Mme Sarah PEILLON,
- M. Bernard MORETTON,
- M. Mohamed RABEHI,
- Mme Brigitte JANNOT.

Je vous rappelle qu'en application de l'article 22, si une seule candidature a été déposée, une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement. Une seule liste ayant été déposée, cette liste est adoptée.

Je vous remercie.

Nous devons également désigner une personne habilitée, toujours sur la commission relative aux concessions d'aménagement. Je vous propose la candidature de monsieur Jean-Michel LONGUEVAL.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2017-2516 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Part Dieu - Exercice 2016 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2516. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Il s'agit de prendre acte du rapport des mandataires de la SPL Lyon Part-Dieu pour l'exercice 2016. Avis favorable.

M. LE PRESIDENT : La Conférence des Présidents a retenu l'intervention d'une minute pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : C'est simplement une explication de vote pour dire que, dans la continuité de nos votes précédents, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie de me donner acte de la communication de ce rapport.

(Acte est donné, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenu).

N° 2017-2521 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Elaboration du règlement local de publicité (RLP) de la Métropole de Lyon - Prescription de l'élaboration et définition des objectifs poursuivis, des modalités de collaboration avec les Communes et des modalités de la concertation préalable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Veron a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2521. Monsieur Veron, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VERON, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, ce rapport concerne l'élaboration du règlement local de publicité (RLP) de la Métropole de Lyon. Aujourd'hui, c'est la première étape qui est l'élaboration et la définition des objectifs poursuivis, des modalités de collaboration avec les Communes et des modalités de la concertation préalable.

La loi portant engagement national pour l'environnement, appelée Grenelle II, a disposé que le règlement local de l'affichage extérieur, c'est-à-dire de la publicité des enseignes, devait être traité au niveau intercommunal plutôt que communal. Par ailleurs, cette loi a renforcé les objectifs de protection du cadre de vie et de lutte contre la pollution lumineuse tout en affirmant la possibilité d'adaptation des règles nationales au contexte et à l'environnement local.

La Métropole de Lyon élabore le premier règlement local de publicité à l'échelle des 59 communes pour affirmer une nouvelle politique publique en matière d'affichage extérieur sur son territoire et pour répondre à l'échéance des règlements locaux de publicité communaux en juillet 2020. Le règlement local permettra la prise en compte de

la diversité des situations locales et du travail déjà mené par les Communes disposant aujourd'hui d'un RLP et qui œuvrent pour sa mise en œuvre.

Cette politique, à la croisée de plusieurs enjeux portés par la Métropole, doit être ambitieuse et permettre à la fois la préservation de la qualité des paysages, de l'environnement de nos territoires mais aussi le renforcement de l'attractivité et le développement du commerce de proximité. Pour garantir un cadre de vie de qualité au travers du RLP, les études devront prendre en compte la diversité des paysages urbains, périurbains et naturels de la Métropole et affirmer l'identité locale en prenant en compte tant le patrimoine bâti exceptionnel que le patrimoine ordinaire des villes et des bourgs. Il s'agira aussi d'affirmer les exigences d'intégration paysagère et architecturale et de qualité des dispositifs de publicité et des enseignes et de limiter la pollution visuelle et nocturne et développer la sobriété énergétique des dispositifs lumineux.

Le développement de l'attractivité métropolitaine vise particulièrement le renforcement de l'attractivité des zones économiques, en assurant une meilleure lisibilité des activités et un environnement qualitatif ainsi que la mise en valeur des secteurs commerciaux, dans les centres comme en périphérie, par l'efficacité et la qualité des dispositifs de communication commerciale. La Métropole souhaite élaborer avec les Communes un nouvel outil qui soit garant de cet équilibre et qui apporte une véritable plus-value pour les habitants de chaque commune.

Cette collaboration a commencé dès cet automne 2017 par le débat porté dans chaque Conférence territoriale des Maires et avec les élus référents de Lyon et de Villeurbanne puis lors de la Conférence métropolitaine des Maires réunie ici le 17 novembre. Les Conférences territoriales et ces rendez-vous ont permis un échange privilégié entre les Maires, les services et moi-même. Ces instances, comme le Conseil métropolitain, sont des lieux pour débattre des orientations politiques du règlement local de la publicité.

Aujourd'hui la délibération proposée est porteuse d'objectifs politiques clairs et importants. Nous continuerons, en 2018, à débattre dans les différentes instances et particulièrement au printemps 2018. Il sera proposé au Conseil de la Métropole et à chaque Conseil municipal de débattre sur les orientations générales de ce document. Ce sera une étape importante dans l'esquisse du futur RLP.

Ce document doit aussi être le fruit d'une association importante avec nos partenaires institutionnels (l'Etat, les Chambres consulaires, les autres collectivités) et une concertation, tant avec les habitants, les commerçants en particulier, qu'avec les représentants des milieux professionnels concernés, les associations nationales et locales œuvrant dans les domaines des paysages et de l'environnement. Cette concertation débutera le 22 janvier 2018 et durera l'année 2018 jusqu'à ce que les études soient terminées et permettent d'arrêter un projet final de RLP. Nous souhaitons mettre en place une concertation ouverte aux syndicats professionnels et aux principales associations nationales de défense du cadre de vie œuvrant sur la publicité.

Nous commençons un chantier d'un peu plus de deux ans pour aboutir début 2020 à l'approbation du règlement local de publicité métropolitain. Pendant ces deux années, nous comptons sur la mobilisation des Communes pour travailler avec l'équipe de la Métropole en charge du dossier.

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Veron. La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour le GRAM.

Mme la Conseillère IEHL : Une intervention était prévue mais, à entendre le rapport, il est différent de ce que nous avons reçu. Donc si effectivement toutes les garanties sont apportées par les dispositions et le travail de concertation qui est annoncé, nous retirons notre intervention. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Quatre minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Vice-Président CHARLES : Monsieur le Président, chers collègues, nous approuvons –et vous n'en serez pas surpris– l'idée de réglementer la place de la publicité dans l'espace public.

Tout d'abord bien sûr pour lutter contre l'enlaidissement du cadre de vie et des paysages, contre ce qu'on a appelé la "France moche". Nous approuvons en conséquence le premier objectif qui nous est proposé dans la délibération, c'est-à-dire garantir un cadre de vie de qualité. Prendre en compte la diversité des paysages urbains, périurbains ou naturels de la Métropole, affirmer les identités de quartier en lien avec notre politique patrimoniale, limiter la pollution visuelle et développer la sobriété énergétique des dispositifs lumineux, ce sont autant d'objectifs importants.

Mais nous pensons que la réflexion doit aller plus loin. La place prise par la publicité dans nos vies quotidiennes est devenue telle qu'elle est aujourd'hui un problème politique. Nous n'en sommes plus au stade où chacun reste libre de dire oui ou non à une sollicitation mais nous faisons face un système massif de manipulation mentale à des fins mercantiles.

C'est à notre sens devenu un problème de santé publique. De nombreux travaux de médecins, psychologues sociaux, de sociologues ont décrit les méthodes des publicitaires et les effets sur les individus, sur les adultes et a fortiori sur les enfants. L'objectif poursuivi par les publicités est en effet de faire régresser l'humain du désir à la pulsion, pour orienter cette pulsion vers un acte d'achat.

Le sociologue Norbert Elias a montré que le contrôle social des pulsions individuelles a été la clé du processus de civilisation que nos sociétés ont connu. Alors, il ne faut pas s'étonner que les effets de l'exaltation des pulsions individuelles par les publicités soient collectivement extrêmement nocifs : désocialisation des individus, dévalorisation des valeurs collectives au profit des valeurs individualistes, glorification de la compétition entre les individus, promotion d'un monde où être c'est avoir. Les psychologues font aujourd'hui un lien très clair entre cette omniprésence du système publicitaire et les pulsions de mort qui se développent dans notre société.

En tant que responsables politiques, nous avons donc le devoir de limiter le temps d'exposition aux publicités des individus, et en premier lieu des enfants et des jeunes. Si une partie de ce matraquage a lieu pendant le temps privé, par exemple sur Internet, sous prétexte d'une fausse gratuité, c'est encore plus insidieux quand il se passe sur l'espace public de manière inconsciente mais bien réelle.

Nous pensons que le second objectif présenté dans la délibération "développer l'attractivité métropolitaine" passe à côté de l'essentiel. Pour nous, cet objectif devrait être "limiter le temps d'exposition de chacun à la publicité pour préserver la santé mentale des habitants" –de la même façon que nous voulons protéger la santé physique de nos concitoyens en limitant leur exposition aux pollutions atmosphériques et sonores– et "empêcher le développement de valeurs contraires aux valeurs de la République et au bien-être collectif". Au passage, c'est ce que le psychologue Félix Guattari appelait une "écologie de l'esprit".

Peut-on, par exemple, se féliciter de la libération de la parole des femmes victimes de violence ou d'agressions sexuelles et dans le même temps permettre l'utilisation des femmes réduites à des objets sexuels pour vendre n'importe quel objet (voiture, vêtement ou chaussures) ? Sommes-nous élus pour vendre du temps de cerveau disponible de nos concitoyens à des marques, selon l'expression utilisée par l'ancien patron de TF1 ?

Bien sûr, certains d'entre vous ne manqueront pas de nous opposer l'argument de l'argent qui rentre dans les caisses de nos collectivités. Pour notre part, nous préférons nous priver de cet argent –ce qui, au passage, ne bouleversera pas le budget de nos Communes ni de la Métropole– et protéger la santé mentale de nos concitoyens ; sans même parler de la contradiction entre les objectifs de sobriété, de lutte contre l'obsolescence programmée et de transition écologique affirmés dans nos différentes politiques et l'ouverture de l'espace urbain au matraquage publicitaire.

Notre groupe votera cette délibération parce qu'elle représente un début de régulation mais nous souhaitons que nous allions plus loin dans la prise de conscience collective et dans la limitation de la publicité sur l'espace public.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Quatre minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller BRAVO : "Quand, à force d'économies, vous réussissez à vous payer la bagnole de vos rêves, celle que j'ai shootée dans ma dernière campagne, je l'aurai déjà démodée. J'ai trois *Vogue* d'avance et je m'arrange toujours pour que vous soyez frustré. Le glamour, c'est le pays où on n'arrive jamais. Je vous drogue à la nouveauté et l'avantage, avec la nouveauté, c'est qu'elle ne reste jamais neuve. Il y a toujours une nouvelle nouveauté pour faire vieillir la précédente. Vous faire baver, tel est mon sacerdoce.

Dans ma profession, personne ne souhaite votre bonheur parce que les gens heureux ne consomment pas. Votre souffrance dope le commerce. Dans mon jargon, on l'a baptisé la "déception post-achat". Il vous faut d'urgence un produit mais, dès que vous le possédez, il vous en faut un autre. L'hédonisme n'est pas un humanisme, c'est du cash-flow ; sa devise : "Je dépense donc je suis".

Mais, pour créer des besoins, il faut attiser la jalousie, la douleur, l'inassouvissement. Telles sont mes munitions et ma cible, c'est vous. Je passe ma vie à vous mentir et on me récompense grassement. Je gagne 13 000 €, sans compter les notes de frais et la bagnole de fonction, les stock-options, le golden parachute. L'euro a été inventé pour rendre les salaires des riches six fois moins indécents. Connaissez-vous beaucoup de mecs qui gagnent 13 k€ à mon âge ? Je vous manipule et on me file la nouvelle Mercedes SLK avec son toit qui rentre automatiquement dans le coffre, ou la BMW Z3, ou la Porsche Boxster, ou la Mazda MX5. J'interromps vos films à la télé pour imposer mes logos et on me paye des vacances à Saint Barth, ou à Lamu, ou à Phuket, ou à Lascabanes. Je rabâche mes slogans dans vos magazines favoris et on m'offre un mas provençal, un château périgourdin ou une villa en Corse, ou une ferme ardéchoise, ou un palais marocain, ou un catamaran antillais, ou un yacht tropézien.

Je suis partout et vous ne m'échappez pas. Où que vous posiez les yeux, trône ma publicité. Je vous interdis de vous ennuyer, je vous empêche de penser. Le terrorisme de la nouveauté me sert à vendre du vide. Demandez à

n'importe quel surfeur, pour tenir à la surface, il est indispensable d'avoir un creux en dessous, surfer c'est glisser sur un trou béant ; les adeptes d'Internet le savent aussi bien que les champions de Lacanau.

Je décrète ce qui est vrai, ce qui est beau, ce qui est bien. Je caste les mannequins qui vous feront bander dans six mois. A force de les placarder, vous les baptisez tops models ; mes jeunes filles traumatiseront toute femme qui a plus de quatorze ans. Vous idolâtrez mes choix. Plus je joue avec votre subconscient, plus vous m'obéissez : si je vante un yaourt sur les murs de votre ville, je vous garantis que vous allez l'acheter. Vous croyez que vous avez votre libre arbitre mais, un jour ou l'autre, vous allez reconnaître mon produit dans le rayonnage d'un supermarché et vous l'achèterez, comme cela, juste pour goûter. Croyez-moi, je connais mon boulot. Mmm, c'est si bon ! Votre désir ne vous appartient plus, je vous impose le mien, je vous défends de désirer au hasard, votre désir est le résultat d'un investissement qui se chiffre en milliards d'euros, c'est moi qui décide aujourd'hui ce que vous allez vouloir demain."

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Vice-Présidents, mes chers collègues, je n'ai pas résisté à vous lire –et vous l'avez reconnu– un extrait du best-seller *99 francs* rebaptisé *14,99 euros* et écrit par le trublion romancier et ex-publiciste reconverti aux chroniques télévisuelles et radiophoniques Frédéric Beigbeder. Si l'humour transcende le livre avec un fond de trame de réalité de la publicité, de ses objectifs, ses stratégies et de sa raison d'être, il en va autrement de l'enjeu de l'élaboration du règlement local de publicité.

On peut se féliciter de la volonté de la Métropole de faire avec les Communes pour élaborer un règlement qui soit le plus consensuel et démocratique possible. C'est là l'objectif certain mais qui, de fait, est moins-disant et qui risque de revêtir une injustice profonde puisqu'il pourrait ainsi laisser pour compte le travail déjà réalisé par nombre de Communes qui ont mené des politiques volontaristes pour diminuer la pollution visuelle liée à la publicité.

La véritable démarche démocratique serait que le futur texte acquière, à la fin de sa rédaction, l'adoption à l'unanimité des Communes. Ce texte ne peut donc qu'être le dénominateur commun émanant de la Ville menant à ce sujet les politiques les plus audacieuses en matière d'affichage publicitaire pour lutter contre la pollution visuelle, surtout à l'ère du numérique car s'il en était autrement, cela serait vécu comme un déni des politiques communales en matière d'affichage publicitaire mais, au-delà, une remise en cause de la réalité métropolitaine.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Quatre minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président BRET : Merci, monsieur le Président. D'abord, c'est effectivement une délibération méthode –et le rapporteur l'a dit–, donc on est dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie. Nous en sommes à une deuxième étape, il y a eu notamment une Conférence métropolitaine des Maires qui a permis d'en jeter un peu les bases en matière de modalités de concertation et d'en préciser les objectifs. Sur les objectifs généraux, je crois qu'il n'est pas très difficile de les partager mais, justement, comme ils sont tellement généraux, c'est peut-être là qu'il faut faire attention : quelquefois, le diable peut être ensuite dans les détails ou dans la déclinaison.

Je suis un peu surpris de la naïveté de notre collègue Corinne Iehl qui, d'un seul coup, après avoir entendu l'énoncé, trouve qu'il n'y a plus rien à dire. Puis de l'autre côté, Bruno Charles, Hector Bravo –surtout Hector Bravo– se sont lancés dans un plaidoyer, un débat qui est certes intéressant, qu'on peut avoir mais, surtout pour le dernier propos, je ne suis pas sûr aujourd'hui qu'on puisse s'abstraire totalement. Cela ne signifie pas renoncer. Mais, en même temps, je voudrais avoir un point de vue peut-être un peu plus pragmatique basé sur mon expérience d'élu local et, en l'occurrence, de Maire. Et je voudrais insister sur des points de vigilance, je pourrais dire d'exigence, par rapport à ce futur règlement.

Alors Hector Bravo a cité des Villes qui se sont lancées. Je regrette qu'en tant qu'élu villeurbannais, il ait oublié qu'à Villeurbanne, nous nous sommes dotés d'un règlement de publicité dès 2004, que nous avons révisé en 2008 en fonction des évolutions législatives. Cela a été un travail exigeant et compliqué : il faut réunir les annonceurs, on a été évidemment confronté quelquefois à des plaideurs qui connaissent parfaitement cela, donc on a pris du temps pour pouvoir élaborer un règlement véritablement contraignant.

Le résultat, il est qu'aujourd'hui, nous avons réduit de trois quarts les panneaux publicitaires. Je sais que certaines villes presque aussi grandes que Villeurbanne, en tout cas dans la région, se sont fait un peu de publicité sur l'interdiction totale de la publicité. Je trouve que nous avons eu une démarche sans doute un peu plus modeste dans l'affichage –sans jeu de mot– mais en même temps qu'il y a eu une vraie efficacité. On a diminué la surface et la densité de ce qui reste, c'est-à-dire que les trois quarts sont partis et le quart restant a été diminué ; quand je dis densité, c'est par exemple la séquence dans une rue et une proportionnalité par rapport à la taille des rues –je ne veux pas rentrer dans tous les détails–. Nous avons accompagné cela aussi sur les enseignes avec aussi la conséquence logique –et il ne faut pas le cacher– d'un certain nombre de pertes de recettes puisque si on veut être exigeant là-dessus, il faut pouvoir en assurer les conséquences. A l'échelle d'une Ville, ce ne sont pas forcément des pertes de recettes considérables mais je sais que certains, quelquefois, peuvent ne pas le faire en alléguant ces pertes de recettes.

Il faudra être très attentif à cette élaboration du RLP et il me semble que, pour nous, à Villeurbanne, le minimum ou le maximum plutôt –et je rejoins un peu ce qu'a pu énoncer Hector Bravo– c'est que nous n'ayons pas un règlement demain qui nous conduirait à une espèce de laxisme, un règlement qui serait "supérieur" –et là encore "supérieur" est à prendre avec des guillemets– qui nous conduise en quelque sorte à réduire notre exigence. Cela me semble fondamental.

Il faudra d'abord prendre soin au calendrier parce que j'entends bien que le calendrier est énoncé jusqu'en 2020, mais si jamais la concertation consomme du temps –et on perd souvent un peu de temps dans ce domaine-là–, si jamais nous n'étions pas prêts, cela signifie que c'est le règlement national qui jouerait. Donc le risque on doit tous le partager pour l'avoir à l'esprit. Puis, surtout, –on n'est pas en fin de séance, c'est dommage–, je vais le dire à Georges Képénékian, il n'y est pas pour grand-chose mais le règlement publicitaire de la Ville de Lyon n'a pas tout à fait les mêmes exigences qu'à Villeurbanne. Si vous regardez un peu les choses, ce n'est pas comme cela. On va avoir forcément des choix, dont je souhaite qu'ils soient plutôt ceux d'une exigence –et je ne qualifierai pas– que d'une moindre attention qui a pu être portée à cela pour des raisons multiples, historiques –et je ne jette la pierre à personne–.

Donc c'est à cela que nous devons arriver et c'est ce pragmatisme, ou cette pugnacité, ou cette exigence dont il faut faire preuve, sans oublier pour autant les éléments propres du débat par rapport à la publicité, la sociologie, l'impression dans nos mémoires, dans nos cerveaux. Je trouve tout cela très intéressant mais il me semble qu'en tant que Métropole, tout en entendant cela, nous devons plutôt nous concentrer sur un règlement qui ne soit pas inférieur en exigence à ce qu'il est dans un certain nombre de communes ; s'il l'est même davantage, pourquoi pas.

Je m'arrête là-dessus avec un mot particulier sur les panneaux lumineux qui sont proposés aujourd'hui, qui sont le nec plus ultra de la publicité, proposés à grand renfort de persuasion par les annonceurs publicitaires et, pour avoir vu des présentations, cela doit nous mettre un peu en éveil : quand on les présente à ceux qui vont acheter la publicité, ils sont éclatants et, quand on les présente aux collectivités locales qui les accueillent, la luminosité est très atténuée ; cela montre qu'il peut y avoir un peu de duplicité dans la présentation. Ce sont des vrais écrans de télévision et, sur le plan de la santé, sur le plan de la sécurité aussi, leur présence à des carrefours et dans un certain nombre de rues n'est pas sans poser un certain nombre de questions.

Je crois qu'il convient d'avancer avec pragmatisme, il ne s'agit pas de dire non à tout mais il s'agit vraiment d'être exigeant sur les surfaces surtout et sur les endroits éventuels d'implantation.

Voilà, je crois que c'est cela qui doit nous guider dans l'élaboration de ce règlement, vigilance, exigence –vous l'avez compris– et, en tout cas pour nous, dans notre présence en tant que Commune dans cette élaboration, c'est vraiment ce que nous porterons avec fermeté et sans vouloir renoncer à rien de ce que nous avons fait.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quatre minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

Mme la Conseillère déléguée GLATARD : Monsieur le Président, je vais me substituer à Marc Grivel qui a dû s'absenter.

Monsieur le Président, chers collègues, ce règlement porte le nom de règlement local de publicité de la Métropole de Lyon, donc métropolitain, ce qui –sans être un spécialiste de la sémantique– implique et concerne toutes les Communes de la Métropole, j'insiste, toutes les Communes de la Métropole. Cette entrée en matière va de soi et pourtant, ce règlement qui s'appuie notamment sur des considérations du code de la route pour déterminer quelles Communes disposeraient d'un tel règlement, exclut donc plusieurs d'entre elles au sein de notre Métropole.

Pourtant, les Communes font la Métropole. Il n'y a pas la Métropole et les Communes d'un côté, expression que l'on entend trop souvent en raccourci par abus de langage pour signifier les services centraux et les Communes et que nous retrouvons encore dans la dernière campagne de communication. Les Communes font et sont la Métropole.

C'est pourquoi nous sommes intervenus auprès des services, dans le cadre des Conférences territoriales des Maires, pour que cette iniquité disparaisse au nom du statut de collectivité locale de la Métropole. A cette fin, notre collègue Patrick Veron, en charge de ce règlement, est intervenu auprès du ministère de la transition écologique et solidaire pour que les Communes exclues soient réintégrées dans ce règlement comme il se doit, par le truchement d'une modification d'une partie du code de l'environnement, afin de considérer le territoire de la Métropole comme une entité unique au titre de la réglementation sur l'affichage extérieur. Une réponse tardive est intervenue, signalant que ce point était à l'étude. Là, nous découvrons les limites de certains points de la loi MAPTAM qui n'ont pas envisagé la totalité des conséquences collatérales de la création de la Métropole et qu'il convient d'améliorer.

Aussi, nous demandons le soutien total des services de la Métropole et de cette assemblée pour que l'intégralité des Communes soit bien reconnue et intégrée dans le périmètre métropolitain, quels que soient les schémas, règlements dits métropolitains.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Très rapidement, je suis tout à fait d'accord avec Jean-Paul Bret pour trouver le bon niveau d'exigence en tenant compte de l'expérience, en particulier des Villes qui ont été les plus exigeantes jusqu'à présent et, bien évidemment, accompagnement sur la question des quatre Communes qui vient d'être évoquée.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VERON.

N° 2017-2523 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Financement des dépenses du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) Rhône Métropole - Convention opérationnelle et financière - Exercice 2017 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Panassier a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-2523. Madame Panassier, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée PANASSIER, rapporteur : Issus de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, les Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement sont des organismes de droit privé qui assurent des missions de service public pour la promotion et le développement de la qualité architecturale, urbaine et environnementale.

Le CAUE Rhône Métropole a pour mission de développer l'information, la sensibilisation et la participation du plus grand nombre dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et des paysages. Il est à la fois conseiller et formateur des maîtres d'ouvrage publics et privés et accompagne les élus locaux dans leurs projets d'aménagement et de construction. Il conseille les particuliers et intervient en milieu scolaire à la demande des enseignants. Enfin, il s'adresse au grand public par des expositions, des débats, des visites.

Sa vocation de conseil et de sensibilisation du grand public, notamment auprès des jeunes publics à travers les projets pédagogiques, s'inscrit en complémentarité et en cohérence avec ce que développe l'Agence d'urbanisme. Cette dernière travaille plutôt pour des publics professionnels, sur des stratégies de développement territorial ou sur différentes thématiques que le CAUE peut vulgariser –au bon sens du terme–. Par exemple, si l'Agence travaille à l'élaboration du PLU-H, le CAUE peut faciliter son appropriation par le grand public. De même, les études conduites aujourd'hui sur le thème santé et urbanisme par l'Agence pourront être déclinées par le CAUE dans les territoires.

Soutenu par le Département, du fait de la création de la Métropole et sous l'autorité de son nouveau Président, le CAUE s'est engagé à la fois sur de nouveaux objectifs opérationnels de façon plus dynamique et dans une gestion plus active de ses fonds. Une nouvelle ère s'ouvre donc pour cette structure, dans un esprit plus opérationnel, plus rationnel et plus en cohérence avec les politiques métropolitaines et en complémentarité avec ce que développe l'Agence d'urbanisme.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Panassier. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Merci, monsieur le Président. Ce rapport sur le CAUE nous permet de vous rappeler que notre groupe vous a écrit le 16 octobre 2017 au sujet de son financement. Plus particulièrement, il pointait la situation de sa trésorerie d'un niveau conséquent, bien que celle-ci fût mise à contribution significativement en 2016 pour compenser un désengagement des financeurs, Département et Métropole, de l'ordre de - 90 % comme indiqué dans le rapport.

Malgré cet épisode de disette de subvention, le CAUE dispose encore d'un fonds de réserve substantiel, évalué à 9 M€ début 2017, dont la justification et l'utilisation méritent une attention particulière. Le rapport présenté aujourd'hui, 15 décembre, fixe les subventions des financeurs pour le budget 2017, il était temps !

En revanche, aucune réflexion n'a été apportée sur l'avenir du CAUE dans un contexte de réduction de son financement de 50 % puisque l'on passe, en 2017, à 440 000 € pour chaque part de reversement de la taxe d'aménagement, soit un total de 880 000 € là où, en 2015, le montant était de 1 700 000 €. De ce fait, la perte d'exploitation prévisible est de 1 M€ par an. Si le fonds de réserve doit être mis à contribution, logiquement, pour compenser la perte de ressources des financeurs, ce schéma financier ne saurait perdurer au-delà de cinq à six ans sans conséquence lourde pour le maintien des missions du CAUE, lesquelles ont un rôle essentiel sur les territoires, y compris en Métropole.

Aussi, monsieur le Président, nous réitérons notre demande d'audition du CAUE par les élus et souhaitons connaître en amont, via la commission des finances, le projet de protocole de financement que vous envisagez d'inscrire dans la convention 2018-2020 que vous allez étudier, si possible, avant fin 2018.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Monsieur Le Faou, vous voulez dire un mot je pense.

M. le Vice-Président LE FAOU : Oui monsieur le Président, mes chers collègues, quelques éléments de réponse suite à l'intervention de notre collègue Philippe Cochet sur ce sujet.

Comme il l'a souligné, il est vrai que le CAUE dispose de réserves conséquentes qui sont le fruit de l'accumulation du produit du reversement de la part départementale de la taxe d'aménagement, et ce depuis de nombreuses années. Qui plus est, cette accumulation de réserve financière s'est faite très rapidement ces dernières années, liée à un surcroît de financements en raison de modalités de calculs qui avaient évolué.

Comme vous l'avez souligné, pour l'an passé, les deux collectivités référentes, à la fois le Conseil départemental et la Métropole de Lyon, avaient notoirement baissé ces financements, ce qui avait conduit le CAUE à puiser dans ses réserves pour assurer son équilibre, sachant que le budget s'élève à environ 1,8 M€ par année courante et que nous sommes, depuis déjà quelques mois, en discussion avec le Conseil départemental. Il y a eu précédemment une rencontre entre les Présidents des deux collectivités, messieurs Guilloteau et le Président Kimelfeld, pour définir les voies de la mise en œuvre d'une convention triennale qui nous permettra de stabiliser le financement du CAUE, avec une part qui doit remonter de l'ordre de 440 000 € aux alentours de 550 000 € pour chaque collectivité et, ensuite, une part de financement complémentaire qui vient de la part de l'adhésion soit de collectivités locales, en l'occurrence, des EPCI ou de Communes qui adhèrent au CAUE et qui commandent des prestations au CAUE ; c'est le cas sur le territoire de la Métropole de Lyon, comme c'est le cas aussi sur le territoire du Nouveau Rhône. Ensuite, pour assurer l'équilibre, on ponctionnerait ce fonds de réserve aux alentours de 500 000 € par an, avec un objectif de conserver à minima une réserve qui serait de l'ordre de 4 M€.

Ce qui va conduire dans les années qui viennent, à faire en sorte que le financement des deux collectivités remonte progressivement pour qu'une fois que nous aurons épuisé un certain nombre de réserves disponibles, nous puissions maintenir un fonds de réserve suffisant. Cela passera notamment par l'élaboration de conventions triennales permettant de définir les travaux qui seront engagés par le CAUE sur les deux collectivités de référence, Conseil départemental et Métropole de Lyon. Pour votre pleine et entière information, nous rencontrons lundi matin, à 8 heures, les services du Conseil départemental pour avancer sur la convention de l'année 2018. Donc, vous le voyez, nous prenons de l'avance et nous essayerons de faire en sorte que, pour le financement de l'année 2018, nous puissions acter cela très rapidement, en début d'année et non en fin d'année, comme ce fut le cas en 2017.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Le Faou. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité, MM. Richard LLUNG, Pascal CHARMOT Mme Anne REVEYRAND, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) Rhône-Métropole, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2017-2523, M. Michel LE FAOU n'ayant pas pris part au vote (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2017-2525 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - La Mulatière - Le Roule - Projet de renouvellement urbain - Bilan de la concertation préalable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Barret a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2525. Monsieur Barret, vous avez la parole.

M. le Conseiller BARRET, rapporteur : il s'agit du rapport qui acte le bilan de la concertation préalable du projet de renouvellement urbain du Roule à La Mulatière. Avis favorable de la commission monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller BARRET : C'est moi qui reprend la parole, monsieur le Président. Chers collègues, nous actons le bilan de la concertation qui va permettre de lancer la consultation pour le choix d'un aménageur chargé du projet de la rénovation urbaine du Roule à La Mulatière.

C'est une grande satisfaction pour tous les Mulatins, élus et habitants, que de voir enfin redémarrer ce plan après près de quatre ans d'arrêt. Nous le portons depuis plus de dix ans et nous avons entrevu le début de sa réalisation avec la constitution d'un comité de pilotage avec tous les partenaires d'alors en décembre 2012 et une concertation publique qui s'était traduite par deux réunions publiques en février et septembre 2013. Et depuis, plus rien ! Un certain nombre d'événements étaient venus stopper les élans :

- 2014, peu après les élections, nous étions éjectés de la géographie prioritaire de la politique de la ville, perdant toute chance de figurer dans le PNRU II isolé, pour lequel le préfet Carencou nous avait assuré de son appui ;
- 2015 : création de la Métropole qui devait absorber compétences et personnels du Département et se réorganiser ;
- 2016 : l'OPAC du Rhône, autre acteur majeur, était scindé en deux avec la création de LMH (Lyon Métropole Habitat), notre nouveau partenaire qui devait mettre en place organigramme, budget et priorités.

Ce n'est que cette année, avec le soutien et l'implication de monsieur le Vice-Président Le Faou, que les actions redémarrent.

Le projet est certes moins ambitieux et plus étalé dans le temps car il faut prendre en compte les contraintes budgétaires nouvelles mais cela redonne de l'espoir à tout le monde. Ce plan de rénovation urbaine implique la mise en conformité du PLU-H avec le projet, l'implication forte de tous les partenaires, municipalité comprise, en espérant que les mesures gouvernementales pas toujours favorables aux bailleurs sociaux n'entraînent pas un recul ou un retrait de LMH.

Ce projet, important pour la ville, a plusieurs objectifs :

- l'habitat datant des années 50 et 60 est devenu complètement obsolète ; il ne répond plus à la demande actuelle et ne permet plus la mixité sociale ;
- la création d'une vraie centralité de ville qui n'a jamais existé, après que la ville le long du fleuve eut été rasée pour permettre la construction de l'autoroute et la ville reconstruite, sans plan d'urbanisme, sur le plateau du Roule ;
- enfin, les mobilités au sens large, c'est-à-dire circulation et stationnement mais aussi transports en commun, modes doux, voies piétonnières.

Cette rénovation est importante aussi pour la Métropole car elle concerne un quartier en balcon au-dessus de la Confluence, à quelques centaines de mètres à vol d'oiseau de la Presqu'île et elle viendra compléter la requalification de tout ce secteur en pleine mutation qui constituera l'entrée sud de l'agglomération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Barret, je mets le dossier aux voix. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller BARRET.

N° 2017-2528 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Bron - Secteur Raby - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Les Terrasses - Approbation du programme des équipements publics (PEP) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2528. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'adopter et d'approuver le programme des équipements publics de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Les Terrasses située sur la Commune de Bron. Ce dossier a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu deux minutes pour le groupe Europe, Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Monsieur le Président, chers collègues, nous soutenons le projet de la ZAC des Terrasses sur l'ancienne caserne Raby de Bron, tant dans son programme que dans sa composition urbaine.

Nous approuvons le programme des équipements publics présentés mais avons toutefois une inquiétude concernant l'accessibilité en transports en commun de ce futur grand quartier qui comptera plus de 900 logements, des emplois, des équipements publics, des commerces. Dans les équipements d'infrastructures

mentionnés dans le rapport sont listés les réseaux de voirie et de chauffage urbain mais aucune mention de la ligne forte proche de transports en commun, inscrite au SCOT sur la route de Genas en tant que ligne forte du centre-est, ni référence à une éventuelle passerelle pour un mode lourd et les modes actifs qui relierait le pôle hospitalier à ce nouveau quartier, un projet régulièrement évoqué à Bron.

Nous souhaitons donc que ces enjeux importants puissent être traités dans le cadre du projet, en lien bien sûr avec le SYTRAL.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Conseiller délégué LONGUEVAL : Merci, monsieur le Président. Je ne ferai pas cinq minutes mais une courte intervention pour mettre en avant ce grand projet pour la Commune de Bron et pour la Métropole puisque c'est un site où il est prévu, en lieu et place de la gendarmerie Raby sur 16 hectares, de l'ordre de 1 000 logements familiaux soit 2 000 à 2 300 nouveaux habitants pour Bron.

Il est prévu bien entendu, le long du boulevard Laurent Bonneval –j'en ai parlé tout à l'heure– une façade économique susceptible de protéger les secteurs d'habitation qui seront situés plus en retrait.

Il faut dire que c'est un site, à la fois privilégié car très proche du cœur de la Métropole, à proximité du plus grand secteur hospitalier de la région, avec les hôpitaux Neuro, Cardio et HFME, aussi Desgenettes et le Vinatier qui sont tout près, mais c'est aussi un site complexe parce qu'il est à proximité du boulevard et sur trois plateaux. Il a une topographie attractive mais en même temps pas forcément facile à aménager.

Ce projet de délibération traite du programme d'équipements publics qui pèse pour près de 12 M€. C'est l'aménageur, Lyon Métropole Habitat (LMH), qui en assume la plus grande partie. La Métropole, quant à elle, va assumer la maîtrise d'ouvrage des carrefours d'entrée ainsi qu'une participation sur la voirie, sachant que c'est aussi un site qui préserve la place de la nature et des espaces verts avec un grand parc central sur plus de 20 000 mètres carrés. Il faut dire aussi que ce site est raccordé au réseau de chauffage urbain ; c'est également important.

Je termine au même sens que l'intervenante précédente pour rappeler l'enjeu et l'importance du projet à l'étude puisque la question de la passerelle modes doux est à l'étude par le SYTRAL, donc ce n'est pas dans le programme des équipements publics dans le sens où c'est une étude de faisabilité pour demain. Je souhaite effectivement dire que cette étude est importante et que cela comprend un enjeu majeur puisque cette passerelle doit relier le site Raby aux hôpitaux.

Quand à la ligne centre-est, elle n'apparaît pas dans le programme des équipements publics dans le sens où elle est indépendante du site Raby puisqu'elle passe sur la route de Genas et cela est une autre problématique qui n'est pas forcément comprise dans ce programme des équipements publics.

Bien entendu, nous y sommes favorables et notre groupe votera cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Longueval. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2017-2530 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Vaulx en Velin - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Mas du Taureau - Modification - Bilan de la concertation préalable - Prise en considération du processus d'évaluation environnementale - Approbation du dossier de création de la ZAC modificatif - Lancement de la consultation d'aménageurs - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Gomez a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2530. Monsieur Gomez, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOMEZ, rapporteur : Monsieur le Président, une délibération sur la ZAC du Mas du Taureau sur la modification de son périmètre, le bilan de la concertation préalable et la prise en considération du processus d'évaluation environnementale. Il y a eu un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le GRAM.

Mme la Conseillère IEHL : Cher Président et chers collègues, je vais commencer mon intervention par une citation : "Aucune observation n'a été formulée dans le registre de mise à disposition du public à l'hôtel de Métropole. Deux contributions ont été déposées dans le registre de mise à disposition du public à l'hôtel de ville de Vaulx en Velin".

Cette intervention vaut aussi pour le bilan de concertation de La Mulatière. C'est ce type de remarque que l'on retrouve presque systématiquement dans les rapports liés aux bilans de concertation pour des opérations de renouvellement urbain dans les quartiers en politique de la ville. Et qui s'en étonnerait ? Les dossiers mis à disposition du public requièrent un niveau d'expertise technique qui n'est pas donné à tout un chacun.

Dès lors, pourquoi continuer à ne donner que ce type d'information dans ces rapports. Certes, il s'agit de procédures réglementaires mais cela n'a plus aucun sens, eu égard aux populations concernées. Nous savons que des démarches de concertation par ailleurs plus participatives sont généralement mises en place en parallèle avec les habitants. Or, nous ne disposons d'aucune information ou de bilan de ces démarches au long cours.

Il serait pourtant instructif de connaître le niveau d'implication, par exemple, des conseils citoyens. Comment sont-ils informés eux-mêmes des avis de l'autorité de l'environnement ? Quel retour ont les participants des propositions qu'ils ont formulées, éventuellement lors d'ateliers. Comment sont-ils accompagnés ? Quels appels d'offres de marchés publics sont lancés et pour quels montants pour recruter des cabinets sollicités, par exemple, pour une assistance à maîtrise d'ouvrage ? Toutes ces données qui nous font défaut aujourd'hui dans nos délibérations seraient pourtant fort utiles pour mesurer les avancées en termes de co-conception, de co-construction, puisque ces termes sont devenus à la mode dans les opérations de rénovation urbaine, les méthodes employées pour stimuler la participation aux projets qui les concernent directement, je pense notamment aux plus exclus, et pour l'amélioration de leur cadre de vie et du vivre ensemble.

Nous souhaiterions, à l'avenir, pouvoir disposer de ces informations lors des rapports sur ces sujets et peut-être également d'ateliers annuels d'évaluation à l'intention des élus et qui pourraient être proposés, par exemple, par la direction de la prospective, la plus à même d'aborder ces questions méthodologiques.

Nous voterons ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Deux minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Monsieur le Président, chers collègues, nous souscrivons tout à fait aux objectifs du projet de la ZAC du Mas du Taureau, notamment d'un projet ambitieux d'éco-quartier. La Duchère a obtenu, en son temps, un label d'éco-quartier, le projet du Mas du Taureau, autre quartier prioritaire de la politique de la Ville, doit lui aussi être exemplaire sur les enjeux de la transition écologique et solidaire en renouvellement urbain. Cela passe notamment par une amélioration de la desserte en transports en commun et de l'accessibilité à vélo. Vous voyez que nous avons quelques sujets de prédilection ce soir concernant les opérations d'urbanisme.

Concernant les transports en commun, les études sont actuellement en cours pour une desserte par une ligne forte, qui pourrait être le prolongement du tram T1 depuis la Feyssine. C'est un projet très intéressant que nous soutenons pour améliorer la desserte de toute la Grande île (que ce soit Villeurbanne/Saint-Jean et Vaulx en Velin nord/Mas du Taureau) et participer ainsi au désenclavement de ces quartiers, relier les campus de Vaulx en Velin et de La Doua, offrir une liaison rapide et efficace entre Vaulx en Velin/Villeurbanne et Lyon.

Nous voterons bien sûr cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Conseiller GOMEZ : Monsieur le Président, chers collègues, d'abord mes remerciements à notre collègue, madame la Vice-Présidente Béatrice Vessiller, pour son intervention.

Aussi je dirai à notre collègue, madame Iehl, que son expression aurait été peut-être plus intéressante si elle avait participé à la réunion de concertation qui a réuni plus d'une centaine de personnes, en novembre, dans la salle du Conseil municipal, justement sur le contenu de cette ZAC et j'espère qu'elle n'insulte pas l'intelligence des Vaudais et des Vaudaises sur leurs capacités à comprendre des documents techniques.

À cette heure avancée de notre séance, j'essaierai de faire court mais il était difficile, si ce n'est impossible, pour les représentants vaudais à la Métropole, de ne pas prendre la parole sur cette délibération car, derrière le programme de renouvellement urbain du Mas du Taureau à travers ses différents outils, la ZAC ou le NPNRU principalement, ce n'est pas simplement l'histoire de Vaulx en Velin que l'on écrit, c'est l'histoire de notre Métropole que l'on enrichit, c'est le sens de l'action publique que l'on affirme.

Sans y être forcément allé, tout le monde connaît le Mas du Taureau, tout le monde en a une représentation, surtout peut-être d'ailleurs ceux qui n'y sont jamais allés. Ce quartier de notre ville, de notre Métropole, est entré dans notre histoire nationale et notre inconscient collectif un soir d'octobre, il y a vingt-sept ans déjà. Par le pire, il devint porteur du meilleur, de nouveaux espoirs par la mise en place de nouveaux outils d'intervention publique, par la définition de nouvelles politiques, d'une nouvelle dimension des territoires, de leurs interactions inévitables et de nouvelles solidarités nécessaires. Pourtant, en raison de choix par d'autres, en d'autres temps, ce quartier initiateur de la politique de la Ville en aura peu profité. Quand finalement un projet fut proposé, il ne s'agissait rien d'autre que de recréer une cité dortoir, dense et fermée sur elle-même, annonciatrice, par son échec prévisible, de la génération suivante de programmation ANRU. En termes d'ambition ou de respect des habitants, cela se posait là : on rénoverait mais on ne renouvelait pas.

La délibération que nous nous apprêtons à voter –en tout cas, je l'espère– veut porter cette ambition. Celle d'un quartier non seulement rénové mais aussi renouvelé, un quartier à vivre, en articulation avec le reste de Vaulx en Velin mais aussi ouvert sur la Métropole dans les deux sens, sortant mais aussi entrant.

Cette ambition, la Ville de Vaulx en Velin la porte, bien sûr. Mais nous ne pourrions pas le faire seul. Nous bénéficierons –je l'espère– du plein soutien de l'État ou du SYTRAL et, par cette délibération, nous pouvons déjà dire que nous bénéficierons, dans cette ambition, de l'engagement entier et sincère de la Métropole. Pour cela, je veux aussi remercier les services que nous avons beaucoup sollicités et le Vice-Président Michel Le Faou qui est un acteur mais aussi, je le crois, un avocat actif de ce projet.

Entre juin 2016 et mars 2017, la Métropole de Lyon a réalisé une étude de positionnement économique afin de redéfinir la programmation de la ZAC du Mas du Taureau dans un objectif affirmé de diversification des fonctions urbaines, de reconquête de l'image du quartier et de promotion territoriale. Cette étude met en évidence des difficultés propres aux quartiers en politique de la Ville. Elle démontre aussi que le site du Mas du Taureau, au cœur de la Grande île, dispose d'atouts sur lesquels un projet peut s'appuyer pour une transformation durable : la présence de lycées, d'un campus, la forte présence de l'économie productive, un taux de création d'entreprises conforme à la moyenne de la Métropole, une desserte autoroutière et périphérique immédiate et la jeunesse de notre population.

Ce sont ces atouts qui nourrissent aujourd'hui le projet de renouvellement urbain qui vous est proposé via cette délibération :

- porter une volonté de mixité sociale, par une diversification amplifiée de l'habitat : un programme d'habitat neuf réparti en petites unités s'inscrira dans un espace urbain mais aussi paysager et environnemental, notamment en s'appuyant sur les traces des anciennes îlons du Rhône et de type éco-quartier ;
- développer et rénover les équipements publics, notamment les écoles mais aussi la création d'une médiathèque qui sera une réalisation de Rudy Ricciotti, l'architecte du Mucem, une politique d'équipements publics mise en œuvre sans attendre pour assurer ainsi le succès des prochaines étapes du renouvellement urbain ;
- désenclaver le quartier par une offre forte de transports et un continuum universitaire, une offre de formation en interface avec la ZAC Hôtel de Ville et qui a vocation à essaimer sur le territoire, entre le campus de Vaulx en Velin et celui de Villeurbanne et l'intégration de services et lieux de vie étudiante dans le nouveau quartier du Mas pour en faire un levier de transformation urbaine et sociale ;
- enfin, permettre le développement économique avec la création d'une offre d'accueil à vocation artisanale, sur 25 000 mètres carrés et qui viendra en complémentarité d'une offre commerciale de proximité restructurée.

Un développement urbain apaisé conjugue maîtrise de la densité urbaine, développement économique et préservation du paysage naturel, services aux habitants. C'est cela qui a pu être posé et entendu par les partenaires.

Le projet s'adosse sur le développement d'une ligne structurante de transports en commun, dont personne n'ignore que pour les Vaudais qui attendent un métro promis pour 1975, elle ne peut se traduire que par une ligne de tramway.

Nous voulons construire un projet de ville inscrite dans la dynamique métropolitaine et qui dialogue avec elle-même : une ville qui se vit au quotidien, dans laquelle les dynamiques urbaines, sociales, économiques, environnementales, associatives interagissent entre elles, autour et par les habitants. Être une commune en politique de la ville n'est pas un objectif, c'est un moyen, nous devons sortir des logiques dé-structurantes héritées d'erreurs que nous ne voulons pas juger anachroniquement mais que nous ne devons pas répéter.

Nous ne pouvons plus continuer à attendre. Seule l'ambition est à la hauteur de l'attente des Vaudaises et des Vaudais. Nous ne pouvons pas ne pas être à la hauteur des Vaudaises et des Vaudais, nous ne pouvons pas manquer d'ambition.

M. LE PRESIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GOMEZ.

N° 2017-2429 - éducation, culture, patrimoine et sport - Adhésion de la Métropole de Lyon à l'association Pôle en scènes - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-2429. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, avis favorable de la commission pour l'adhésion de la Métropole de Lyon à l'association Pôle en scènes, née de la fusion de l'Espace Albert Camus et du Pôle Pik à Bron et pour la désignation d'un représentant.

M. LE PRESIDENT : Afin de procéder à la désignation de notre représentant, je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

**Désignation d'un représentant au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration
de l'association Pôle en scènes**

(Dossier n° 2017-2429)

M. LE PRESIDENT : La Métropole dispose d'un représentant au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association Pôle en scènes Je vous propose la candidature de madame Myriam PICOT.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absences d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N° 2017-2430 - éducation, culture, patrimoine et sport - Conseil d'administration du Musée des Confluences - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-2430. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Il s'agit de la désignation d'un représentant au Conseil d'administration du Musée des Confluences, suite à la désignation de Georges Képénékian comme représentant de la Ville de Lyon. Avis favorable de la commission.

Adopté à l'unanimité.

**Désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration
du Musée des Confluences**

(Dossier n° 2017-2430)

M. LE PRESIDENT : La Métropole dispose d'un représentant au sein du conseil d'administration du Musée des Confluences. Je vous propose la candidature de madame Sarah PEILLON.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absences d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N° 2017-2431 - éducation, culture, patrimoine et sport – Lyon 3° - Conseil d'administration du collège Raoul Dufy - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2431. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, c'est la désignation de représentants du Conseil au sein du collège Raoul Dufy. Avis favorable de la commission.

**Désignation de représentants au sein du conseil d'administration
du collège public Raoul Dufy à Lyon 3°**

(Dossier n° 2017-2431)

M. LE PRÉSIDENT : La Métropole dispose d'un représentant au sein du conseil d'administration du collège public Raoul Dufy à Lyon 3°. Je vous propose les candidatures suivantes :

- M. Eric DESBOS, titulaire,
- Mme Anne BRUGNERA, suppléante.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant les deux candidatures aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2017-2433 - éducation, culture, patrimoine et sport - Rapport des délégués de services publics - Activité de restauration scolaire dans les collèges - Sociétés Scolarest - Elios - Mille et Un repas – SHCB - Coralys – Exercice 2016 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-2433. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : C'est juste une explication de vote : nous nous abstenons sur ce rapport puisque nous avons toujours voté contre les délégations de service public concernant les collèges.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous demande de bien vouloir me donner acte de la communication de ce rapport.

(Acte est donné, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain s'étant abstenu).

N° 2017-2434 - éducation, culture, patrimoine et sport - Lecture publique - Soutien aux bibliothèques des communes de moins de 12 000 habitants - Convention de délégation de gestion entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon - Convention type avec les Communes bénéficiaires - Convention de partenariat avec l'Etat - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-2434. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, je vais faire une introduction commune pour ce rapport et celui qui suit concernant les enseignements artistiques.

Je vous rappelle qu'il s'agit de deux compétences obligatoires de la Métropole en matière culturelle. Ensemble, ces délibérations donnent à voir les orientations de la Métropole de Lyon pour la diffusion de la culture sur tous nos territoires. Elles ont fait l'objet d'une large concertation avec les communes et avec les professionnels. Je remercie d'ailleurs les Maires et leurs adjoints pour leur participation et leur attachement à ces services culturels de proximité qui maillent largement notre agglomération. Je remercie également les services de la culture de la Métropole pour leur implication sans faille sur ces dossiers.

En ce qui concerne la lecture publique, la loi confie à la Métropole la responsabilité du soutien aux bibliothèques des communes de moins de 10 000 habitants ; nous avons choisi de maintenir le seuil de 12 000 habitants que retenait le Conseil départemental pour notre intervention. Ce sont désormais 40 bibliothèques/médiathèques qui sont concernées.

Notre schéma métropolitain s'attache à défendre trois objectifs :

- maintenir et conforter les services concernés par la compétence obligatoire ;
- favoriser la mise en réseau et le partage de bonnes pratiques pour l'ensemble de la Métropole ; nous allons notamment proposer une offre de formation, des outils numériques ou des actions culturelles complémentaires de celles des établissements pour diversifier les services aux habitants ;
- enfin, accompagner les Conférences territoriales des Maires intéressées par des coopérations intercommunales en réponse à la proposition n° 19 du pacte de cohérence métropolitain.

Pour la mise en œuvre, il est proposé de déléguer la gestion de certaines missions à la bibliothèque municipale de Lyon, dont l'excellence et l'expertise sont reconnues au plan national, pour une durée de cinq ans, renouvelable tacitement douze mois.

La Métropole et chacune des Communes bénéficiaires contractualisent leurs partenariats par des conventions bilatérales. Le dernier document définit nos engagements vis-à-vis de l'Etat et du Ministère de la culture qui assurent l'évaluation des politiques de lecture publique.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie. La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes d'intervention pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller délégué POUZOL : Monsieur le Président et chers collègues, cette intervention vaut pour la délibération concernant la lecture publique et celle concernant l'enseignement artistique car les deux ambitions produisent les mêmes effets. Nous avons hérité ces dispositifs du Département du Rhône. Le soutien de cette collectivité pour les Communes de moins de 12 000 habitants est réel. Les habitudes étaient positives en faveur de tous les publics et surtout l'accessibilité aux sources des savoirs bénéficie à l'ensemble des territoires. Cette accessibilité est une des garanties de la cohésion sociale.

L'enjeu était donc de pouvoir maintenir, voire enrichir le service rendu aux bibliothèques et, in fine, à leurs usagers. Le plan d'actions qui nous est présenté aujourd'hui nous laisse penser que l'objectif sera atteint dès lors qu'il sera mis en application. Ainsi, l'efficacité du service rendu par une bibliothèque ou une médiathèque se mesure à la qualité de son fonds documentaire, à son renouvellement et à la dynamique de son animation culturelle qui se doit d'être structurée et professionnelle.

La continuité du service de prêt, l'accès à des ressources numériques, l'animation des coopérations et même des coopérations intercommunales volontaires nécessaires et qui doivent être attentivement accompagnées, toutes ces orientations nous permettront de répondre aux objectifs de lecture publique, qui sont eux-mêmes une des expressions de grands principes républicains qu'il est important d'actionner, notamment sur des territoires en politique de la ville ou en veille active.

La gratuité du prêt reste un principe fondamental, tout comme l'égalité d'accès à l'information. Dans un contexte budgétaire contraint, nous devons nous engager et veiller à préserver cela dans toutes nos communes et ce schéma nous y aidera. Car, oui, ces orientations sont concrètes et leur pertinence peut être mesurée à l'aune de l'écho important qu'elles ont rencontré dans nos communes.

Comme les enseignements artistiques, la lecture publique a fait l'objet d'une proposition au pacte de cohérence métropolitain à laquelle 53 Communes ont adhéré. Faisant suite à la présentation des dispositifs en Conférence territoriale des Maires, les commissions thématiques se sont mises en place associant les élus et les cadres référents des équipements en commune. Au final, une petite vingtaine de réunions ont été tenues sur les territoires. Cet engouement aura généré une nouvelle ambition dans les communes, celle de pouvoir consolider leurs acquis et surtout d'imaginer une nouvelle approche des métiers et des services au sein de l'équipement mais aussi dans l'intercommunalité. Cette réponse, cette dynamique de projet et de coopération entre Communes est très positive et nous expose d'autant plus à une obligation de résultats.

Les premières actions semblent aller dans ce sens, la présence de la Métropole dans les communes se trouve renforcée, elle est lisible et l'appropriation par la Métropole des enjeux de territoire sur ce champ d'actions est somme toute plus forte. De réelles initiatives sont engagées comme celle du prix du lecteur pour la Fête du Livre de Bron qui résonnera jusque dans le Val de Saône, initiative évidemment bienvenue mais qui n'est qu'un exemple.

Le schéma ne fait que commencer. Sa pleine réussite dépendra de notre capacité à redescendre sur les territoires, via les Conférences territoriales, pour faire un premier bilan et surtout d'écrire avec justesse et réalité les projets qui l'animeront dès 2018. Nous pouvons nous fixer pour objectif d'user demain ou après-demain voire après après-demain d'une seule et même carte d'adhésion à l'échelle de la Métropole et de ces 57 équipements culturels. Les fonds seraient ainsi accessibles de façon universelle et sans frontière, ce qui me semble le sens même d'une politique culturelle.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N° 2017-2435 - éducation, culture, patrimoine et sport - Schéma métropolitain des enseignements artistiques 2018-2021 - Approbation - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-2435. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : À la suite de la lecture publique, nous étudions maintenant le schéma métropolitain des enseignements artistiques pour les années 2018-2021, que je porte ici aux côtés de Loïc Chabrier, Conseiller délégué aux enseignements artistiques.

La Métropole a la chance de disposer d'un tissu associatif et municipal tout à fait remarquable avec 74 établissements largement répartis dans nos territoires, dont deux établissements ressources : le Conservatoire de Lyon et l'École nationale de musique, danse et art dramatique de Villeurbanne. Ces établissements concernent plus de 23 000 élèves et près de 33 000 enfants touchés par des actions en milieu scolaire. C'est à la fois un enjeu d'éducation, de transmission et d'inclusion pour notre politique culturelle. C'est aussi un secteur économique avec près de 900 emplois équivalents-temps plein dont les trois quarts sont des enseignants.

Le projet de schéma était joint à l'ordre du jour de notre séance. Après son approbation, chacune des Communes en sera destinataire, alors je ne vais pas citer ici les 43 actions retenues mais rappeler seulement les trois axes principaux du schéma :

- tout d'abord, c'est le projet personnel des élèves qui est au cœur du document. Il s'agit de favoriser l'élargissement des publics touchés, à la fois en nombre mais aussi dans leur diversité ;
- le deuxième axe concerne les écoles elles-mêmes, afin de construire un véritable projet territorial d'éducation artistique. Il s'agit de penser la pratique dans tous les temps de la vie ;
- le dernier axe du schéma favorise les coopérations dans la continuité du pacte de cohérence, en accompagnant les établissements, les Communes ou les Conférences territoriales des Maires volontaires. Un accent particulier est porté à l'investissement d'instruments et de matériels pédagogiques avec la création d'une plateforme de mutualisation ou à la continuité des parcours avec un suivi individualisé partagé entre toutes les écoles.

Enfin, toujours pour prendre en compte les spécificités des établissements, nous souhaitons moduler les subventions de fonctionnement. Une base fixe proportionnelle à la masse salariale représentera 75 % de

l'enveloppe globale, les 25 % restants découleront de critères qualitatifs en fonction de l'activité et des projets de chaque structure, avec une application progressive.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Picot. Quatre minutes pour le groupe Parti radical de gauche (PRG).

Mme la Conseillère HOBERT : Intervention retirée, monsieur le Président, mais nous voterons plus, plus, plus.

M. LE PRESIDENT : Juste un petit mot tout de même pour dire que ce rapport est, malgré le peu d'interventions, extrêmement important puisqu'on écrit une vraie politique publique dans la Métropole autour du schéma de l'enseignement artistique. C'est un vrai cadre politique et je pense que c'est important de le souligner.

Je voudrais remercier Michel Rotterdam et son équipe, avec Myriam Picot, qui ont beaucoup travaillé avec les Communes. Je me dis toujours, dans une semaine, s'il faut trouver au moins deux raisons d'avoir fait la Métropole –deux raisons par semaine, cela en fait finalement pas mal à la fin de l'année !–, j'en ai trouvé plus que deux cette semaine. En tout cas, sur la culture, j'ai trouvé cela et j'ai trouvé aussi –puisque nous étions avec Myriam Picot, à l'auditorium cette semaine, pour accompagner Démos– Démos où, dans un dispositif qui dure trois ans, nous accompagnons, avec des partenaires, des enfants de quartiers en politique de la ville qui, pendant trois ans, vont apprendre de beaux instruments de musique, dans un mouvement collectif. Et s'il y avait une raison de faire la Métropole, celle-ci pourrait en être une.

Je vous remercie.

Ce projet fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

Dans le **b) - Subventions aux établissements du 1° - Les actions incitatives** de la section **III - Les modalités d'intervention de la Métropole** de l'exposé des motifs, il convient de lire :

"Concernant les subventions de fonctionnement portant sur les activités pédagogiques, actions culturelles, éducatives, territoriales récurrentes des établissements, le schéma propose la mise en place des critères suivants :

- 75 % de l'enveloppe financière globale de la Métropole sont affectés à l'attribution d'une subvention de base, proportionnelle à la masse salariale de l'établissement,
- 25 % de l'enveloppe financière globale de la Métropole sont affectés à la bonification de la subvention de base, déterminée en fonction de critères qualitatifs issus du schéma.

Des aides incitatives et dégressives sur 3 années pourront en outre être attribuées pour soutenir l'impulsion de nouveaux projets visant à transformer le modèle de l'établissement.

La subvention de fonctionnement versée par la Métropole ne pourra excéder celle(s) versée(s) par la (les) commune(s) (hors mise à disposition de locaux)."

au lieu de :

"Concernant les subventions de fonctionnement portant sur les activités pédagogiques, actions culturelles, éducatives, territoriales récurrentes des établissements, le schéma propose la mise en place des critères suivants :

- une subvention de base proportionnelle à la masse salariale de la structure représentant 80 % de la subvention,
- la subvention de base sera bonifiée en fonction de critères qualitatifs portant sur le projet et l'activité de l'établissement,
- des aides incitatives et dégressives sur 3 années pour impulser la transformation des modèles existants.

La subvention de fonctionnement versée par la Métropole ne pourra excéder celle(s) versée(s) par la (les) commune(s) (hors mise à disposition de locaux)."

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N° 2017-2436 - éducation, culture, patrimoine et sport - Nuits de Fourvière - Approbation de la convention d'objectifs et de moyens 2018-2022 pour l'organisation du festival - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-2436. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Il s'agit de la convention d'objectifs et de moyens des Nuits de Fourvière pour les années 2018-2022. Je ne vais pas vous présenter de nouveau notre grand festival d'été. Aujourd'hui, la délibération vous propose cette convention d'objectifs et de moyens avec la régie personnalisée. Elle précise les conditions de mise à disposition du site antique et des locaux. Elle prévoit l'attribution de subventions selon le principe d'annualité budgétaire. Surtout, elle fixe les objectifs culturels et artistiques de l'événement partagés avec la Métropole. Elle précise des indicateurs de suivi qui permettront de mesurer effectivement l'activité de la régie. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Picot. Cinq minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM)

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller BERTHILIER : Monsieur le Président, je vais transformer l'intervention en explication de vote, simplement pour dire que nous votons mais, comme nous avons évoqué le sujet à plusieurs reprises en commission avec madame Picot qui nous a répondu, mais que nous avons une vigilance sur le fait que les publics les plus éloignés du festival puissent encore davantage qu'aujourd'hui, même s'il y a un effort qui est fait, y accéder et qu'une vigilance particulière soit apportée sur la façon dont les VIP sont traités dans l'amphithéâtre pour qu'il n'y ait pas de distinction avec les autres publics. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Madame Picot, vous voulez dire un mot ?

Mme la Vice-Présidente PICOT : Je vais lui redire ce que nous avons déjà évoqué en commission, à savoir que les Nuits de Fourvière et la Métropole sont tout à fait attentifs aux publics éloignés puisqu'il y a, notamment par le biais de l'association Culture pour tous, des places réservées aux bénéficiaires du RSA ; il en est de même de la Métropole qui met aussi des places au profit des bénéficiaires du RSA.

Quant au traitement VIP, il faut dire que l'économie des Nuits de Fourvière repose notamment sur la vente des places village. Ces places village sont achetées assez cher par les entreprises notamment de notre territoire. Elles attendent forcément un traitement particulier pour leurs clients. Les Nuits de Fourvière participent ainsi de l'activité économique de la Métropole, non seulement avec les villages vendus aux entreprises, avec les partenaires ou les mécènes. Mais, en plus, les Nuits de Fourvière font travailler de manière importante de nombreuses entreprises de la région. Ces recettes aident à la création et abondent les fonds propres du festival. C'est un modèle vertueux alors que la subvention –vous le savez– représente chaque année une part de moins en moins importante dans le budget du festival.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Picot. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N° 2017-2438 - éducation, culture, patrimoine et sport - Sainte Foy lès Lyon - Association Compagnie Maguy Marin - Attribution d'une subvention d'équipement pour l'extension et la mise aux normes du Centre d'art Ramdam - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-2438. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Il s'agit d'une subvention d'équipement de 54 000 € pour la rénovation et l'extension du centre d'art Ramdam. Je rappelle que ce centre a été créé par Maguy Marin en 1997 à Sainte Foy lès Lyon et mis à la disposition gracieuse de l'association Ramdam. C'est un lieu ouvert à la création et à la recherche artistique, accessible tant aux professionnels qu'aux amateurs. Cette rénovation est financée à 40 % par les fonds propres de Maguy Marin, à 30 % par l'Etat et à 15 % chacune par la Région et la Métropole. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GILLET : Monsieur le Président, une courte intervention pour vous dire que la Ville de Sainte Foy lès Lyon apporte un soutien total à l'association Ramdam et évidemment à ce rapport relatif à une subvention de 54 000 €. La mise aux normes des bâtiments existants et la transformation d'un local de stockage en un plateau de création artistique de 170 mètres carrés sont nécessaires.

Madame Maguy Marin, chorégraphe de renommée internationale, a acheté en 1997 à Sainte Foy lès Lyon une ancienne scierie pour en faire un centre d'art. Aujourd'hui, l'infrastructure actuelle comporte deux plateaux dédiés à la création : le studio Raymonde Zerdis de 240 mètres carrés et le studio Roger Acadéro de 80 mètres carrés ainsi que des mètres carrés pour la réception, la restauration et l'administration.

L'ensemble des bâtiments existants accueille dix fois par an du public dans des conditions très précaires. La commission de sécurité, lors des visites de site, a émis des réserves quant à l'ouverture de cet espace au public. Ces travaux de mise en conformité doivent être réalisés le plus tôt possible. Ces dépenses concernent la sécurité et non le confort.

Madame Maguy Marin et l'association Ramdam prévoient la création d'un plateau supplémentaire, atelier de création de 170 mètres carrés modulable en deux ou trois studios. Ce nouvel espace a pour but de répondre aux objectifs que s'est fixés l'association, en accord avec les partenaires institutionnels :

- l'accueil en résidence en lieu pluridisciplinaire,
- la formation et l'éveil lieu de ressource,
- être un laboratoire et une fabrique de recherche artistique,
- l'aide et le partage d'expériences,
- l'aide à la diffusion et à la mise en réseau,
- encourager et accompagner les compétences artistiques et les recherches interdisciplinaires, y compris les sciences et la philosophie,
- être un lieu de synergies entre processus de création et public.

Quelques chiffres pour finir : en 2016, Ramdam c'est 660 adhérents à l'association, 1 650 entrées du public, 14 compagnies reçues dans le cadre de ses résidences et 23 dans le cadre des espaces de travail.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N° 2017-2441 - éducation, culture, patrimoine et sport - Collèges publics - Contrats d'objectifs tripartites - Convention cadre Rectorat et Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2441. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, c'est une délibération qui concerne les contrats d'objectifs tripartites entre la Métropole, les établissements scolaires, donc les collèges et l'Education nationale. On a cinq premiers contrats dans cette première signature, c'est une autorisation, pour le Président bien évidemment, de les signer. Pour l'année prochaine, on prévoit des contrats pour 24 collèges métropolitains. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Desbos. Deux minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller BERTHILIER : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci. Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2017-2442 - éducation, culture, patrimoine et sport - Organisation d'un voyage de mémoire à Auschwitz-Birkenau - Année scolaire 2017-2018 - Convention de groupement de commandes avec le Département du Rhône - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2441. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, le dossier numéro 2017-2442 concerne l'organisation d'un voyage mémoire à Auschwitz-Birkenau, comme toutes les années ; cette année, cela se passera au mois d'avril. Comme toutes les années, c'est un voyage qui se fait avec le Département du Rhône. C'est un voyage très important pour nous, pour la mémoire, pour ne pas oublier. Merci, monsieur le Président. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Desbos. Deux minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Simplement pour dire, monsieur le Président, que nous approuvons ces initiatives, que nous souhaiterions avoir plus d'éléments sur les collègues qui ont participé à ce type de voyage depuis la création de la Métropole. Il apparaît qu'il y a certaines difficultés sur la participation actuelle des collègues et plus de difficultés pour avoir des collègues candidats et ce serait bien que les élus qui siègent dans les collèges soient plus fréquemment sollicités pour pouvoir aborder ces questions avec les principaux, avec les parents d'élèves, ce qui aiderait peut-être à faire avancer le travail qui est nécessaire pour ce type de voyage, dont nous avons pu remarquer dans nos collèges qu'il était très utile.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Burricand. Trois minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller BERTHILIER : Monsieur le Président, chers collègues, comme chaque année depuis la création de la Métropole de Lyon, nous voterons cette délibération permettant l'organisation du voyage-mémoire à Auschwitz-Birkenau.

Je voudrais d'ailleurs m'associer aux remarques de madame Burricand qui me semblent intéressantes de retenir.

Il est toujours utile de s'interroger sur le sens d'un tel voyage. Est-ce bien nécessaire d'aller si loin, plus de soixante-dix ans après ? Pourquoi ne pas aborder les autres crimes et génocides de l'Histoire ? Ces questions sont parfois relayées par les collégiens eux-mêmes. Elles sont légitimes si elles tendent à comprendre les idéologies de la haine de l'autre, de la traite d'humains vus comme inférieurs, si elles ont pour objet de reconnaître toutes les souffrances vécues dans l'Histoire. Les professeurs savent y répondre et la Métropole soutient beaucoup d'autres projets mémoriels et de lutte contre le racisme.

Mais cette question est nauséabonde s'il s'agit d'opposer les victimes, d'organiser une concurrence victimaire morbide. C'était d'ailleurs déjà un des enjeux du procès Barbie, il y a trente ans à Lyon entre la défense, d'une part, et l'accusation et les parties civiles, d'autre part. Il s'agissait de condamner pour la première fois en France pour crime contre l'Humanité. Il s'agissait de faire reconnaître la spécificité de la Shoah : l'élimination systématique et industrialisée des Juifs d'Europe, des enfants aux personnes âgées. Tuer des individus non pas pour leurs idées ou leurs combats mais simplement parce qu'ils sont nés. Cela ne s'est pas simplement passé dans l'Europe de l'est mais chez nous, en France et particulièrement, dans la région lyonnaise.

Cette concurrence mémorielle est donc une injure faite aux victimes de tous les crimes de l'Histoire. Et ne serait-ce que pour cette raison, ce voyage est nécessaire. Il est nécessaire aussi parce que le récit ne suffit pas tout restituer. Vous me permettez de citer ici Elie Wiesel dans son témoignage au procès Barbie :

"Les mots manquent... Comment dire... Comment raconter la nuit ? Je ne sais pas. Comment raconter la sélection à l'arrivée à Auschwitz ? Je ne sais pas. Comment raconter l'enfant que l'on sépare de son père ? Je ne sais pas. Comment raconter la douleur muette d'une petite fille qui a peur de pleurer ? Je ne sais pas. Comment raconter les cortèges infinis qui traversaient le paysage polonais, des hommes, des femmes, des enfants, des rabbins et des fous, des marchands et leurs clients ? Comment raconter leur mort ? Je ne sais pas."

Mesdames et messieurs, aller à Auschwitz, c'est faire l'expérience de l'enfer, c'est ressentir la présence de ces vies assassinées au nom de l'idéologie nazie. Pour les collégiens, comme pour les élus qui les accompagnent –et j'invite mes collègues qui n'y sont jamais allés à prendre le temps de le faire–, c'est une expérience qui marque à vie et cela peut même devenir une obsession. Nous sommes aujourd'hui confrontés à la disparition des témoins mais les historiens prennent le relais. Il faudra envisager l'évolution du format du voyage pour l'élargir à d'autres lieux de mémoire et tenter de le relier à l'actualité de l'Europe née des décombres de la Seconde guerre mondiale mais dont les vieux démons ressurgissent régulièrement.

Le passé doit éclairer le présent et l'avenir. Car oui, l'antisémitisme est vivace, oui, il tue encore aujourd'hui. Car c'est la haine du Juif qui fit envoyer Barbie aller chercher, par un matin de printemps, 44 enfants et leurs accompagnateurs dans la paisible colonie d'Izieu pour qu'ils soient gazés, pour la plupart dès leur arrivée à Birkenau. Et c'est la même haine du Juif qui motiva un terroriste, Mohamed Merah à tuer des enfants dont une petite fille à bout portant d'une balle dans la tête dans la cour d'une école. Ne l'oublions jamais. Car ce qui menace notre société, c'est l'oubli, l'indifférence à ces crimes qui sont la négation même de l'Humanité.

Mes derniers mots seront ceux d'Elie Wiesel : "Le tueur tue deux fois, la première fois en donnant la mort, la seconde en essayant d'effacer les traces de cette mort. Nous n'avons pas pu éviter la première mort, il faut à tout prix empêcher la seconde. Cette mort-là serait de notre faute."

(Applaudissements de l'assemblée).

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Berthilier, pour ces propos auxquels nous souscrivons collectivement. Merci aussi, madame Burricand, de vos demandes et vos messages et je pense qu'Éric Desbos, qui est particulièrement mobilisé sur cette question, saura y répondre. Mais il veut peut-être dire un mot, pardon, excusez-moi !

M. le Conseiller délégué DESBOS : Je voudrais parler après l'intervention de Damien Berthilier tellement elle est brillante –et on y souscrit évidemment collectivement–, simplement pour rassurer madame Burricand qu'effectivement, depuis la commission, il y a beaucoup plus de collègues qui ont fait acte de candidature et nous allons vraiment tenir un vrai jury pour malheureusement sélectionner ; certainement l'action collective a déjà son impact.

M. LE PRESIDENT : Merci je mets donc ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2017-2479 - proximité, environnement et agriculture - Comité syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel Jonage (SYMALIM) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2479. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit de la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant supplémentaire au Comité syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel Jonage (SYMALIM)

**Désignation de représentants au sein du comité syndical
du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel Jonage
(SYMALIM)**

(Dossier n° 2017-2479)

M. LE PRESIDENT : Nous devons désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant supplémentaires pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel Jonage (SYMALIM). Je propose les candidatures suivantes :

- titulaire : M. Stéphane GOMEZ,
- suppléant : M. Michel FORISSIER.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

M. LE PRESIDENT : Si vous en êtes d'accord, je profite de ce dossier pour donner suite à une demande particulière de monsieur Marc Grivel, actuellement représentant titulaire au sein du Conseil syndical, qui souhaite devenir suppléant et de monsieur Alain Germain, actuellement suppléant, qui lui souhaite devenir titulaire. C'est le contraire ! Monsieur Marc Grivel actuellement représentant titulaire au sein du Conseil syndical souhaite devenir suppléant –c'est bien ce que je disais– et monsieur Alain Germain actuellement suppléant qui lui souhaite devenir titulaire. Si ce n'est pas le cas, c'est que c'est mal écrit. Si c'est le cas, c'est que j'ai bien lu. Donc j'ai bien lu, tout va bien, c'est rassurant, même à cette heure-là.

Je mets le principe aux voix, si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

Adopté à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

N° 2017-2481 - proximité, environnement et agriculture - Adhésion de la Métropole de Lyon au Syndicat d'aménagement et de gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC) - Modification des statuts - Mise en œuvre de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets – eau -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2481. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Toujours pour des désignations, dans le cadre de la mise en œuvre de notre compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), il s'agit à la fois d'approuver l'adhésion de la Métropole au Syndicat d'aménagement et de gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC) qui est le syndicat qui s'occupe du bassin versant et de désigner les représentants titulaires et suppléants au Conseil syndical du SAGYRC.

M. LE PRESIDENT : La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller RANTONNET : Monsieur le Président, chers collègues, avec le Syndicat d'aménagement et de gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC) qui exerce une compétence sur 19 communes dont 10 sur le territoire de la Métropole, avec d'autres syndicats de rivières sur le territoire métropolitain, le transfert de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) à la Métropole de Lyon nous permettra d'avoir une vision partagée sur des enjeux multiples. Je citerai seulement cinq enjeux majeurs :

- tout d'abord, des enjeux de protection des populations contre les inondations. Nos populations attendent des améliorations depuis si longtemps ;
- ensuite, des enjeux juridiques, en particulier, harmoniser les statuts des syndicats des bassins de rivières de la Métropole mais aussi du Nouveau Rhône, clarifier aussi les compétences obligatoires et facultatives consécutives à la mise en œuvre de la loi GEMAPI ;
- troisième point, des enjeux fiscaux, bien évidemment de nature à activer la taxe GEMAPI compte tenu des projets de barrage à l'ouest de la Métropole ;
- ensuite, des enjeux environnementaux significatifs si des projets de barrage sont réalisés dans des secteurs boisés classés ;
- enfin, des enjeux administratifs qui permettront d'améliorer les modes de gestion de nos syndicats de rivières.

Dans ce contexte et compte tenu des enjeux pour les habitants de la Métropole, le transfert de compétence arrive à point nommé dans cette délibération que notre groupe votera.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Avant de procéder à la désignation de nos représentants, je mets le dossier aux voix.

Adopté, le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés s'étant abstenu.

**Désignation de représentants au sein du conseil syndical
du Syndicat d'aménagement et de gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières
(SAGYRC)
(Dossier n° 2017-2481)**

M. LE PRESIDENT : Nous devons désigner dix représentants titulaires et dix représentants suppléants pour siéger au sein de du conseil syndical du Syndicat d'aménagement et de gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC). Je vous propose les candidatures suivantes :

Candidats titulaires

- M. Jean Paul COLIN,
- M. Michel LE FAOU,
- M. Roland BERNARD,
- M. Alain GALLIANO,
- M. Joël PIEGAY,
- M. Gilbert-Luc DEVINAZ,
- Mme Véronique SARSELLI,
- Mme Clothilde POUZERGUE,
- M. Michel RANTONNET,
- M. Pascal CHARMOT.

Candidats suppléants

- Mme Michèle VULLIEN,
- M. Bernard MORETTON,
- M. Lucien BARGE,
- M. Gérard EYMARD,
- M. Gilles PILLON,
- M. Pierre DIAMANTIDIS,
- M. Bernard GILLET,
- M. François-Noël BUFFET,
- Mme Agnès GARDON-CHEMAIN,
- Mme Alice DE MALLIARD.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Je voudrais simplement remercier monsieur Colin et remercier les groupes qui ont travaillé avec nous à l'élaboration de cette liste. Nous avons trouvé un accord, un accord qui a placé l'intérêt général au-dessus de l'ensemble des questions qui pourraient nous animer sur d'autres sujets et je voulais, ici, vous en remercier chaleureusement.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2017-2482 - proximité, environnement et agriculture - Charly - Saint Genis Laval - Grigny - Givors - Adhésion de la Métropole de Lyon au Syndicat de mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon (SMAGAA) - Modification de statuts du syndicat - Mise en oeuvre de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2482. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Même objet que le précédent, cette fois-ci pour le Syndicat de mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon (SMAGAA). Il s'agit d'approuver l'adhésion de la Métropole à ce syndicat et de désigner nos représentants titulaires et suppléants au sein du Conseil syndical.

M. LE PRESIDENT : Avant de procéder à la désignation de nos représentants, je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

**Désignation de représentants au sein du conseil syndical
du Syndicat de mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon
(SMAGAA)**

(Dossier n° 2017-2482)

M. LE PRESIDENT : Nous devons désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants pour siéger au sein du conseil syndical du Syndicat de mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon (SMAGAA). Je vous propose les candidatures suivantes :

Candidats titulaires

- M. Jean Paul COLIN,
- M. Xavier ODO.

Candidats suppléants

- M. Roland BERNARD,
- M. Pierre DIAMANTIDIS.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, le groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2017-2483 - proximité, environnement et agriculture - Givors - Adhésion de la Métropole de Lyon au Syndicat du Gier rhodanien (SYGR) - Modification de statuts du syndicat - Mise en oeuvre de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2483. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Même objectif que les deux délibérations précédentes, cette fois-ci pour le SYGR qui concerne le bassin versant du Gier rhodanien.

M. LE PRÉSIDENT : Avant de procéder à la désignation de nos représentants, je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

**Désignation de représentants au sein du conseil syndical
du Syndicat du Gier rhodanien
(SYGR)**

(Dossier n° 2017-2483)

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons désigner trois représentants titulaires et deux représentants suppléants. Je vous propose les candidatures de :

Candidats titulaires

- M. Jean Paul COLIN,
- M. Roland BERNARD,
- M. Xavier ODO.

Candidats suppléants

- M. Pierre DIAMANTIDIS,
- M. Lucien BARGE.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, le groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2017-2484 - proximité, environnement et agriculture - Comité syndical de l'Etablissement public territorial du bassin Saône et Doubs - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2484. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Toujours une désignation suite à la mise en place du nouvel Exécutif de notre Métropole. Il s'agit de procéder au renouvellement de notre représentant titulaire et de notre représentant suppléant au comité syndical de l'Etablissement public territorial du bassin Saône et Doubs.

**Désignation de représentants au sein du comité syndical
de l'Etablissement public territorial du bassin Saône et Doubs**

(Dossier n° 2017-2484)

M. LE PRESIDENT : Nous devons désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein du comité syndical de l'Etablissement public territorial du bassin Saône et Doubs. Je vous propose les candidatures suivantes :

- M. Roland BERNARD, titulaire,
- M. Pascal DAVID, suppléant.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2017-2485 - proximité, environnement et agriculture - Commission métropolitaine d'aménagement foncier (CMAF) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2485. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Toujours une délibération de désignation suite à la mise en place du nouvel Exécutif de notre Métropole. Il s'agit cette fois-ci de procéder au renouvellement d'un de nos représentants titulaires et d'un de nos représentants suppléants au sein de la CMAF, la Commission métropolitaine d'aménagement foncier.

M. LE PRESIDENT : Ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur vos pupitres.

Dans l'objet, il convient de lire :

"Désignation d'un représentant du Conseil"

au lieu de :

"Désignation de représentants du Conseil"

Dans le **II - Modalités de représentation** de l'exposé des motifs, il convient de lire :

"Compte tenu de la mise en place du nouvel exécutif de la Métropole, il est proposé au Conseil de procéder au renouvellement du poste précédemment occupé par monsieur Roland CRIMIER, soit 1 titulaire."

au lieu de :

"Compte tenu de la mise en place du nouvel exécutif de la Métropole, il est proposé au Conseil de procéder au renouvellement des postes précédemment occupés par monsieur Roland CRIMIER et madame Murielle LAURENT, soit 1 titulaire et 1 suppléant."

Dans le dispositif, il convient de lire :

"**Désigne** en tant que titulaire pour représentant la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein de la Commission métropolitaine d'aménagement foncier (CMAF)."

au lieu de :

"**Désigne** en tant que titulaire et en tant que suppléant pour représentant la Métropole de Lyon; pour la durée du mandat en cours, au sein de la Commission métropolitaine d'aménagement foncier (CMAF)."

**Désignation de représentants au sein de la Commission métropolitaine d'aménagement foncier
(CMAF)**

(Dossier n° 2017-2485)

M. LE PRESIDENT : Nous devons désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de la Commission métropolitaine d'aménagement foncier (CMAF). Je vous propose la candidature de madame Hélène GEOFFROY.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2017-2486 - proximité, environnement et agriculture - Conseil d'administration et assemblée générale de l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2486. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Cette fois-ci, il s'agit de procéder au renouvellement de l'ensemble de nos représentants titulaires et suppléants au Conseil d'administration et assemblée générale de l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC).

**Désignation de représentants au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale
de l'Agence locale de l'énergie et du Climat (ALEC) de la Métropole de Lyon**

(Dossier n° 2017-2486)

M. LE PRESIDENT : Nous devons désigner :

- un représentant titulaire pour siéger au sein de l'assemblée générale ; je vous propose la candidature de M. Roland CRIMIER,

- six représentants titulaires et six représentants suppléants pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) de la Métropole de Lyon ; je vous propose les candidatures suivantes :

Candidats titulaires

- M. Roland CRIMIER,
- Mme Murielle LAURENT,
- M. Bernard MORETTON,
- Mme Béatrice VESSILLER,
- M. Jérôme MOROGE,
- Mme Anne REVEYRAND.

Candidats suppléants

- Mme Sandrine RUNEL,
- M. Eric DESBOS,
- M. Pierre CURTELIN
- M. Romain BLACHIER,
- M. Christophe GEOURJON,
- M. Mohamed RABEHI.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2017-2487 - proximité, environnement et agriculture - Assemblée générale de l'association Sylv'ACCTES Rhône-Alpes, des forêts pour demain - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2487. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Cette fois-ci, il s'agit de désigner notre représentant titulaire au sein de l'assemblée générale de l'association Sylv'ACCTES Rhône-Alpes, des forêts pour demain.

**Désignation d'un représentant au sein de l'assemblée générale
de l'association Sylv'ACCTES Rhône-Alpes, des forêts pour demain**

(Dossier n° 2017-2487)

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons désigner un représentant titulaire pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'association Sylv'ACCTES Rhône-Alpes, des forêts pour demain. Je vous propose la candidature de monsieur Roland CRIMIER.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2017-2488 - proximité, environnement et agriculture - Conseil syndical et commission consultative paritaire du Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2488. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Il s'agit du renouvellement de deux de nos représentants titulaire et suppléant au sein du Conseil syndical du SIGERLY et d'un représentant titulaire au sein de la commission consultative paritaire du SIGERLY.

M. LE PRESIDENT : Ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur vos pupitres.

Dans le "2° - Commission consultative paritaire" du "II - Modalités de représentation" de l'exposé des motifs, il convient de lire :

"Compte tenu de la mise en place du nouvel exécutif de la Métropole, il est proposé au Conseil de procéder au renouvellement du poste précédemment occupé par madame Hélène Geoffroy, soit 1 titulaire au sein du conseil syndical et 1 titulaire au sein de la commission consultative paritaire du SIGERLY ;

au lieu de :

"Compte tenu de la mise en place du nouvel exécutif de la Métropole, il est proposé au Conseil de procéder au renouvellement des postes précédemment occupés par mesdames Hélène Geoffroy et Murielle Laurent, soit 2 titulaires au sein du conseil syndical et 1 titulaire au sein de la commission consultative paritaire du SIGERLY ;"

Dans le dispositif, il convient de lire :

"a) - en tant que représentant titulaire au sein du conseil syndical du Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY),"

au lieu de :

"a) - et en tant que représentants titulaires au sein du conseil syndical du Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY),".

**Désignation de représentants au sein du conseil syndical et de la commission consultative paritaire
du Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise
(SIGERLY)**

(Dossier n° 2017-2488)

M. LE PRESIDENT : Nous devons désigner un titulaire au sein du conseil syndical et un titulaire au sein de la commission consultative paritaire du SIGERLY. Je propose la candidature de monsieur Roland CRIMIER au conseil syndical et à la commission consultative paritaire.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

M. LE PRESIDENT : Il est désigné dans les deux cas, je vous remercie.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2017-2489 - proximité, environnement et agriculture - Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement - Année 2016 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Colin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2489. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le GRAM.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mesdames, messieurs, le groupe GRAM prend acte des éléments détaillés du rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour 2016.

Concernant le service public d'assainissement, il est géré en régie par notre Métropole avec un niveau d'investissement en 2016 de 20 M€ hors taxes au titre de l'extension et de l'amélioration des réseaux, des stations d'épuration, de raccordement à l'égout public. La CCSPL (commission consultative des services publics locaux) a d'ailleurs souligné les bons résultats des systèmes d'assainissement de la Métropole et le groupe GRAM en profite ici pour saluer le professionnalisme et la culture-métier développés par les agents de la direction de l'eau.

Une culture-métier que nous aimerions voir se développer aussi en matière d'eau potable. Vous le savez, lors de la séance publique de la Communauté urbaine du 13 janvier 2014, je m'étais prononcée contre la reconduction de la délégation de service public de production et de distribution d'eau potable, une reconduction de contrat qui a pris effet le 3 février 2015 avec le prestataire Eau du Grand Lyon.

Notre abstention est là pour montrer que le GRAM est toujours favorable à une gestion publique de l'eau. Nous avons pris acte que le groupe de travail politique sur l'eau aura, dans son programme de travail 2018, la préparation de l'avenant à mi-contrat de DSP (délégation de service public). Mais nous demandons que ce groupe de travail puisse s'emparer plus sérieusement de la perspective d'une régie publique de l'eau. Nous devons, en effet, anticiper la fin de ce contrat de DSP qui arrivera vite, en 2021-2022, car ce n'est pas au dernier moment que nous pourrions choisir entre une ambitieuse régie métropolitaine de l'eau et une reconduction de DSP. Ne pas anticiper reviendrait déjà à décider. Décider que la reconduction de DSP est actée, cela ne nous convient pas.

Le GRAM a donc deux demandes :

- que le groupe de travail politique sur l'eau traite plus de la question de la régie publique dès cette année et de manière peut-être plus attentive ;

- la deuxième demande est que le programme de travail de ce groupe s'accompagne d'un calendrier prévisionnel des séances car –comme l'a relevé la dernière fois le représentant de l'UFC Que choisir– recevoir les invitations moins d'une semaine à l'avance ne favorise pas la participation ni le suivi.

Nous vous remercions de tenir compte de ces remarques.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Trois minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Conseillère déléguée BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, la Métropole de Lyon est souvent félicitée pour la qualité de son eau et nous, élus écologistes, y souscrivons bien entendu. Elle est souvent pointée, en général aussi, pour le coût peu onéreux de cette ressource, à savoir –comme l'a indiqué le Vice-Président tout à l'heure– 3 € du mètre cube.

Mais –parce qu'il y a souvent un "mais"– l'eau métropolitaine ne fait pas exception aux pollutions chroniques. Nous avons souligné –c'était Gilles Roustan, il me semble–, lors du dernier Conseil, le contrôle très limité des pollutions industrielles par la Métropole : onze agents, dont trois sur le terrain pour contrôler près de deux cents industriels. Nous n'y reviendrons pas aujourd'hui mais nous souhaitons le rappeler.

Dans cette veine de pollution, début septembre, les chercheurs de l'université du Minnesota et de l'université de l'Etat de New York ont montré que 83 % des échantillons d'eau prélevés dans différents pays du monde (dont l'Europe) contenaient des particules de plastique. Si l'on considère qu'une personne boit entre deux et trois litres d'eau par jour, alors nous ingérerions chacun quotidiennement 3 à 4 000 microparticules de plastique.

Du coup, comme nous sommes souvent porteurs de propositions :

- la première proposition serait d'informer un peu plus massivement, par tous les moyens habituels d'information et de communication des habitants, de la richesse de cette ressource que nous avons encore sur notre territoire et du fait qu'elle est peu onéreuse. Il y a un éco-geste très simple qui constitue à boire l'eau du robinet, tout simplement ;

- la deuxième proposition extrêmement terre à terre et symbolique que souhaitait porter mon collègue Gilles Roustan, ce serait tout simplement d'éviter en assemblée d'avoir ces bouteilles d'eau ; il y a des collectivités qui y arrivent, tentons l'expérience !

Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Je vais vous faire une version courte, monsieur le Président, la version complète sera sur mon blog.

Premièrement, on constate que le retard pris l'an dernier était en partie rattrapé, on s'en félicite. On note pour la CCSPL (commission consultative des services publics locaux) que, quand elle évoque une rentabilité qui a fortement baissé, elle n'a fait que reprendre une valeur normale puisque celle de l'an dernier était tout à fait liée à l'absence de travaux.

La deuxième remarque rejoint la remarque précédente du GRAM : nous rappelons que la délibération 2013 s'inscrivait dans un débat vif sur le mode de gestion et que la décision qui a été prise était une DSP (délégation de service public) de huit ans qui devait permettre la prise de compétence pour permettre le débat futur sur un mode de gestion débarrassé des empêchements techniques. Par conséquent, nous demandons chaque année, dans ce rapport, l'avancement de la prise de compétence de nos services sur la gestion de l'eau qui permettra -et vous pourrez être rassurés que nous poserons la question- que le choix du mode de gestion en 2022 soit engagé.

On se félicite du rendement global du réseau qui représente le résultat des investissements sur le télélevé. On aurait souhaité qu'il y ait une évaluation de l'impact sur la prise en compte de la facturation qui fait débat chez les usagers et sur la facturation à partir du télélevé. On a bien conscience que ce rendement est aussi le résultat d'un effort sur les fuites mais nous attirons l'attention sur le fait que s'il y a eu progrès au niveau du réseau métropolitain sur les fuites, à partir d'un certain nombre d'installations techniques, je rappelle qu'en 2016, les Communes ont été privées de leurs outils d'alerte et de gestion des fuites qui ont conduit à une perte de rendement sur les villes.

Enfin, je ne résiste pas à me répéter, chaque fois je fais remarquer à tous ceux qui nous font des leçons sur les nécessaires réductions de dépenses publiques que, concernant le réseau d'eau, il nous faut cinq siècles pour renouveler l'assainissement -deux pour l'eau ou l'inverse, je ne me rappelle plus- et que, par conséquent, on pourrait multiplier par cinq le niveau de dépenses d'investissement public sur le réseau d'assainissement et par deux pour l'eau. Nous aurions encore un renouvellement séculaire de nos installations, ce qui prouve à quel point les dépenses publiques sont utiles et je partage la conclusion de Thomas Piketty : "Il faut dépenser beaucoup plus pour répondre aux besoins publics".

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Colin, je crois que vous vouliez dire un mot ainsi que monsieur Claisse.

M. le Vice-Président COLIN : Merci, monsieur le Président. Je veux simplement dire au GRAM et à mon ami Pierre-Alain que nous avons mis en place un groupe de travail pour l'après 2022 où tous les groupes politiques sont représentés. Ce groupe de travail s'est déjà réuni et se réunira encore pour travailler effectivement sur l'avenir de la gestion de l'eau.

En ce qui concerne Emeline, sur les micropolluants et toutes les particules qui sont dans l'eau, nous avons eu, il y a quelques jours, une réunion avec la CCSPL sur laquelle nous avons effectivement fait des commentaires et un certain nombre de réflexions sur le travail des micropolluants effectué par la direction de l'eau.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Colin. Monsieur Claisse.

M. le Vice-Président CLAISSE : Très brièvement, souligner que si nous avons une bonne régie sur l'assainissement, nous disposons désormais d'une bonne DSP de production et de distribution d'eau potable qui remplit l'ensemble des objectifs que nous lui avons fixés.

Un résultat remarquable sur le rendement du réseau puisque nous sommes passés en deux ans de 78 % à 85 % -ce qui était loin d'être gagné d'avance- ; une diversification de la ressource : cette année, nous sommes à 80 % sur la ressource de Croix-Luizet -vous m'avez compris, la ressource principale- excusez-moi, Crépieux-Charmy -on y arrive, il est tard, cela commence à fatiguer-, 20 % sur d'autres ressources ; en moyenne 85,15 %. Nous progressons également sur cet objectif.

Un prix de l'eau stable depuis le début de la délégation de service public, un taux de renouvellement des canalisations qui augmente, un projet de télérelève complètement calé par rapport au jalon contractuel et un investissement fort du délégataire sur la mise en œuvre des clauses d'insertion sociale, donc une bonne DSP et une bonne régie. Cela confirme ce que nous pouvions dire au moment de la délibération.

Sur le choix du futur mode de gestion, ce n'est pas l'année prochaine que le débat sera lancé mais à partir de 2019, conformément à ce que nous avons acté en 2014.

Sur les taux de renouvellement des canalisations, Pierre-Alain Millet, à la fois très insuffisants sur l'assainissement, en progression sur l'eau potable, je t'informe que nous allons avoir la création de deux postes supplémentaires sur l'eau potable dédiés à la mise en œuvre de travaux de remplacement du délégataire faisant son travail et de huit postes nouveaux sur l'assainissement pour accélérer le renouvellement de nos canalisations. Donc je dirai que le processus est enclenché.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Claisse. Je vous remercie de me donner acte de la communication de ce rapport.

(Acte est donné). M. Michel HAVARD (non inscrit) –pouvoir à M. CURTELIN– n'a pas pris part au vote, à sa demande (article 26 du règlement intérieur du Conseil).

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° 2017-2490 - proximité, environnement et agriculture - Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2016 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Philip a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2490. C'est madame Emeline Baume qui va nous parler de ce rapport.

Mme la Conseillère déléguée BAUME, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président PHILIP, absent momentanément : Il s'agit du rapport Barnier dont il a été question justement au moment des échanges sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci. Six minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Conseillère déléguée BAUME : Oui, rapidement. Comme à l'accoutumée, à la lecture de ce rapport, chers collègues, nous ne pouvons que constater combien les changements de comportement pour réduire, réparer, réutiliser et recycler le contenu de nos poubelles se réalisent à l'échelle presque d'une génération.

Pour amplifier le mouvement, la collectivité essaie d'adapter les services et les propositions faites aux familles, en particulier eu égard aux objectifs fixés par la dernière loi de transition énergétique. Nous saluons, à cet effet, le rythme d'ouverture de déchèteries tout autant que l'arrivée des donneries grâce aux acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Au-delà de ce rendu d'activité d'il y a plus d'un an, mon groupe souhaite attirer votre attention sur trois points.

- un point symbolique : cette année, le guide d'information des déchèteries informe désormais sur les donneries et les déchèteries. C'est à notre sens le signe que notre institution a durablement intégré le message de la hiérarchie à respecter : d'abord on réduit, puis on recycle ;

- deuxième point, ces jours-ci, cela ne vous aura pas échappé, la consultation nationale sur l'économie circulaire s'est terminée. En cinq semaines, presque 2 000 contributions concrètes, dont de nombreuses traitant du geste de tri et des conditions de réduction des déchets ;

- enfin, dernier point, le récent appel à manifestation d'intérêt sur l'économie circulaire de notre collectivité a permis aux équipes de la Métropole de découvrir 56 projets entrepreneuriaux locaux jusqu'à ce jour non identifiés par la Métropole entrepreneuriale ou l'Appel des 30. Cela laisse à penser que le terrain est là pour que pousse une multiplicité de démarches pérennes visant à installer une économie circulaire territoriale pourvoyeuse d'emplois locaux. Ces solutions locales correspondent à de multiples contributions déposées au plan national que j'ai évoqué juste avant.

Vous aurez tous le plaisir de découvrir, ce printemps, les premières pousses d'acteurs accompagnés par notre collectivité œuvrant pour cette économie circulaire territoriale, en complément bien entendu de ceux déjà présents sur le territoire de la Vallée de la chimie et du Carré de Soie.

L'an prochain, adossés donc au rapport d'activité dit "Barnier propreté déchets" un compte-rendu des activités économie circulaire, zéro gaspillage mettant ainsi davantage en perspective la mise en oeuvre de cette volonté commune de réaliser les mutations économiques et sociales qui, à défaut, s'imposeront à nous avant la prochaine génération, comme l'a fait comprendre en tout début d'assemblée monsieur Bruno Charles.

Les solutions sont là, des solutions sont là, alors amplifions le mouvement.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Oui, une version courte aussi. Je rappelle nos demandes pour que les rapports annuels incluent une évaluation sur deux sujets sur lesquels nous estimons que nous sommes en difficulté, c'est la question des encombrants et la question des commerces.

Sur la question des encombrants, on veut une évaluation du coût supporté par nos services ou par d'autres, dont les bailleurs, sur l'enlèvement des encombrants qui est un vrai problème partout.

Sur la question des commerces aussi puisqu'on fait théoriquement un effort pour faire respecter la règle qui veut que les commerces s'occupent de leurs déchets d'activité. C'est le cas en général ou presque toujours pour les boucheries par exemple, les poissonneries, etc. mais cela ne l'est pas pour les épiceries et les boulangeries et cela pose un certain nombre de difficultés dont les conséquences sont visibles en général sur la propreté des espaces extérieurs autour des commerces.

C'est un vrai enjeu sur lequel on voudrait que ce rapport nous aide à évoluer parce que la tendance actuelle dans le développement d'alternatives aux déchèteries nous interroge, dans la mesure où nous avons une stratégie "tout déchèterie" et que nous pensons que, s'il faut la faire évoluer, il faut qu'elle reste une stratégie de la déchèterie d'abord. Or, je pense qu'il ne faut pas que les solutions alternatives nous dévient des flux de nos déchèteries.

Mais je voudrais surtout rebondir sur l'intervention excellente de Thierry Philip, très détaillée et très précise, tout à l'heure sur la TEOM parce que, derrière ces débats sur les commerces notamment, il y a la question du débat sur la TEOM ou la redevance. Et nous défendons le principe de la TEOM. Pourquoi ? Parce que nous défendons le principe de l'impôt. Le principe de l'impôt, ce n'est pas à chacun selon ses dépenses, ce n'est pas "je paie, donc je suis" ou "je paie, donc j'ai droit" et "je ne paie évidemment que ce qui est à moi et je ne veux surtout pas payer pour les autres". Le principe de l'impôt, c'est la redistribution et nous sommes très attentifs à cela parce que nous savons bien qu'il y a beaucoup de gens qui font tout pour faire tomber la TEOM.

Ce n'est pas forcément le débat fiscal avec la CANOL mais, par exemple, nous avons eu une grande surface, connue, dont je ne dirai pas le nom mais qui est le long du périphérique entre Lyon et Vénissieux, qui écrit régulièrement pour demander au Maire d'être exonérée de la TEOM ; elle écrit d'ailleurs aussi à la Métropole. Et elle n'écrit pas dans le vide puisque ce sont des parlementaires LR qui ont déposé un amendement il y a deux ans pour demander que les grandes surfaces soient exonérées de la TEOM.

Nous, nous affirmons le principe que la gestion de la collecte doit être financée par l'impôt, c'est-à-dire que tous les contribuables paient et ils paient éventuellement –c'est le meilleur impôt– l'impôt progressif en fonction de leurs revenus. Il faudrait même faire payer plus cher la grande distribution, même si, dans la pratique, elle n'est pas utilisatrice de notre collecte.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Six minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller PETIT : Monsieur Millet, nous ne sommes pas contre la TEOM, nous sommes contre les excédents de la TEOM, ce n'est pas tout à fait pareil, vous faites un raccourci !

Monsieur le Président, chers collègues, nous avons écouté les explications de Thierry Philip tout à l'heure sur la TEOM justement et sur la différence entre un équilibre comptable fondé sur les obligations du code des collectivités territoriales et l'équilibre réel qui sert de base à l'élaboration du coût global qui est présenté dans le rapport Barnier mais nous n'avons pas été convaincus.

Voilà plusieurs semaines que le financement de service de ramassage des ordures ménagères est sous le feu de l'actualité et ce rapport annuel nous donne l'occasion, une fois de plus, de vous interpeller sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la fameuse TEOM. Je dis une fois de plus car nous sommes intervenus la première fois sur le sujet de la TEOM en 2009 puis chaque année, même plusieurs fois par an, sur ce même sujet. Nous avons aussi voté contre les taux de la TEOM proposés plusieurs années de suite. Pourquoi cela ? Car la Métropole est dans l'illégalité depuis plusieurs années.

Quand on disait cela et jusqu'à récemment, vous ou votre prédécesseur nous avez ri au nez. Forts de votre pouvoir face au Juge administratif, vous avez dit "Même pas peur !" Il faut dire que vous avez bénéficié d'une complicité assez étonnante de l'Etat qui refusait de relever une illégalité flagrante pourtant sanctionnée par le Juge administratif.

Il a fallu qu'une association de contribuables se lance dans une bataille judiciaire et obtienne –excusez du peu– l'annulation des délibérations du taux de TEOM depuis 2011 et surtout que le Tribunal administratif refuse, pour la première année, la substitution d'un taux ancien pour que la Métropole daigne se pencher sur ce dossier.

Tout cela pour que, finalement, on commence à mesurer dans les médias lyonnais une certaine prise de conscience collective, la prise de conscience à 260 M€ cumulés. Et encore, comme c'est l'Etat qui est chargé de rembourser les contribuables et pas la Métropole, vous poursuivez votre entêtement à revoir globalement le

financement du service. Etat ou Métropole, nous vous rappelons que c'est toujours le contribuable qui paie. Ce sont nos habitants qui sont ponctionnés par l'impôt ou la taxe.

A ce niveau d'entêtement, ce n'est plus une erreur d'appréciation, c'est une faute de gestion. Mais, monsieur le Président, même dans le monde merveilleux de la Métropole, il arrive parfois que l'interprétation du droit soit la même entre Paris et Lyon. Comme c'est rare, il faut le souligner !

Depuis plusieurs années, nous vous proposons de travailler avec vous sur des bases saines. Peine perdue, chaque fois, vous avez refusé. Aujourd'hui, la justice accuse la Métropole d'être dans l'illégalité sur ces votes de taxes. Cette irresponsabilité ne vous honore pas, pire, elle pose le discrédit sur notre collectivité.

Pour que l'on puisse revenir à une situation légale et unitaire de notre Conseil, nous vous proposons de confier au groupe de travail déchets l'étude du financement du service, de donner à ce groupe les informations fiables et les vrais chiffres de l'ensemble des coûts et des recettes, de permettre une réflexion libre qui puisse envisager l'impact d'un budget annexe, la mise en place d'une redevance et, toute autre opportunité, de préparer une programmation annuelle des investissements à venir afin de mettre des chiffres réels sur les dépenses à venir justement.

Etes-vous donc prêt, monsieur le Président, à assurer une totale transparence sur le sujet ? Pour paraphraser Victor Hugo, il ne faut jamais désespérer des hommes, toujours leur laisser une seconde chance. Là, vous en êtes à votre septième, il faudrait faire en sorte de ne pas abuser.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Monsieur Gaël Petit, pas à cette heure-là ! D'abord, je ne vous ai jamais ri au nez sur la TEOM, je ris assez facilement mais il faut tout de même qu'il y ait un début de sujet et franchement, celui-là ne m'a jamais fait rire aux éclats.

Simplement, je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit Thierry Philip, il a été assez clair, je crois. Même si le sujet est très compliqué, cela ne mérite pas d'agressivité, cela mérite juste de travailler. Ce que j'ai demandé à Richard Brumm, à Gérard Claisse et à Thierry Philip, c'est de mener un travail commun qui fasse rentrer le volet juridique, le volet finances et le volet propriété et c'est ce travail qui donnera un certain nombre de propositions, dont un certain nombre figurera aux propositions du budget ; ils reviendront vers nous avec leurs propositions.

Donc je vous remercie de me donner acte de la communication de ce rapport.

(Acte est donné). M. Michel HAVARD (non inscrit) –pouvoir à M. CURTELIN– n'a pas pris part au vote, à sa demande (article 26 du règlement intérieur du Conseil).

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BAUME, en remplacement de M. le Vice-Président PHILIP absent momentanément.

N° 2017-2496 - proximité, environnement et agriculture - Lyon - Rapport des délégataires de services publics - Activité de distribution publique d'électricité et de fourniture au tarif réglementé sur le territoire de la Ville de Lyon – Exercice 2016 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Diamantidis a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2496. Monsieur Diamantidis, vous avez la parole.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS, rapporteur : Monsieur le Président, la délibération qui nous est soumise nous demande de prendre acte du rapport 2016 produit par les sociétés Enedis et Electricité de France au titre du contrat de délégation de service public pour la concession du réseau de distribution d'électricité et la fourniture d'électricité au tarif réglementé de vente sur le territoire de la Ville de Lyon. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, nous partageons la demande de transparence dans la gestion du réseau de distribution d'électricité, qui est un bien public et donc dans la connaissance des travaux de développement ou de maintenance qui en garantissent la pérennité. Mais nous ne partageons pas une conception des concessions dans la mise en concurrence entre Villes, Métropoles ou Départements.

Chacun sait que les réseaux électriques ne sont pas structurés selon la carte administrative et que le découpage territorial historique d'EDF ne correspond pas aux cartes des collectivités. Or, nous faisons comme si nous voulions évaluer un réseau de distribution métropolitain indépendamment de toute logique régionale ou nationale.

Or, le principe de la République, c'est la redistribution, c'est vrai pour les cotisations sociales, la Métropole contribue plus au financement des retraites qu'elle ne consomme de pensions car souvent les retraités vont prendre leur retraite ailleurs, c'est vrai pour les ressources naturelles, heureusement que nous ne consommons pas que nos propres ressources, mais c'est aussi vrai pour les réseaux énergétiques.

A l'évidence d'ailleurs, nous sommes importateurs d'électricité. J'ai déjà eu l'occasion de critiquer le discours marketing des territoires à énergie positive ; pour faire court, si tout le monde est positif, qui va acheter les excédents ? Mais nous sommes aussi un maillon dans un réseau de transport qui nous dépasse, et un réseau de distribution qui déborde largement du territoire métropolitain, c'est à l'échelle de cette cartographie réelle des réseaux qu'il faut juger les équilibres économiques de la gestion des actifs des réseaux.

Cette délibération est aussi l'occasion d'évoquer le rôle de la Métropole très ambitieuse dans le discours sur l'énergie mais bien silencieuse sur les enjeux actuels de la déréglementation et de la fin du service public.

La décision cet été du Conseil d'Etat d'annuler le décret de 2013 encadrant les prix réglementés du gaz sonne la fin des tarifs réglementés pour les particuliers. Ce sont les opérateurs du gaz, Engie en tête, qui avait dénoncé ces tarifs "contraires au droit de l'Union européenne" et qui, depuis, s'attaquent aux tarifs réglementés de l'électricité. Il est vrai que le Conseil d'Etat avait déjà annulé l'arrêté de 2014 du ministère de l'énergie limitant l'augmentation des tarifs réglementés de l'électricité à 2,5 %, ce qui conduit EDF depuis à facturer des rappels à ses clients, y compris d'ailleurs aux bénéficiaires de tarifs sociaux.

Mais dans la Métropole comme au Gouvernement, personne ne prend la défense de ce que représentait le service public et, pour le Ministre Nicolas Hulot, il faut même appliquer les demandes de Bruxelles –je le cite– : "On a des injonctions, on peut faire en sorte que ça soit lissé dans le temps, mais nous avons déjà repoussé l'échéance et il en va du gaz comme de l'électricité, à un moment ou à un autre, il faudra s'y plier".

Pourtant, les syndicats, les associations de consommateurs dénoncent cette attaque contre ce qui protège encore le consommateur. Le médiateur de l'énergie défendait, dans son rapport 2017, les tarifs réglementés en rappelant que "le Royaume-Uni où l'absence de tarifs réglementés a conduit à des dérives au point qu'il est envisagé d'y mettre en place une sorte de prix plafond". Et tout le monde sait que les pays européens ayant mis fin à leurs tarifs réglementés de l'énergie ont vu une augmentation forte des prix.

Mais la fin des tarifs réglementés, c'est aussi la fin de la péréquation tarifaire qui fait que le tarif est le même dans toute la France et cela rejoint le premier point sur la manière d'envisager la concession de distribution. Pour notre part, nous considérons la concession comme l'outil de contrôle local d'un bien public qui fait partie d'un service public national.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. Je vous remercie de me donner acte de la communication de ce rapport.

(Acte est donné).

Rapporteur : M. le Conseiller DIAMANTIDIS.

N° 2017-2498 - proximité, environnement et agriculture - Solaize - Syndicat intercommunal de distribution d'eau Communay et Région - Approbation d'une convention - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Colin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2498. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Merci, monsieur le Président, chers collègues, ce dossier concerne le Syndicat intercommunal de distribution d'eau de Communay et Région. C'est une convention que nous souhaitons signer avec eux.

Je voudrais rappeler qu'en ce qui concerne les syndicats eau des communes extérieures, en assainissement, il y a 27 Communes ou syndicats qui sont raccordées dans notre station et, en eau potable, il y a en a un peu moins mais néanmoins il y a Lissieu, La Tour de Salvagny, Givors et Grigny avec lesquelles nous avons signé, avec Rhône-sud récemment, une convention ; avec monsieur Joël Piegay à Marcy l'Etoile, nous avons signé une convention récemment avec le Syndicat intercommunal de distribution d'eau du sud-ouest lyonnais (SIVESOL), pour faire en sorte que le prix de l'eau soit le même dans les communes alimentées par l'extérieur que dans celles alimentées par la Métropole. Il se trouve qu'il nous reste à travailler sur Solaize, avec laquelle nous allons faire une convention ; néanmoins, cette convention ne sera provisoire que sur un an puisque la convention définitive n'aboutira que dans un an pour arriver à l'échéance de la DSP du syndicat commune et région.

Je voudrais remercier tous les Maires des Communes concernées, notamment monsieur Joël Piegay, qui nous ont aidés à travailler sur les dossiers pour aboutir. Il nous reste Solaize et je te remercie, Guy, de nous aider à aboutir à cette démarche.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Six minutes pour le groupe Centristes et indépendants – Métropole pour tous.

M. le Vice-Président BARRAL : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce Conseil de Métropole étant long, l'heure avancée, je ne vais pas prendre les six minutes prévues. Je dirai simplement que le vote de cette convention ne règle pas pour autant le problème du prix de l'eau à Solaize, loin de là. Alors, je resterai très attentif à la suite donnée à cette convention dans les jours à venir et, si besoin, je serai très réactif.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité, M. Michel HAVARD –pouvoir à M. CURTELIN– n'ayant pas part au vote, à sa demande (article 26 du règlement intérieur du Conseil).

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° 2017-2396 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Adhésion de la Métropole de Lyon à l'Établissement public pour les autoroutes rhodaniennes de l'information (EPARI) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La Commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze comme rapporteur du dossier numéro 2017-2396. Je rapporte ce dossier en remplacement de madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze, absente momentanément. Il s'agit de la désignation pour l'adhésion de la Métropole à l'Établissement public pour les autoroutes rhodaniennes de l'information (EPARI).

Avant de procéder à la désignation d'un représentant, je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

**Désignation de représentants au sein du comité syndical
de l'Établissement public pour les autoroutes rhodaniennes de l'information
(EPARI)**

(Dossier n° 2017-2396)

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons désigner quatre représentants titulaires pour siéger au sein du comité syndical de l'Établissement public pour les autoroutes rhodaniennes de l'information (EPARI). Je propose les candidatures suivantes :

- Mme Karine DOGNIN-SAUZE,
- M. Richard BRUMM,
- M. Emmanuel HAMELIN,
- M. Eric VERGIAT.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD, en remplacement de Mme la Vice-Présidente DOGIN-SAUZE absente momentanément.

N° 2017-2397 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRÉSIDENT : La Commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Bouzerda, comme rapporteur du dossier numéro 2017-2397. Je rapporte ce dossier en remplacement de madame la Vice-Présidente Bouzerda, absente momentanément.

Il s'agit de la désignation à la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC).

**Désignation d'un représentant au sein de la
Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)**

(Dossier n° 2017-2397)

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons désigner un représentant titulaire pour siéger à la CDAC. Je vous propose la candidature de madame Fouziya BOUZERDA.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD, en remplacement de Mme la Vice-Présidente BOUZERDA absente momentanément.

N° 2017-2398 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Conseil d'administration de l'association MEDIALYS - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRÉSIDENT : La Commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Bouzerda, comme rapporteur du dossier numéro 2017-2398. Je rapporte ce dossier en remplacement de madame la Vice-Présidente Bouzerda, absente momentanément.

Il s'agit de la désignation d'un représentant à l'association MEDIALYS.

**Désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration
de l'association MEDIALYS**

(Dossier n° 2017-2398)

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons désigner un représentant titulaire pour siéger au sein du Conseil d'administration de MEDIALYS. Je vous propose la candidature de monsieur Jean-Luc DA PASSANO.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD, en remplacement de Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, absente momentanément.

N° 2017-2399 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Assemblée générale de l'association Réseau national de l'innovation (RETIS) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRESIDENT : La Commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Bouzerda, comme rapporteur du dossier numéro 2017-2398. Je rapporte ce dossier en remplacement de madame la Vice-Présidente Bouzerda, absente momentanément.

**Désignation d'un représentant au sein de l'assemblée générale
de l'association Réseau national de l'innovation
(RETIS)**

(Dossier n° 2017-2399)

M. LE PRESIDENT : Nous devons désigner un représentant titulaire pour siéger au sein de l'association Réseau national de l'innovation (RETIS). Je vous propose la candidature de madame Fouziya BOUZERDA.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD, en remplacement de Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, absente momentanément.

N° 2017-2401 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Rapport des délégataires de services publics - Activité de gestion et d'exploitation du Centre de congrès de Lyon par la société GL Events Cité Centre de congrès de Lyon (GLECCCL) - Exercice 2016 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2401. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ce dossier.

M. LE PRESIDENT : Merci la Conférence a retenu cinq minutes pour le GRAM.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Retirée.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué LONGUEVAL.

N° 2017-2402 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Rapport des délégataires de services publics - Réseau de communications à très haut débit dénommé la fibre Grand Lyon par la société Grand Lyon THD - Exercice 2016 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRESIDENT : La Commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze, comme rapporteur du dossier numéro 2017-2402. Je rapporte ce dossier en remplacement de madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze, absente momentanément.

Elle avait un avis extrêmement favorable sur le rapport des délégataires de services publics autour du réseau de communications à très haut débit dénommé la fibre Grand Lyon.

Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, la longue histoire de la prise de compétence de la Métropole sur le très haut débit n'a pas été sans difficultés mais permettez-moi de nous féliciter de ce réseau public mis en œuvre par notre délégataire et qui donne des résultats très positifs pour l'ensemble des acteurs publics et leurs besoins d'accès Internet.

Certes, nous avons abandonné l'ambition d'un accès fibre pour tous les habitants de la Métropole, pour concentrer nos efforts sur les activités économiques et les équipements publics. J'avais souligné il y a un an la difficulté de prévoir le résultat pratique pour les acteurs publics mais il faut dire, un an après, que le résultat est là. Ce RIP a permis des offres pertinentes pour la plupart des usages, bien mieux techniquement que l'ADSL existant, et bien moins cher que les offres professionnelles type SDLS. Pour résumer, on peut avoir accès aujourd'hui à du 100 Go pour 100 € par mois, alors qu'en gros, sans ce RIP, ce débit nous coûtait trois fois plus cher.

Ce réseau a aussi l'avantage d'offrir ce débit partout, y compris sur des équipements publics de petite taille qui sinon aurait dû se contenter d'abonnement au grand public ou du type ADSL. Permettez-moi de prendre l'exemple du Syndicat intercommunal des technologies de l'information pour les villes (SITIV –monsieur Odo, c'est une bonne information–) qui peut en espérer une réduction de budget de 30 % pour un débit multiplié par dix, au service de l'ensemble de ses communes...

À tous ceux qui pensent que le marché est le seul régulateur possible, nous notons que s'il y a bien sûr un effet de la concurrence dans ces chiffres, il faut souligner l'importance de l'intervention publique pour que le marché soit bien au service de l'infrastructure publique et pas l'inverse.

Ce que nous pouvons aussi constater, ce sont les difficultés pour une Commune d'avoir une information fiable des opérateurs qui déploient la fibre pour les habitants. Le client futur saura quand il recevra des publicités, ou quand il aura une réponse sur le site de l'opérateur que son bâtiment est raccordé mais il est impossible de rendre publique une carte fiable et à jour du déploiement de la fibre par les opérateurs. Il nous semble que c'est un sujet où la Métropole devrait obtenir des réponses de leur part.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie de me donner acte de la communication de ce dossier, si vous en êtes d'accord.

(Acte est donné)

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD, en remplacement de Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE absente momentanément.

N° 2017-2403 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Ouverture dominicale des commerces - Avis sur les projets d'arrêtés municipaux relatifs aux dérogations accordées par les Maires pour l'année 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : La Commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Bouzerda, comme rapporteur du dossier numéro 2017-2398. Je rapporte ce dossier en remplacement de madame la Vice-Présidente Bouzerda, absente momentanément.

Il s'agit d'un avis sur les projets d'arrêtés municipaux relatifs aux dérogations accordées par les Maires pour l'année 2018. Je vous rappelle simplement que l'enjeu est de sécuriser juridiquement les arrêtés qui sont pris par les Maires. Il y a eu un avis favorable de la commission.

La Conférence des Présidents a retenu deux minutes pour le GRAM.

Mme la Conseillère IEHL : Monsieur le Président, chers collègues, selon de nombreuses sources, on sait que l'ouverture dominicale des commerces aura un effet très important sur le temps "parents/enfants", le temps consacré aux amis, s'il s'agit d'un travail hors domicile. Par ailleurs, les salariés concernés sont souvent peu qualifiés donc plus exposés au risque de chômage. Enfin, le travail dominical s'inscrit souvent dans une semaine atypique d'emplois précaires, source d'une moindre sociabilité familiale.

Selon un article du *Monde* -je cite- "La proposition de loi accroît quatre risques :

- la régulation des commerces par le seul marché,
- la compétition entre les territoires,
- la dichotomie entre le consommateur et le citoyen,
- et l'inégalité entre les salariés."

Or, l'ouverture dominicale se limite à certaines zones géographiques des groupements urbains d'un million d'habitants. Il faut donc en craindre les effets : que deviendront, en effet, les commerces concurrents qui, situés

du mauvais côté de la frontière, verront partir leurs clients du week-end vers la "zone" –entre guillemets– car c'est une des conséquences fréquentes de la liberté du marché livrée à elle-même. Elle conduit presque toujours à des situations d'oligopole dont le bien-fondé social et économique n'est pas démontré.

Si l'extension de l'ouverture dominicale crée des emplois, toutes les études montrent qu'un emploi créé dans la grande distribution en détruit trois dans le commerce de détail.

Le travail dominical sans limitation dans certains secteurs produira donc, à coup sûr, deux catégories de salariés du fait d'une discrimination exagérément positive liée à la bonne marche de l'activité.

Selon certains syndicats, cette ordonnance permettra aux patrons des différentes enseignes de négocier les accords en-dessous de ce que les conventions collectives autorisent aujourd'hui pour les salariés de la grande distribution, c'est-à-dire la remise en cause des majorations d'heures supplémentaires, le non-respect de l'attribution du repos compensateur et la banalisation du travail du dimanche.

En conclusion, voici un cas, une fois de plus, où les vertus supposées de l'attractivité de certains territoires entièrement tournés vers le profit des grandes enseignes génèrent des effets induits négatifs, tant sur le commerce de détail que sur le tissu social et familial ou les conditions de travail des salariés.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quatre minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL : Monsieur le Président, chers collègues, j'interviens une nouvelle fois au nom du groupe Lyon Métropole gauche solidaires sur la question de l'ouverture des commerces le dimanche.

Je rappelle notre position :

1° - Nous acceptons l'ouverture des commerces sur cinq dimanches maximum dans l'année, cela peut rendre service sur des périodes particulières comme autour de Noël ou lors d'événements locaux,

2° - Nous acceptons l'ouverture des commerces dans les zones touristiques.

3° - Nous savons bien évidemment l'utilité de services publics non marchands ouverts le dimanche, non seulement les services de ce qu'on appelle "la ville de garde" comme la santé, la sécurité, les transports mais aussi des services comme les bibliothèques. Je le proposais bien avant monsieur Macron, dans mon premier mandat 2001-2008 lorsque j'étais Vice-Présidente du Grand Lyon sur les politiques temporelles. C'est en effet une politique culturelle sociale que d'ouvrir les bibliothèques le dimanche pour les familles, les étudiants, les personnes seules, etc. Cette ouverture peut s'organiser différemment, par exemple l'après-midi seulement ou avec des activités réduites mais c'est une belle opportunité pour un large public d'avoir une activité culturelle non marchande et familiale.

4° - Nous sommes par contre opposés à l'ouverture des commerces de façon trop large dans l'année, comme douze dimanches à Lyon. Est-on obligé d'acheter ses chaussures un dimanche ? N'y a-t-il vraiment aucun autre moment de libre dans une semaine pour acheter ses chaussures ? Cela justifie-t-il de faire travailler dans les magasins principalement des femmes, vendeuses et femmes de ménage, qui auront de ce fait des problèmes de garde des enfants, des problèmes de transports car les horaires des bus, métro et tram sont réduits ce jour-là et des problèmes d'organisation de leurs temps familiaux et personnels ? Le temps des uns –avec un certain égoïsme pour certains ou une absence de réflexion : voudraient-ils la même chose pour eux ou elles-mêmes ?–, ne doit pas détériorer systématiquement le temps des autres. Et il faut savoir que le travail dominical se cumule presque toujours avec le travail du samedi et avec des horaires tardifs et variables d'une semaine à l'autre.

Le dimanche reste un jour différent, celui de la rencontre sociale et familiale et, dans notre société en difficulté, notre groupe souhaite que ce temps soit largement préservé. Et ce qui est acheté le dimanche ne le sera pas les autres jours de la semaine car les revenus de la population ne sont pas extensibles.

Donc le groupe Lyon Métropole gauche solidaires remercie les Villes qui ont choisi de ne pas développer le travail du dimanche et s'abstient sur ce rapport pour montrer ses réticences sur l'augmentation à douze dimanches travaillés dans les commerces.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Deux minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PIETKA : L'extension du travail dominical constitue une régression sociale, une atteinte au code du travail –du moins ce qu'il en reste– et une accentuation de la flexibilité. Les femmes en sont encore trop souvent les victimes, déjà contraintes au travail à temps partiel, au travail sous-rémunéré. Pouvons-nous

prétendre qu'elles seraient volontaires pour travailler le dimanche ? Ce n'est pas très sérieux, c'est le plus souvent par obligation et non sur la base d'un prétendu volontariat.

Sur le fond de ce rapport, on nous affirme que les ouvertures dominicales accroîtraient l'attractivité et le rayonnement des territoires de la Métropole mais les grands centres commerciaux, ces temples de la consommation ne capteront pas pour autant l'argent que les ménages n'ont pas, malgré l'engouement qu'ils suscitent tel un miroir aux alouettes. Nous savons donc que cette extension du travail dominical ne sera, au bout du compte, pas créatrice d'emploi, pas plus qu'elle ne servira à la prospérité du commerce de proximité.

Comme l'an dernier, notre groupe votera contre cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Madame Vessiller, dix secondes.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Pour dire que nous nous associons à l'intervention de Thérèse Rabatel qui intervenait pour nos deux groupes.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le rapport aux voix.

M. le Conseiller COCHET : Monsieur le Président, avant de procéder aux opérations de vote, je pense que le quorum n'est pas atteint et je vous demande de le vérifier s'il vous plaît.

M. LE PRÉSIDENT : Alors nous allons vérifier.

(Le nombre de présents est compté).

M. LE PRÉSIDENT : Nous sommes combien ? 77, donc il n'y a pas le quorum.

(Le quorum est de 83).

M. le Conseiller COCHET : En Conférence des Présidents, on vous avait indiqué qu'il était assez étonnant de voir régulièrement que le quorum n'était pas atteint. On n'avait jamais eu d'attitude, jusqu'à présent, dans ce sens-là, on a prévenu une nouvelle fois et puis voilà.

Je pense qu'il faut assumer simplement les choses. On est dans une instance délibérative, on a neuf heures de délibération aujourd'hui. Le principe, il est là, le quorum n'est pas atteint, on ne peut pas délibérer de manière normale dans une séance comme ceci, c'est tout.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Cochet, vous nous donnez cinq minutes ? Je vous remercie.

Je vous demande encore cinq minutes, sinon nous allons clôturer la séance.

Mes chers collègues, on ne va pas attendre de manière hypothétique celles et ceux qui sont partis et qui ne reviendront pas ; il manque cinq ou six personnes, je crois.

Je reconvoquerai une séance, je ne sais pas encore à quelle date mais en tout cas assez rapidement. Est-ce que ce sera avant la fin de l'année ou en tout début d'année ? Ce sera bien évidemment avant le 22 janvier pour passer les délibérations qui restent. J'espère simplement que certaines ne prêteront pas à des conséquences plus lourdes, je ne crois pas, mais en tout cas on va faire le nécessaire pour convoquer une séance dans les plus brefs délais.

Je vous remercie. Bonne soirée à vous.

(La séance est levée à 22 heures 35).


Annexe 1 (1/30)

Débat d'orientations budgétaires 2018

(dossier n° 2017-2445)

Document projeté lors de la présentation du dossier par monsieur le Vice-Président Brumm

Conseil de la Métropole 15 décembre 2017



**DÉBAT
D'ORIENTATION
BUDGÉTAIRE**
2018

GRANDLYON
la métropole

SOMMAIRE

I. Les éléments de contexte

- A. La conjoncture économique
- B. Les mesures législatives en cours d'adoption

II. La situation et la stratégie financière de la MDL

- A. La section de fonctionnement
- B. Les grands équilibres budgétaires
- C. La PPI
- D. Structure et gestion de la dette

I. Les éléments de contexte



Éléments de contexte

La conjoncture économique

Des indicateurs internationaux et nationaux plutôt positifs

- Reprise de la croissance européenne et mondiale → effet positif sur l'investissement et l'emploi
- Des taux d'intérêts toujours faibles
- Une inflation anticipée en légère hausse

Un contexte régional et local positif

- Une situation économique meilleure qu'au niveau national
- Une forte dynamique au niveau de l'emploi (+2,1% dans le Rhône / +1,2% au niveau national)

Éléments de contexte

Les mesures législatives en cours d'adoption

Le Projet de loi de Programmation des Finances publiques 2018-2022

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Maîtrise de l'endettement

Le projet de loi de Finances 2018

- La taxe d'habitation
- L'évolution des dotations

Projet de loi de programmation des finances publiques 2018 à 2022

Objectif de maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement : Un « contrat » sur 5 ans

- Une évolution limitée globalement pour les collectivités à + 1,2 % par an inflation comprise ;
- Une éventuelle modulation selon le type de collectivité ;
- Une évolution appréciée de CA à CA à compter du CA 2017 jusqu'en 2022 ;
- Des précisions attendues sur le périmètre de dépenses concerné.

Projet de loi de programmation des finances publiques 2018 à 2022

Objectif de limitation du ratio de désendettement des collectivités :

- Une fourchette maximale selon le type de collectivité ;
- Cette fourchette est comprise entre 9 et 11 ans pour la Métropole de Lyon ;
- Une situation actuelle proche de 4 ans ;
- Un ratio calculé sur les budgets consolidés.

Projet de loi de programmation des finances publiques 2018 à 2022

Objectif de diminution du besoin de financement global des collectivités de 13Mds€ sur 5 ans :

- Un impact à préciser pour la Métropole afin d'apprécier les conséquences sur le financement de la PPI ;
- Une nécessité de financer les investissements de plus en plus par l'autofinancement et les recettes propres.

Projet de loi de programmation des finances publiques 2018 à 2022

**Objectif de diminution du besoin de financement global
des collectivités de 13Mds€ sur 5 ans :**

- Un impact à préciser pour la Métropole afin d'apprécier les conséquences sur le financement de la PPI ;
- Une nécessité de financer les investissements de plus en plus par l'autofinancement et les recettes propres.

Projet de loi de programmation des finances publiques 2018 à 2022

Ce PLPFP qui traduit une volonté de responsabilisation des collectivités après une baisse des dotations de près de 20% a un double avantage :

- Eviter de nouvelles baisses de dotations quasi-uniformes et indépendantes des situations spécifiques locales ;
- Permettre d'avoir une visibilité à 5 ans sur l'évolution des dotations.

Projet de loi de Programmation des Finances Publiques 2018 à 2022

**Des objectifs déclinés dans des conventions entre l'Etat
et les grandes collectivités au premier semestre 2018,
c'est-à-dire, sur le territoire métropolitain :**

- La Métropole de Lyon ;
- Villeurbanne ;
- Vénissieux ;
- Lyon.

Un dispositif de bonus-malus

Projet de loi de Finances pour 2018

Suppression de la taxe d'habitation pour 80% des ménages

- Allègement progressif (3 ans) pour les contribuables dont le revenu fiscal de référence est inférieur à :
 - 27 000 € pour une personne seule
 - 43 000 € pour un couple
- Seuls 20% des contribuables paieront la TH à compter de 2020 ;
- Une compensation versée par l'État qui neutralise intégralement la perte de recettes en 2018.

Projet de loi de finances pour 2018

Augmentation des dotations de péréquation

- Une progression de 190 M€
 - 90 M€ pour la DSU
 - 90 M€ pour la DSR
 - 10 M€ pour la dotation de péréquation départementale
- Un financement de ces augmentations sur les dotations forfaitaires et la DCRTP ;
- Une enveloppe globale du FPIC stable à 1Md€.

II. La situation et la stratégie financière de la Métropole de Lyon

Situation et stratégie financière de la MDL

La section de fonctionnement

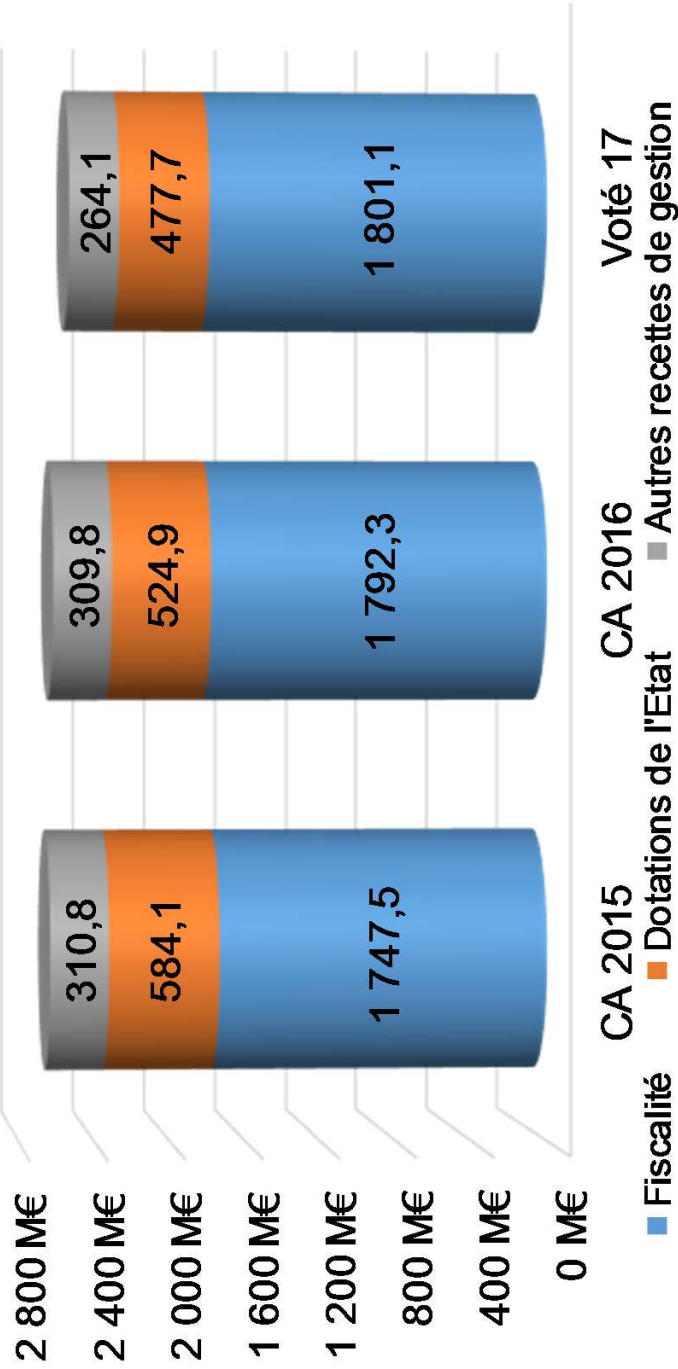
Les recettes de fonctionnement

- L'évolution des recettes réelles de fonctionnement
- Les concours de l'Etat
- La fiscalité dont les DMTO
- La tarification

L'évolution des recettes de fonctionnement

Budget principal

2 642,5 M€ 2 572,9 M€ 2 542,8 M€



Situation et stratégie financière de la MDL

Les recettes de fonctionnement

Les concours financiers de l'Etat

- Pas de diminution de la DGF au niveau national (légère hausse de 120 M€) ;
- Un montant équivalent à 2017 pour la MDL soit 477,6 M€ ;
- Une contribution au financement de la progression de la péréquation estimée entre 6 et 9 M€ (à comparer avec une baisse des dotations de plus de 60 M€ en 2017).

Situation et stratégie financière de la MDL

Les recettes de fonctionnement

La fiscalité

- Un coefficient de revalorisation des bases estimé à +1,01 ;
- Une croissance physique des bases d'imposition de +1,2% ;
- Des estimations à ce stade:
 - 260 M€ pour le foncier bâti (253,5 M€ votés en 2017)
 - 233 M€ pour la cotisation foncière des entreprises (226,2 M€ votés en 2017)
 - 133 M€ pour la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (129,7 M€ votés en 2017)

Situation et stratégie financière de la MDL

Les recettes de fonctionnement

Les droits de mutation à titre onéreux

- Reflets de la forte dynamique du territoire
- Une progression attendue pour 2018 avec une estimation à 290 M€

La politique tarifaire

- Des progressions globales de l'ordre de l'inflation

Situation et stratégie financière de la MDL

La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

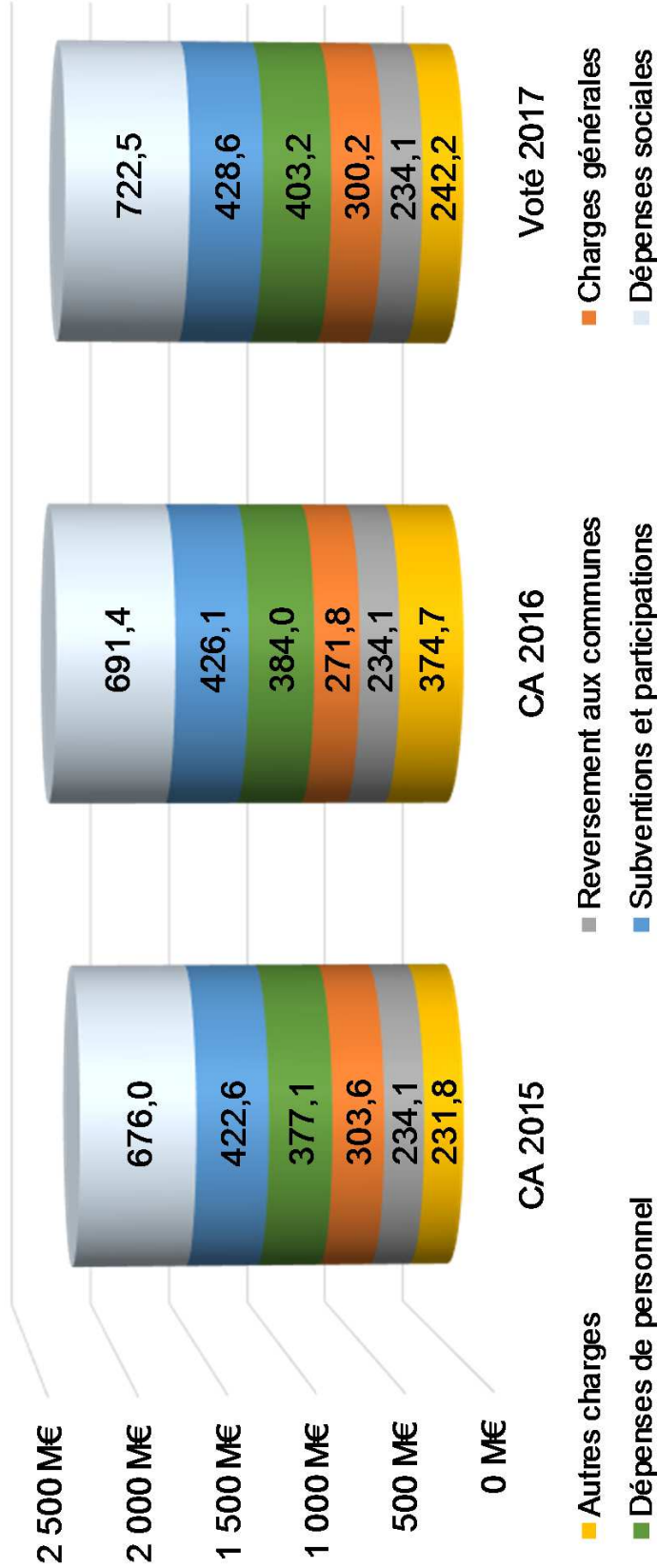
- L'évolution des dépenses de fonctionnement
- L'impact de la contrainte à +1,2% d'évolution des dépenses de fonctionnement
- Les principaux chapitres budgétaires
- Les dépenses de personnel et la politique de gestion des RH

Annexe 1 (21/30)

L'évolution des dépenses de fonctionnement

Budget principal

2 245,3 M€ 2 382,2 M€ 2 330,8 M€



la m é t r
G P A

A noter l'impact en 2016 des frais financiers (179,1 M€), notamment ceux liés à la désensibilisation de la dette toxique.

Situation et stratégie financière de la MDL

Les dépenses de fonctionnement

L'impact de la contrainte à +1,2%

- La prise en compte de la contrainte à +1,2%
 - Des dépenses sociales à +3% en moyenne
 - Des dépenses de personnel à +2% en moyenne

→ Les marges budgétaires sont consommées sur ces postes
- L'ensemble des autres dépenses (charges générales, subventions, péréquation, frais financiers,...) doit être globalement stable

Situation et stratégie financière de la MDL

Les dépenses de fonctionnement

L'impact de la contrainte à +1,2%

- La prise en compte de la contrainte à +1,2%
 - Des dépenses sociales à +3% en moyenne
 - Des dépenses de personnel à +2% en moyenne

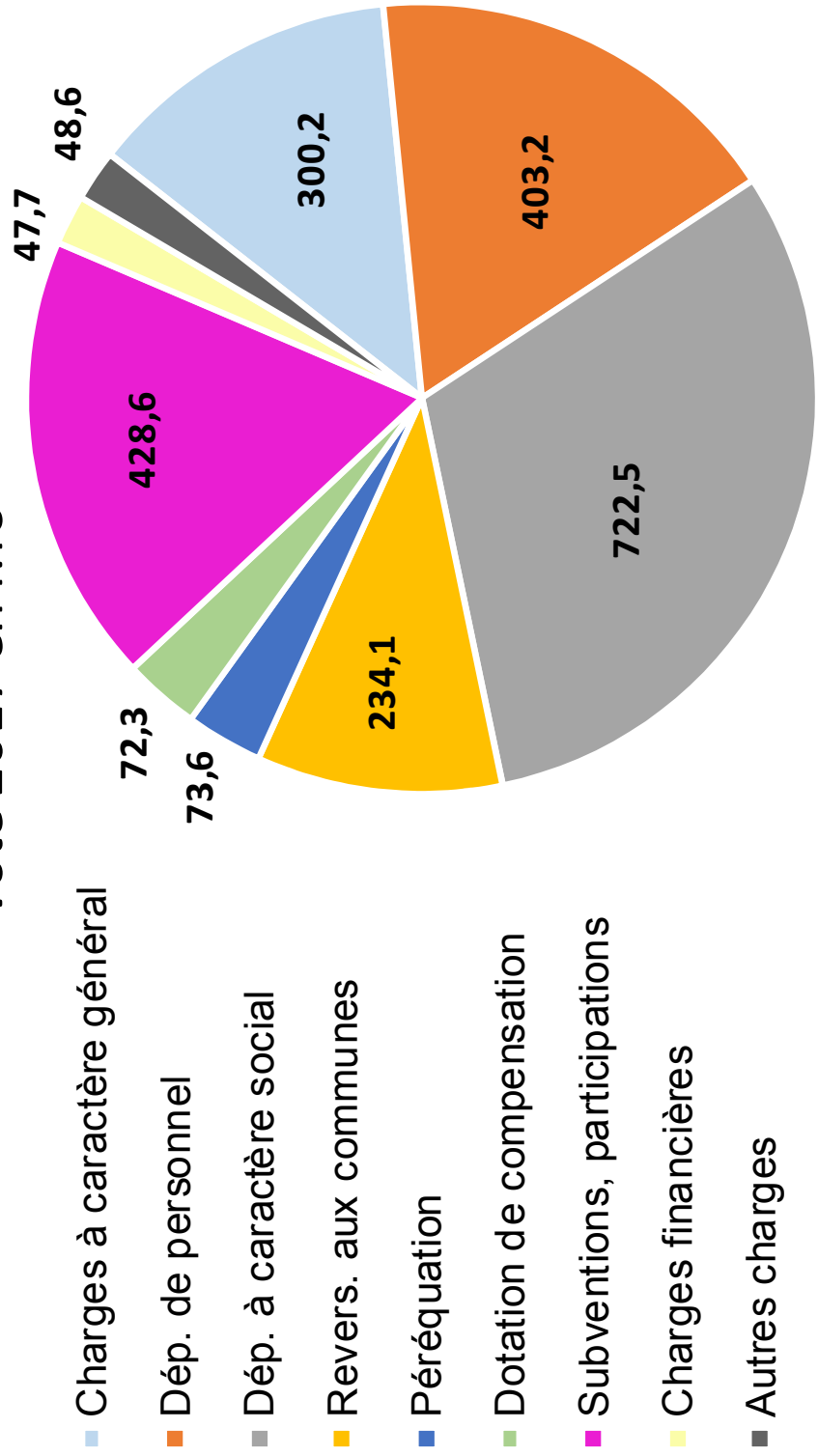
→ Les marges budgétaires sont consommées sur ces postes
- L'ensemble des autres dépenses (charges générales, subventions, péréquation, frais financiers,...) doit être globalement stable

Situation et stratégie financière de la MDL

Les dépenses de fonctionnement

Les principaux chapitres budgétaires

Voté 2017 en M€



Situation et stratégie financière de la MDL

Les dépenses de fonctionnement

La politique de gestion des ressources humaines :

2 objectifs

- **La maîtrise de la masse salariale**

Un cadrage visant une stabilité de la masse salariale, hors mesures exogènes et mesures autofinancées ou permettant un retour sur investissement

- **La stabilisation des effectifs**

9 200 agents relevant principalement des filières technique (57,7%), administrative (26,5 %) et médico-sociale (15,3 %)

Situation et stratégie financière de la MDL

Les grands équilibres budgétaires

Un niveau d'autofinancement brut a minima stable :

- CA 2015: 384 M€
- CA 2016: 380 M€ (après retraitement désensibilisation dette)

Une capacité de désendettement ne dépassant pas 10 ans en fin de mandature :

- Une contrainte PLPFP à moins de 11 ans
- Un niveau de 4 ans et 3 mois au CA 2016

Situation et stratégie financière de la MDL

Les grands équilibres budgétaires

Un niveau d'autofinancement brut a minima stable :

- CA 2015: 384 M€
- CA 2016: 380 M€ (après retraitement désensibilisation dette)

Une capacité de désendettement ne dépassant pas 10 ans en fin de mandature :

- Une contrainte PLPFP à moins de 11 ans
- Un niveau de 4 ans et 3 mois au CA 2016

Annexe 1 (28/30)

La PPI

CP 2015-2020 <i>au 05/11/2017</i>	TOTAL	PROJETS			OP. RECURRE NTES
		AGGLO.	TERRITO.	Reste à indiv.	
PPI 2015-2020	3 520	1 236	1 262		1 022
AP votées (CP 2015-2020) <i>Taux d'individualisation %</i>	2 427	1 062	596	128	641 63 %
Engagé	1 567	712	343		512
Réalisé 2015-2016	847	342	201		304
<i>Réalisé 2015</i>	449	193	101		155
<i>Réalisé 2016</i>	397	149	99		149
Prévu 2017-2020	1 580	721	395	128	336
AP restant à individualiser	1 093	174	666		381

Une phase intense de réalisation de la PPI à compter de 2018

→ Un cadrage à 700 M€ en AP

→ Un cadrage à 650 M€ en CP

Structure et gestion de la dette

- Un encours de dette estimé en stabilité par rapport à 2017 soit 2 100 M€ au 01/01/2017
- Une stratégie de répartition taux fixe-taux variable à 40/60-60/40
- 100% de l'encours sans risque
- Un taux moyen estimé à 1,76% tous budgets (1,98% au 01/01/2017)

Structure et gestion de la dette

- Un encours de dette estimé en stabilité par rapport à 2017 soit 2 100 M€ au 01/01/2017
- Une stratégie de répartition taux fixe-taux variable à 40/60-60/40
- 100% de l'encours sans risque
- Un taux moyen estimé à 1,76% tous budgets (1,98% au 01/01/2017)

Annexe 2 (1/8)

Requalification des autoroutes A6 et A7

(dossier n° 2017-2443)

Document projeté lors de la présentation du dossier par monsieur le Vice-Président Da Passano

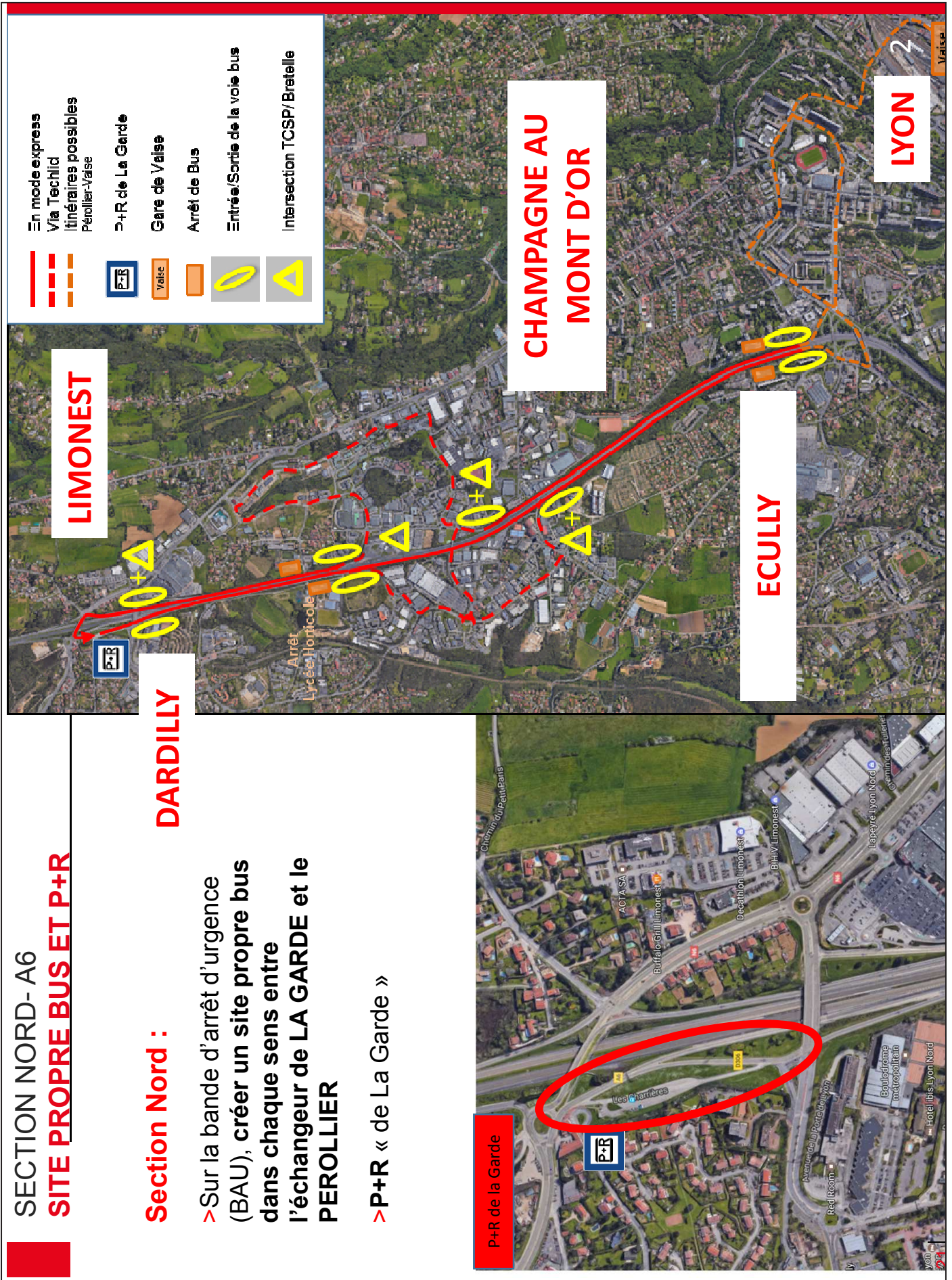
Rapport 2017-2443

Introduction de Jean-Luc da Passano

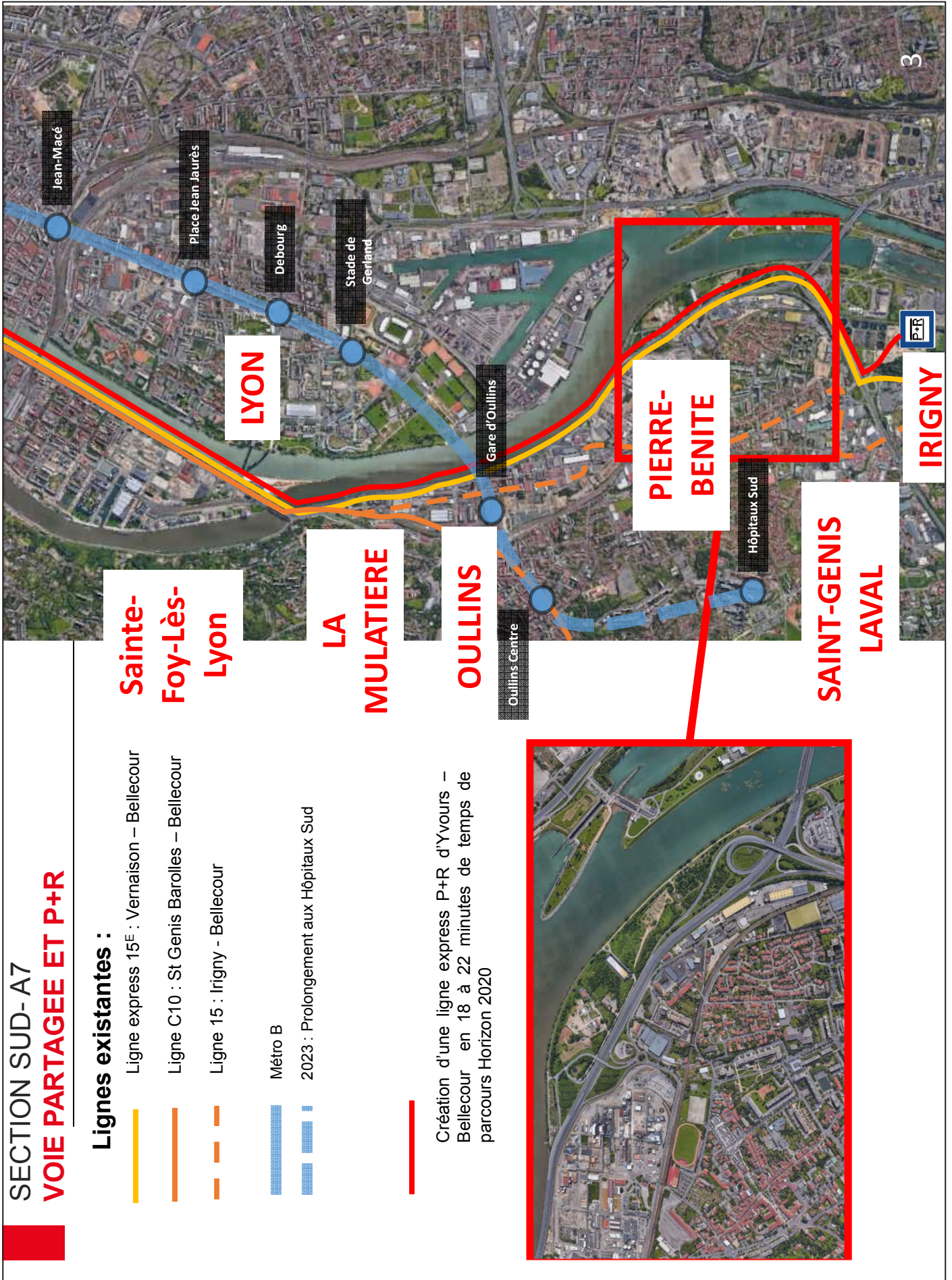
Conseil métropolitain du 15 décembre 2017

GRAND LYON
la métropole

Annexe 2 (2/8)



Annexe 2 (3/8)



Annexe 2 (4/8)



DEVELOPPER LES MODES DOUX

Liaison cyclable Lyon Perrache / La Mulatière / Oullins / Pierre Bénite



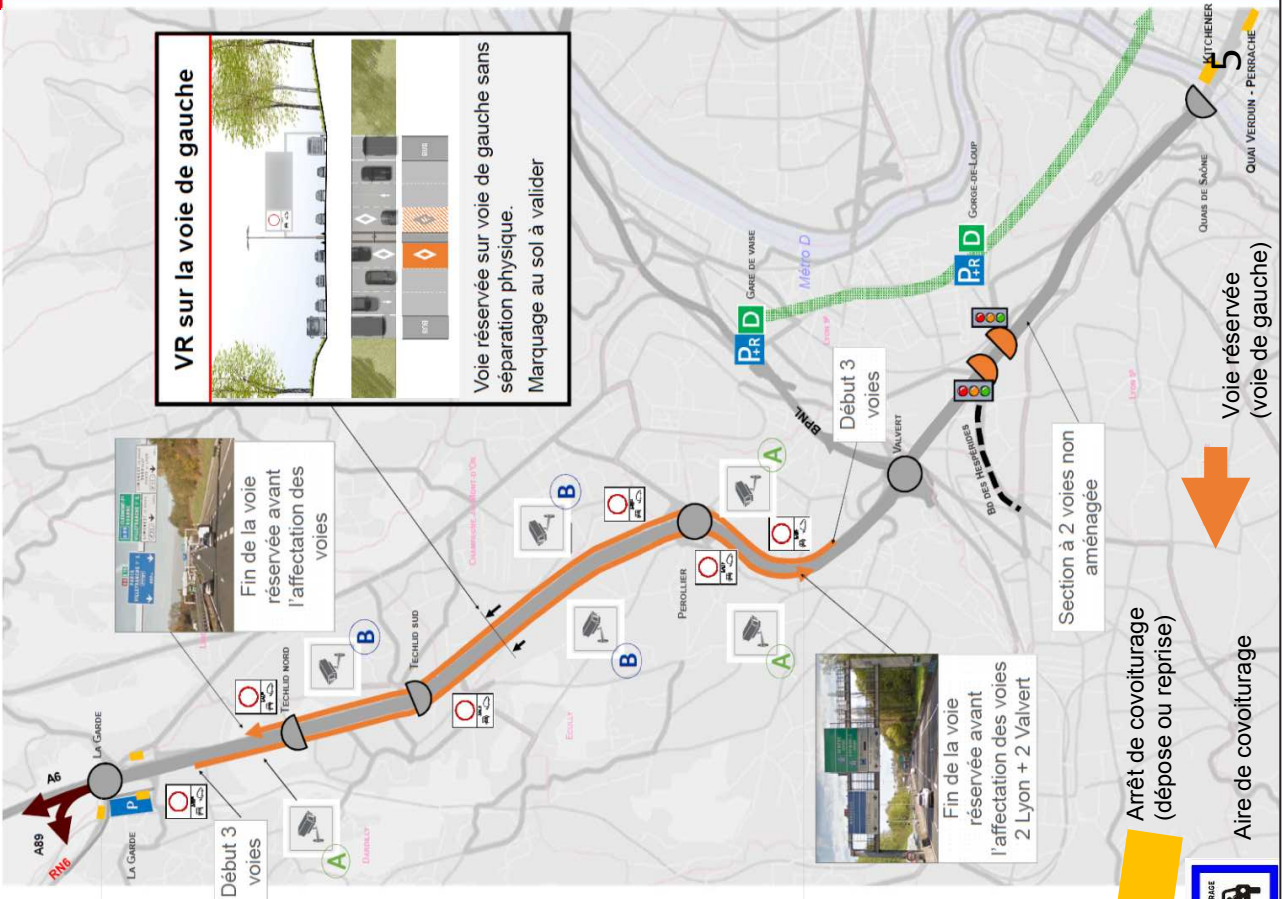
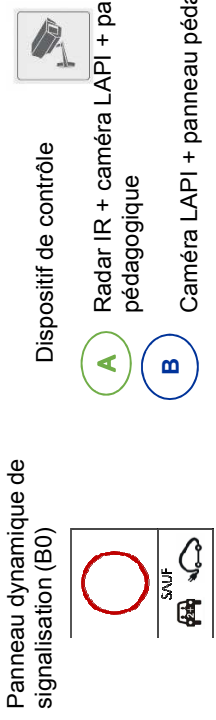
Projet liaison cyclable requalification A6 A7 (horizon 2020) / ViaRhona (maîtrise d'ouvrage Métropole)

Raccordement aux aménagements cyclables existants

Annexe 2 (5/8)

LE COVOITURAGE - EXPERIMENTATION **FONCTIONNEMENT DE LA VOIE RESERVEE - SECTION NORD**

- > Voie réservée covoiturage heure de pointe du matin et du soir
- > Voie interdite à la circulation sauf covoiturage 2+, véhicules électriques (Crit'Air0), taxis ou VTC avec client
- > Contrôle/ sanction:
 - Vérification nombre d'occupant par caméra, lecture de plaque, affichage du véhicule en infraction sur panneau pédagogique
 - Dispositif sanction à préciser avec l'Etat (amende envisagée 135€)



VR sur la voie de gauche

Voie réservée sur voie de gauche sans séparation physique.
 Marquage au sol à valider

Fin de la voie réservée avant l'affectation des voies

Fin de la voie réservée avant l'affectation des voies 2 Lyon + 2 Valvert

Section à 2 voies non aménagée

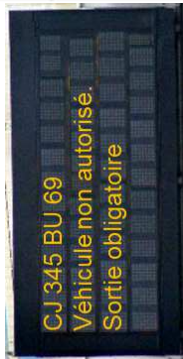
Arrêt de covoiturage (dépose ou reprise)

Aire de covoiturage

Annexe 2 (6/8)

**LE CO VOITURAGE - EXPERIMENTATION
FONCTIONNEMENT DE LA VOIE PARTAGEE « BUS – COVOITUREURS » - SECTION SUD**

- > Voie réservée covoiturage heure de pointe du matin et du soir
- > Voie interdite à la circulation **sauf BUS SYTRAL**, covoiturage 2+, véhicules électriques (Crit'Air0), taxis ou VTC avec client
- > Contrôle/ sanction



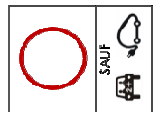
- Vérification nombre d'occupant par caméra, lecture de plaque, affichage du véhicule en infraction sur panneau pédagogique

- Dispositif sanction à préciser avec l'Etat (amende envisagée 135€)



Voie réservée (voie de gauche)

Panneau dynamique de signalisation (B0)

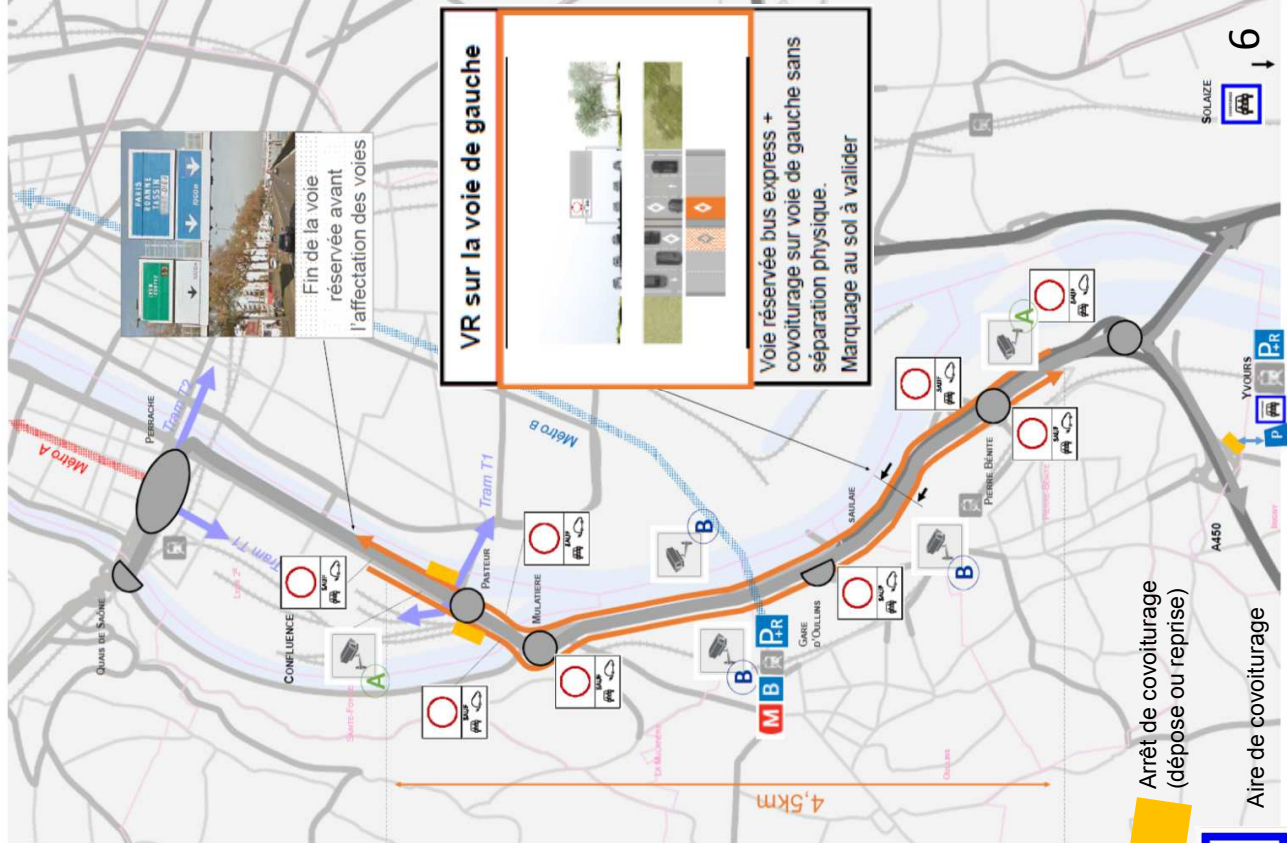


Dispositif de contrôle



Radars IR + caméra LAPI + panneau pédagogique

Caméra LAPI + panneau pédagogique



VR sur la voie de gauche

Voie réservée bus express + covoiturage sur voie de gauche sans séparation physique. Marquage au sol à valider

Fin de la voie réservée avant l'affectation des voies

Arrêt de covoiturage (dépose ou reprise)

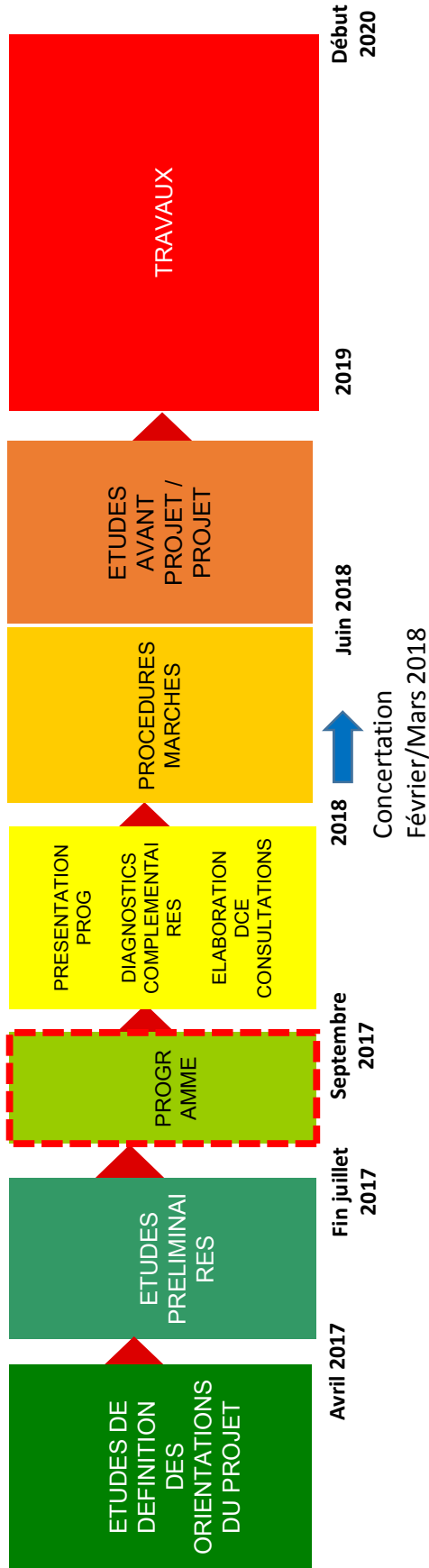
Aire de covoiturage



Annexe 2 (7/8)

REQUALIFICATION A6/A7 - HORIZON 2020
PLANNING PREVISIONNEL

► **Objectif 2020**



> **Objet de la délibération du 15/12/2017**

- Approbation du programme « requalification A6 A7 – horizon 2020 »
- Lancement de la consultation du marché de maîtrise d'œuvre de l'opération « requalification A6 A7 – horizon 2020 »
- Vote d'une AP globale de 29,3 M€ TTC
- Autorise le président à signer les documents nécessaires pour percevoir les recettes suivantes:
 - > Etat : 5 M€ HT au titre du FSIL 2017
 - > CDC : 175 650 TTC pour les études préliminaires H2020

Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 16 mars 2018.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

David Kimelfeld

Elsa Michonneau
